



Bulletin Officiel

N° 5099 Jeudi 05 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CME

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS 2-3

AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE 4

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIAME 5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT – AGO - 6

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT – AGE - 6

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGO - 7

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – AGO - 8

ONE TECH HOLDING – OTH – AGO - 9

ONE TECH HOLDING – OTH – AGE - 9

ASSURANCES SALIM – AGO - 10

STAR ASSURANCES – AGO - 11

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES 12

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGO - 13-16

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER 17-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 21-25

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 » 26-29

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 » 30-34

COURBE DES TAUX 35

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 36-37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOTIPAPIER
- SIAME
- ASSURANCES MAGHREBIA
- CARTE ASSURANCES
- CEREALIS
- TAWASOL GROUP HOLDING – TGH –
- SOTUVER
- MODERN LEASING
- BANQUE DE TUNISIE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB –
- SOTIPAPIER
- SIAME
- CEREALIS

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

AVIS DU CMF

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER- et du public que :

- Monsieur Lotfi Abdennadher, principal fondateur du groupe Abdennadher, détient de concert avec des personnes physiques et morales 36,42% du capital de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER-,
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOMOCER tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de ladite société d'un montant de 8 131 200 DT et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,800 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,800 DT de prime d'émission. L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignaient pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires,
- Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, envisagent de souscrire à l'augmentation de capital susvisée tant à titre irréductible, que réductible et également dans le cadre de l'éventuelle redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires, si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital,
- Une demande de la part de Monsieur Lotfi Abdennadher en son nom et au nom des personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, a été déposée au CMF, sollicitant une dispense de procéder, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

-Vu la demande de dispense susmentionnée,

-Considérant que :

°Monsieur Lotfi Abdennadher détient de fait le contrôle de la SOMOCER depuis 1989 et que sa participation, de concert avec d'autres actionnaires personnes physiques et morales, dans le capital de ladite société était supérieur à 50% lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse à la fin de l'année 2002;

°Au vu de la structure de la société en question, Monsieur Lotfi Abdennadher détient à la date d'aujourd'hui, directement et de concert, la part la plus importante dans son capital, soit 36,42%;

°Le franchissement à la baisse du seuil de 40% du capital de la SOMOCER en 2009 par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agissait de concert, est intervenu en dehors de sa volonté suite à la fin du concert le liant lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse, à certains actionnaires;

°Le franchissement du seuil de 40% envisagé par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agit de concert ne porte pas atteinte aux intérêts des détenteurs des actions SOMOCER, étant donné que ce dernier détient de fait le contrôle de la société, qu'il occupe le poste de président de son conseil d'administration depuis l'introduction de la société à la cote de la bourse jusqu'à la date d'aujourd'hui et qu'aucun changement n'est intervenu dans le contrôle qu'il exerce sur la société;

- Suite -

°L'opération d'augmentation du capital de la SOMOCER décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2015 aurait des répercussions positives sur la situation financière de la société et serait dans l'intérêt de tous les actionnaires dans la mesure où elle s'inscrit dans le contexte de la stratégie adoptée par la société visant à financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau, rembourser une partie de ses dettes afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et améliorer sa rentabilité.

Par décision, n° 20, datée du 29 avril 2016, a décidé de dispenser Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, de l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أبريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيد سفيان الهمامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques
« SIAME »**

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030--Grombalia

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration réuni le Mardi 26 Avril 2016, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2015 et a arrêté les états financiers y afférents, ainsi que les états financiers consolidés du groupe SIAME.

Il ressort de l'examen des états financiers individuels, que l'activité de la SIAME, a généré un résultat net individuel de 2 130 080 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation de +13,7%, soit +257 222 Dinars par rapport à l'exercice précédent. En outre, le résultat net part du groupe, a enregistré pour sa part un léger repli de -19 489 Dinars, soit -0,9%, pour atteindre 2 119 588 Dinars contre 2 139 077 Dinars en 2014.

Au vu de ces résultats, le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, la distribution d'un dividende de 0,120 Dinar par action correspondant à 12% de la valeur nominale de l'action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 02 Juin 2016 à 09 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue Principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouira- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 23 mai 2016 à 9h**, au siège social de la société sis à rue Hédi Nouira -1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2015 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2016 - AS - 3501

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouira- 1030 Tunis

Les actionnaires de **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le lundi 23 mai 2016 à 10h**, au siège social de la société sis à rue Hédi Nouira - 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts de la société

NB : Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2016 - AS - 3502

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques «SAH» porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblées générale ordinaire lundi 30 Mai 2016, à 10h, à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,
En vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2015 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2015;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2015;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2015;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2015 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2015 ;
- 8- Nomination de (04) nouveaux administrateurs et information des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés ;
- 9- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes;
- 10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 - Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2016, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **jeudi, 19 mai 2016 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2015 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2015 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h 30 mn, à l'Hôtel PARIS, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
12. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes MAZARS ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2016 - AS - 3493

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac - Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h, à l'Hôtel Paris, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
3. Augmentation du nombre des administrateurs de la société à 12 membres ;
4. Modification corrélative de l'article 16 des statuts ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3494

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES SALIM

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 10 Mai 2016, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 19 mai 2016 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Adresse: rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

La société de gestion **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015, à compter du **mardi 10 mai 2016**, un dividende de **1,407 dinar par part**.

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société d'Articles Hygiéniques « SAH » qui se tiendra en date du 30 mai 2016.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2015, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport Général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la société SAH arrêtés au 31/12/2015 faisant apparaître un total bilan de **260 398 571 DT**, un total capitaux propres de **137 463 990 DT** et un bénéfice net de **26 590 707 DT**.
- Les états financiers consolidés du groupe SAH arrêtés au 31/12/2015 faisant apparaître un total bilan de **350 838 421 DT**, un total des capitaux propres part du groupe **143 207 477 DT** et un bénéfice net part du groupe de **26 391 964 DT**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -**TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la société SAH de l'exercice clos au 31 Décembre 2015, soit **26 590 707 DT** comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2015	26 590 707
Résultats reportés au 31 décembre 2015	32 092 357
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	58 683 064
Capital social après augmentation	43 879 431
10% capital social (plafond réserve légale)	4 387 943
Réserve légale au 31 décembre 2015	3 656 621
Affectation au compte réserve légale	731 322
Nombre d'action	43 879 431
Dividende par action	0.285
Dividendes à distribuer (*)	12 505 638
Total résultats reportés après affectation du résultat 2015	45 446 104

(*) NB : les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014. Les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014 s'élève à 19.158.046 DT

Mise aux voix cette décision est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport .

Mise aux voix cette décision est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2015, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000), à répartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2015 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars, à répartir entre eux et qui seront imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

En application des dispositions des articles 190 à 199 du Code des Sociétés Commerciales, et les articles 16,17 et 18 des Statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer (04) nouveaux administrateurs en la personne de Messieurs :

- Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN et Achref MEZNI.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Messieurs, Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN et Achref MEZNI, présents à l'Assemblée, déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéances prévues par la loi, acceptent les fonctions d'Administrateurs et donnent informations des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés.

Le Conseil d'Administration de la Société sera ainsi composé :

- ✦ Madame **Jalila MEZNI** : Administrateur et Présidente du Conseil
- ✦ Messieurs ; **Adel GRAR** représentant des petits porteurs, **Mounir EL JAIEZ**, **Chokri MEZNI**, **Anas BEN MALEK**, **Adel GOUCHA**, **Amine ALLAM**, **Ahmed BADRELDIN**, **Achref MEZNI** et **Le CTKD**, représenté par Monsieur **ALNEMAH Mohammad Fahed**, Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Madame Hayet LAABIDI, Commissaire aux Comptes de la société, et après avoir entendu la proposition du Comité Permanent d'Audit, conformément aux dispositions de l'article 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame pour une nouvelle période de trois exercices.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermediation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opérateur «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,383%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,443%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,563%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,623%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,638%	980,445
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,698%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,771%	1 002,498
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,818%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,893%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,224%	1 016,829
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,530
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,601
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	863,584
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,808
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,196
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,436
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,272
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,850
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,483
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,585
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,628
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,125
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		962,988
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,777

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,380	160,397		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,255	108,267		
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,932	92,941		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,263	14,265		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,315	104,326		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,464	1,465		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,929	103,009		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,219	39,226		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,204	53,209		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	136,500	137,811		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	501,530	505,659		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	116,913	117,857		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	124,164	124,919		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	135,724	136,768		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,224	119,967		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,601	95,864		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,815	142,142		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,073	92,493		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,308	94,336		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	138,794	138,958		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,257	126,542		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,638	81,127		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,373	107,708		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,389	95,901		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,909	100,143		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,494	102,638		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,836	18,967		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,835	1 515,800		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,383	2 225,102		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	118,300	117,889		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,190	107,856		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,589	139,961		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,632	143,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,246	15,197		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 102,766	5 100,103		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 965,969	4 951,503		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,351	2,383		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,085	2,106		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,118	1,126		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,060	1,059		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,054		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,055	1,054		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,428	102,572		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,325	9,433		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,664	110,952		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,153	118,398		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,186	110,198
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,182	105,192
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,232	107,243
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,977	103,989
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,226	101,239
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,703	108,713
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,164	106,177
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,888	103,898
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,461	106,471
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,457	103,468
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,835	101,846
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,020	105,031
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,203	108,214
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,810	106,821
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,635	104,642
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,145	100,155
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,104	106,114
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,324	104,336
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,226	105,236
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,665	106,676
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,414	104,427
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,639	100,650
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,304	106,313
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,182	100,192

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,306	10,307
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,711	104,720
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,332	105,343
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,828	104,842
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,254	10,256
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,271	58,754
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,414	133,900
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 383,719	1 389,394
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,066	114,394
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,301	109,794
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,221	97,803
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,904	16,943
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	266,315	266,755
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,974	28,924
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 256,329	2 280,051
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,031	72,272
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,322	55,369
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,567	101,223
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,415	85,089
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,796	10,808
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,668	11,693
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,367	14,376
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	13,053	13,058
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,847	12,864
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,195	11,192
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	140,870	142,121
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	135,994	136,987
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,480	9,568
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,979	101,982
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,296	79,509
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,936	81,327
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,709	99,568
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,740	93,439
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,153	102,496
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,478	112,059
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,771	100,437
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,902	137,687
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,737	101,722
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	99,990	100,459
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,206	196,964
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,109	181,018
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,753	156,890
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 484,994	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,731	18,635
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,795	141,819
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,859	117,226
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 568,974	8 521,933
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,365	8,375
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,210	85,741
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	967,692	965,480
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5063,413	5068,872
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	112,251	112,699
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,145	9,237
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,444	81,319

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation).

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		326 834	236 134
Moins Amortissements		(194 130)	(182 748)
	V.1	132 704	53 386
Immobilisations corporelles		60 026 393	51 854 340
Moins Amortissements		(47 186 455)	(44 726 869)
	V.2	12 839 938	7 127 471
Immobilisations financières		1 920 002	1 608 720
Moins provisions		(210 000)	(210 000)
	V.3	1 710 002	1 398 720
Total des actifs immobilisés		14 682 644	8 579 577
Total des actifs non courants		14 682 644	8 579 577
Actifs courants			
Stocks		27 834 608	20 896 980
Moins provisions		(260 522)	(260 522)
	V.4	27 574 086	20 636 458
Clients et comptes rattachés		12 606 019	13 392 049
Moins provisions		(129 320)	(66 951)
	V.5	12 476 699	13 325 098
Autres actifs courants(*)		2 727 052	1 931 111
Moins provisions		(10 000)	(10 000)
	V.6	2 717 052	1 921 111
Placements et autres actifs financiers	V.7	37 986	54 628
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	111 588	198 376
Total des actifs courants		42 917 411	36 135 671
Total des actifs		57 600 055	44 715 248

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative de l'exercice 2014 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux Etats financiers V14

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		26 105 500	26 105 500
Réserves légales		2 610 550	2 395 000
Résultats reportés		642 039	720 237
Autres capitaux propres		-	166 745
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 358 089	29 387 482
Résultat de l'exercice		7 067 517	3 729 852
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	36 425 606	33 117 334
Passifs			
Passifs non courants			
Provision pour risques		116 818	62 751
Emprunt long terme		3 850 000	-
Total des passifs non courants	V.10	3 966 818	62 751
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.11	9 839 216	8 726 262
Autres passifs courants(*)	V.12	2 708 551	2 325 511
Concours bancaires et autres passifs financiers(*)	V.13	4 659 864	483 390
Total des passifs courants		17 207 631	11 535 163
Total des passifs		21 174 449	11 597 914
Total des capitaux propres et des passifs		57 600 055	44 715 248

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative de l'exercice 2014 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux Etats financiers V.14.

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus		67 617 872	62 746 320
Total des produits d'exploitation	VI.1	67 617 872	62 746 320
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		(6 639 450)	2 302 898
Achats de marchandises consommés(*)	VI.2	38 567 086	31 882 266
Achats d'approvisionnements consommés(*)	VI.3	15 844 675	14 523 668
Charge de personnel(*)	VI.4	4 684 664	4 331 582
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	2 632 475	2 010 048
Autres charges d'exploitation(*)	VI.6	2 843 875	2 990 648
Total des charges d'exploitation		57 933 325	58 041 110
Résultat d'exploitation		9 684 547	4 705 210
Charges financières nettes	VI.7	(1 405 562)	(572 374)
Produits des placements	VI.8	67 347	90 766
Autres gains ordinaires	VI.9	220 941	350 785
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 567 273	4 574 387
Impôt sur les bénéfices		(1 499 756)	(844 535)
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 067 517	3 729 852
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		7 067 517	3 729 852

(*) Un reclassement a été opéré au niveau de la colonne comparative de l'exercice 2014 pour les besoins de comparabilité. Pour plus de détails se référer à la note aux Etats financiers VI.10.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		7 067 517	3 729 852
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		2 587 404	2 010 049
- Résorption de la prime de mise à niveau		(70 609)	(70 608)
- Résorption des subventions d'investissement		(96 136)	-
- Variation des :			
* Stocks		(6 937 628)	(8 739 799)
* Créances		786 030	5 516 080
* Autres actifs		(936 865)	(1 473 298)
* Fournisseurs et autres dettes		1 112 954	2 904 345
* Autres passifs(*)		383 040	(231 994)
* Dividendes provenant des participations		140 924	-
* plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		(19 000)	-
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	VII.1	4 017 631	3 644 627
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(8 271 873)	(3 403 886)
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		28 120	-
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations. Financières		(311 282)	(147 125)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	VII.2	(8 555 035)	(3 551 011)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts		8 700 000	-
Remboursement d'emprunts		(550 000)	-
Distributions de dividendes		(3 592 500)	(5 987 500)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	VII.3	4 557 500	(5 987 500)
Variation de trésorerie	VII.4	20 096	(5 893 884)
Trésorerie au début de l'exercice		(230 386)	5 660 161
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(210 290)	(230 386)

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de la société

La société «SOTIPAPIER», a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul). Elle produit du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test liner et du papier Fluting. Elle possède une capacité de production de 60.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 67 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2015.

II. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2015 est marqué par une amélioration sensible de son résultat net comparé à l'exercice précédent.

La mise en exploitation en Juin 2015 de nouveaux investissements notamment la section de presse de la PM2 (shoe press) a permis une augmentation de la capacité de production, une amélioration de la qualité et une diminution de la consommation d'énergie.

La société « Sotipapier » a pu ainsi maîtriser son coût de production malgré la dévaluation du dinar tunisien face notamment au dollar US, principale devise d'achat des matières premières et des consommables.

III. Référentiel comptable

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises régi par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et des principes comptables généralement admis.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, ainsi que les notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les conventions comptables de base et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SOTIPAPIER sont libellés en Dinar Tunisien.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10%
Matériels et Outillages	30%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%
Section de presse	10%

2- Stocks

Les stocks de «SOTIPAPIER» sont constitués des rubriques suivantes :

1. Stock de matières premières,
2. Stock de matières consommables,
3. Stock de produits finis au coût de production.

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode FIFO (*First In First Out*).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (*CMP*).

3- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

1. La livraison a été effectuée,
2. Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
3. Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
4. Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

5- **Provision pour indemnité de départ à la retraite**

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 24 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de tenir compte de cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie telle que définie par la norme IAS 19 «Avantages du personnel».

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 326 834 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Concession brevet et procédés	176 294	176 294	-
Logiciel	34 491	34 491	-
Immobilisations incorporelles en cours	116 049	25 349	90 700
Valeur brute	326 834	236 134	90 700
Moins Amortissements	(194 130)	(182 748)	(11 382)
Total	132 704	53 386	79 318

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 60 026 393 DT contre 51 854 340 DT au 31 décembre 2014 Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Terrain	204 964	204 964	-
Constructions	5 508 543	5 417 897	90 646
A.A.I	1 611 318	1 458 175	153 143
Outillage industriel	50 067 425	41 406 732	8 660 693
Matériel de transport	1 497 400	1 390 087	107 313
M.M.B	360 560	340 665	19 895
Avance sur acquisition d'immobilisations	-	1 635 820	(1 635 820)
Immobilisations en cours	776 183	-	776 183
Valeur brute	60 026 393	51 854 340	8 172 053
Moins Amortissements	(47 186 455)	(44 726 869)	(2 459 586)
Valeur nette comptable	12 839 938	7 127 471	5 712 467

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau de l'annexe A «Tableau de variation des immobilisations».

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Participations	883 000	643 225	239 775
Dépôts et cautionnements	1 037 002	965 495	71 507
Total brut	1 920 002	1 608 720	311 282
Moins provisions	(210 000)	(210 000)	-
Total net	1 710 002	1 398 720	311 282

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Marina Hôtel	350 000	350 000	-
ECRT	200 000	200 000	-
Tucollect	240 000	-	240 000
BTS	40 000	40 000	-
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	-
SOFIJA	15 000	15 000	-
SODEK	10 000	10 000	-
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-
Tunisair	-	225	(225)
Total brute	883 000	643 225	239 775
Moins provisions	(210 000)	(210 000)	-
Total net	673 000	433 225	239 775

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres Marina Hôtel.
Les dépôts et cautionnements se rapportent essentiellement aux avances sur la consommation de gaz et d'électricité.

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2015 à 27 834 608 DT contre 20 896 980 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Matières premières	11 244 976	11 920 427	(675 451)
Fournitures consommables	4 778 894	3 805 264	973 630
Produits finis	11 098 533	3 013 054	8 085 479
Produits finis importés	712 205	1 244 054	(531 849)
Produits finis importés en Transit	-	914 181	(914 181)
Total	27 834 608	20 896 980	6 937 628
Moins provisions	(260 522)	(260 522)	-
Total net	27 574 086	20 636 458	6 937 628

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2015 à 260.522 DT est relative à un ancien stock de pièces de rechanges et matières consommables.

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2015 à 12 606 019 DT contre 13 392 049 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Clients KRAFT	2 344 982	2 230 736	114 246
Clients PAP BLANC	-	363	(363)
Clients DOUTEUX	129 320	66 951	62 369
Clients LINER	1 157 346	1 201 551	(44 205)
Clients ventes d'énergie	555 438	658 049	(102 611)
Clients ventes au comptant	-	2 402	(2 402)
Effets à recevoir KRAFT	6 025 241	7 090 112	(1 064 871)
Effets à recevoir LINER	1 181 296	911 053	270 243
Chèques en portefeuille	1 212 396	1 230 832	(18 436)
Total brute	12 606 019	13 392 049	(786 030)
Provision sur client	(129 320)	(66 951)	(62 369)
Total net	12 476 699	13 325 098	(848 399)

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2015 à 2 727 052 DT contre 1 931 111 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	50 242	24 302	25 940
Fournisseurs étrangers débiteurs	9 211	9 211	0
Avances au personnel	58 940	82 868	(23 928)
Etat impôts et taxes (Crédit de TVA)	2 095 363	1 128 499	966 864
Débiteurs divers	52 012	43 040	8 972
Charges constatées d'avance	99 511	91 379	8 132
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	361 773	551 812	(190 039)
Total brute	2 727 052	1 931 111	795 941
Provision/débiteurs divers	(10 000)	(10 000)	-
Total net	2 717 052	1 921 111	795 941

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2015, comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Prêts au personnel	37 128	52 282	(15 154)
Prêts CNSS	858	2 346	(1 487)
Total	37 986	54 628	(16 641)

8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 111 588 DT contre 198 376 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
ATB MEGRINE	-	167 186	(167 186)
BIAT	63 319	-	63 319
STB MEGRINE	8 080	-	8 080
BNA TUNIS	1 453	-	1 453
AMEN BANK	3 386	-	3 386
UBCI	350	-	350
Effets remis à l'escompte	-	1 909	(1 909)
Caisse	35 000	29 281	5 719
Total	111 588	198 376	(86 788)

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Actionnaires	Au 31/12/2015		Au 31/12/2014	
	Montant	%	Montant	%
HAN LUX SARL	3 668 864	14,05%	2 854 339	10,93%
Value Consulting	4 377 561	16,77%	4 377 561	16,77%
HAN TN	4 377 560	16,77%	4 377 560	16,77%
Abdelkader Hamrouni	4 879 831	18,69%	4 942 648	18,93%
CTKD	1 308 000	5,01%	1 308 000	5,01%
Divers public	7 493 684	28,71%	8 245 392	31,58%
Total	26 105 500	100%	26 105 500	100%

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 36 425 606 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	26 105 500	2 395 000	720 237	3 729 852	166 745	33 117 334
Réserves légales	-	215 550	-	(215 550)	-	-
Résultats reportés	-	-	(78 198)	78 198	-	-
Dividendes	-	-	-	(3 592 500)	-	(3 592 500)
Prime de mise à niveau	-	-	-	-	-	-
Résorption de la prime de mise à niveau	-	-	-	-	(70 609)	(70 609)
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	(96 136)	(96 136)
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Résultat 2015 après audit	-	-	-	7 067 517	-	7 067 517
Total avant résultat de 2015	26 105 500	2 610 550	642 039	7 067 517	-	36 425 606

10. Passifs non courants :

- La « provision pour risque » concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 116 818 DT au 31 décembre 2015 contre 62 751 DT au 31 décembre 2014.
- La société «Sotipapier» a obtenu un emprunt à long terme de l'ordre de 5 500 000 DT dont la partie non courante s'élève à 3 850 000 DT au 31 décembre 2015.

11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 9 839 216 DT contre 8 726 262 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs locaux	2 153 030	2 963 957	(810 927)
Fournisseurs étrangers	5 859 017	3 859 932	1 999 085
Fournisseurs effets à payer	1 116 170	977 822	138 348
Fournisseurs, factures non parvenues	710 999	924 551	(213 552)
Total	9 839 216	8 726 262	1 112 954

12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2015 à 2.708 551 DT contre 2.325 511 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Clients Kraft créditeurs	97	83	14
Clients Liner créditeurs	2 113	2 253	(140)
Rémunérations dues au personnel	8 574	3 934	4 640
I U R	117 270	100 129	17 141
Etat droit de douane	-	1 911	(1 911)
Retenues à la source	64 590	72 903	(8 313)
Créditeurs divers	125 027	2 219	122 808
Dettes envers les actionnaires	-	1 003	(1 003)
CNSS	357 399	321 445	35 954
RET UGTT	2 405	1 668	737
Charges à payer	1 746 976	1 590 009	156 967
Congés à payer	284 100	227 954	56 146
Total	2 708 551	2 325 511	383 040

13. Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4 659 864 DT contre 483 390DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au		Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
A T B MEGRINE	166 133	-	166 133
BT GROMBALIA	31 910	3 321	28 589
BT	157 113	67 454	89 659
BH	4 708	-	4 708
S T B MEGRINE	-	74 216	(74 216)
BIAT	-	112 491	(112 491)
B.S	-	332	(332)
B N A TUNIS	-	125 995	(125 995)
AB AMEN BANK	-	48 573	(48 573)
UBCI	-	51 008	(51 008)
Total Banques créditrices	359 864	483 390	(123 526)
Échéance à moins d'un an sur emprunt bancaire	1 100 000	-	1 100 000
Encours crédit court terme (FIN STOCK)	3 200 000	-	3 200 000
Total passifs financiers	4 300 000	-	4 300 000
Total	4 659 864	483 390	4 176 474

14. Note explicative du retraitement de la colonne comparative du bilan au 31 décembre 2014 :

Les retraitements de la colonne comparative au 31 décembre 2014 consistent à :

(1)- l'imputation des comptes de TVA à payer (présentés initialement parmi les autres passifs courants) sur le report de TVA présenté parmi les autres actifs courants.

(2)- Le reclassement des retenues de l'UGTT qui ont été présentés initialement parmi les concours bancaires et autres passifs financiers dans la rubrique autres passifs courants.

Libellé	Notes	Au 31/12/2014		Au 31/12/2014
		avant reclassement	Reclassement	
Autres actifs courants (*)	(1)	1 970 799	49 688	1 921 111
Concours bancaires et autres passifs financiers	(2)	485 058	(1 668)	483 390
Autres passifs courants		2 373 531	(48 020)	2 325 511
Total		4 829 388	-	4 730 012

(*) Le détail des comptes de TVA à payer tels que présentés au niveau des états financiers de l'exercice 2014 se présente comme suit :

Libellé	Au 31/12/2014
TVA sur transport 12 %	37
TVA sur vente 18%	2 525
TVA/Société non résidente	47 126
Total	49 688

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 67 617 872 DT contre 62 746 320 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Vente Kraft	48 046 722	43 875 183	4 171 539
Vente Liner	17 459 613	16 703 652	755 961
Vente Energie	1 878 591	1 819 830	58 761
Autres	422 469	398 375	24 094
Ristourne	(189 523)	(50 720)	(138 803)
Total	67 617 872	62 746 320	4 871 552

2. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 38 567 086 DT contre 31 882 266 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Variation stock de MP	675 452	(10 127 347)	10 802 799
Achats vieux papier	2 872 429	2 518 585	353 844
Achat pâte à papier	23 096 749	31 635 325	(8 538 576)
Achats MP locale V Papier	3 281 488	3 049 449	232 039
Achat Papier KRAFT	7 542 120	2 733 322	4 808 798
Achat Papier KRAFT en Transit	-	914 181	(914 181)
Frais sur achats	1 098 848	1 158 751	(59 903)
Total	38 567 086	31 882 266	6 684 821

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats et approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 15.844 675 DT contre 14 523 668 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Consommation GAZ	9 265 339	9 301 322	(35 983)
Achats électricité	619 564	692 277	(72 713)
Achats eau	63 451	51 671	11 780
Variation stock autres approvisionnement	(973 630)	(915 349)	(58 281)
Achats emballages	184 862	160 214	24 648
Achats pièces de rechange	2 325 889	1 813 333	512 556
Fourniture de bureau	55 322	48 584	6 738
Achats matières consommables	4 214 823	3 269 518	945 305
Achats pièces de rechange en transit	70 107	102 098	(31 991)
Achats consommables en transit	18 948	-	18 948
Total	15 844 675	14 523 668	1 321 007

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4.684.664 DT contre 4 331 582 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Salaires de base	2 357 851	2 139 293	218 558
Primes	944 211	882 771	61 440
Provision augmentation salariale	75 091	-	75 091
Congés payés	246 267	193 221	53 046
Indemnités de stage	19 841	11 569	8 272
Charges sociales légales	555 679	520 547	35 132
Accidents de travail	67 162	62 238	4 924
Autres charges de personnel	91 792	206 690	(114 898)
Rémunération du directeur général	326 770	315 253	11 517
Total	4 684 664	4 331 582	353 082

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 632 475 DT contre 2 010 048 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Dotations aux amortissements	2 516 038	2 048 014	468 024
Provision pour départ à la retraite	54 067	22 101	31 966
Provision pour dépréciation des comptes clients	69 600	(7 598)	77 198
Provision pour dépréciation de stocks	-	260 522	(260 522)
Provision pour dépréciation des comptes fournisseurs	-	10 000	(10 000)
Reprise provision pour dépréciation de stock	-	(322 991)	322 991
Reprise provision pour dépréciation clients	(7 230)	-	(7 230)
Total	2 632 475	2 010 048	622 427

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 843 875 DT contre 2 990 648 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Location	87 733	197 501	(109 768)
Entretien	1 150 851	990 600	160 251
Assurance	60 630	49 165	11 465
Honoraires	525 579	520 513	5 066
Publication	30 860	76 272	(45 412)
Transport	382 321	410 557	(28 236)
Déplacement, missions et réceptions	44 778	67 849	(23 071)
Frais postaux et de télécom	29 093	31 574	(2 481)
Frais bancaires	124 492	132 861	(8 369)
Subventions et dons	6 910	6 333	577
Jetons de présence	105 000	75 000	30 000
Impôts et taxes	262 253	229 649	32 604
Pertes	33 375	2 367	31 008
Charges diverses ordinaires	-	64 794	(64 794)
Contribution conjoncturelle	-	135 613	(135 613)
Total	2 843 875	2 990 648	(146 773)

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 405 562 DT contre 572 374 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Intérêts sur escompte effets	697 571	349 754	347 817
Intérêts sur comptes courants	47 965	88 772	(40 807)
Intérêts sur financement de stock	78 014	-	78 014
Intérêts bancaires (CMT)	136 417	-	136 417
Intérêts sur financement en devise	10 632	-	10 632
Charges fin sur op.bancaires	970 599	438 526	532 073
Pertes de change	611 002	375 199	235 803
Gains de change	(176 039)	(241 351)	65 312
Total	1 405 562	572 374	833 188

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 67 347 DT contre 90 766 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Produits des participations	63 902	77 022	(13 120)
Revenus des placements sicav	279	11 605	(11 326)
Intérêts sur comptes courants	3 166	2 139	1 027
Total	67 347	90 766	(23 419)

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 220 941 DT contre 350 785 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Résorption prime mise à niveau	70 609	70 608	1
Gains ordinaires	23 785	4 570	19 215
Remboursement assurance	8 899	275 607	(266 708)
Résorption subvention d'investissement	96 136	-	96 136
Subvention d'exploitation	2 512	-	2 512
Produits nets sur cession d'immobilisation	19 000	-	19 000
Total	220 941	350 785	(129 844)

10. Note explicative du retraitement de la colonne comparative de l'état de résultat au 31 décembre 2014 :

Le retraitement de la colonne comparative au 31 décembre 2014 est relatif aux points suivants :

(a) Reclassement de l'achat de papier Kraft en transit présenté initialement parmi les achats d'approvisionnement consommés dans la rubrique des achats de marchandises consommés. Le tableau ci-joint illustre le reclassement effectué :

Libellé	Notes	Au 31/12/2014 avant reclasse	Reclass	Au 31/12/2014
Achats marchandises consommés	(a)	30 968 085	914 181	31 882 266
Achats d'approvisionnement consommés	(a)	15 437 848	(914 181)	14 523 667
Total		46 405 933	-	46 405 933

(b) Reclassement de la rémunération du directeur général prise en charge au niveau des charges de personnel. Le tableau ci-joint illustre le reclassement effectué :

Libellé	Notes	Au 31/12/2014 avant reclassement	Reclassement	Au 31/12/2014
Autres charges d'exploitation	(b)	3 305 900	(315 252)	2 990 648
Charges de personnel	(b)	4 016 330	315 252	4 331 582
Total		7 322 230	-	7 322 230

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

- Amortissements et provisions

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Amortissements immob incorporelles	194 130	182 748	11 382
Amortissements immob corporelles	47 186 455	44 726 869	2 459 586
Provisions sur stocks	260 522	260 522	-
Provisions clients et comptes rattachés	129 320	66 951	62 369
Provision pour risques et charges	116 818	62 751	54 067
Provision pour comptes fournisseurs	10 000	10 000	-
Total	47 897 245	45 309 841	2 587 404

- Résorption de la prime de mise à niveau et subvention d'investissement :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Prime de mise à niveau	70608	70 608	-
Résorption des subventions d'investissement	96 136	-	96 136
Total	166 744	70 608	96 136

- Variation des stocks

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Stocks	27 834 608	20 896 980	6 937 628
Total	27 834 608	20 896 980	6 937 628

- Variation des créances

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Clients KRAFT	2 344 982	2 230 736	114 246
Clients PAP BLANC	-	363	(363)
Clients DOUTEUX	129 320	66 951	62 369
Clients LINER	1 157 346	1 201 551	(44 205)
Clients ventes d'énergie	555 438	658 049	(102 611)
Clients ventes au comptant	-	2 402	(2 402)
Effets à recevoir KRAFT	6 025 241	7 090 112	(1 064 871)
Effets à recevoir LINER	1 181 296	911 053	270 243
Chèques en portefeuille	1 212 396	1 230 832	(18 436)
Total	12 606 019	13 392 049	(786 030)

• **Variation des autres actifs**

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs locaux	50 242	24 302	25 940
Fournisseurs étrangers	9 211	9 211	0
Avances	58 940	82 868	(23 928)
Etat impôts et taxes (TVA)	2 095 363	1 128 499	966 864
Débiteurs divers	52 012	43 040	8 972
Charges constatées d'avance	99 511	91 379	8 132
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	361 773	551 812	(190 039)
Dividendes à recevoir ECRT	140 924	-	140 924
Total	2 867 976	1 931 111	936 865

• **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs locaux	2 153 030	2 963 957	(810 927)
Fournisseurs étrangers	5 859 017	3 859 932	1 999 085
Fournisseurs effets à payer	1 116 170	977 822	138 348
Fournisseurs, factures non parvenues	710 999	924 551	(213 552)
Total	9 839 216	8 726 262	1 112 954

• **Autres passifs courants**

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Clients Kraft crédateurs	97	83	14
Clients Liner crédateurs	2 113	2 253	(140)
Rémunérations dues au personnel	8 574	3 934	4 640
I U R	117 270	100 129	17 141
Etat droit de douane	-	1 911	(1 911)
Retenues à la source	64 590	72 903	(8 313)
Créditeurs divers	125 027	2 219	122 808
Dettes envers les actionnaires	-	1 003	(1 003)
CNSS	357 399	321 445	35 954
RET UGTT	2 405	1 668	737
Charges à payer	1 746 976	1 590 009	156 967
Congés à payer	284 100	227 954	56 146
Total	2 708 551	2 325 511	383 040

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations consistent principalement à :

- L'acquisition de la licence du nouveau ERP « Navision » pour un montant de 70 KDT.
- Travaux en cours de mise en place du nouveau ERP « Navision » pour 21 KDT
- Travaux de construction pour 91 KDT
- Acquisition de matériel industriels et outillage pour 519 KDT
- Acquisition de machine industrielle « Presse à Sabot » pour 8 158 KDT.
- Agencement, aménagement et installation pour 153 KDT
- Acquisition de matériel roulant pour 145 KDT
- Acquisition de mobilier de bureau pour 20 KDT

Les décaissements provenant des acquisitions d'immobilisations financières consistent à la nouvelle participation dans le capital de la société « Tucollect » pour une valeur de 240 KDT ainsi que des cautions pour 71 KDT.

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Détail des encaissements liés aux activités de financement :

- Des encaissements provenant des emprunts dont 5 500 KDT suite au déblocage d'un crédit MLT et 3 200 KDT relatif à des financements de stock.

Détail des décaissements liés aux activités de financement :

- Distribution des dividendes pour un montant de 3 592 KDT suite à la décision de l'AGO réuni au 01 juin 2015.
- Tombée d'échéance de l'emprunt long terme pour un montant de 550 KDT.

4. Rapprochement des montants en liquidité et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part, et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie au début de 2015	Trésorerie à fin 2015	Variation
Liquidités et équivalent	cf. note V.8	198 376	111 588	(86 788)
Concours bancaires	cf. note V.13	483 390	359 864	(123 526)
Placements et autres actifs financiers	cf. note V.7	54 628	37 986	(16 642)
Total		(230 386)	(210 290)	20 096

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la de clôture de l'exercice :

- Entraineront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et
- Ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

IX. Note relative aux parties liées

- La société « Tucollect » (société dans laquelle « Sotipapier » détient 80% du capital) a facturé un montant de 777 795 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à la fin de l'exercice à 272 917 DT.
- La société « Sotipapier » a facturé à la société Tucollect (société détenu à 80% par Sotipapier) sa quote part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 01 septembre 2015 au 31 décembre 2015 et ce pour un montant de 17 500 DT. La créance liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2015 à 5 900 DT.
- La société « Sotipapier » a cédé à la société « Tucollect » une machine de presse à balles pour un montant de 9 120 DT.
- La société « Sotipapier » a facturé à la société « CHIMICOLEUR », société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni, un montant de 47 747 DT (HTVA) relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante. La créance détenue envers cette dernière au titre de ces facturations s'élève à 6 597 DT à la fin de l'année.
Par ailleurs, la société « CHIMICOLEUR » a facturé à la société « Sotipapier » un montant global de 20 892 DT (HTVA) relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière y compris des achats de vieux papiers pour un total de 16 239 DT (HTVA).
- La société « Comptoirs Sfaxiens », société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni a facturé à la société « Sotipapier » un montant global hors taxe de 30 682 DT relatif aux achats de divers matériaux de construction, matières consommables et pièces de rechange. La dette liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2015 à 14 577 DT.
- La société « Sotipapier » a facturé à la société « Polymousse », société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni un montant hors taxe de 39 860 DT à titre des ventes liés à l'exploitation courante.
- La société « HAN TN » a cédé à la société « Sotipapier » une voiture de tourisme pour un montant TTC de l'ordre de 27 900 DT.
- En application de la convention conclue en 2012 entre la société « Sotipapier » et la société « HAN TN » (actionnaire) en vertu de laquelle, cette dernière est tenue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections du marché, la société « HAN TN » a facturé à la société « Sotipapier » un montant de 171 041 DT (HTVA) relatif à sa prise en charge de la rémunération du Directeur général pendant le premier semestre 2015.

- La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2015, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société ECRT, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 01 janvier 2015 au 15 septembre 2015 et ce pour un montant HTVA de 58 500 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2015 :

Transactions au cours de l'exercice 2015 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service	Nature
GNC	2 692 457	-	-	
ECRT	-	1 400 970	-	
COSEMAT	-	-	99 247	Transit
CTTM	-	-	459 892	Transport/Entretien & réparation
JTL	-	-	105 955	Conseil et assistance
Total	2 692 457	1 400 970	665 094	

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2015 :

Société	Solde fournisseurs	Solde clients
GNC	-	522 420
ECRT	-	2 950
JTL	125 027	-
COSEMAT	18 375	-
CTTM	272 095	-
Total	415 497	525 370

- Le directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2015 :
 - ✓ Salaire pris en charge par la société «HAN TN» au cours du premier semestre 2015 y compris les charges sociales et fiscales y afférentes : 171 041 DT.
 - ✓ Salaire servi par la société «Sotipapier» au cours du deuxième semestre 2015 y compris les charges sociales y afférentes s'élève à 155 729 DT.
 - ✓ Mise à disposition d'une voiture de tourisme
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2015, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90 000 DT.

X. *Note relative aux engagements hors bilan :*

Garanties données

- Nantissement sur matériel (Presse à sabot) en garantie de remboursement du crédit à moyen terme de 5.500.000 dinars.
- Effets escomptés non encore échus : 13.678.475,722 dinars.

Garanties reçues

- Néant

Annexe A : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions au 31/12/2015	Cessions/reclass 31/12/2015	Valeur brute au 31/12/2015	Amortiss. antérieurs	Dotations au 31/12/2015	Amortiss. du matériel cédé	Amortiss. Cumulés au 31/12/2015	V.C.N au 31/12/2015
concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	176 294	176 294	-	-	176 294	-
Logiciel	34 491	-	-	34 491	6 454	11 382	-	17 836	16 655
Immobilisations incorporelles en cours	25 349	90 700	-	116 049	-	-	-	-	116 049
Total des immobilisations incorporelles (1)	236 134	90 700	-	326 834	182 748	11 382	-	194 130	132 704
Terrain	204 964	-	-	204 964	-	-	-	-	204 964
Construction	2 046 639	90 647	-	2 137 286	1 793 833	183 742	-	1 977 575	159 711
Construction PM2	612 644	-	-	612 644	612 644	(2 170)	-	610 474	2 170
Construction PM3	802 893	-	-	802 893	791 080	(137 007)	-	654 073	148 820
Construction magasin stock PB+chaudière	508 512	-	-	508 512	405 809	(3 640)	-	402 169	106 343
NOUV ADMINS+ATELIER MECANI+AT ELECTRIC	836 892	-	-	836 892	472 161	83 689	-	555 850	281 042
Construction dépôt matières premières	610 316	-	-	610 316	244 126	22 883	-	267 009	343 307
Matériel et outillage	17 109 268	519 388	(16 769)	17 611 887	13 542 658	1 626 980	(7 649)	15 161 989	2 449 898
Matériel d'exploitation PM2	6 859 922	-	-	6 859 922	6 859 922	-	-	6 859 922	-
Machine papier blanc	8 682 295	-	-	8 682 295	8 682 295	-	-	8 682 295	-
Machine NCR	1 352 799	-	-	1 352 799	1 352 798	1	-	1 352 799	-
Turbine à gaz	5 948 849	-	-	5 948 849	5 947 050	675	-	5 947 725	1 124
Révision générale turbine	1 212 493	-	-	1 212 493	1 051 322	161 171	-	1 212 493	-
Presse à sabot	-	8 158 074	-	8 158 074	-	409 021	-	409 021	7 749 053
Economie d'énergie	241 106	-	-	241 106	241 106	-	-	241 106	0
AAI	1 458 175	153 142	-	1 611 317	1 371 120	35 547	-	1 406 667	204 650
Matériel roulant	1 390 087	144 734	(37 422)	1 497 399	1 089 353	104 090	(37 422)	1 156 021	341 378
MMB	340 665	19 895	-	360 560	269 593	19 674	-	289 267	71 293
Immobilisations corporelles en cours	1 635 820	776 184	(1 635 820)	776 184	-	-	-	-	776 184
Total des immobilisations corporelles (2)	51 854 340	9 862 064	(1 690 011)	60 026 393	44 726 870	2 504 656	(45 071)	47 186 455	12 839 938
Total	52 090 474	9 952 764	(1 690 011)	60 353 227	44 909 618	2 516 038	(45 071)	47 380 585	12 972 642

**RAPPORT GENERAL
SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2015**

Messieurs les Actionnaires
de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
«SOTIPAPIER»
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société SOTIPAPIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 36 425 606 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 7 067 517 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOTIPAPIER au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société SOTIPAPIER eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2016

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2015**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations réalisées en 2015 (Autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1. La société « Tucollect » (société dans laquelle « Sotipapier » détient 80% du capital) a facturé un montant de 777 795 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à la fin de l'exercice à 272 917 DT.
2. La société « Sotipapier » a facturé à la société Tucollect (société détenu à 80% par Sotipapier) sa quote part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 15 septembre 2015 au 31 décembre 2015 et ce pour un montant de 17 500 DT. La créance liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2015 à 5 900 DT.
3. La société « Sotipapier » a cédé à la société « Tucollect » une machine de presse à balles pour un montant de 9 120 DT en date du 01 décembre 2015. Le prix de cession est relatif à sa valeur nette comptable.
4. La société « Sotipapier » a facturé à la société « CHIMICOULEUR », société du groupe de l'actionnaire « M.Abdelkader Hamrouni », un montant de 47 747 DT (HTVA) relatif à des ventes de papiers dans le cadre de son exploitation courante. La créance détenue envers cette dernière au titre de ces facturations s'élève à 6 597 DT à la fin de l'année.
Par ailleurs, la société « CHIMICOULEUR » a facturé à la société « Sotipapier » un montant global de 20 892 DT (HTVA) relatif à des achats liés à l'exploitation courante de cette dernière y compris des achats de vieux papiers pour un total de 16 239 DT (HTVA).
- 5- La société «Comptoirs Sfaxiens», société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni a facturé à la société « Sotipapier » un montant global hors taxe de 30 682 DT relatif aux achats de divers matériaux de construction, matières consommables et pièces de rechange. La dette liée à ces facturations s'élève au 31 décembre 2015 à 14 577 DT.
- 6- La société « Sotipapier » a facturé à la société « Polymousse », société du groupe de l'actionnaire M.Abdelkader Hamrouni un montant hors taxe de 39 860 DT à titre des ventes liés à l'exploitation courante.

- 7- La société « HAN TN » a cédé à la société « Sotipapier » une voiture de tourisme pour un montant TTC de l'ordre de 27 900 DT.

2. Conventions et opérations réalisées en 2015 relatives à des conventions antérieures (Autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2015 :

2. ^{1.} En application de la convention conclue en 2012 entre la société « Sotipapier » et la société « HAN TN » (actionnaire) en vertu de laquelle, cette dernière est tenue d'accomplir des missions d'audit économique, social, technique et administratif ainsi que des prospections du marché, la société « HAN TN » a facturé à la société « Sotipapier » un montant de 171 041 DT (HTVA) relatif à sa prise en charge de la rémunération du Directeur général pendant le premier semestre 2015.
3. La société SOTIPAPIER a conclu des contrats de location avec M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, portant sur 4 terrains à vocation agricole. Les contrats ont été conclus le 1er mai 2012 pour une durée de 20 ans. Au titre de 2015, le loyer annuel global, hors taxes, s'élève à 26.597 DT.
4. La société SOTIPAPIER a facturé à la société ECRT, société du groupe de l'actionnaire M. Abdelkader Hamrouni, sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 01 janvier 2015 au 15 septembre 2015 et ce pour un montant HTVA de 58 500 DT.

Par ailleurs, nous présentons ci-dessous les transactions, conclues dans le cadre des opérations d'exploitation de la société SOTIPAPIER, avec les différentes sociétés du groupe de M. Abdelkader Hamrouni, actionnaire, tels que traduites au niveau des livres comptables au 31 décembre 2015 :

Transactions au cours de l'exercice 2015 :

Société	Vente	Achat	Prestation de service	Nature
GNC	2 692 457	-	-	
ECRT	-	1 400 970	-	
COSEMAT	-	-	99 247	Transit
CTTM	-	-	459 892	Transport/Entretien & réparation
JTL	-	-	105 955	Conseil et assistance
Total	2 692 457	1 400 970	665 094	

Solde des comptes des sociétés du groupe au 31/12/2015 :

Société	Solde fournisseurs	Solde clients
GNC	-	522 420
ECRT	-	2 950
JTL	125 027	-
COSEMAT	18 375	-
CTTM	272 095	-
Total	415 497	525 370

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définies comme suit :

- Le Directeur général a bénéficié au titre de l'exercice 2015 des avantages suivants :
 - ✓ Salaire pris en charge par la société « HAN TN » au cours du premier semestre 2015 y compris les charges sociales et fiscales y afférentes : 171 041 DT.
 - ✓ Salaire servi par la société « Sotipapier » au cours du deuxième semestre 2015 y compris les charges sociales y afférentes s'élève à 155 729 DT.
 - ✓ Mise à disposition d'une voiture de tourisme
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. En 2015, le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 90 000 DT.

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2016

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE
ET DE MATERIELS ELECTRIQUES
-SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI (BDO TUNISIE).

BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	2 003 623	1 771 112
- Amortissements	-	1 727 204	1 717 482
		276 419	53 630
Immobilisations corporelles	1.1	23 893 483	22 753 955
- Amortissements	-	19 623 302	18 888 438
		4 270 181	3 865 517
Immobilisations financières	1.2	6 476 019	6 093 676
-Provision	-	544 926	556 622
		5 931 093	5 537 054
Autres actifs non courants	1.3	25 007	85 119
Total des actifs non courants	1	10 502 700	9 541 320
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	13 673 367	13 967 518
- Provision	-	1 754 457	1 678 220
		11 918 910	12 289 298
Clients et comptes rattachés	2.2	12 811 550	13 138 478
- Provision	-	2 460 533	2 324 936
		10 351 017	10 813 542
Autres actifs courants	2.3	3 531 346	3 739 447
- Provision	-	652 521	647 826
		2 878 825	3 091 621
Placement et autres actifs financiers	2.4	2 550	2 550
Liquidités et équivalents de liquidités		1 455 533	1 495 046
- Provision	-	286	13 020
		1 457 797	1 484 576
Total des actifs courants	2	26 606 549	27 679 037
Total des actifs		37 109 249	37 220 357

BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		14 040 000	14 040 000
Réserves		4 437 807	4 037 807
Autres capitaux propres		492 466	530 954
Résultats reportés		2 007 595	1 921 589
Total des capitaux propres avant résultat		<u>20 977 868</u>	<u>20 530 350</u>
Résultat de l'exercice		<u>2 130 080</u>	<u>1 872 858</u>
Total des capitaux propres	3	<u>23 107 948</u>	<u>22 403 208</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	-	55 556
Total des passifs non courants		<u>-</u>	<u>55 556</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	6 678 053	6 524 983
Autres passifs courants	5.2	2 426 191	2 396 510
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	4 897 057	5 840 100
Total des passifs courants	5	<u>14 001 301</u>	<u>14 761 593</u>
Total des passifs		<u>14 001 301</u>	<u>14 817 149</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>37 109 249</u>	<u>37 220 357</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre
Notes 2015 2014

PRODUITS D'EXPLOITATION

Revenus	6.1	27 898 942	27 895 496
Autres produits d'exploitation	6.2	38 983	55 646
(I) Total des revenus	6	27 937 925	27 951 142

CHARGES D'EXPLOITATION

Variation de stock des PF et des encours	6.1	-	337 878	574 680
Achats d'approv. consommés	6.3	-	18 176 745	19 581 449
Charges de personnel	6.4	-	3 929 277	3 887 738
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	-	1 008 583	926 703
Autres charges d'exploitation	6.6	-	1 810 354	1 788 347
(II) Total des charges d'exploitation		-	25 262 837	25 609 557

RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)

2 675 088 2 341 585

Charges financières nettes	6.7	-	590 350	640 119
Produits financiers	6.8		401 354	357 635
Gains ordinaires	6.9		37 687	109 256
Autres Pertes ordinaires	6.10	-	32 805	32 347

RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT

2 490 974 2 136 010

Impôt sur les bénéfices	-	360 894	263 152
-------------------------	---	---------	---------

RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT

2 130 080 1 872 858

État des Flux de Trésorerie

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		2 130 080	1 872 858
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	996 797	958 140
- Variation des stocks	7.1.2	294 151	- 821 282
- Variation des créances clients	7.1.3	301 074	- 871 561
- Variation des autres actifs	7.1.4	208 101	9 009
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	179 112	2 195 440
- Plus value / cessions d'immobilisations		-	- 33 979
- Moins value / cessions d'immobilisations financières		28 013	-
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	7.1	4 137 328	3 308 625
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1	- 1 372 039	- 520 619
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	-	46 950
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	7.2.3	84 037	66 400
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.4	- 450 600	- 370 000
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.5	45 138	84 625
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.6	- 88 931	- 169 847
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	7.2	- 1 782 395	- 862 491
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Encaissements/Remboursements d'emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	641 889	- 102 775
- Dividendes et autres distributions	7.3.2	- 1 386 659	- 1 386 671
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	38 488	- 40 716
- Remboursement d'emprunts (MT)	7.3.4	- 333 795	- 754 465
Flux de trésorerie provenant (affectés) des (aux) activités de financement	7.3	- 2 400 831	- 2 284 627
<u>Variation de trésorerie</u>	-	45 898	161 507
- Trésorerie au début de l'exercice		419 908	258 401
- Trésorerie à la clôture de l'exercice		374 010	419 908

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME » sont préparés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Éléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ Éléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%,20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2015, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2015.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de la même manière que l'exercice précédent.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages prévus par l'article 22 du Code d'Incitation aux Investissements.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, aucun événement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 26 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 32 553 464 TND au 31 décembre 2015 contre 30 799 082 TND au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	2 003 623	1 771 112	232 511
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		23 893 483	22 753 955	1 139 528
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	6 476 019	6 093 676	382 343
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	180 339	180 339	-
TOTAL		32 553 464	30 799 082	1 754 382

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 10 502 700 TND au 31 décembre 2015 contre 9 541 320 TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	276 419	53 630	222 789
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 270 181	3 865 517	404 664
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 931 093	5 537 054	394 039
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	25 007	85 119	- 60 112
TOTAL	10 502 700	9 541 320	961 380

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2015

Désignation	Valeur brute				Amortissement			V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement	Total	Début Exercice	Dotation	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	1 771 112	232 511	-	2 003 623	1 717 482	9 722	1 727 204	276 419
Investissement de Recherche & Développement	517 004	-	-	517 004	517 004	-	517 004	-
Concession Marque, Brevet & Licence	1 003 932	-	-	1 003 932	999 642	3 428	1 003 070	862
Logiciel	207 786	-	-	207 786	200 836	6 294	207 130	656
Immobilisations incorporelles en cours	42 390	232 511	-	274 901	-	-	-	274 901
2 - Immobilisations Corporelles	22 753 955	1 200 697	61 169	23 893 483	18 888 438	734 864	19 623 302	4 270 181
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	4 724 191	-	-	4 724 191	2 624 821	197 997	2 822 818	1 901 373
Bâtiments Industriels	4 161 351	-	-	4 161 351	2 175 618	173 710	2 349 328	1 812 023
Bâtiments Administratifs	501 831	-	-	501 831	419 412	15 851	435 263	66 568
INSTAL. GENERALE, AGENC.& AMEN	61 009	-	-	61 009	29 791	8 436	38 227	22 782
2.3 Matériels & Outillages	15 094 740	486 734	-	15 581 474	13 958 826	390 914	14 349 740	1 231 734
2.3.1 Matériels Industriels	7 875 314	386 111	-	8 261 425	7 262 807	172 328	7 435 135	826 290
2.3.2 Outillages industriels	5 281 256	33 304	-	5 314 560	4 985 169	109 341	5 094 510	220 050
2.3.3 Pièces. rechange & Outil. Immobilisés	1 938 170	67 319	-	2 005 489	1 710 850	109 245	1 820 095	185 394
Pièces de rechange immobilisées	1 703 254	63 831	-	1 767 085	1 496 291	100 422	1 596 713	170 372
Petits outillages immobilisés	234 916	3 488	-	238 404	214 559	8 823	223 382	15 022
2.4 Matériels de transport	705 545	-	-	705 545	569 109	46 680	615 789	89 756
Matériels Transport de biens	140 152	-	-	140 152	138 664	1 488	140 152	-
Matériels Transport de personnes	565 393	-	-	565 393	430 445	45 192	475 637	89 756
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 042 623	29 076	-	2 071 699	1 735 682	99 273	1 834 955	236 744
2.5.1 Agenc., Aménagement & installations	1 045 567	4 860	-	1 050 427	839 281	46 891	886 172	164 255
2.5.2 Matériels de bureaux	994 242	24 216	-	1 018 458	893 587	52 382	945 969	72 489
2.5.3 Immobilisation chez tiers	2 814	-	-	2 814	2 814	-	2 814	-
2.6 Immobilisation corporelles en cours	135 577	684 887	61 169	759 295	-	-	-	759 295
Total général	24 525 067	1 433 208	61 169	25 897 106	20 605 920	744 586	21 350 506	4 546 600

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6 476 019 TND contre 6 093 676 TND au 31 décembre 2014. Le détail de cette rubrique est le suivant:

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	6 193 634	5 855 084	338 550
EMPRUNT NATIONAL		20 000	20 000	-
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	88 027	82 275	5 752
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	174 358	136 317	38 041
TOTAL		6 476 019	6 093 676	382 343

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la « SIAME » s'élève au 31 décembre 2015 à 6 193 634 TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
SIALE	129 250	129 250	-
CELEC	88 000	88 000	-
SERPAC	750	750	-
ELECTRICA	825 595	774 995	50 600
CONTACT	2 279 850	2 279 850	-
EPICORPS	36 263	36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-
SITEL	597 670	597 670	-
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-
SAS MAYETEL	34 816	34 816	-
TOUTALU	2 001 450	1 713 500	287 950
TOTAL	6 193 634	5 855 084	338 550

- Les acquisitions de la période se présentent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2015
SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL ELECTRICA	50 600
SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL TOUTALU	400 000
TOTAL	450 600

- La cession de la période se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015
CESSION ACTIONS TOUTALU	112 050
TOTAL	112 050

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées à 471 456 TND :

DESIGNATION	En TND		
	BRUT	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-
ELECTRICA	825 595	-	825 595
CONTACT	2 279 850	-	2 279 850
EPICORPS	36 263	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-
SITEL	597 670	-	597 670
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816
TOUTALU	2 001 450	- 167 193	1 834 257
TOTAL	6 193 634	- 471 456	5 722 178

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au titre de 2015 comme suit :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2014	OCTROI	REMBOURSEMENT	APUREMENT	31/12/2015
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	82 275	50 890	45 138	-	88 027
PROVISIONS PRÊTS AU PERSONNEL	-	-	-	-	-
TOTAL NET DE PROVISION	82 275	50 890	45 138	-	88 027

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2015 un solde débiteur de 174 358 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	92 283	93 162	- 879
CONSIGNATION CONTENEURS	78 800	39 880	38 920
DIVERS CAUTIONNEMENTS	3 275	3 275	-
TOTAL	174 358	136 317	38 041

Au 31 décembre 2015, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 25 007 TND. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	180 339	155 332	25 007
TOTAL	180 339	155 332	25 007

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 26 606 549 TND au 31 décembre 2015 contre 27 679 037 TND au 31 décembre 2014. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
STOCKS	2.1	11 918 910	12 289 298	- 370 388
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	10 351 017	10 813 542	- 462 525
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	2 878 825	3 091 621	- 212 796
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	1 457 797	1 484 576	- 26 779
TOTAL		26 606 549	27 679 037	-1 072 488

2.1- STOCK

La valeur nette du stock est passée de 12 289 298 TND au 31 décembre 2014 à 11 918 910 TND au 31 décembre 2015 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	755 271	137 121	618 150
PIÈCES COMPOSANTES	8 177 923	926 880	7 251 043
PIÈCES FABRIQUÉES	900 153	182 054	718 099
PRODUITS CONSOMMABLES	235 907	39 685	196 222
PRODUITS FINIS	3 604 113	468 717	3 135 396
TOTAL	13 673 367	1 754 457	11 918 910

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015, 10 351 017 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
STEG	2 620 256	3 623 851	- 1 003 595
CLIENTS LOCAUX	2 515 616	1 874 955	640 661
CLIENTS ÉTRANGERS	4 142 390	4 588 160	- 445 770
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	903 793	443 031	460 762
CLIENTS DOUTEUX - EFFETS IMPAYÉS	2 629 495	2 414 485	215 010
CLIENTS RETENUES DE GARANTIES	-	193 996	- 193 996
TOTAL	12 811 550	13 138 478	- 326 928
PROVISIONS	- 2 460 533	- 2 324 936	- 135 597
ENCOURS CLIENTS NETS	10 351 017	10 813 542	- 462 525

Les provisions pour dépréciation des comptes clients ont enregistré une augmentation de 6% en passant de 2 324 936 TND au 31 décembre 2014 à 2 460 533 TND au 31 décembre 2015.

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 878 825 TND contre 3 091 621 TND au 31 décembre 2014.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	61 511	864 154	- 802 643
AVANCE FOURNISSEUR	466 477	396 926	69 551
ACOMPTES AU PERSONNEL	71 480	67 417	4 063
ETAT, IMPOTS ET TAXES	1 620 003	1 239 251	380 752
DEBITEURS DIVERS	955 948	1 008 311	- 52 363
PRODUITS A RECEVOIR	97 701	90 623	7 078
COMPTES D'ATTENTE	202 611	24 972	177 639
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	55 615	47 793	7 822
TOTAL BRUT	3 531 346	3 739 447	- 208 101
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	- 97 957	- 93 262	- 4 695
PROVISION POUR DEPRECIATION DES DÉBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
PROVISION POUR DEPRECIATION SUR REPORT IS	- 13 002	- 13 002	-
PROVISION POUR DEPRECIATION AUTRES COMPTES DEBITEURS	- 2 702	- 2 702	-
TOTAL PROVISION	- 652 521	- 647 826	- 4 695
TOTAL NET	2 878 825	3 091 621	- 212 796

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 31 décembre 2015, 1 457 797 TND contre 1 484 576 TND au 31 décembre 2014 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
PLACEMENTS	2 550	2 550	-
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 081 523	1 055 669	25 854
BANQUES ET CAISSES	374 010	439 377	- 65 367
PROVISIONS	- 286	- 13 020	12 734
TOTAL	1 457 797	1 484 576	- 26 779

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 23 107 948 TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2014	MVTS	31/12/2015
CAPITAL	14 040 000	-	14 040 000
ACTIONS RACHETEES	- 171 485	-	- 171 485
S/TOTAL 1	13 868 515	-	13 868 515
RESERVE LEGALE	1 404 000	-	1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238	-	925 238
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	1 319 958	400 000	1 719 958
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 390	-	- 203 390
PRIME D'EMISSION	463 486	-	463 486
S/TOTAL 2	4 209 292	400 000	4 609 292
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	477 096	- 26 209	450 887
RESERVE POUR FONDS PERDUS	37 975	- 4 053	33 922
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	15 883	- 8 226	7 657
S/TOTAL 3	530 954	- 38 488	492 466
RESULTATS REPORTEES	1 921 589	86 006	2 007 595
S/TOTAL 4	1 921 589	86 006	2 007 595
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	20 530 350	447 518	20 977 868
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 872 858	257 222	2 130 080
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	22 403 208	704 740	23 107 948

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	RESULTATS REPORTES/ACTIO NS PROPRES	ACTIONS RACHETEES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2014	14 040 000	1 921 589	-	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	- 203 391	463 486	477 096	37 975	15 883	1 319 959	1 872 858	22 403 208
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400 000	- 400 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 26 209	-	-	-	-	- 26 209
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4 054	-	-	-	- 4 054
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 8 225	-	-	- 8 225
RESULTATS REPORTES	-	68 858	17 148	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 006
RECLASSEMENT	-	- 88 491	88 491	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 68 858	- 68 858
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 1 404 000	- 1 404 000
AUGMENTATION DE CAPITAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT 2015														2 130 080	2 130 080
Solde au 31/12/2015	14 040 000	1 901 956	105 639	- 171 485	1 404 000	300 000	925 238	- 203 391	463 486	450 887	33 921	7 658	1 719 959	2 130 080	23 107 948

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique affiche un solde nul au 31 décembre 2015, TND contre 55 556 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle regroupe le solde à plus d'un an des crédits bancaires à moyen terme. Son détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
CRÉDIT BIAT	-	55 556	- 55 556
TOTAL	-	55 556	- 55 556

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015, 14 001 301 TND contre 14 761 593 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	6 678 053	6 524 983	153 070
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 426 191	2 396 510	29 681
PASSIFS FINANCIERS	5.3	4 897 057	5 840 100	- 943 043
TOTAL		14 001 301	14 761 593	- 760 292

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2015, ce poste totalise 6 678 053 TND contre 6 524 983 TND au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 153 070 TND détaillée comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
FOURNISSEURS	5 618 681	4 800 542	818 139
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	990 781	1 449 228	- 458 447
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	68 591	275 213	- 206 622
TOTAL	6 678 053	6 524 983	153 070

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2015, 2 426 191 TND contre 2 396 510 TND au 31 décembre 2014. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
PERSONNEL	470 616	545 349	- 74 733
ETAT, IMPOTS ET TAXES	490 188	657 684	- 167 496
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	32 491	32 298	193
AUTRES CHARGES A PAYER	874 125	619 081	255 044
CNSS & ASSURANCE GROUPE	318 459	301 786	16 673
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES & CHARGES	240 312	240 312	-
TOTAL	2 426 191	2 396 510	29 681

5.3- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2015, le solde de cette rubrique totalisant 4 897 057 TND se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2015	31/12/2014
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	4 897 057	5 820 631
CONCOURS BANCAIRES		-	19 469
TOTAL		4 897 057	5 840 100

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2015 à 4 897 057 TND se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2015	31/12/2014
CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION	4 841 121	5 483 010
FINANCEMENTS DE STOCKS	900 000	1 300 000
FINANCEMENTS EN DEVISES	2 141 121	2 233 010
PRE-FINANCEMENT EXPORT	1 800 000	1 950 000
CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN	55 936	337 621
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	55 556	333 795
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	380	3 826
TOTAL	4 897 057	5 820 631

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2015 s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 2 130 080 TND. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		2015	2014	VARIATION
REVENUS	6.1	27 898 942	27 895 496	3 446
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	- 337 878	574 680	- 912 558
PRODUCTION		27 561 064	28 470 176	- 909 112
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	- 18 176 745	- 19 581 449	1 404 704
MARGE / COUT MATIÈRES		9 384 319	8 888 727	495 592
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	38 983	55 646	- 16 663
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 3 929 277	- 3 887 738	- 41 539
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	- 1 008 583	- 926 703	- 81 880
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 1 810 354	- 1 788 347	- 22 007
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 675 088	2 341 585	333 503
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 590 350	- 640 119	49 769
PRODUITS FINANCIERS	6.8	401 354	357 635	43 719
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	37 687	109 256	- 71 569
AUTRES PERTES ORDINAIRES		- 32 805	- 32 347	- 458
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		2 490 974	2 136 010	354 964
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 360 894	- 263 152	- 97 742
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 130 080	1 872 858	257 222

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 28 470 176 TND en 2014 à 27 561 064 TND en 2015. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	variation
VENTES LOCALES	11 086 193	9 607 790	1 478 403
VENTES STEG	3 535 464	5 990 021	- 2 454 557
VENTES EXPORT	13 277 285	12 297 685	979 600
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	27 898 942	27 895 496	3 446
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	- 337 878	574 680	- 912 558
TOTAL PRODUCTION	27 561 064	28 470 176	- 909 112

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2015, 38 983 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	30 758	38 294	- 7 536
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	8 225	17 352	- 9 127
TOTAL	38 983	55 646	- 16 663

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de 2015, 18 176 745 TND contre 19 581 449 TND au titre de l'exercice 2014, enregistrant ainsi une diminution de 1 404 704 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	17 036 617	17 804 134	- 767 517
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	342 495	507 978	- 165 483
VARIATION DE STOCK	- 43 727	- 246 602	202 875
ACHATS NON STOCKES	638 487	614 542	23 945
ACHATS DE MARCHANDISES	541 235	1 140 462	- 599 227
RRR/ACHATS	- 333 562	- 234 265	- 99 297
TRANSFERT DE CHARGES	- 4 800	- 4 800	-
TOTAL	18 176 745	19 581 449	- 1 404 704

La marge sur coût matière a augmenté en passant de 8 888 727 TND en 2014 à 9 384 319 TND en 2015.

6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges du personnel s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 3 929 277 TND contre 3 887 738 TND en 2014. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÉMENTS DE SALAIRES	2 683 005	2 583 120	99 885
AVANTAGES EN NATURE	8 608	31 189	- 22 581
INDEMNITÉS	400 526	468 550	- 68 024
CONGÉS	195 590	201 824	- 6 234
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASS. GPE)	641 548	603 055	38 493
TOTAL	3 929 277	3 887 738	41 539

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 1 008 583 TND au titre de l'exercice 2015 ainsi détaillés :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	9 722	15 571	- 5 849
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	734 864	825 049	- 90 185
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	60 112	60 114	- 2
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DE STOCKS	1 754 457	1 678 220	76 237
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION A. A. COURANTS	4 695	-	4 695
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	135 605	142 142	- 6 537
TOTAL DOTATIONS	2 699 455	2 721 096	- 21 641
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	- 1 678 220	- 1 730 434	52 214
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION A. A. COURANTS	- 12 644	- 32 347	19 703
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	- 8	- 31 612	31 604
TOTAL REPRISES	- 1 690 872	- 1 794 393	103 521
TOTAL	1 008 583	926 703	81 880

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de 22 007 TND, en passant de 1 788 347 TND au titre de 2014 à 1 810 354 TND au titre de 2015.

Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	13 344	16 431	- 3 087
LOCATIONS	8 268	10 630	- 2 362
ENTRETIENS ET REPARTIONS	168 282	202 878	- 34 596
PRIMES D'ASSURANCE	73 943	81 490	- 7 547
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	14 559	16 705	- 2 146
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ENTREPRISE	-	1 400	- 1 400
HONORAIRES	184 025	180 369	3 656
COMMISSIONS SUR VENTES	145 995	179 490	- 33 495
SÉMINAIRES ET FORMATION	23 255	3 050	20 205
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	49 642	34 194	15 448
TRANSPORTS	233 119	294 033	- 60 914
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	146 848	206 284	- 59 436
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	49 183	49 010	173
COMMISSIONS BANCAIRES	94 620	206 775	- 112 155
PÉNALITÉS	378 847	56 174	322 673
JETONS DE PRÉSENCES	12 000	8 000	4 000
IMPÔTS ET TAXES	263 283	304 775	- 41 492
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	11 150	13 687	- 2 537
TRANSFERT DE CHARGES	- 60 009	- 77 028	17 019
TOTAL	1 810 354	1 788 347	22 007

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

En 2015, cette rubrique a enregistré une diminution de 49 769 TND en passant de 640 119 TND en 2014 à 590 350 TND en 2015. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
INTÉRÊTS SUR BILLETS DE TRESORERIE	-	10 938	- 10 938
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	133 016	128 959	4 057
INTÉRÊTS AV / CRÉANCE ADMINISTRATIVE	-	2 039	- 2 039
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	70 249	85 712	- 15 463
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	2 008	26 711	- 24 703
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	157 177	164 834	- 7 657
INTÉRÊTS SUR AUTRES CRÉDITS EXPLOITATION	43 577	43 655	- 78
PERTE DE CHANGE	740 557	638 105	102 452
GAIN DE CHANGE	- 570 757	- 511 957	- 58 800
INTÉRÊTS SUR CMT	15 121	64 532	- 49 411
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT ASSOCIÉS	- 16 825	- 16 788	- 37
CHARGES NETTES/CESSION VALEURS MOBILIERES	28 013	4 289	23 724
REPRISE SUR PROV POUR DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS	- 11 786	- 910	- 10 876
TOTAL	590 350	640 119	- 49 769

6.8- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisant 401 354 TND en 2015 se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	401 354	352 374	48 980
PRODUITS DES PLACEMENTS	-	5 261	- 5 261
TOTAL	401 354	357 635	43 719

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent en 2015 à 37 687 TND contre 109 256 TND en 2014. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2015	2014	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	-	33 978	- 33 978
AUTRES GAINS ORDINAIRES	37 687	75 278	- 37 591
TOTAL	37 687	109 256	- 71 569

Les autres gains ordinaires résultent de l'apurement de dettes qui ne sont plus exigibles et d'anciens comptes de passifs conformément aux décisions du conseil d'administration du 26 avril 2016.

6.10-AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent, en 2015, à 32 805 TND et résultent de l'apurement de créances qui n'ont pas été recouvrées et d'anciens comptes d'actifs conformément aux décisions du conseil d'administration du 26 avril 2016.

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette de la société « SIAME » s'est soldée pour - 45 898 TND contre 161 507 TND au 31 décembre 2014, soit une variation de TND ainsi ventilée :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	4 137 328	3 308 625
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 1 782 395	- 862 491
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 2 400 831	- 2 284 627
TOTAL	- 45 898	161 507

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 008 583	926 703
PROVISION POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS FINANCIERS	-	32 347
REPRISE DES ELEMENTS FINANCIERS	- 11 786	- 910
TOTAL	996 797	958 140

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
STOCKS N-1	13 967 518	13 146 236
STOCKS N	- 13 673 367	- 13 967 518
TOTAL	294 151	- 821 282

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	13 138 478	12 406 165
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 12 811 550	- 13 138 478
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 055 669	916 421
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 1 081 523	- 1 055 669
TOTAL	301 074	- 871 561

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	3 739 447	3 611 081
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 3 531 346	- 3 739 447
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	2 550	139 925
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 2 550	- 2 550
TOTAL	208 101	9 009

7.1.5- VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 2 396 510	- 2 232 584
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 426 191	2 396 510
DIVIDENDES N-1	32 298	32 118
DIVIDENDES N	- 32 491	- 32 298
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 6 524 983	- 4 477 756
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	6 678 053	6 524 983
INTERETS COURUS N-1	- 3 826	- 19 359
INTERETS COURUS N	380	3 826
TOTAL	179 112	2 195 440

7.2.1- DECAISEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	1 771 112	1 721 867
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 2 003 623	- 1 771 112
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	22 753 955	22 371 925
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 23 893 483	- 22 753 955
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	- 89 344
TOTAL	-1 372 039	- 520 619

7.2.2- ENCAISSEMENTS PROVENANTS DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	89 344
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	-	- 76 373
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	-	33 979
TOTAL	-	46 950

7.2.3- ENCAISSEMENT PROVENANT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS TOUTALU CEDEES	112 050	66 400
MOINS VALUE SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- 28 013	-
TOTAL	84 037	66 400

7.2.4- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
ACQUISITION ACTIONS CONTACT	- 50 600	- 350 000
ACQUISITION ACTIONS TOUTALU	- 400 000	-
SOUSCRIPTION EMPRUNT NATIONAL	-	- 20 000
TOTAL	- 450 600	- 370 000

7.2.5- ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	45 138	84 625
TOTAL	45 138	84 625

7.2.6- DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	136 317	122 332
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 174 358	- 136 317
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 50 890	- 80 842
DECAISSEMENTS SUR CHARGES A REPARTIR	-	- 75 020
	- 88 931	- 169 847

7.3.1- DECAISSEMENTS DES EMPRUNTS (VAR CREDITS DE GESTION/CT...)

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 5 483 010	- 5 585 785
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	4 841 121	5 483 010
TOTAL	- 641 889	- 102 775

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
DIVIDENDES N-1	- 32 298	- 32 118
DIVIDENDES N	32 491	32 298
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 1 386 852	- 1 386 851
TOTAL	-1 386 659	-1 386 671

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES (FONDS SOCIAL, SUBVENTION, ...)

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	- 530 954	- 571 670
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	492 466	530 954
TOTAL	- 38 488	- 40 716

7.3.4- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS MT

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 55 556	- 389 351
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	-	55 556
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 333 795	- 754 465
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	55 556	333 795
TOTAL	- 333 795	- 754 465

NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société « TOUTALU »,
- La société « CONTACT »,
- La société « ELECTRICA »,
- La société « SIAME INTERNATIONALE »,
- La société « SNCI »,
- La société « PROSID »,
- La société « SNC »,
- La société « SGTM »,
- La société « CAPROMET »,
- La société « INTER ELECTRIC »,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED,
- La société « SITEL »,
- La société « SAS MAYTEL »,
- La société « FRIGO NEGOCE », et
- La société « LE PANNEAU ».

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2015.

8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

Société	Situation au 31/12/2015				Situation au 31/12/2014			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	187	370	- 437	120	126	362	- 219	269
CONTACT	-	4	-	4	-	14	-	14
ELECTRICA	1 069	41	- 69	1 041	917	17	- 20	914
SIAME INTER	97	-	- 6	91	- 97	-	- 6	-103
SNCI	-	-	-	-	-	-	- 3	- 3
PROSID	-	-	- 8	- 8	-	-	-	-
SNC	-	-	- 9	- 9	-	-	- 3	- 3
SGTM	2	-	-	2	8	-	-	8
CAPROMET	245	-	-	245	3	-	-	3
INTER ELECTRIC	-	-	-	-	680	-	-	680
M .H. BEN AYED	-	-	- 86	- 86	-	-	- 108	-108
SITEL	17	-	-	17	11	-	- 6	5
SAS MAYTEL	-	96	-	96	-	150	-	150
FRIGO NEGOCE	-	-	- 2	- 2	-	-	-	-
STE LE PANNEAU	-	-	-	-	2	-	-	2

8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2015

8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

a- TOUTALU - Autres actifs courants

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 370 KTND au 31 décembre 2015. En 2015, la « SIAME » a facturé des frais de carburant de 5 KTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 17 KTND. TOUTALU a réglé 14 KTND courant 2015.

b- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2015 ont totalisé 1 467 KTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 1 249 KTND courant le même exercice.

c- TOUTALU - Client

Les ventes réalisées en 2015 ont totalisé 774 KTND TTC. « TOUTALU » a procédé au règlement de 713 KTND courant le même exercice .

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

a- CONTACT - Autres Actifs Courants

Les principales opérations enregistrées en 2015 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes auprès de « CONTACT » pour 400 KTND ;
- La « SIAME » a établi des notes de débit pour 11 KTND ;
- La société « CONTACT » a établi une note de débit pour 4 KTND
- Les règlements de « CONTACT » au profit de la « SIAME » se sont élevés à 17 KTND.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

a- ELECTRICA - Client

La société « ELECTRICA » est une filiale de la « SIAME » chargée de la distribution des disjoncteurs et accessoires de branchement fabriqués par la « SIAME », ainsi que la commercialisation du complément de la gamme des produits Général Electric non intégrée par la « SIAME ». Il est à signaler que les conditions commerciales accordées à « ELECTRICA » sont similaires à celles accordées aux autres distributeurs de la « SIAME ». Le total des ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » en 2015 s'élève à 969 KTND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 817 KTND courant 2015. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2015 à 1 069 KTND.

b- ELECTRICA - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2015, s'élèvent à 49 KTND TTC et se rapportent à des achats de matériel électrique.

c- ELECTRICA - Autres actifs courants

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Etablissement d'une Credit-Note au titre de la ristourne « GE » à accorder pour 14 KTND ;
- Refacturation d'un montant payé à l'agence nationale de métrologie pour 2 KTND ; et
- Facturation d'un loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 36 KTND l'an.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SIAME INTERNATIONAL

a. SIAME INTERNATIONAL - Client

Le compte client de la société « SIAME INTERNATIONAL » s'élève à -97 KTND se rattachant à l'exercice 2013.

b. SIAME INTERNATIONAL - Fournisseur

Le compte fournisseur de la société « SIAME INTERNATIONAL » s'élève à 6 KTND non mouvementé depuis l'exercice 2011.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNCI

a. SNCI - Fournisseur

La « SIAME » a réglé en 2015 la totalité de sa dette envers « SNCI ».

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2015, s'élèvent à 9 KTND TTC. La « SIAME » a réglé 1 KTND de sa dette envers « PROSID » en 2015.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNC

Les prestations fournies par la société « SNC » au cours de 2015 se sont élevées à 6 KTND.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SGTM

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SGTM » pour un montant TTC de 2 KTND.

La société « SGTM » a procédé au règlement de 8 KTND courant 2015. Le solde du compte client « SGTM » s'élève au 31 décembre 2015 à 2 KTND.

8.2.9- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CAPROMET

Afin de consolider sa présence sur le marché Algérien, la « SIAME » a intégré la société « CAPROMET » dans son portefeuille des clients étrangers.

La société « CAPROMET », a réalisé courant 2015 des achats pour un total de 242 KTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE INTER ELECTRIC

La société « INTER ELECTRIC » a réglé la totalité de sa dette s'élevant à 680 KTND.

8.2.11- OPERATIONS AVEC M. MOHAMED HEDI BEN AYED

La « SIAME » a conclu avec Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KTND TTC par an. La société a procédé au règlement de 108 KTND en 2015.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

Les achats réalisés auprès de la société « SITEL » se sont élevés en 2015 à 10 KTND TTC. La « SIAME » a réglé la totalité de sa dette en 2015.

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 66 KTND.

La société « SITEL » a réglé 60 KTND de sa dette au cours de 2015.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SAS MAYTEL

En 2015, la « SIAME » a encaissé 54 KTND au titre des dividendes de l'année 2013.

Des dividendes pour respectivement 53 et 43 KTND au titre des exercices 2008 et 2011 ne sont pas encore encaissés par la « SIAME ».

8.2.14- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE FRIGO NEGOCE

Les achats réalisés auprès de la société « FRIGO NEGOCE » se sont élevés en 2015 à 2 KTND TTC. La « SIAME » n'a pas encore réglé sa dette en 2015.

8.2.15- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE PANNEAU

La société « LE PANNEAU » a réglé au cours de l'exercice 2015, 2 KTND au titre de la totalité de sa dette.

NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 000 000 TND totalement remboursé au 31 décembre 2015.
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1 500 000 TND contracté en date du 8 mai 2009. Au 31 décembre 2015, l'encours de ce crédit s'élève à 55 556 TND.
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8 100 000 TND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériels de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 000 000 TND.
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la Banque de Tunisie, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4 850 000 TND ;

9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'Amen Bank d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND, autorisé par le conseil n°134 du 08 mai 2013.
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BTK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015.

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la Banque de l'Habitat d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015.

9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 décembre 2015, le total des cautions bancaires s'élève à 3 274 088 TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
BIAT	654 292	617 015		488 817	1 760 124
ATTIJARI BANK	675 650				675 650
AMEN BANK	218 140	254 977	9 000		482 117
BT	55 450				55 450
BNA	11 800				11 800
STB	128 020			20 977	148 997
BH	139 950				139 950
TOTAL	1 883 302	871 992	9 000	509 794	3 274 088

9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 135 000 € et 538 995 \$ soit un total converti de 1 394 829 TND, qui se détaillent ainsi :

FOURNISSEUR	MONTANT		
	EUR	USD	TND
HOLLEY METERING		50 200	102 011
KRAUSS MAFFEI	135 000		299 538
LS INDUSTRIAL		449 795	914 028
SACHEN STEEL MOLD		39 000	79 252
TOTAL	135 000	538 995	1 394 829

9.5- EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2015 s'élève à 3 565 287 TND.

RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la société « SIAME », comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 37 109 249 TND et un bénéfice net de l'exercice de 2 130 080 TND.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « SIAME » au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le délai de détention par la « SIAME » de ses propres actions, tel que fixé par l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, a été dépassé ;
- La « SIAME » a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KTND qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KTND étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. Par ailleurs, une nouvelle notification portant sur un redressement total de 121 KTND a été adressée à la « SIAME » le 20 juillet 2015 au titre des exercices 2012 et 2013. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Vérfications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration avec les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2015.

Tunis, le 29 avril 2016.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI



RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME » au titre de l'exercice 2015, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et/ou opérations réalisées en 2015

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2015 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice ont été réexaminées et autorisées par le conseil d'administration du 26 avril 2016.

Ces conventions et opérations se présentent comme suit :

A-1- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « TOUTALU »

	En KTND			
	Solde au 31/12/2014	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2015
TOUTALU	362	22	14	370

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 370 KTND au 31 décembre 2015. En 2015, la « SIAME » a facturé des frais de carburant de 5 KTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 17 KTND.

TOUTALU a réglé 14 KTND courant 2015.

A-2- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « CONTACT »

				EN KDT
	Solde au 31/12/2014	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2015
CONTACT	14	411	421	4

Les principales opérations enregistrées en 2015 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé et encaissé des dividendes auprès de « CONTACT » pour 400 KTND ;
- La « SIAME » a établi des notes de débit pour 11 KTND ;
- La société « CONTACT » a établi une note de débit pour 4 KTND
- Les règlements de « CONTACT » au profit de la « SIAME » se sont élevés à 17 KTND.

A-3- OPERATIONS AVEC LA FILIALE « ELECTRICA »

				En KTND
	Solde au 31/12/2014	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2015
ELECTRICA	17	38	14	41

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Etablissement d'une Credit-Note au titre de la ristourne « GE » à accorder pour 14 KTND ;
- Refacturation d'un montant payé à l'agence nationale de métrologie pour 2 KTND ; et
- Facturation d'un loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 36 KTND l'an.

A-4- OPERATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE M. MOHAMED HEDI BEN AYED

				EN KDT
	Solde au 31/12/2014	Débit	Crédit	Solde au 31/12/2015
M .H. BEN AYED	-108	108	86	-86

La « SIAME » a conclu avec Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 KTND TTC par an. La société a procédé au règlement de 108 KTND en 2015.

A-5- CAUTIONS ET AVALS

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement, son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées concernant l'enveloppe de crédits de gestion accordée à la société « CONTACT » par la BTK pour un montant de 165 KTND. Autorisé par le conseil d'administration n° 140 du 28 mai 2015.

- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL ». Autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015.
- ✓ La SIAME s'est portée caution solidaire avec la société « TOUTALU » au profit de la Banque de l'Habitat, en garantie du remboursement d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015.
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de l'Habitat, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2015 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2015 sont les suivantes :

B-1- Convention autorisée par le conseil d'administration du 08 Mai 2013 :

Consentir une caution solidaire au profit de l'AMEN BANK, pour le compte de la filiale « CONTACT », en garantie du remboursement en principal, intérêts et accessoires d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Votre conseil d'administration du 28 mai 2015 a fixé la rémunération et avantages du Président Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 153 250 TND servis sur 13 mensualités ;
 - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôts. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;
 - Une voiture de fonction ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès d'une compagnie d'assurance moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.

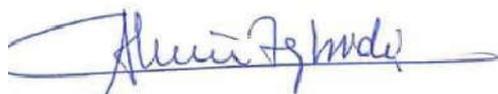
Votre conseil d'administration du 26 avril 2016 a décidé de servir au Président Directeur Général, une prime d'intéressement brute de 100 000 TND.

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit (en TND) :

	<u>Président Directeur Général</u>	
	<u>Charges de l'exercice Passifs au 31/12/2015</u>	
Avantages à court terme		
Salaires	153 251	10 599
Prime d'intéressement	72 993	72 993
Retraite complémentaire	16 812	-
Frais de déplacement	4 200	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiement en actions	-	-
Total	247 256	83 592

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 29 avril 2016.



Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine - 1002 Tunis

La société Assurances MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Sami MANJOUR & Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2015			31/12/2014
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1 Actifs incorporels	3.1				
AC11 Portefeuilles rachetés et autres actifs incorporels		844 645,838	745 030,359	99 615,479	21 783,738
		844 645,838	745 030,359	99 615,479	21 783,738
AC2 Actifs corporels	3.2				
AC22 Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport		6 163 399,264	4 949 168,520	1 214 230,744	1 235 322,065
		6 163 399,264	4 949 168,520	1 214 230,744	1 235 322,065
AC3 Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	10 518 723,570	1 763 767,939	8 754 955,631	7 894 220,972
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	14 355 557,496	6 429 711,927	7 925 845,569	8 330 068,369
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	7 864 696,872	174 280,584	7 690 416,288	7 682 356,320
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	35 592 030,047	3 422 528,685	32 169 501,362	31 883 001,951
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	125 111 350,068		125 111 350,068	101 675 428,756
AC335 Dépôts et cautionnements		1 740,000		1 740,000	1 740,000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		802 593,059		802 593,059	773 435,703
		194 246 691,112	11 790 289,135	182 456 401,977	158 240 252,071
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	12 581 246,905		12 581 246,905	15 121 257,290
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	20 053 346,859		20 053 346,859	21 161 250,338
		32 634 593,764		32 634 593,764	36 282 507,628
AC6 Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	9 054 832,723		9 054 832,723	8 424 476,419
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes					
AC612 Primes à recevoir	3.5.2	17 304 876,303	4 709 843,072	12 595 033,231	14 442 061,863
AC612 Primes à annuler	3.5.3	(1 852 998,000)		(1 852 998,000)	(946 551,387)
AC612 Autres Créances diverses	3.5.4	9 294 985,907	3 869 949,427	5 425 036,480	4 337 123,297
AC612 Comptes courants co-assureurs		150 357,600		150 357,600	157 850,771
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance					
AC62 Comptes courants des cédantes		931 373,764		931 373,764	467 550,480
AC62 Autres créances nées d'opérations de réassurance		0,000		0,000	413 043,092
AC63 Autres créances					
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	2 701,750		2 701,750	1 028 069,509
AC633 Débiteurs divers	3.5.6	6 135 110,064		6 135 110,064	6 018 785,449
		41 021 240,111	8 579 792,499	32 441 447,612	34 342 409,493
AC7 Autres éléments d'actif	3.6				
AC71 Valeurs à l'encaissement	3.6.1	10 286 291,781		10 286 291,781	9 577 565,668
AC71 Avoir en banque, CCP et caisse	3.6.2	222 950,949		222 950,949	6 116 615,610
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.3	3 647 159,480		3 647 159,480	3 644 862,670
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.4	3 704 099,772		3 704 099,772	3 083 030,993
AC733 Autres comptes de régularisation	3.6.5	202 832,713		202 832,713	156 963,586
		18 063 334,695		18 063 334,695	22 579 038,527
Total de l'actif		292 973 904,784	26 064 280,513	266 909 624,271	252 701 313,522

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		30 000 000,000	30 000 000,000
CP2 Réserve Légale		3 000 000,000	2 712 695,655
CP2 Réserves Facultatives		9 700 304,884	6 373 760,782
CP2 Autres Réserves		1 056 942,218	1 640 053,836
CP4 Autres capitaux propres		11 207 122,782	10 276 222,782
CP5 Résultats reportés		25 165,453	545 793,022
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		54 989 535,337	51 548 526,077
CP6 Résultat de l'exercice		7 139 397,281	5 544 120,878
Total des capitaux propres avant affectation		62 128 932,618	57 092 646,955
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		350 000,000	350 000,000
PA23 Autres provisions		350 000,000	350 000,000
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.1		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.1.1	33 143 365,805	33 156 897,640
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.1.2	119 240 520,460	112 477 499,789
PA331 Prévisions de recours à encaisser	4.2.1.3	(7 141 478,597)	(5 996 199,204)
PA361 Provisions mathématiques des rentes	4.2.1.4	1 363 651,586	1 156 808,792
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.1.5	2 600 793,332	2 087 608,759
PA361 Provisions pour risques en cours	4.2.1.6	0,000	607 490,224
PA361 Provisions pour égalisation	4.2.1.7	4 300 000,000	4 515 000,000
		153 506 852,586	148 005 106,000
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.2	18 716 356,961	21 340 366,330
PA6 Autres dettes	4.2.3		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.3.1	342 355,850	175 294,557
PA61 Comptes courants de co-assureurs	4.2.3.2	885 321,276	833 476,116
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.3.3	23 275 514,063	19 912 471,813
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.3.4	534 691,606	469 447,276
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.3.5	2 088 383,446	1 555 734,065
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.3.6	4 011 738,446	2 479 812,308
		31 138 004,687	25 426 236,135
PA7 Autres passifs	4.2.4		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.4.1	1 069 477,419	486 958,102
		1 069 477,419	486 958,102
TOTAL DU PASSIF		204 780 691,653	195 608 666,567
Total des capitaux propres et du passif		266 909 624,271	252 701 313,522

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014
PRNV1 Primes acquises	5.1	120 824 947,915	(41 724 888,323)	79 100 059,592	77 435 978,511
PRNV11 Primes émises et acceptées		120 811 416,080	(39 184 877,938)	81 626 538,142	78 939 749,201
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		13 531,835	(2 540 010,385)	(2 526 478,550)	(1 503 770,690)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	4 966 460,847		4 966 460,847	5 131 815,330
PRNV2 Autres produits techniques	5.3	58 594,121		58 594,121	79 711,090
CHNV1 Charges de sinistres	5.4	(67 567 328,832)	7 723 986,635	(59 843 342,197)	(61 889 560,342)
CHNV11 Montants payés	5.4.1	(60 804 308,161)	8 831 890,114	(51 972 418,047)	(52 197 856,015)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		(6 763 020,671)	(1 107 903,479)	(7 870 924,150)	(9 691 704,327)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		1 545 926,823		1 545 926,823	(1 440 988,679)
CHNV2 Variation des provisions mathématiques des rentes		(206 842,794)		(206 842,794)	(93 140,243)
CHNV2 Variation des prévisions de recours		1 145 279,393		1 145 279,393	(740 358,212)
CHNV2 Variation de la provision pour risques en cours		607 490,224		607 490,224	(607 490,224)
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		(513 184,573)	76 725,025	(436 459,548)	(52 873,656)
CHNV4 Frais d'exploitation	5.5	(23 120 529,457)	7 708 572,482	(15 411 956,975)	(11 668 464,098)
CHNV41 Frais d'acquisition	5.5.1	(13 561 896,372)		(13 561 896,372)	(13 244 538,831)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		2 296,810		2 296,810	32 979,479
CHNV43 Frais d'administration	5.5.2	(9 560 929,895)		(9 560 929,895)	(6 427 800,156)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			7 708 572,482	7 708 572,482	7 970 895,410
CHNV5 Autres charges techniques	5.6	(1 953 883,767)		(1 953 883,767)	(2 919 804,686)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation		215 000,000		215 000,000	0,000
RTNV Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		34 456 003,077	(26 215 604,181)	8 240 398,896	4 675 813,470

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2015	31/12/2014
RTNV	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		8 240 398,896	4 675 813,470
PRNT1	Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	11 162 348,695	10 948 213,329
	<i>PRNT11</i> Revenus des placements		6 350 220,900	5 739 442,793
	<i>PRNT12</i> Autres produits de placements		2 711 459,678	1 267 544,751
	<i>PRNT13</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		144 407,168	258 304,434
	<i>PRNT14</i> Profits provenant de la réalisation des placements		1 956 260,949	3 682 921,351
CHNT1	Charges des placements	6.2	(4 495 880,309)	(4 098 636,477)
	<i>CHNT11</i> Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(1 817 270,836)	(1 669 438,205)
	<i>CHNT12</i> Correction de valeur sur placements		(1 955 425,706)	(1 249 928,427)
	<i>CHNT13</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		(723 183,767)	(1 179 269,845)
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(4 966 460,847)	(5 131 815,330)
PRNT2	Autres produits non techniques	6.3	167 375,155	182 997,299
CHNT3	Autres charges non techniques	6.4	(195 812,059)	(495 273,163)
	Résultat provenant des activités ordinaires		9 911 969,531	6 081 299,128
CHNT4	Impôts sur le résultat		(2 772 572,250)	(537 178,250)
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		7 139 397,281	5 544 120,878
	Résultat net de l'exercice		7 139 397,281	5 544 120,878

ANNEXE N°6
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		2015
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>239 546,000</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	239 546,000
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>1 928 536,304</u>
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	1 928 536,304
HB22	Titres et Actifs acquis avec engagement de revente	
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	
HB24	Autres engagements donnés	
HB3	VALEURS RECUS EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES	
HB4	VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION	
HB5	VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE	
HB6	AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS	

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		119 189 105,837	109 856 148,456
Sommes versées pour paiement des sinistres		(56 169 737,936)	(54 834 070,779)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		635 665,083	263 672,258
Décaissements de primes sur les cessions		(24 029 611,656)	(30 365 752,292)
Encaissements de sinistres sur les cessions		1 038 705,049	797 348,965
Commissions versées aux intermédiaires		(777 652,877)	(911 705,593)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(11 323 751,639)	(13 443 197,924)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(103 794 022,880)	(135 114 201,073)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		83 340 728,519	136 689 260,144
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(13 942 995,879)	(14 217 446,911)
Produits financiers reçus		2 323 981,769	3 092 845,496
Autres mouvements		26 162,892	22 748,442
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	(3 483 423,718)	1 835 649,189
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		0,000	(23 682,797)
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		(332 345,617)	(1 992 808,601)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(332 345,617)	(2 016 491,398)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(2 077 895,326)	(2 417 344,200)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(2 077 895,326)	(2 417 344,200)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		6 116 615,610	8 714 802,019
Trésorerie à la clôture de l'exercice		222 950,949	6 116 615,610

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **ARRETES AU 31/12/2015**

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des *ASSURANCES MAGHREBIA* se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	30 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration:	Monsieur Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Habib BEN HASSINE
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB - GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et par les normes sectorielles (N C T 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme N°31 du système comptable tunisien.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%, et au taux de 5% pour l'immeuble Arabie Saoudite.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise)

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Conception & développement	41 657	16 830
Logiciels	614 279	539 839
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	188 709	188 710
Total valeur brute	844 645	745 379
Amortissements	745 030	723 595
Total valeur nette	99 615	21 784

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

Ils comprennent:

Actifs corporels	Valeur brute			Amortissement			VCN AU 31-12-2015	VCN AU 31-12-2014
	Au 01/01/2015	Acquisitio n	Au 31/12/201 5	Au 01/01/201 5	Dotation	Au 31/12/201 5		
Matériel transport	753 461	48 980	802 441	626 365	40 260	666 625	135 816	127 096
Mob. Mat. Bur.	987 357	3 320	990 677	819 516	25 771	845 287	145 390	167 840
Mat. Informatique	1 732 146	160 379	1 892 525	1 570 227	52 958	1 623 185	269 339	161 919
Ag. Amé. Install.	2 403 165	1 199	2 404 364	1 659 604	115 221	1 774 825	629 539	743 561
Autres immobilisat°	65 772	7 621	73 393	30 866	8 380	39 246	34 147	34 906
Total	5 941 901	221 498	6 163 399	4 706 578	242 591	4 949 169	1 214 231	1 235 322

3-3 : Placements

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend:

			31-12-2015	31-12-2014
Terrains et constructions d'exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains d'exploitation	1 858 829		1 858 829	1 858 829
Constructions d'exploitation	8 659 895	1 763 768	6 896 127	6 035 392
Total	10 518 724	1 763 768	8 754 956	7 894 221

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

			31-12-2015	31-12-2014
Terrains et constructions hors exploitation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains hors exploitation	552 276		552 276	552 276
Constructions hors exploitation	13 803 281	6 429 712	7 373 569	7 777 792
Total	14 355 557	6 429 712	7 925 846	8 330 068

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Ce poste comprend la participation de MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle :

*Assurances MAGHREBIA Immobilière : **323 092 DT**

*Assurances MAGHREBIA Vie : **5 000 000 DT**

*MAGHREBIA SERVICES SARL: 210 000 DT

* MAGHREBIA Financière SICAR SA: 2 331 605 DT

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres au 31-12-2015 et les reprises sur les provisions antérieures s'élèvent respectivement à 0 DT et à 8 060 DT, ramenant ainsi le total des provisions à 174 281 DT au 31-12-2015 contre 182 341 DT au 31-12-2014.

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31/12/2015 de 32 169 501 DT, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation	VAR. EN %
ACTIONS & TITRES COTES	22 889 406	21 859 657	1 029 749	4,71%
PARTS OPCVM	2 535 000	2 228 000	307 000	13,78%
ACTIONS & TITRES NON COTES	10 167 624	9 917 624	250 000	2,52%
Valeur brute	35 592 030	34 005 281	1 586 749	4,67%
Provisions	3 422 529	2 122 279	1 300 249	61,27%
Valeur nette	32 169 501	31 883 002	286 500	0,90%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde de 125 111 350 DT qui se détaille comme suit :

	31-12-2015	31-12-2014	Variation	VAR. EN %
Bons de trésors assimilables	34 416 279	34 060 854	355 425	1,04%
Emprunts obligataires	23 276 973	18 587 982	4 688 992	25,23%
Placements à court & moyen terme	67 418 098	49 026 593	18 391 505	37,51%
Total	125 111 350	101 675 429	23 435 921	23,05%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à 12 581 247 DT.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
P.P.N.A.incendie	4 206 969	4 814 354	-607 385	-12,62%
P.P.N.A.inc.accident	1 373 617	1 022 379	351 238	34,35%
P.P.N.A.vol	164 672	163 821	851	0,52%
P.P.N.A.risques spéciaux	2 813 301	4 673 957	-1 860 656	-39,81%
P.P.N.A.responsabilité civile	3 666 569	4 066 099	-399 530	-9,83%
P.P.N.A.maritime	356 119	380 647	-24 528	-6,44%
Total	12 581 247	15 121 257	-2 540 010	-16,80%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2015 de **20 053 347 DT**.

	31-12-2015	31-12-2014	VARIATION	VAR EN %	
S.A.P. incendie	8 871 908	8 100 136	771 772	9,53%	
S.A.P. auto	1 652 515	1 645 447	7 068	0,43%	
S.A.P. ind. accident	490 195	87 845	402 351	458,02%	
S.A.P. vol	518 520	677 034	-	158 513	-23,41%
S.A.P. maladie	215 513	339 397	-	123 884	-36,50%
S.A.P. risques spéciaux	3 382 621	4 003 658	-	621 037	-15,51%
S.A.P. responsabilité civile	3 757 600	3 690 575	67 024	1,82%	
S.A.P. maritime	1 164 476	2 617 159	-	1 452 684	-55,51%
Total	20 053 347	21 161 250	-	1 107 903	-5,24%

3-5 : Créances

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises, elles présentent un solde au 31/12/2015 de **9 054 833 DT**.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
P.A.N.E. incendie	91 142	82 826	8 316	10,04%
P.A.N.E. individ. Acc.	44 128	36 034	8 094	22,46%
P.A.N.E. maladie	8 811 666	8 205 436	606 230	7,39%
P.A.N.E. responsabilité civile	107 897	100 181	7 716	7,70%
Total	9 054 833	8 424 476	630 356	7,48%

3-5-2 : Primes à recevoir

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, contentieux primes ...). Les primes à recevoir présentent un solde au 31/12/2015 de **17 304 876 DT**.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Agents généraux, succursales, courtiers et assurés	17 304 876	17 987 679	-682 803	-3,80%
Total	17 304 876	17 987 679	-682 803	-3,80%

3-5-3 : Primes à annuler

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à **1 852 998 DT**.

	31-12-2015	31-12-2014	VARIATION	VAR EN %
AT	3 926	3 926	-	0,00%
Incendie	394 520	168 981	225 539	133,47%
Auto	397 507	317 302	80 205	25,28%
Individuel accident	602 893	31 825	571 068	1794,38%
Vol	13 799	16 796	- 2 997	-17,85%
Maladie	95 707	83 300	12 407	14,89%
Risques spéciaux	260 886	234 402	26 484	11,30%
Responsabilité civile	47 871	60 476	- 12 605	-20,84%
Maritime	35 889	29 543	6 346	21,48%
Total	1 852 998	946 551	906 447	95,76%

3-5-4 : Autres créances diverses

Le solde de cette rubrique au 31/12/2015 est de **9 294 986 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Valeurs impayées	138 665	27 119	111 546	411,33%
valeurs en contentieux	3 377 259	2 955 811	421 448	14,26%
chèques consignés	1 111 226	735 147	376 080	51,16%
Agences en contentieux	439 387	375 110	64 276	17,14%
IDA	2 014 812	1 550 087	464 725	29,98%
Anticipation	2 212 866	1 632 151	580 715	35,58%
Autres	771	-	771	
Total	9 294 986	7 275 424	2 019 562	27,76%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Sous cette rubrique sont comptabilisées notamment, les avances au titre de l'impôt sur les sociétés « acomptes provisionnels » et les retenues d'impôts prévues par l'article 52 du code de l'IRPP. Le solde net de cette rubrique est de **2 702 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Etat Impôt / les sociétés	-	1 025 412	- 1 025 412	
divers	2 702	2 658	44	1,66%
Total	2 702	1 028 070	- 1 025 368	-99,74%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel, aux agents généraux et aux intermédiaires en bourse. Elle présente un solde au 31-12-2015 de **6 135 110 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Personnel	896 094	635 138	260 956	41,09%
Autres débiteurs	5 239 016	5 383 648	- 144 632	-2,69%
Total	6 135 110	6 018 785	116 325	1,93%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Valeurs à l'encaissement

Cette rubrique totalise les effets à recevoir, les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir et les chèques à l'encaissement, elle présente un solde au 31-12-2015 de **10 286 292 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Valeurs à recevoir	716 398	1 046 061	- 329 663	-31,51%
Chèques à l'encaissement	7 612 706	5 307 936	2 304 770	43,42%
Effets à l'encaissement	1 957 187	3 223 568	- 1 266 381	-39,29%
Total	10 286 292	9 577 566	708 726	7,40%

3-6-2 : Avoir en banques, CCP et caisse

Le détail de cette rubrique se présente ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Banques	202 576	6 088 734	- 5 886 159	-96,67%
CCP	14 809	14 809	-	0,00%
Caisse	5 566	13 072	- 7 506	-57,42%
Total	222 951	6 116 616	- 5 893 665	-96,35%

3-6-3 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2015 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2015 à **3 647 159 DT** contre **3 644 863 DT** au 31-12-2014.

3-6-4 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2015 à **3 704 100 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Intérêts courus	3 219 534	2 260 199	959 335	42,44%
Loyers courus	475 332	351 447	123 885	35,25%
Dividendes à encaisser	9 233	471 384	- 462 151	-98,04%
Total	3 704 100	3 083 031	621 069	20,14%

3-6-5 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31 -12-2015 de **202 833 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Différence sur les prix de remboursement	137 434	95 153	42 282	44,44%
Charges constatées d'avance	65 398	61 811	3 588	5,80%
Total	202 833	156 964	45 869	29,22%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à **62 128 932,618 DT** contre 57 092 646,955 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant une hausse de 5 036 285,663 DT.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	Capitaux propres 2014 avant affectation	Mouvements de l'exercice	Capitaux propres 2015 avant affectation
Capital social	30 000 000	0	30 000 000
Réserve légale	2 712 696	287 304	3 000 000
Réserves facultatives	6 373 761	3 326 544	9 700 305
Réserves pour réinvestissement exonérés	9 529 532	930 900	10 460 432
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	0	746 691
Réserves pour fonds social	840 054	216 888	1 056 942
Autres réserves	800 000	-800 000	0
Résultats reportés	545 793	-520 628	25 165
Résultat de l'exercice 2014	5 544 121	-5 544 121	0
Résultat de l'exercice 2015	0	7 139 397	7 139 397
Total	57 092 647	5 036 286	62 128 933

Le résultat de l'exercice 2015 est de 7 139 397,281 DT soit 2,380 DT par action.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2015, la répartition du résultat de l'exercice 2014 est comme suit:

Bénéfice 2014	5 544 120,878
+ Report à nouveau antérieur	545 793,022
Premier reliquat	6 089 913,900
- Réserve légale	287 304,345
Deuxième reliquat	5 802 609,555
- Réserves pour réinvestissements exonérés	2 037 400,000
Troisième reliquat	3 765 209,555
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	520 044,102
Quatrième reliquat	3 245 165,453
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	3 000 000,000
Cinquième reliquat	245 165,453
- Réserves pour fonds social	220 000,000
Sixième reliquat	25 165,453
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	25 165,453
Septième reliquat	0,000
+ Réserves pour réinvestissement exonérés (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	1 106 500,000
Huitième reliquat	1 106 500,000
+ Autres réserves (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	800 000,000
Neuvième reliquat	1 906 500,000
+ Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	6 893 805,102
Dixième reliquat	8 800 305,102
- Dividendes (<i>distribuables en franchise de la RAS</i>)	2 100 000,000
Onzième reliquat	6 700 305,102
- Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS	6 700 305,102
Douzième reliquat	0,000

	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2014 avant affectation	30 000 000	2 712 696	746 691	9 529 532	6 373 761	1 640 054	545 793	5 544 121	57 092 647
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 09/06/2015		287 304		2 037 400	3 520 044	220 000	-520 628	-5 544 121	0
Dividendes distribués en 2015				-1 106 500	-193 500	-800 000			-2 100 000
Soldes au 31/12/2014 après affectation	30 000 000	3 000 000	746 691	10 460 432	9 700 305	1 060 054	25 165	0	54 992 647

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013 -54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances 2014, les fonds propres distribuables en franchise de la retenue à la source s'élève au 31-12-2015 à **15 123 337,102 DT** et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 6 700 305,102 DT
- Réserves pour réinvestissement exonérés (*distribuables sous conditions*) : 8 423 032,000 DT

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions techniques brutes :

4-2-1-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **33 143 366 DT** au 31-12-2015.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
P.P.N.A. incendie	5 561 631	6 111 207	- 549 576	-8,99%
P.P.N.A. auto	16 906 370	15 048 713	1 857 657	12,34%
P.P.N.A. Ind. Accident	2 307 632	2 187 097	120 534	5,51%
P.P.N.A. vol	165 638	164 703	935	0,57%
P.P.N.A. maladie	-	-	-	
P.P.N.A. risque spéciaux	3 184 466	4 069 295	- 884 829	-21,74%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 660 030	5 194 789	- 534 759	-10,29%
P.P.N.A. maritime	357 599	381 093	- 23 494	-6,16%
Total	33 143 366	33 156 898	- 13 532	-0,04%

4-2-1-2 : Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (moyenne du coût³ des ouvertures tardives des cinq derniers exercices)

³ coût = règlements + réserves

Les provisions pour sinistres non vie présentent au 31-12-2015 un solde brut de **119 240 520** DT.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
S.A.P. incendie	12 806 477	13 248 649	- 442 172	-3,34%
S.A.P. auto	79 884 176	72 131 769	7 752 407	10,75%
S.A.P. ind. Accident	714 525	345 230	369 295	106,97%
S.A.P. vol	617 959	660 293	- 42 334	-6,41%
S.A.P. maladie	2 818 692	2 701 897	116 795	4,32%
S.A.P. risques spéciaux	4 375 823	4 971 319	- 595 496	-11,98%
S.A.P. responsabilité civile	16 030 838	14 856 010	1 174 828	7,91%
S.A.P. maritime	1 992 032	3 562 335	- 1 570 304	-44,08%
Total	119 240 520	112 477 500	6 763 021	6,01%

4-2-1-3 : Prévisions de recours à encaisser

Cette rubrique présente au 31-12-2015 un solde de **7 141 479** DT. Il s'agit des sommes récupérables provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (Subrogation).

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN%
Prévisions de recours auto	6 513 811	5 486 546	1 027 265	18,72%
Prévisions de recours incendie	80 741	89 762	- 9 021	-10,05%
Prévisions de recours risques spéciaux	34 838	28 439	6 400	22,50%
Prévisions de recours responsabilité civile	142 183	210 814	- 68 631	-32,56%
Prévisions de recours transport maritime	369 904	180 638	189 266	104,78%
Total	7 141 479	5 996 199	1 145 279	19,10%

4-2-1-4 : Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes correspond à la valeur actuelle des engagements de la société en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

La provision mathématique des rentes est arrêtée au 31-12-2015 à une valeur de **1 363 652** DT.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Rentes Accidents de travail	739 597	774 312	- 34 715	-4,48%
Rentes Incendie	1 726	1 772	- 46	-2,60%
Rentes Auto	15 608	16 132	- 525	-3,25%
Rentes Maladie	606 721	364 593	242 129	66,41%
Total	1 363 652	1 156 809	206 843	17,88%

4-2-1-5 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2015 un solde de **2 600 793** DT.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Incendie	91 102	293 427	- 202 326	-68,95%
Auto	1 125 718	459 507	666 211	144,98%
Individuelle accident	43 224	49 787	- 6 563	-13,18%
Vol	20 707	39 354	- 18 646	-47,38%
maladie	404 301	722 802	- 318 501	-44,06%
Risques spéciaux	512 921	228 009	284 912	124,96%
Responsabilité civile	4 702	52 699	- 47 997	-91,08%
Maritime	398 119	242 024	156 095	64,50%
Total	2 600 793	2 087 609	513 185	24,58%

4-2-1-6 : Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est définie comme, le montant à provisionner en supplément des primes non acquises, pour couvrir les risques à assumer. Elle est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats en cours, excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

La provision pour risque en cours est calculée conformément aux dispositions des alinéas 35 et 36 de la norme comptable N° 29 relative aux provisions techniques d'une entreprise d'assurance et/ou de réassurance. Le calcul des provisions pour risques en cours au 31-12-2015 a dégagé une provision nulle.

4-2-1-7 : Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux mouvements d'émeutes. Elle présente au 31-12-2015 un solde de **4 300 000 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Incendie	1 600 000	1 680 000	- 80 000,000	-5%
Automobile	1 700 000	1 785 000	- 85 000,000	-5%
Vol	200 000	210 000	- 10 000,000	-5%
Risques spéciaux	800 000	840 000	- 40 000,000	-5%
Total	4 300 000	4 515 000	- 215 000,000	-5%

4-2-2 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les récessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **18 716 357 DT** contre 21 340 366 DT au 31-12-2014.

4-2-3 : Autres dettes

4-2-3-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2015 un solde de **342 356 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Autres	-	3 522	- 3 522	-100,00%
comptes courants agents	342 356	171 773	170 583	99,31%
Total	342 356	175 295	167 061	95,30%

4-2-3-2 : Comptes courants des Co-assureurs

Cette rubrique présente au 31-12-2015 un solde de **885 321 DT** contre 833 476 DT au 31-12-2014.

4-2-3-3 : Dettes nées d'opérations de réassurances

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **23 275 514 DT**.

4-2-3-4 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2015 est de **534 692 DT**.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Dépôts et cautionnement agent général	211 268	160 511	50 756	31,62%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	323 424	308 936	14 488	4,69%
Total	534 692	469 447	65 244	13,90%

4-2-3-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2015 est de **2 088 383 DT**. Le solde est détaillé comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Retenue à la source	1 760 302	1 243 869	516 433	41,52%
Retenue sur salaires	1 546	311 865	- 310 319	-99,50%
Organismes sociaux charges à payer	326 535	-	326 535	
Total	2 088 383	1 555 734	532 649	34,24%

4-2-3-6 : Crédoeurs divers

Le Solde de cette rubrique au 31-12-2015 est de **4 011 738 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des actionnaires (dividendes à payer) et des comptes des fournisseurs (charges à payer).

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Dividendes et tantièmes à payer	190 075	168 514	21 561	12,79%
Personnel charges à payer	1 297 677	651 351	646 327	99,23%
Créditeurs divers	2 085 376	1 382 164	703 212	50,88%
Autres	438 610	277 783	160 827	57,90%
Total	4 011 738	2 479 812	1 531 926	61,78%

4-2-4 : Autres passifs

4-2-4-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2015 à **1 069 477 DT**, elle concerne principalement les loyers relatifs aux exercices futurs.

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Amortissement surcote	441 580	407 073	34 507	8,48%
Produits constatés d'avance	627 898	79 885	548 012	686,00%
Total	1 069 477	486 958	582 519	119,62%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2015 de **79 100 060 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Primes émises et acceptées	123 243 005	120 484 051	2 758 954	2,29%
Annulations et ristournes	- 2 155 498	- 3 017 762	862 264	-28,57%
Variation des primes à annuler	- 906 447	1 043 677	- 1 950 123	-186,85%
Variation des primes acquises et non émises	630 356	1 903 522	- 1 273 166	-66,88%
Primes cédées	- 39 184 878	- 41 473 739	2 288 861	-5,52%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	- 2 526 479	- 1 503 771	- 1 022 708	68,01%
Total	79 100 060	77 435 979	1 664 081	2,15%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2015 comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Produits de placements bruts	11 162 349	10 948 213	214 135	1,96%
Charges de placements	4 495 880	4 098 636	397 244	9,69%
Produits de placements nets (a)	6 666 468	6 849 577	- 183 108	-2,67%
Total provisions techniques (b)	160 648 331	154 001 305	6 647 026	4,32%
Total des capitaux propres (c)	54 989 535	51 548 526	3 441 009	6,68%
Total [a * b / (b + c)]	4 966 461	5 131 815	- 165 354	-3,22%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2015 de **58 594 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN%
Interêts perçus	1 841	1 116	725	64,97%
Autres produits techniques	56 753	78 595	- 21 842	-27,79%
Total	58 594	79 711	- 21 117	-26,49%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2015 un solde net de **51 972 418** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Sinistres payés	62 596 316	60 186 091	2 410 226	4,00%
Recours encaissés	- 2 856 949	- 2 442 386	- 414 563	16,97%
Frais de gestion des sinistres non vie	1 066 328	999 620	66 708	6,67%
Participation versées	- 1 387	- 45	- 1 342	2977,76%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 8 831 890	- 6 545 423	- 2 286 467	34,93%
Total	51 972 418	52 197 856	- 225 438	-0,43%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2015 de **13 561 896** DT qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Frais d'acquisition	13 264 446	13 022 909	241 537	1,85%
Commissions sur acceptation	306 585	282 416	24 169	8,56%
Commissions versées / AFF. Co-assur. Réas	36 343	7 754	28 590	368,72%
Commissions reçues / opérations de co-ass	- 45 478	- 68 540	23 062	-33,65%
Total	13 561 896	13 244 539	317 358	2,40%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2015 est de **9 560 930** DT contre 6 427 800 DT au 31-12-2014.

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment les frais du conseil d'administration et les frais internes et externes des services fonctionnels.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2015 de **1 953 883,767 DT** contre 2 919 805 DT au 31-12-2014.

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2015 de **11 162 349 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Revenus des immeubles	1 385 271	1 374 537	10 733	0,78%
Revenus des valeurs mobilières	2 226 136	2 125 339	100 797	4,74%
Revenus des emprunts obligataires	1 508 978	986 718	522 260	52,93%
Revenus des BTA	1 971 386	1 970 852	534	0,03%
Revenus des autres placements	3 698 830	4 109 935	- 411 105	-10,00%
Reprise sur provisions	144 407	258 304	- 113 897	-44,09%
Autres revenus	227 342	122 528	104 814	85,54%
Total Produits des placements	11 162 349	10 948 213	214 135	1,96%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2015 de **4 495 880 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN%
Frais de gestion et frais financiers	1 944 945	1 697 961	246 984	14,55%
Pertes de réalisations	595 509	1 150 747	- 555 238	-48,25%
Dotation aux provisions et aux amort.	1 955 426	1 249 928	705 497	56,44%
Total Charges de placements	4 495 880	4 098 636	397 244	9,69%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2015 de **167 375 DT** qui se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION	VAR EN %
Récupération Frais	12 204	5 339	6 865	128,59%
Autres produits non techniques	155 171	177 658	- 22 487	-12,66%
Total	167 375	182 997	- 15 622	-8,54%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2015 de **195 812 DT** contre 495 273 DT au 31-12-2015.

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31 décembre 2015, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **-3 483 423,718 DT** contre 1 835 649,189 DT au 31 décembre 2014.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31 décembre 2015, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-332 345,617 DT** contre -2 016 491,398 DT fin décembre de l'exercice précédent.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistre au 31 décembre 2015, un montant de **-2 077 895,326 DT** contre - 2 417 344,200 DT au 31 décembre 2014.

La trésorerie au 31 décembre 2015 s'élève à **222 950,949 DT** contre 6 116 615,610 DT l'exercice précédent enregistrant une variation de -5 893 664,661 DT.

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2015

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortiss.	Provis.	Amortiss.	Provis.	Amortiss.	Provis.	Amortiss.	Provis.	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	16 830	24 827		41 657	16 830	0	3 448				20 278	0	21 379
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	728 549	74 440		802 989	706 765	0	17 987				724 752	0	78 236
	745 379	99 267	0	844 646	723 595	0	21 435	0	0	0	745 030	0	99 615
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	2 403 165	1 199		2 404 364	1 659 604	0	115 221				1 774 825	0	629 539
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 538 735	220 300		3 759 035	3 046 974	0	127 369				3 174 343	0	584 692
2.3 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	5 941 900	221 499	0	6 163 399	4 706 578	0	242 590	0	0	0	4 949 169	0	1 214 231
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	23 915 034	959 247		24 874 281	7 690 745	0	502 735				8 193 480	0	16 680 801
3.2 Placements dans les entreprises liées													
3.2 Placements dans les entreprises liées	7 864 697	0	0	7 864 697	0	182 341	0	0	0	8 060	0	174 281	7 690 416
3.2.1 Parts	7 864 697			7 864 697	0	182 341				8 060	0	174 281	7 690 416
3.4 Autres placements financiers													
3.4 Autres placements financiers	135 682 450	113 083 565	88 060 895	160 705 120	0	2 122 279	0	1 436 597	0	136 347	0	3 422 529	157 282 591
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	34 005 281	2 717 596	1 130 847	35 592 030	0	2 122 279		1 436 597		136 347	0	3 422 529	32 169 501
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	101 675 429	110 365 969	86 930 048	125 111 350	0	0					0	0	125 111 350
3.4.6 Autres	1 740			1 740	0	0					0	0	1 740
3.5 Créances pour espèces déposées													
3.5 Créances pour espèces déposées	773 436	29 157		802 593	0	0					0	0	802 593
	168 235 617	114 071 969	88 060 895	194 248 431	7 690 745	2 304 620	502 735	1 436 597	0	144 407	8 193 480	3 596 809	182 456 402
TOTAL:	174 922 896	114 392 735	88 060 895	201 256 476	13 120 918	2 304 620	766 760	1 436 597	0	144 407	13 887 679	3 596 809	183 770 248

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2015

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	24 874 281	16 680 801	24 874 281	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	36 234 327	32 740 115	48 776 207	12 541 880
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				-
Autres parts d'OPCVM	7 222 400	7 119 803	7 208 711	- 13 689
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 111 350	125 111 350	127 763 715	2 652 364
Prêts hypothécaires				-
Autres prêts et effets assimilés				-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	802 593	802 593	802 593	-
Autres dépôts	1 740	1 740	1 740	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				-
Total	194 246 691	182 456 402	209 427 247	15 180 556
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	193 442 358	179 376 809	208 622 914	15 180 556
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	16 238 870,786	16 238 870,786	16 238 870,786	-

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2015

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	40 984 510,134	43 880 721,655	33 696 784,649		
Provisions pour sinistres	4 083 337,778	19 655 118,000	23 206 001,700		
total charges des sinistres	45 067 847,912	63 535 839,655	56 902 786,349		
Primes acquises	96 181 085,750	97 342 905,246	107 693 457,681		
% sinistres / primes acquises	46,857%	65,270%	52,838%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	59 337 823,894	47 085 088,924	51 416 591,916	38 374 398,851	
Provisions pour sinistres	14 236 043,532	17 191 274,100	23 255 715,040	42 017 494,723	
total charges des sinistres	73 573 867,425	64 276 363,024	74 672 306,956	80 391 893,574	
Primes acquises	96 181 085,750	97 342 905,246	107 693 457,681	120 218 043,564	
% sinistres / primes acquises	76,495%	66,031%	69,338%	66,872%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	60 619 496,169	49 647 533,716	55 776 862,353	49 498 963,171	40 915 571,678
Provisions pour sinistres	11 224 968,580	11 308 952,380	16 232 565,460	21 442 299,040	46 410 924,699
total charges des sinistres	71 844 464,749	60 956 486,096	72 009 427,813	70 941 262,211	87 326 496,377
Primes acquises	96 181 085,750	97 342 905,246	107 693 457,681	120 218 043,564	120 824 947,915
% sinistres / primes acquises	74,697%	62,620%	66,865%	59,010%	72,275%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2015

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		1 385 270,501	1 385 270,501	
1.2 Parts et actions de société immobilière			-	
	-	1 385 270,501	1 385 270,501	898 476,406
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		1 971 385,655	1 971 385,655	82 581,874
2.2 Emprunts obligataires		1 508 978,001	1 508 978,001	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		1 759 576,534	1 759 576,534	1 267 178,750
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		10 190,250	10 190,250	90 605,742
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		100 000,000	100 000,000	8 340,000
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	458 060,268	42 716,000	500 776,268	198 146,500
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 902 514,861	3 902 514,861	595 509,364
2.8 Contrats en unités de comptes			-	
2.9. Autres		23 656,625	23 656,625	667 352,362
	458 060,268	9 319 017,926	9 777 078,194	2 909 714,593
3. Autres placements			-	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-	687 689,311
Total	458 060,268	10 704 288,427	11 162 348,695	4 495 880,310
Intérêts		655 079,730	655 079,730	
Frais externes		1 162 191,107	1 162 191,107	
Autres frais	-	2 678 609,473	2 678 609,473	
Total charges des placements	-	4 495 880,310	4 495 880,310	-

Annexe 13 Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2015

	<u>A.T.</u>	<u>INCENDIE</u>	<u>AUTO</u>	<u>INDIVIDUEL ACCIDENT</u>	<u>VOL</u>	<u>MALADIE</u>	<u>R.S</u>	<u>R.C</u>	<u>MARITIME</u>	<u>Total</u>
Primes acquises	0,000	21 008 079,615	41 608 965,668	5 084 599,434	1 301 449,644	31 306 693,137	11 403 944,513	5 241 540,918	3 869 674,986	120 824 947,915
<i>Primes émises</i>	0,000	20 458 503,929	43 466 622,517	5 205 133,563	1 302 384,223	31 306 693,137	10 519 115,366	4 706 782,283	3 846 181,062	120 811 416,080
<i>Variation des primes non acquises</i>	0,000	549 575,686	-1 857 656,849	-120 534,129	-934,579	0,000	884 829,147	534 758,635	23 493,924	13 531,835
Charges de prestations	-47 517,865	-2 678 702,576	-30 169 005,016	-2 928 986,934	11 161,088	-27 577 093,247	-1 574 604,768	-1 818 283,506	565 390,840	-66 217 641,984
<i>Prestations et frais payés</i>	-82 232,950	-3 423 040,252	-22 863 177,300	-2 563 653,771	-62 261,409	-27 306 811,477	-1 941 435,800	-1 231 911,845	-1 329 783,357	-60 804 308,161
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	34 715,085	744 337,676	-7 305 827,716	-365 333,163	73 422,497	-270 281,770	366 831,032	-586 371,661	1 895 174,197	-5 413 333,823
Solde de souscription	-47 517,865	18 329 377,039	11 439 960,652	2 155 612,500	1 312 610,732	3 729 599,890	9 829 339,745	3 423 257,412	4 435 065,826	54 607 305,931
Frais d'acquisition	0,000	-3 066 602,108	-5 073 925,420	-997 076,002	-147 788,953	-1 677 521,953	-1 547 875,415	-431 332,505	-617 477,205	-13 559 599,561
Autres charges de gestion nettes	0,000	-3 162 669,610	-4 348 689,071	-1 005 852,659	-273 263,652	-660 717,982	-532 484,029	-562 845,256	-909 697,282	-11 456 219,541
Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,000	-6 229 271,718	-9 422 614,491	-2 002 928,661	-421 052,605	-2 338 239,935	-2 080 359,444	-994 177,761	-1 527 174,487	-25 015 819,102
Produits nets de placements	13 516,336	734 899,367	2 464 213,591	143 365,426	41 814,098	627 042,402	357 303,466	453 727,554	130 578,606	4 966 460,847
Participation aux résultats		-28 814,733	0,000	2 600,733	-2 442,403	229 859,000	-9 847,195	-1 600,000	-291 700,000	-101 944,596
Solde financier	13 516,336	706 084,634	2 464 213,591	145 966,159	39 371,695	856 901,402	347 456,271	452 127,554	-161 121,394	4 864 516,245
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0,000	-15 249 665,385	-756 679,846	-3 574 266,009	-1 032 053,836	-4 418 934,096	-8 581 327,602	-2 688 673,445	-2 883 277,719	-39 184 877,938
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0,000	2 428 024,933	45 784,937	1 943 095,483	71 268,432	939 353,826	1 620 769,319	318 829,529	1 464 763,655	8 831 890,114
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0,000	164 386,754	7 067,745	753 588,378	-157 662,477	-123 883,735	-2 481 693,334	-332 505,953	-1 477 211,242	-3 647 913,864
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	76 725,025	76 725,025
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0,000	3 304 951,057	0,000	931 297,324	356 306,263	441 893,410	1 652 070,833	349 228,490	672 825,105	7 708 572,482
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0,000	-9 352 302,641	-703 827,164	53 715,176	-762 141,618	-3 161 570,595	-7 790 180,784	-2 353 121,379	-2 146 175,176	-26 215 604,181
Résultat technique	-34 001,529	3 453 887,314	3 777 732,588	352 365,174	168 788,204	-913 309,238	306 255,789	528 085,826	600 594,769	8 240 398,896
Informations complémentaires										
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0,000	5 561 630,914	16 906 370,309	2 307 631,619	165 638,029	0,000	3 184 466,333	4 660 029,985	357 598,616	33 143 365,805
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0,000	6 111 206,600	15 048 713,460	2 187 097,490	164 703,450	0,000	4 069 295,480	5 194 788,620	381 092,540	33 156 897,640
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0,000	12 806 476,821	79 884 175,800	714 524,800	617 958,800	2 818 691,819	4 375 823,100	16 030 837,820	1 992 031,500	119 240 520,460
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0,000	13 248 648,854	72 131 769,026	345 229,500	660 292,500	2 701 896,575	4 971 318,713	14 856 009,621	3 562 335,000	112 477 499,785
Autres provisions techniques à la clôture	739 596,524	1 692 828,029	2 841 325,504	43 223,635	220 707,153	1 011 022,406	1 312 920,668	4 702,000	398 119,000	8 264 444,918
Autres provisions techniques à l'ouverture	774 311,609	1 975 199,616	2 260 639,436	49 786,505	249 353,547	1 087 394,880	1 068 009,035	52 699,257	242 023,667	7 759 417,551

Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers exercice 2015

<u>raccordement</u>		<u>TOTAL</u>
Primes acquises		120 824 947,915
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	120 811 416,080
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	13 531,835
Charges de prestations		- 66 217 641,984
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 60 804 308,161
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	- 5 413 333,823
Solde de souscription		54 607 305,931
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 13 559 599,561
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 11 456 219,541
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 25 015 819,102
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	4 966 460,847
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	- 101 944,598
Solde financier		4 864 516,249
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 39 184 877,938
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	8 831 890,114
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	- 3 647 913,864
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	76 725,025
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	7 708 572,482
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 26 215 604,181
Résultat technique		8 240 398,896
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		
Autres provisions techniques à la clôture		
Autres provisions techniques à l'ouverture		

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
« ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Messieurs,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date couvrant la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **266 909 624 DT**, un résultat bénéficiaire net de **7 139 397 DT** et une variation de trésorerie négative de **5 893 665 DT**, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la Société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société «ASSURANCES MAGHREBIA» arrêtée au 31 Décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations financières contenues dans le rapport de gestion établi par le conseil d'administration. Celles-ci n'appellent pas de notre part des remarques particulières.

Nous avons également en vertu du même article examiné le système de contrôle interne et n'avons pas relevé d'insuffisances susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité des états financiers arrêtés à fin 2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuaire agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

TUNIS, le 21 Avril 2016

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le conseil d'administration de votre société ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2015 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *MAGHREBIA SERVICES*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu avec sa filiale la Société *MAGHREBIA SERVICES* un protocole d'accord de pilotage de la mission de diagnostic du système d'information de cette dernière avec date d'effet le 15 Juillet 2014.

En contrepartie de ces prestations, *MAGHREBIA SERVICES* a facturé en 2015 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* la somme de 16.211 DT HT.

B.2- Convention entre La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et La Société *MAGHREBIA SERVICES*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu un contrat d'assistance Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *MAGHREBIA SERVICES* avec date d'effet le 1er août 2011 et ayant pour principal objet l'externalisation de la production administrative et informatique.

En contrepartie de ces prestations, *MAGHREBIA SERVICES* a facturé en 2015 à *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de 273.654DT HT.

B.3- Contrat de location entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie de l'immeuble sis à la rue d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une année renouvelable avec tacite reconduction.

Le loyer est fixé à 80.000 DT pour la première année, et sera augmenté de 10% pour la deuxième et la troisième année, ensuite 5% à partir de la quatrième année.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a facturé durant 2015 la somme de 111.169 DT HT.

Cette convention a pris effet à partir du 1er mars 2010, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.4- Convention de sous-traitance conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié en sous-traitance à la Société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités

Ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA un montant forfaitaire annuel de 120.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.5- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié par délégation à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la gestion des produits santé. En contrepartie, la Société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE un montant forfaitaire annuel de 25.000 DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1er janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 01 Juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé en 2015 à la société ASSURANCES MAGHREBIA la somme de 177.438 DT HT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société ASSURANCES MAGHREBIA envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 29 mai 2014. Cette rémunération s'établit au même montant attribué au précédent président et décidé par le conseil d'administration du 30 mai 2011.

2. Rémunération du Directeur Général :

Le directeur général actuel a occupé ses fonctions à partir du 01/09/2015, à la suite de sa nomination par le conseil d'administration du 06/08/2015. Le même conseil a fixé sa rémunération annuelle brute à 90.000 DT en plus d'une prime de performance sur objectifs.

L'ancien directeur général a occupé son poste jusqu'à la date de rupture anticipée de l'accord de détachement signé avec GENERALI par décision du conseil d'administration du 01/08/2014.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 70.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 01 Août 2014. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

TUNIS, le 21 Avril 2016

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

P/ Cabinet GSAudit&Advisory
Sami MENJOUR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI et Mr Sofiene BEN AMIRA.

ACTIF SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015		2015		2014
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
AC1	Actifs incorporels			
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	735 430,741	500 160,659	235 270,082
	AC13 Fonds commercial	90 420,548		90 420,548
		825 851,289	500 160,659	325 690,630
AC2	Actifs corporels d'exploitation			
	AC21 Installations techniques et machines	4 980 015,704	3 546 440,279	1 433 575,425
	AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 337 767,850	641 569,691	696 198,159
		6 317 783,554	4 188 009,970	2 129 773,504
AC3	Placements			
	AC31 Terrains et constructions			
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994	2 186 310,971	17 183 126,023
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 207 809,898	2 458 903,289	8 748 906,609
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations			
	AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	65 722 129,059		65 722 129,059
	AC33 Autres placements financiers			
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 471 387,235	273 925,938	26 197 461,297
	AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	47 431 167,000		47 431 167,000
	AC334 Autres prêts	18 568 717,741		18 568 717,741
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers			
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	69 783,750		69 783,750
		188 840 431,677	4 919 140,198	183 921 291,479
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques			
	AC510 Provision pour primes non acquises	12 843 522,565		12 843 522,565
	AC531 Provision pour sinistres non vie	28 783 512,344		28 783 512,344
		41 627 034,909	0,000	41 627 034,909
AC6	Créances			
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe			
	AC611 Primes acquises et non émises	2 773 499,810		2 773 499,810
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	25 668 904,215	6 360 110,089	19 308 794,126
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	2 264 243,348		2 264 243,348
	AC63 Autres créances			
	AC631 Personnel	70 496,811		70 496,811
	AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 874,408		3 874,408
	AC633 Débiteur divers	2 076 051,438		2 076 051,438
		32 857 070,030	6 360 110,089	26 496 959,941
AC7	Autres éléments d'actif			
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	5 515 399,210		5 515 399,210
	AC72 Charges reportées			
	AC721 frais d'acquisition reportés	1 591 439,750		1 591 439,750
	AC722 Autres charges à répartir	2 202 644,041	2 178 664,467	23 979,574
		9 309 483,001	2 178 664,467	7 130 818,534
	AC73 Comptes de régularisation Actif			
	AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 677 466,910		2 677 466,910
	AC733 Autres comptes de régularisation	272 852,018		272 852,018
		2 950 318,928	0,000	2 950 318,928
		12 259 801,929	2 178 664,467	10 081 137,462
	Total de l'actif	282 727 973,388	18 146 085,383	264 581 888,005
				259 961 269,767

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015			2015	2014
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		67 681 743,253	60 574 065,276
CP5	Résultat reporté		1 110 750,897	2 320 109,608
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice			93 792 494,150	87 894 174,884
CP6	Résultat de l'exercice		8 659 012,477	8 516 049,476
Total capitaux propres avant affectation			102 451 506,627	96 410 224,360
PA2	Provisions pour risques et charges		582 698,393	561 247,000
			582 698,393	561 247,000
PA3	Provisions techniques brutes			
	PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	24 803 936,425	23 171 869,456
	PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	93 948 395,753	99 523 808,267
	PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-8 629 381,287	-8 731 478,725
	PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	3 459 003,631	3 806 029,089
			113 581 954,522	117 770 228,087
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		21 780 925,476	21 357 703,555
PA6	Autres dettes			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 200 707,148	7 706 853,907
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	14 330 618,282	11 949 283,024
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	127 435,602	126 435,602
	PA632	<i>Personnel</i>	656 603,744	614 951,930
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 894 067,097	1 642 986,769
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	1 934 397,867	1 349 002,750
			26 143 829,740	23 389 513,982
PA7	Autres passifs			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	40 973,247	472 352,783
			40 973,247	472 352,783
			161 547 682,985	162 989 798,407
Total du passif			162 130 381,378	163 551 045,407
Total des capitaux propres et du passif			264 581 888,005	259 961 269,767

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie				Opérations brutes 2015	cessions et/ou rétrocessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015							
PRNV1	Primes acquises						
	PRNV11	Primes émises et acceptées	+	87 051 216,524	-48 301 779,742	38 749 436,782	38 249 400,695
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-1 632 066,969	3 334 994,781	1 702 927,812	571 607,450
				85 419 149,555	-44 966 784,961	40 452 364,594	38 821 008,145
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat			+	4 354 264,741	4 354 264,741	4 187 115,976
				4 354 264,741		4 354 264,741	4 187 115,976
PRNV2	Autres produits techniques			+			
CHNV1	Charges de sinistres						
	CHNV11	Montants payés	-	-47 442 020,415	22 100 326,826	-25 341 693,589	-24 805 392,918
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	5 473 315,076	-6 142 466,468	-669 151,392	-1 429 883,880
				-41 968 705,339	15 957 860,358	-26 010 844,981	-26 235 276,798
CHNV2	Variation des autres provisions techniques			+/-	347 025,458	347 025,458	585 444,992
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				-844 474,302	-844 474,302	-665 782,218
CHNV4	Frais d'exploitation						
	CHNV41	Frais d'acquisition	-	-7 077 778,010		-7 077 778,010	-6 759 762,418
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-436 465,487		-436 465,487	287 736,014
	CHNV43	Frais d'administration	-	-9 554 458,597		-9 554 458,597	-8 654 933,769
	CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+		5 453 326,181	5 453 326,181	4 645 370,545
				-17 068 702,094	5 453 326,181	-11 615 375,913	-10 481 589,628
CHNV5	Autres charges techniques			-	-333 232,828	-333 232,828	806 618,430
	RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	+/-	29 905 325,190	-23 555 598,422	6 349 726,768	7 017 538,899

Etat de résultat			notes	2015	2014
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015					
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		./-	6 349 726,768	7 017 538,899
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
	PRNT11	Revenus des placements	+	7 795 897,451	7 255 185,030
	PRNT12	Produits des autres placements	+		
	PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	693 570,489	894 092,390
	PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	2 964 387,758	1 394 181,971
		Sous total 1		17 803 582,466	16 560 998,290
CHNT1	Charges des placements				
	CHNT11	Charges de gestion des placements, ycompris les charges d'intérêts	-	-1 779 332,083	-935 343,650
	CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-273 925,938	-693 570,489
	CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-95,876	-2 726,196
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-	-4 354 264,741	-4 187 115,976
PRNT2	Autres produits non techniques		+	39 021,204	152 444,963
CHNT3	Autres charges non techniques		-	-1 078 331,156	-1 159 622,466
		Sous total 2		-7 446 928,590	-6 825 933,814
		Résultat provenant des activités ordinaires		10 356 653,877	9 735 064,476
CHNT4	Impôts sur le résultat		-	-1 697 641,400	-1 219 015,000
		Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		8 659 012,477	8 516 049,476
		Résultat net de l'exercice		8 659 012,477	8 516 049,476

Tableau des engagements reçus et donnés

				2015	2014
HB1	Engagements reçus				
HB2	Engagements donnés				
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		0,000	0,000
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>			
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

Etat de flux de trésorerie

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2015

		2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
	Encaissements des primes reçues des assurés	92 183 400,824	88 406 920,095
	Sommes versées pour paiement des sinistres	-44 968 683,050	-30 797 459,296
	Commissions versées aux intermédiaires	-6 130 423,183	-5 945 902,397
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 191 715,921	-8 476 669,466
	Variation des espèces reçues des cessionnaires	-17 999 478,474	-29 720 753,946
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-30 012 902,681	-25 186 980,740
	Encaissements liés à la cession de placements financiers	24 321 668,845	18 590 000,000
	Taxes sur les assurances versées au Trésor	-6 331 324,565	-6 022 028,550
	Produits financiers reçus	4 385 084,074	3 968 797,718
	Impôts sur les bénéfices payés	-361 858,145	-413 109,600
	Autres mouvements	-2 327 086,396	-7 614 915,773
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 566 681,328	-3 212 101,955
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-315 625,202	-653 372,788
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,000	19 195,000
	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0,000	-307 692,308
	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-802 490,000	-3 200 000,000
	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 118 115,202	-4 141 870,096
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
	Encaissements suite à l'émission d'actions		
	Dividendes et autres distributions	-2 183 413,893	-1 999 956,000
	Encaissements provenant d'emprunts		
	Remboursements d'emprunts		
	Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 183 413,893	-1 999 956,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
	Variation de trésorerie	265 152,233	-9 353 928,051
	Trésorerie de début d'exercice	5 250 246,977	14 604 175,028
	Trésorerie de fin d'exercice	5 515 399,210	5 250 246,977

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Téléphone : (216) 71 184000 - Télécopie (216) 71 184184 - e.mail :
dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2015

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Néjib DOGHRI
Christian Huyghues DESPOINTES
AbderrahmenFATMI
Radhi MEDDEB
Union Tunisienne de Participation.
S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	14	304 462 ,547
- Agents d'exécution	25	722 037,137
- Agents de maîtrise	14	398 904,994
- Cadres	120	6 536 928,952

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur

à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectivement de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorés d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés

à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2015 la somme de 825 851 ,289 Dinars contre 721 971 ,503 Dinars au 31/12/2014 soit une variation de 103 879,786 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2015 la somme de 500 160 ,659 Dinars contre une valeur de 377 429,998 Dinars au 31/12/2014 soit une variation de 122 730,661 Dinars.

Le tableau d'amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2015	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Logiciels	735 430,741	377 429,998	122 730,661	500 160,659	235 270,082
Total	825 851,289	377 429,998	122 730,661	500 160,659	325 690,630

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2015 la somme de 6 317 783,554 Dinars contre la somme de 6 050 925,938 Dinars au 31/12/2014 soit une variation de 266 857,616 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2015 la somme de 4 188 009,970 Dinars contre une valeur de 3 667 725,432 Dinars au 31/12/2014 soit une variation de 520 284,538 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2015	Total Amort.	Valeur nette
---------------------	---------------------	------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------

Matériel de transport	1 244 686,462	706 207,276	189 517,260	895 724,536	348 961,926
Mobilier de bureau	1 337 767,850	521 664,552	119 905,139	641 569,691	696 198,159
Matériel bureautique	221 991,973	204 717,523	3 672,223	208 389,746	13 602,227
Matériel informatique	1 999 219,231	1 536 083,331	123 203,757	1 659 287,088	339 932,143
AAI	1 464 983,068	661 001,831	79 235,538	740 237,369	724 745,699
GSM	49 134,970	38 050,919	4 750,621	42 801,540	6 333,430
Total	6 317 783,554	3 667 725,432	520 284,538	4 188 009,970	2 129 773,584

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 188 840 431,677 Dinars en 2015 contre 179 763 767,041 Dinars en 2014 :

Libelle	Placement Brut 2015	Amort/Prov. 2015	Placement Net 2015	Placement Net 2014	Variation Nette
Terrains et constructions	30 577 246,892	4 645 214,260	25 932 032,632	26 543 615,208	-611 582,576
Titres à revenus variables	92 193 516,294	273 925,938	91 919 590,356	97 644 714,495	-5 725 124,139
Titres à revenus fixes	47 431 167,000	-	47 431 167,000	34 216 150,000	13 215 017,000
Autres Prêts	16 718 990,000	-	16 718 990,000	15 018 980,000	1 700 010,000
Prêts au Personnel	1 849 727,741	-	1 849 727,741	1 612 835,165	236 892,576
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	69 783,750	-	69 783,750	270,000	69 513,750
Total	188 840 431,677	4 919 140,198	183 921 291,479	175 036 564,868	8 884 726,611

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2015 de 2 807 471,687 Dinars par rapport à 2014 :

Libelles	Provisions 2015	Provisions 2014	Variation
-----------------	------------------------	------------------------	------------------

Provisions pour PNA	12 843 522,565	9 508 527,784	3 334 994,781
Provisions pour sinistres non vie	28 783 512,344	34 925 978,812	-6 142 466,468
Total	41 627 034,909	44 434 506,596	-2 807 471,687

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2015 la somme de 2 773 499,810Dinars contre 2 819 146,903Dinars en 2014 et se répartissent comme suit :

Branches	2015	2014	Variation
Automobile	-649 264,562	-527 457,191	-121 807,371
Responsabilité générale civile	257 910,764	340 738,096	-82 827,332
Incendie	-94 221,809	-136 567,674	42 345,865
Individuel	-11 383,141	-3 116,349	-8 266,792
Risques spéciaux	140 819,074	111 491,380	29 327,694
Aviation	141 607,895	153 907,418	-12 299,523
Transport	16 040,085	-6 555,111	22 595,196
Maladie	1 916 257,946	1 917 447,409	-1 189,463
Incapacité/Invalidité	266 859,626	235 953,814	30 905,812
Assistance	70 064,451	116 359,438	-46 294,987
Construction	747 390,944	642 995,860	104 395,084
Crédit export	-28 581,464	-26 050,187	-2 531,277
Total	2 773 499,810	2 819 146,903	-45 647,093

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2015 la somme nette de 19 308 794,126 Dinars contre 18 016 065,837Dinars en 2014 et se détaille comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Primes à recevoir	19 666 561,181	18 419 306,341	1 247 254,840
Acomptes sur primes à recevoir	-2 724 906,389	-3 755 346,766	1 030 440,377
Comptes courants agents	1 282 447,603	1 330 521,387	-48 073,784
Effets à recevoir	795 041,384	1 006 565,252	-211 523,868
Chèques impayés	70 263,999	74 040,674	-3 776,675

Provisions pour chèques et effets impayés	-1 367 469,499	-1 159 587,970	-207 881,529
IDA	4 542 117,411	4 005 423,115	536 694,296
Sommes consignées pour sinistres	1 977 855,782	2 351 170,948	-373 315,166
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Provisions pour créances douteuses	-4 992 640,590	-4 315 550,388	-677 090,202
Total	19 308 794,126	18 016 065,837	1 292 728,289

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 2 264 243,348 Dinars en 2015 contre 3 484 864 ,734Dinars en 2014.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 2 150 422,657 Dinars en 2015 contre 3 941 032,600Dinars en 2014.

Libellés	2015	2014	Variation
Personnel	70 496,811	127 341,966	-56 845,155
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 874,408	1 010 321,816	-1 006 447,408
Débiteurs divers	2 076 051,438	2 803 368,818	-727 317,380
Total	2 150 422,657	3 941 032,600	-1 790 609,943

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2015	2014	Variation
Banques	5 322 252,337	5 156 590,538	165 661,799
CCP	149 150,809	62 445,988	86 704,821
Caisses	43 996,064	31 210,451	12 785,613
Total	5 515 399,210	5 250 246,977	265 152,233

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	0,00	0,000	2,2188	27987,011	12 613,58
USD	5,70	0,000	2,0321	-39490,873	-19 433,53
JPY	-	-	16,7397		
GBP	-	-	2,9865		

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 1 615 419,324Dinars en 2015 contre 2 068 741,714Dinars en 2014 :

Libellés	2015	2014	Variation
Frais d'acquisitions reportés	1 591 439,750	2 027 905,238	-436 465,488
Charges à répartir	2 202 644,041	2 202 644,041	0,000
Amortissements des charges à répartir	-2 178 664,467	-2 161 807,565	-16 856,902
Total	1 615 419,324	2 068 741,714	-453 322,390

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 950 318,928Dinars en 2015 contre 2 182 357,527Dinars en 2014 :

Libellés	2015	2014	Variation
Intérêts courus et non échus	2 488 386,641	1 979 663,524	508 723,117
Autres produits à recevoir	387 660,175	133 419,280	254 240,895
Charges payées d'avance et autres	74 272,112	69 274,723	4 997,389
Total	2 950 318,928	2 182 357,527	767 961,401

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2014 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2015	Variation FR	Situation au 31/12/2015
Capital social	25 000 000,000					25 000 000,000
Fonds social	2 166 241,087	350 000,000			-117 730,210	2 398 510,877
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	42 775 447,064	5 000 000,000				47 775 447,064
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	6 727 144,646	1 875 408,187				8 602 552,833
Report à nouveau	2 320 109,608	-1 209 358,711				1 110 750,897
Résultat de l'exercice	8 516 049,476	-6 016 049,476	-2 500 000,000	8 659 012,477		8 659 012,477
Total	96 410 224,360	-	-2 500 000,000	8 659 012,477	-117 730,210	102 451 506,627

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1 225 051	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3 432	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

c'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 582 698,393 Dinars en 2015.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2015 la somme de 113 581 954,522 Dinars contre 117 770 228,087 Dinars en 2014 soit une variation de -4 188 273,565 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	24 803 936,425	23 171 869,456	1 632 066,969
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	93 948 395,753	99 523 808,267	-5 575 412,514
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-8 629 381,287	-8 731 478,725	102 097,438
Provisions mathématiques rentes (*)	3 398 984,963	3 507 552,170	-108 567,207
Provisions pour risques en cours (*)	60 018,668	298 476,919	-238 458,251
Total	113 581 954,522	117 770 228,087	-4 188 273,565

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 423 221,921 Dinars pour passer à 21 780 925,476 Dinars en 2015 contre 21 357 703,555 Dinars en 2014.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2015 la somme de 7 200 707,148 Dinars contre 7 706 853,907 Dinars en 2014 soit une variation de -506 146,759 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Commissions à payer	2 754 255,753	2 604 782,449	149 473,304
Primes cédées sur PANE	1 255 509,882	1 158 350,581	97 159,301
Comptes courants agents	1 202 793,729	2 169 931,027	-967 137,298
Ristournes à payer	639 780,422	699 987,096	-60 206,674
Bonifications à payer	376 361,677	397 542,602	-21 180,925
Coassurances cédées	258 447,559	192 351,790	66 095,769
Rentes à payer	427 126,973	362 542,562	64 584,411
Provisions de primes	121 365,800	121 365,800	0,000
Garantie 3A	13 694,105		13 694,105
Avance sur recouvrement crédit export	11 700,280		11 700,280
IDA	139 670,968		139 670,968
Total	7 200 707,148	7 706 853,907	-506 146,759

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 14 330 618,282 Dinars en 2015 contre 11 949 283,024 Dinars en 2014.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2015 la somme de 4 612 504,310 Dinars contre 3 733 377,051 Dinars en 2014 soit une variation de 879 127,259 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	127 435,602	126 435,602	1 000,000
Personnel	656 603,744	614 951,930	41 651,814
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 894 067,097	1 642 986,769	251 080,328
Créditeurs divers	1 934 397,867	1 349 002,750	585 395,117
Total	4 612 504,310	3 733 377,051	879 127,259

PA71 – Comptes de régularisation -passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 472 352,783Dinars en 2014 à 40 973,247 Dinars en 2015.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2015 la somme nette de réassurances de 40 452 364,594 Dinars contre 38 821 008,145Dinars en 2014 soit une variation nette de 1 631 356,449 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Primes émises et acceptées	87 051 216,524	-48 301 779,742	38 749 436,782	38 249 400,695	500 036,087
Variation de la PPNA	-1 632 066,969	3 334 994,781	1 702 927,812	571 607,450	1 131 320,362
Total	85 419 149,555	-44 966 784,961	40 452 364,594	38 821 008,145	1 631 356,449

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 187 115,976Dinars en 2014 à 4 354 264,741 Dinars en 2015 soit une variation de 167 148,765 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 26 010 844,981 Dinars en 2015 contre 26 235 276,798Dinars en 2014 soit une variation nette de 224 431,817 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2015	Cessions 2015	Opérations nettes 2015	Opérations nettes 2014	Variations nettes
Sinistres payés	-47 442 020,415	22 100 326,826	-25 341 693,589	-24 805 392,918	-536 300,671
Var. Prov. RAR	5 473 315,076	-6 142 466,468	-669 151,392	-1 429 883,880	760 732,488
Total	-41 968 705,339	15 957 860,358	-26 010 844,981	-26 235 276,798	224 431,817

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de -585 444,992Dinars en 2014 à -347 025,458 Dinars en 2015 soit une variation de 238 419 ,534 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	-108 567,207	-150 669,834	42 102,627
Var. Provisions pour risques en cours	-238 458,251	-434 775,158	196 316,907
Total variation	-347 025,458	-585 444,992	238 419,534

CHNV3Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 665 782,218Dinars en 2014 à 844 474,302 Dinars en 2015 soit une variation de 178 692,084 Dinars

CHNV4Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 11 615 375,913Dinars en 2015 contre 10 481 589,628Dinars en 2014 soit une variation de 1 133 786,285 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Frais d'acquisition	-7 077 778,010	-6 759 762,418	-318 015,592

Variation des frais d'acquisition reportés	-436 465,487	287 736,014	-724 201,501
Frais d'administration	-9 554 458,597	-8 654 933,769	-899 524,828
Commissions reçues des réassureurs	5 453 326,181	4 645 370,545	807 955,636
Total	-11 615 375,913	-10 481 589,628	-1 133 786,285

CHNV5Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de -806 618,430 Dinars en 2014 à 333 232,828 Dinars en 2015 soit une variation de 1 139 851,258 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 7 017 538,899 Dinars en 2014 à 6 349 726,768Dinars en 2015 soit une variation de -667 812,131 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 7 255 185,030Dinars en 2014 à 7 795 897,451 Dinars en 2015 soit une variation de 540 712,421 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 693 570,489 Dinars en 2015 contre 894 092,390 Dinars en 2014 soit une variation de -200 521,901Dinars.

PRNT14Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 2 964 387,758 Dinars en 2015 contre 1 394 181,971Dinars en 2014 soit une variation de 1 570 205,787 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 053 353,897 Dinars en 2015 contre 1 631 640,335Dinars en 2014 soit une variation de 421 713,562 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2015	2014	Variation
Charges de gestion des placements	-1 779 332,083	-935 343,650	-843 988,433
Correction de valeur sur placement	-273 925,938	-693 570,489	419 644,551
Pertes provenant de la réalisation des placements	-95,876	-2 726,196	2 630,320
Total	-2 053 353,897	-1 631 640,335	-421 713,562

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 4 354 264,741 Dinars contre 4 187 115,976 Dinars en 2014.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 152 444,963 Dinars en 2014 à 39 021,204 Dinars en 2015.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 1 159 622,466 Dinars en 2014 à 1 078 331,156 Dinars en 2015 soit une variation de -81 291,310 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 697 641,400 Dinars en 2015 contre 1 219 015,000 Dinars en 2014 avec une variation de 478 626,400 Dinars.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 88 406 920,095 Dinars en 2014 à 92 183 400,824 Dinars en 2015 soit une variation de 3 776 480,729 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 30 797 459,296Dinars en 2014 à 44 968 683,050 Dinars en 2015 soit une variation de 14 171 223,754Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 5 945 902,397 Dinars en 2014 à 6 130 423,183 Dinars en 2015 soit une variation de 184 520,786 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 8 476 669,466Dinars en 2014 à 9 191 715,921 Dinars en 2015 soit une variation de 715 046,455 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 29 720 753,946Dinars en 2014 à 17 999 478,474 Dinars en 2015 soit une variation de -11 721 275,472Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 25 186 980,740Dinars en 2014 à 30 012 902,681 Dinars en 2015 soit une variation de 4 825 921,941 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 18 590 000,000Dinars en 2014 à 24 321 668,845 Dinars en 2015 soit une variation de 5 731 668,845 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 6 022 028,550 Dinars en 2014 à 6 331 324,565 Dinars en 2015 soit une variation de 309 296,015Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 3 968 797,718Dinars en 2014 à 4 385 084,074 Dinars en 2015 soit une variation de 416 286,356Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 413 109,600 Dinars en 2014 à 361 858,145 Dinars en 2015 soit une variation de -51 251,455 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 7 614 915,773 Dinars en 2014 à 2 327 086,396 Dinars en 2015 soit une variation de -5 287 829,377 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 653 372,788 Dinars en 2014 à 315 625,202 Dinars en 2015 soit une variation de -337 747,586 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 19 195,000 Dinars en 2014 à 0 Dinars en 2015.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Il s'agit de frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont passés de 307 692,308 Dinars en 2014 à 0 Dinars en 2015.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2015 sont de 802 490,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2015 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 1 999 956,000 Dinars en 2014 à 2 183 413,893 Dinars en 2015 soit une variation de 183 457,893 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 6 461 989,158Dinars

-Les charges sociales : 1 124 981,492Dinars

- Autres charges sociales : 375 362,980Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 3 443 016,110Dinars

- Commissions courtiers : 2 314 886,520Dinars

- Commissions Banques et CCP : 360 111,000Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 74 309 336,135Dinars

- Centre : 3 061 484,544Dinars

- Sud : 9 436 106,400Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	631 550,955	103 879,786		735 430,741	377 429,998		122 730,661					500 160,659	235 270,082
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	721 971,503	103 879,786	0,000	825 851,289	377 429,998	0,000	122 730,661	0,000	0,000	0,000	500 160,659	0,000	325 690,630
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	4 768 431,005	211 584,699		4 980 015,704	3 146 060,880		400 379,399					3 546 440,279	1 433 575,425
Autres installations, outillage et mobilier	1 282 494,933	55 272,917		1 337 767,850	521 664,552		119 905,139					641 569,691	696 198,159
Total actifs corporels d'exploitation	6 050 925,938	266 857,616	0,000	6 317 783,554	3 667 725,432	0,000	520 284,538	0,000	0,000	0,000	4 188 009,970	0,000	2 129 773,584
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994			19 369 436,994	1 731 657,796		454 653,175					2 186 310,971	17 183 126,023
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	11 207 809,898			11 207 809,898	2 301 973,888		156 929,401					2 458 903,289	8 748 906,609
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	98 338 284,984		6 144 768,690	92 193 516,294		693 570,489				419 644,551		273 925,938	91 919 590,356
Obligations et autres titres à revenus fixe	34 216 150,000	13 215 017,000		47 431 167,000									47 431 167,000
Autres prêts	16 631 815,165	1 936 902,576		18 568 717,741									18 568 717,741
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 250 246,977	265 152,233		5 515 399,210									5 515 399,210
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	270,000	69 783,750	270,000	69 783,750									69 783,750
Total placements	185 014 014,018	15 486 855,559	6 145 038,690	194 355 830,887	4 033 631,684	693 570,489	611 582,576	0,000	0,000	419 644,551	4 645 214,260	273 925,938	189 436 690,689
Total Général	191 786 911,459	15 857 592,961	6 145 038,690	201 499 465,730	8 078 787,114	693 570,489	1 254 597,775	0,000	0,000	419 644,551	9 333 384,889	273 925,938	191 892 154,903

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 577 246,892	25 932 032,632		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	92 193 516,294	91 919 590,356		44 894,847
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	65 999 884,741	65 999 884,741		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	69 783,750	69 783,750		
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	188 840 431,677	183 921 291,479	0,000	44 894,847
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	188 840 431,677	183 921 291,479		44 894,847
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	13 945 147,176	13 945 147,176		
provisions techniques				
TOTAL	202 785 578,853	197 866 438,655	0,000	44 894,847

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
	Inventaire 2012					
Règlements cumulés	17 572 345	39 978 112	9 959 517			
Provisions pour sinistres	11 519 700	20 733 858	24 680 755			
Total charges des sinistres	29 092 045	60 711 970	34 640 272			
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284			
% sinistres / primes acquises	33,22%	82,66%	45,65%			
Inventaire 2013						
Règlements cumulés	19 370 132	45 622 269	19 323 102	10 530 574		
Provisions pour sinistres	7 306 597	11 902 596	22 223 255	23 668 657		
Total charges des sinistres	26 676 730	57 524 865	41 546 357	34 199 231		
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075		
% sinistres / primes acquises	30,46%	78,32%	54,76%	40,71%		
Inventaire 2014						
Règlements cumulés	20 243 504	47 837 895	24 955 636	21 240 461	10 936 635	
Provisions pour sinistres	6 105 402	9 691 972	15 864 072	16 477 867	27 297 742	
Total charges des sinistres	26 348 906	57 529 868	40 819 708	37 718 327	38 234 377	
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	
% sinistres / primes acquises	30,08%	78,33%	53,80%	44,90%	46,59%	
Inventaire 2015						
Règlements cumulés	21 043 299	49 675 960	28 951 930	24 665 729	34 569 574	10 115 430
Provisions pour sinistres	4 808 586	7 670 890	9 957 138	13 614 633	14 943 922	20 182 694
Total charges des sinistres	25 851 886	57 346 850	38 909 068	38 280 362	49 513 497	30 298 125
Primes acquises	87 586 181	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150
% sinistres / primes acquises	29,52%	78,08%	51,28%	45,57%	60,33%	35,47%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		663 569,429	663 569,429
Revenu des participations		4 770 711,725	4 770 711,725
Revenu des autres placements		1 894 075,049	1 894 075,049
Autres revenus financiers		467 541,248	467 541,248
Total produits des placements	0,000	7 795 897,451	7 795 897,451
Intérêts		605 880,114	605 880,114
Frais externes		1 173 451,969	1 173 451,969
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	1 779 332,083	1 779 332,083

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au							Situation au
	01 - janvier							31 - décembre
	2015	Affectation	Résultat	Réserves	Augmentation	Reclassements	Autres	2015
	avant affectation du	du Résultat	2015	de	Réduction	internes aux		avant affectation du
	résultat	2014		Capitalisation	de capital	capitaux propres	Variations	résultat
	2014							2015
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 166 241,087	350 000,000					-117 730,210	2 398 510,877
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	42 775 447,064	5 000 000,000						47 775 447,064
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	2 320 109,608	-1 209 358,711						1 110 750,897
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	6 727 144,646	1 875 408,187						8 602 552,833
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	8 516 049,476		8 659 012,477					8 659 012,477
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	96 410 224,360	6 016 049,476	8 659 012,477	0,000	0,000	0,000	-117 730,210	102 451 506,627
Dividendes versés		2 500 000,000						
Acomptes sur dividendes Prélevés								
Autres prélèvements								
Distribution		2 500 000,000						
Affectation du Résultat 2014		8 516 049,476						

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », arrêtés au 31 Décembre 2015.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2015, un total bilan net de 264 581 888 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 de 8 659 012 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 22 Avril 2016

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiène BEN AMIRA
Managing Partner

C.M.C- DFK International

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO - EUROPEENNE « CARTE »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 047 510 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 143 400 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Novembre 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 494 100 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Mai 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CITE » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 15 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Mars 2015 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

II. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 130 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Février 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 125 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 225 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 411 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Avril 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 505 990 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Juillet 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 525 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 900 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Décembre 2014 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

9/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du

01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

10/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

11/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0.5) % l'an.

12/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

13/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0.5) % l'an.

14/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.

15/ Au 31/12/2015, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 423 224 DT.

16/ Au 31/12/2015, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSINESS TOWERS » affiche un solde débiteur de 941 996 DT.

17/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à

augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2015 est de 47 848 Dinars.

18/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2015 est de 29 102 Dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2015, des rémunérations nettes correspondant aux :

Salaires et autres avantages : 420 000 Dinars.

Primes d'intéressement : 425 802 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2015 des jetons de présence pour un montant total net de 148 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Mai 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 Avril 2016

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Sofiène BEN AMIRA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société Industrielle CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Lotfi REKIK.

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir el Bouhaira Appn°1, Rue du Lac Turkana-Berges
du Lac 1053 Tunis.

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2015	Au 31/12/14
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		58 819,600	54 541,100
Moins : amortissements		<u>-48 016,066</u>	<u>-43 603,228</u>
<i>S/Total</i>	B.1	10 803,534	10 937,872
Immobilisations corporelles		3 712 886,265	3 554 897,405
Moins : amortissements		<u>-1 738 500,896</u>	<u>-1 486 115,481</u>
<i>S/Total</i>	B.2	1 974 385,369	2 068 781,924
Immobilisations financières		4 940 880,512	1 969 282,044
Moins : Provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	B.3	4 940 880,512	1 969 282,044
Total des actifs immobilisés		6 926 069,415	4 049 001,840
Autres Actifs non courants	B.4	936 896,771	762 730,826
Total des actifs non courants		7 862 966,186	4 811 732,666
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 471 209,452	906 615,792
Moins : Provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	B.5	1 471 209,452	906 615,792
Clients et comptes rattachés		4 185 762,802	3 815 917,683
Moins : Provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	B.6	4 185 762,802	3 815 917,683
Autres actifs courants	B.7	1 155 856,221	667 304,020
Placements et actifs financiers	B.8	2 042 234,708	37 788,160
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9	181 131,633	6 182 461,259
Total des actifs courants		9 036 194,816	11 610 086,914
Total des actifs		16 899 161,002	16 421 819,580

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir el Bouhaira Appn°1, Rue du Lac
Turkana-Berges du Lac 1053 Tunis.

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2015	2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/14
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves		1 344 415,496	139 000,000
Autres capitaux propres		5 111 111,780	5 111 111,780
Résultats reportés		91 783,291	798 172,199
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		11 436 199,567	10 937 172,979
Résultat de l'exercice		1 314 235,925	1 110 137,713
Total des capitaux propres avant affectation	B.10	12 750 435,492	12 047 310,692
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.11	504 212,282	183 685,574
Autres passifs non courants		0,000	0,000
Provisions		0,000	0,000
Total des passifs non courants		504 212,282	183 685,574
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	1 045 282,187	1 430 398,239
Autres passifs courants	B.13	781 082,933	872 606,814
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.14	1 818 148,108	1 887 818,261
Total des passifs courants		3 644 513,228	4 190 823,314
Total des passifs		4 148 725,510	4 374 508,888
Total des capitaux propres et des passifs		16 899 161,002	16 421 819,580

SOCIETE - CEREALIS

**Siège social : Immeuble Amir el Bouhaira App n°1, Rue du Lac
Turkana-Berges du Lac 1053 Tunis.**

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Note	2015 Au 31/12/2015	2014 Au 31/12/14
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	9 305 381,265	8 874 108,330
Production immobilisée		0,000	0,000
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<i>Total des produits d'exploitation</i>		9 305 381,265	8 874 108,330
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R2	-2 884,594	52 622,760
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	R3	5 543 349,767	5 418 886,665
Charges de personnel	R4	998 717,000	886 027,188
Dotations aux amortissements et aux provisions	R5	657 101,431	441 007,811
Autres charges d'exploitation	R6	778 442,721	675 173,314
<i>Total des charges d'exploitation</i>		7 974 726,325	7 473 717,738
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 330 654,940	1 400 390,592
Produits des placements & participation	R7	288 733,447	8 320,503
Charges financières nettes	R8	-249 431,185	-241 527,579
Autres gains ordinaires	R9	12 857,835	8 861,816
Autres pertes ordinaires	R10	-46 951,788	-45 412,893
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 335 863,249	1 130 632,439
Impôt sur les bénéfices	R11	-21 627,324	-20 494,726
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		1 314 235,925	1 110 137,713

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Note	Flux Au 31/12/15	Flux Au 31/12/14
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		1 314 235,925	1 110 137,713
- <i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions	F1	657 101,431	441 007,811
. Variation des stocks	F2	-564 593,660	373 151,871
. Variation des créances	F3	-369 845,119	-1 089 678,410
. Variation des autres actifs	F4	-488 552,201	-4 356,941
. Variation des fournisseurs	F5	-385 116,052	-405 223,222
. Variation des autres passifs	F6	-273 210,991	-176 955,026
. Plus-value de cession d'immobilisations	F7	-14 123,077	27 705,949
. Moins-value de cession d'immobilisations			
		<hr/>	<hr/>
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		257 583,366	275 789,745
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F8	-215 966,852	-290 320,987
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		24 000,000	-
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F9	-2 995 022,482	-2 000,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		23 424,014	-
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	F10	-530 646,554	-516 610,255
		<hr/>	<hr/>
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		-3 694 211,874	-808 931,242
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions			6 000 000,750
- Dividendes et autres distributions	F11	-611 111,125	-
- Encaissement subvention d'investissement		-	-
- Encaissement provenant des emprunts	F12	223 000,000	-
- Remboursement des emprunts	F9	-86 595,199	-98 282,170
- Flux liés aux opérations de factoring		-	-
- Variation provenant des crédits de gestion	F13	270 000,000	350 000,000
		<hr/>	<hr/>
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		-204 706,324	6 251 718,580
VARIATION DE TRESORERIE		-3 641 334,832	5 718 577,083
Trésorerie au début de l'exercice	F14	5 449 026,357	-269 550,726
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F15	1 807 691,525	5 449 026,357

SOCIETE - CEREALIS
Immeuble Amir el Bouhaira Appn°1, Rue du Lac Turkana-Berges du
Lac 1053 Tunis .

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en dinars)

Produits		Charges		Soldes		2015	2014
						Au 31/12/15	Au 31/12/14
Revenus et autres produits d'exploitation	9 305 381	ou (Déstockage de production)	-2 885			9 308	
						265,859	8 821 486
Total	9 305 381	Total	-2 885	• Production		9 308 266	8 821 486
Production	9 308 266	Achat consommés	5 543 350	• Marge sur coût matières		3 764 916	3 402 599
Marge sur coût matière	3 764 916	Autres charges externes	778 443			2 986 473	2 727 426
Subvention d'exploitation							
Total	3 764 916	Total	778 443	• Valeur Ajoutée brute		2 986 473	2 727 426
Valeur Ajoutée Brute	2 986 473	Impôts et taxes					
		Charges de personnel	998 717				
Total	2 986 473	Total	998 717	• Excédent brut d'exploitation		1 987 756	1 841 398
Excédent brut d'exploitation	1 987 756	Autres charges ordinaires	34 094				
Autres produits ordinaires		Charges financières	160 298				
Produits des placements	199 600	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	657 101				
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	21 627				
Total	2 187 356	Total	873 120	• Résultat net de l'exercice		1 314 236	1 110 138

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire constituée en 2003 avec un capital actuel de 4 888 889,000 dinars. L'unité de production établie à Tebourba produit des snacks salés, chips à partir de bases de pomme de terre et de maïs.

La Société a pour objet :

- La production, l'importation et la commercialisation des chips, snacks, amuse-gueules, fruits secs et autres produits assimilés ;
- La production des plats surgelés pré cuisinés ou non ;
- La fabrication de tous produits agroalimentaires ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société CEREALIS ont été arrêtés au 31 décembre 2015 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Participation à l'Augmentation du capital de BOLERIO

En 2015, la société CEREALIS a souscrit à l'augmentation de capital décidée par la société BOLERIO pour un montant de 3 240 000,000 dinars, et ce par l'émission de 32.400 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune, émis au nominal et libérer à concurrence de 2 010 000,000 dinars.

La société CEREALIS a racheté des actions BOLERIO détenus par SODINO et STB SICAR pour une valeur de 985 023 dinars.

	NB ACTIONS	VALEUR
30/09/2015	1468	223 634
15/04/2015	366	62 270
16/03/2015	5041	699 119
TOTAL	6875	985 023

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

	Désignation	Taux
-	Construction	4%
-	Matériel d'exploitation	10%
-	Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
-	Matériel de transport	20%
-	Mobilier équipement de bureau	20%
-	Equipement informatique	20%
-	Logiciel	33,33%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis

Après amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de la société CEREALIS. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunisie - BVMT notamment les honoraires de Due diligence et de préparation du prospectus ainsi que les commissions de placement ont été enregistrés parmi les charges à répartir. Ainsi, la société CEREALIS a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir du 1^{er} Janvier 2015 au taux annuel de 33,33%.

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits de la société et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

VI. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les événements postérieurs à la période de reporting sont les événements, favorables et défavorables, qui se produisent entre la fin de la période de reporting et la date de l'autorisation de publication des états financiers.

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence d'événement ou opérations conclues au cours de l'exercice 2016.

VII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Logiciels	54 250,800	54 250,800
Marques et brevets	4 568,800	290,300
<i>Sous total</i>	58 819,600	54 541,100
Amortissements (-)	-48 016,066	-43 603,228
Total	10 803,534	10 937,872

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrain	276 692,600	276 692,600
Construction	1 053 223,873	1 053 223,873
Matériel d'exploitation	1 561 318,462	1 371 215,691
Matériel de transport	181 984,220	178 751,000
Agencement, aménagement & installation	292 457,104	277 093,163
Equipement de bureau	72 228,953	70 383,746
Matériels informatiques	73 627,411	69 250,978
Matériel à statut juridique particulier	201 353,642	258 286,354
<i>Sous total</i>	3 712 886,265	3 554 897,405
Amortissements (-)	-1 738 500,896	-1 486 115,481
Total	1 974 385,369	2 068 781,924

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations, les valeurs d'origine, les mouvements de l'exercice, les amortissements pratiqués et les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

SOCIETE - CEREALIS

**Siège social : Immeuble Amir el Bouhaira Appn°1, Rue du Lac
Turkana-Berges du Lac 1053 Tunis.**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2014	Acquisitions	Cessions	31/12/2015	31/12/2014	Dotations	Réglul/cessions	31/12/2015	
<u>Immobilisations</u>									
<u>Incorporelles</u>									
Logiciels	54 250,800			54 250,800	43 312,928	3 699,797		47 012,725	7 238,075
Marques et brevets	290,300	4 278,500		4 568,800	290,300	713,041		1 003,341	3 565,459
<i>Sous Total</i>	54 541,100	4 278,500		58 819,600	43 603,228	4 412,838	0,000	48 016,066	10 803,534
<u>Immobilisations</u>									
<u>Corporelles</u>									
Terrain	276 692,600			276 692,600	0,000	0,000		0,000	276 692,600
Construction	1 053 223,873			1 053 223,873	248 816,885	48 912,361		297 729,246	755 494,627
Matériel d'exploitation	1 371 215,691	190 102,771		1 561 318,462	692 229,286	145 432,552		837 661,838	723 656,624
matériels de transport	178 751,000	20 033,220	16 800,000	181 984,220	134 645,271	28 017,650	-13 110,143	175 773,064	6 211,156
Agencement, aménagement & Install	277 093,163	15 363,941		292 457,104	109 424,625	36 477,406		145 902,031	146 555,073
Equipement de bureau	70 383,746	1 845,207		72 228,953	53 258,471	6 576,808		59 835,279	12 393,674
Matériels informatiques	69 250,978	4 376,433		73 627,411	45 022,509	7 579,093		52 601,602	21 025,809
matériels a statut juridique particulier	258 286,354		56 932,712	201 353,642	202 718,434	23 212,114	56 932,712	168 997,836	32 355,806
<i>Sous Total</i>	3 554 897,405	231 721,572	73 732,712	3 712 886,265	1 486 115,481	296 207,984	43 822,569	1 738 500,896	1 974 385,369
Charges à répartir	904 244,811	530 646,554		1 434 891,365	141 513,985	356 480,609		497 994,594	936 896,771
<i>Sous Total</i>	904 244,811	530 646,554	0,000	1 434 891,365	141 513,985	356 480,609	0,000	497 994,594	936 896,771
TOTAL	4 513 683,316	766 646,626	73 732,712	5 206 597,230	1 671 232,694	657 101,431	43 822,569	2 284 511,556	2 922 085,674

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dépôts et cautionnements versés/imports	14 000,000	37 424,014
Dépôts et cautionnements versés/loyers	7 700,000	7 700,000
Total des dépôts et cautionnements	21 700,000	45 124,014
Sté BOLERIO Sa	4 292 700,512	67 678,030
Sté INTERDISTRIBUTION Sarl	1 856 280,000	1 856 280,000
MASTER FOOD Sarl	200,000	200,000
Versement restant/Titres BOLERIO	-1 230 000,000	
Total des Titres de Participation	4 919 180,512	1 924 158,030

B.4. Autres actifs non courants

Nature	V. Brute 31/12/2014	AANC 2015	V. Brute 31/12/2015	Résorptions antérieurs	Résorptions 31/12/2015	VCN au 31/12/2014	VCN au 31/12/2015
Charges à répartir	904 244,811	530 646,554	1 434 891,365	141 513,985	356 480,609	762 730,826	936 896,771
Total	904 244,811	530 646,554	1 434 891,365	141 513,985	356 480,609	762 730,826	936 896,771

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Stocks d'emballages	658 204,905	469 691,066
Stocks matières premières	633 411,771	260 216,543
Stocks de produits finis	179 592,776	176 708,183
Total	1 471 209,452	906 615,792

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients ordinaires	4 191 219,964	3 815 917,683
Clients avances et acomptes	-5 457,162	0,000
Sous total	4 185 762,802	3 815 917,683
Moins : Provisions	0,000	0,000
Total	4 185 762,802	3 815 917,683

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Etat Impôts et taxes à reporter	876 439,157	527 792,190
Prêts divers	0,000	50 000,000
Débiteurs divers	36 897,272	36 897,272
Produits à recevoir	18 916,301	29 000,000
Dividende à recevoir d'Inter distribution	199 600,000	
Charges constatées d'avance	15 848,491	13 135,558
Prêts au personnel	8 155,000	10 479,000
Total	1 155 856,221	667 304,020

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Valeur de placement	Solde au 31/12/2015
PLACEMENT OP N°11230 09/12/2015-08/03/2016	1 000 000,000	1 000 000,000
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV BTK	508 378.824	508 378.824
PLACEMENT OP N°5719 09/12/2015-08/01/2016	500 000,000	500 000,000
AUTRES PLACEMENT	33 858,884	33 858,884
Total		2 042 234.708

B.9. Liquidités & équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Banques	153 135,903	6 008 458,926
Chèques à encaisser	5 209,920	169 168,000
Caisse	22 785,810	4 834,333
Total	181 131,633	6 182 461,259

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social	4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves	234 415,496	139 000,000
Autres capitaux propres	5 111 111,780	5 111 111,780
Résultats reportés	91 783,291	798 172,199
Réserves pour réinvestissements	1 110 000,000	0,000
Résultat de l'exercice	1 314 235,925	1 110 137,713
Total	12 750 435,492	12 047 310,692

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net	1 314 235,925	1 110 137,713
Nombre des actions	4 888 889	4 014 612
Résultat par action	0,269	0,277

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre d'action au 31/12/2014 est de 4 014 612 actions contre un nombre réel de 4 888 889 vient du fait que l'augmentation de capital par l'émission de 888 889 actions nouvelles du 26/12/2014 n'a touché l'exercice 2014 qu'a concurrence de 6 jours par rapport a l'année.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

SOCIETE - CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir el Bouhaira Appn°1, Rue du Lac Turkana-Berges du Lac 1053
Tunis .

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	4 888 889,000	139 000,000	5 111 111,780	798 172,199	1 110 137,713	12 047 310,692
Affectation du résultat de l'exercice 2014						
<i>Réserve légale</i>		95 415,496		-95 277,783	-137,713	0,000
<i>Réserve de réinvestissement</i>			1 110 000,000		-1 110 000,000	0,000
<i>Dividendes</i>				-611 111,125		-611 111,125
Résultat au 31/12/2015					1 314 235,925	1 314 235,925
Capitaux propres au 31/12/2015	4 888 889,000	234 415,496	6 221 111,780	91 783,291	1 314 235,925	12 750 435,492

B.11. Emprunts

(Montant arrondi)

Crédit	Solde au 31/12/2014			Nouveaux crédits 2015	Remboursements 2015	Solde au 31/12/2015		
	Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Total			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Total
-Emprunt BTKD	147 808	46 656	194 464	223 000	46 656	292 295	78 513	370 808
-Emprunts LEASING (*)	35 878	39 939	75 817	-	39 938	11 917	23 960	35 878
-Actionnaires Dde 2013 convertie en Emprunts				200 000		200 000		200 000
Total	183 686	86 595	270 281	423 000	86 594	504 212	102 473	606 686

(*) Les paiements futurs minimaux au titre du contrat de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présentent de la façon suivante :

(Montant arrondi)

Rubriques	Au 31/12/2015	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
Echéances à moins d'un an	25 674	23 960
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans	12 207	11 917
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	37 881	35 878
Moins les montants représentant des charges financières	-2 003	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs	35 878	

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs effets à payer	540 652,385	568 198,465
Fournisseurs étrangers	288 665,587	514 231,783
Fournisseurs d'exploitation	219 447,158	366 836,894
Fournisseurs avances et acomptes	-3 482,943	-18 868,903
Total	1 045 282,187	1 430 398,239

B.13. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dividendes à payer	366 000,000	550 000,000
Etats impôts et taxes	213 148,431	145 422,163
Personnel, rémunération dues	56 340,289	79 328,228
Divers charges à payer	104 467,109	62 478,518
CNSS	40 518,781	35 377,905
Produits constatée d'avance	608,323	
Total	781 082,933	872 606,814

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 300 000,000	1 030 000,000
Echéances à d'un an / Crédits bancaires	78 513,144	46 656,000
Echéances à moins d'un an leasing	23 960,148	39 939,199
Autres passifs financiers	1 402 473,292	1 116 595,199
Découvert bancaires	382 144,168	707 550,168
Chèques à payer	33 530,648	63 672,894
Concours bancaires	415 674,816	771 223,062
Total	1 818 148,108	1 887 818,261

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R.1. Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Ventes locales de produits finis	9 060 252,047	8 544 572,067
Ventes de produits finis à l'exportation	245 129,218	329 536,263
Total	9 305 381,265	8 874 108,330

R.2. Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Variation des stocks des produits finis et des encours	-2 884,594	52 622,760
Total	-2 884,594	52 622,760

R.3. Achats de matières et d'approvisionnement consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Achats stockés de matières premières	3 180 237,127	3 324 187,807
Achats emballages	482 824,755	672 667,689
Achats stockés packaging	845 356,138	602 581,800
Droit de douane	482 655,285	348 341,434
Frais de transport sur importation	274 984,812	125 569,076
Frais de transit	57 215,523	98 866,532
Electricité & Gaz	93 956,161	92 123,012
Achats non stockés de matières et fournitures	66 263,147	66 180,450
Carburants	30 187,405	48 098,233
Achats d'études et prestations de services	12 399,200	31 269,300
Achats de travaux et petits équipements	17 270,214	9 001,332
Total	5 543 349,767	5 418 886,665

R.4. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	889 206,778	797 222,979
Charges sociales	107 208,883	88 804,209
Indemnité de licenciement	2301,339	
Total	998 717,000	886 027,188

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	4 412,838	162,628
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	296 207,984	325 277,216
Dotation aux résorptions des charges à répartir	356 480,609	115 567,967
Total	657 101,431	441 007,811

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rémunérations Intermédiaires et Honoraires	205 916,901	155 092,570
Publicités & relations publiques	116 909,167	109 931,472
Impôts et Taxes	71 512,768	90 538,433
Entretiens et réparations	85 357,661	86 122,333
Frais Postaux & Télécommunications	66 227,374	60 690,514
Locations	67 007,000	53 327,800
Services bancaires et assimilés	80 026,918	47 521,072
Primes d'assurance	32 951,447	34 674,363
Déplacements, Missions et Réceptions	34 427,943	25 789,357
Dons et Subventions	4 630,000	8 400,000
Transports	13 475,542	3 085,400
Total	778 442,721	675 173,314

R.7. Produits des placements et participations

Les produits financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 288 733,447 DT et représente des dividendes, produits des placements SICAV et des gains de change sur opérations en monnaie étrangères.

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Produits des participations	199 600,000	
PRODUITS DES PLACEMENTS	64 957,986	5 086,232
GAINS DE CHANGE	24 175,461	3 234,271
Total	288 733,447	8 230,503

R.8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges d'intérêts	120 436,459	88 296,115
Agios bancaires	75 623,303	65 682,236
Perte de changes	42 316,841	64 093,786
Intérêts sur factoring	7 226,142	16 271,810
Intérêts sur leasing	3 828,440	7 183,632
Total	249 431,185	241 527,579

R.9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Gains sur éléments non récurrents	4 857,835	8 861,816
Plus-values sur cession d'immobilisations	8 000,000	0,000
Total	12 857,835	8 861,816

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Pertes sur éléments non récurrents	17 324,865	0,000
Jetons de présence	18 750,000	0,000
Moins-values sur cession d'immobilisations	10 876,923	45 412,893
Total	46 951,788	45 412,893

R.11. Impôts sur les sociétés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Impôts sur les sociétés	21 627,324	20 494,726
Total	21 627,324	20 494,726

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant au 31/12/2015
Dot. Amort. Logiciels	4 412,838
Dot. Amort. Construction	48 912,361
Dot. Amort. Matériels d'exploitation	145 432,552
Dot. Amort. matériels de transport	28 017,650
Dot. Amort. Agencement, aménagement & installation	36 477,406
Dot. Amort. Equipement de bureau	6 576,808
Dot. Amort. Matériels informatiques	7 579,093
Dot. Amort. matériels a statut juridique particulier	23 212,114
Dot. Résorptions charges à répartir	356 480,609
Total	657 101,431

F.2. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	variation
Stocks d'emballages	658 204,905	469 691,066	188 513,839
Stocks matières premières	633 411,771	260 216,543	373 195,228
Stocks de produits finis	179 592,776	176 708,183	2 884,593
Total	1 471 209,452	906 615,792	564 593,660

F.3. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	variation
Clients ordinaires	4 191 219,964	3 815 917,683	375 302,281
Clients avances et acomptes	-5 457,162	0,000	-5 457,162
Total	4 185 762,802	3 815 917,683	369 845,119

F.4. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Etat Impôts et taxes à reporter	876 439,157	527 792,190	-348 646,967
Prêts divers	0,000	50 000,000	50 000,000
Débiteurs divers	36 897,272	36 897,272	0,000
Produits à recevoir	18 916,301	29 000,000	10 083,699
Dividende à recevoir	199 600,000		-199 600,000
Charges constatées d'avances	15 848,491	13 135,558	-2 712,933
Prêts aux personnels	8 155,000	10 479,000	2 324,000
Total	1 155 856,221	667 304,020	-488 552,201

F.5. Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs effets à payer	540 652,385	568 198,465	-27 546,080
Fournisseurs étrangers	288 665,587	514 231,783	-225 566,196
Fournisseurs d'exploitation	219 447,158	366 836,894	-147 389,736
Fournisseurs avances et acomptes	-3 482,943	-18 868,903	15 385,960
Total	1 045 282,187	1 430 398,239	-385 116,052

F.6. Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Intérêt/crédit CC Associes à payer	16 000,000	0,000	16 000,000
Etats impôts et taxes	213 148,431	145 422,163	67 726,268
Personnels Rémunération dues	56 340,289	79 328,228	-22 987,939
Divers charges à payer	104 467,109	62 478,518	41 988,591
CNSS	40 518,781	35 377,905	5 140,876
PRODUITS CONSTATEE D'AVANCE	608,323	0,000	608,323
Total	431 082,933	322 606,814	108 476,119

F.7. plus-value de cession d'immobilisations

Désignation	Solde au 31/12/2015
Valeur brute	16 800,000
Amortissements cumulés	-6 923,077
VCN	9 876,923
Prix de ventes	16 000,000
plus value	6 123,077

Désignation	Solde au 31/12/2015
Valeur brute	36 899,492
Amortissements cumulés	-36 899,492
VCN	0,000
Prix de ventes	8 000,000
Plus value	8 000,000

F.8. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant au 31/12/2015
Logiciel	-4 278,500
Matériel d'exploitation	-190 102,771
Agencement, Aménagement & Installation	-15 363,941
Equipement de bureau	-1 845,207
Matériel informatique	-4 376,433
Total	-215 966,852

F.9. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015
Sté BOLERIO Sa	-2 995 022,482
Total	-2 995 022,482

F.9. Encaissement Provenant des Immobilisations Financières

Désignation	Solde au 31/12/2015
Dépôt et cautionnement/impôts	23 424,014
Total	23 424,014

F.10. Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants

Désignation	Montant au 31/12/2015
Charges à répartir brutes de l'exercice 2014	-530 646,554
Total	-530 646,554

F.11. Encaissement suite à l'émission d'actions

Désignation	Montant
Dividendes distribués	-611 111,125
Total Dividendes distribués	-611 111,125

F.12. Remboursement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015
Emprunts LEASING	39 939,199
Emprunt BTKD	46 656,000
Total	86 595,199

F.12. Encaissement des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015
Emprunt BTKD	223 000,000
Total	223 000,000

F.13. Variation provenant des crédits de gestion

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 300 000,000	1 030 000,000	270 000,000
Total	1 300 000,000	1 030 000,000	270 000,000

F.14. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2014
Placements liquides	37 788,160
Banques	6 008 458,926
Chèques à encaisser	169 168,000
Caisse	4 834,333
Découvert bancaires	-707 550,168
Chèques à payer	-63 672,894
Total	5 449 026,357

F.15. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2015
Placements liquides	2 042 234,708
Banques	153 135,903
Chèques à encaisser	5 209,920
Caisse	22 785,810
Découvert bancaires	-382 144,168
Chèques à payer	-33 530,648
Total	1 807 691,525

VIII. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

Société	Nature de l'opération	Montant en TTC
INTERDISTRIBUTION	Ventes	10 691 097,414
MAGHREB DE COMMERCE	Ventes	191 656,000
CPL SOUANI	Location	16 998,000

Partie liée	Nature de la relation	Nature de l'opération	Montant(TTC) en DT
INTERDISTRIBUTION	*Associés communs	- Ventes en 2015	10 691 097
MAGHREB COMMERCE	*Associés communs	- Ventes en 2015	191 656
CPL SOUANI	*Associés communs	-Location durant 2015	16 998
BOLERIO	*Associés communs	*Caution solidaire lors du financement du matériel Bolerio	
		- BTK	1 050 000
		- Attijari Bank	1 090 000
		- BFPME	1 040 000
		- Achats en 2015	0

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type engagement	Valeur totale Au 31/12/2015	Tiers	Entreprises liées	Associé & Dirigeant
Engagements donnés				
<u>Garanties réelles (Hypothèques)</u>	4 250 000			
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	170 000	STUSID		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	3 800 000	BTK		
<i>Terrain + fonds de commerce + équipement</i>	280 000	BTK		
<u>Garanties personnelles</u>	3 180 000		BOLERIO	
<u>Effets escomptés et non échus</u>				
<u>Engagements par signature</u>				
<u>Caution</u>				
Total	7 430 000	0	0	0
Engagements reçus				
<u>Caution</u>				
KARIM GAHBICHE BTK	3 200 000			KARIM GAHBICHE
KARIM GAHBICHE BTK	280 000			KARIM GAHBICHE
KARIM GAHBICHE STUSID	170 000			KARIM GAHBICHE
Total	3 650 000	0	0	0

CEREALIS SA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société CEREALIS SA, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de.....	16 899 161,002 TND
Un chiffre d'affaires de.....	9 305 381,265 TND
Un résultat bénéficiaire net de	1 314 235,925 TND

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société CEREALIS SA au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêtés à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Informations et Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 29 Avril 2016

Le Commissaire aux comptes

LOTFI REKIK

CEREALIS SA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration de la société CEREALIS SA en date du 12 Février 2014 a autorisé la conclusion d'une convention portant sur l'octroi d'une avance en comptes courants actionnaires de deux cent mille Dinars Tunisiens (200.000 DT) devant être consentie à la société CEREALIS SA, à part égal auprès de Monsieur Mohamed Salah Gahbiche, Monsieur Karim Gahbiche, Madame Samira Maarouf Bouraoui, Monsieur Walid Gahbiche et Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche, soit 40 000 dt par actionnaire. Ce prêt génère des intérêts au taux fixe de huit pourcent (8%) l'an, hors taxes

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de six mois

Le remboursement se fera en fonction de la trésorerie disponible de la société.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Elles sont présentées ci-après :

- La société CEREALIS a donné sa caution solidaire aux trois banques qui ont financé les investissements de la société BOLERIO, en garantie des trois crédits à long terme.
- La société CEREALIS a signé une convention avec la société INTERDISTRIBUTION pour la distribution et la vente des produits finis.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie au titre de l'exercice 2015 par la société CEREALIS SA et ses filiales totalise un montant brut de 296 042,270 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société CEREALIS SA au titre de l'exercice 2015 totalise un montant brut de 81 943,212 Dinars. Il bénéficie en outre d'une allocation carburant ainsi que de frais de télécommunications, et tous frais de représentation inhérents à sa fonction.

IV. Distribution de dividendes :

Suite PV de l'assemblée générale ordinaire tenu par la société filiale Inter distribution en date du 10 avril 2015, il a été décidé de distribuer un dividende de 199 600 DT au profit de la société Céréalis

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier

Fait à Tunis, le 29 Avril 2016

Le Commissaire aux comptes

LOTFI REKIK

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société **TAWASOL GROUP HOLDING** « TGH », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jabrane BEN ZINEB et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2015 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31-déc-15	31-déc-14
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	1	2 540	1 076
Amortissement des immobilisations incorporelles		-606	-82
Immobilisations incorporelles nettes		1 934	994
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	2	5 307 572	118 181
Amortissement des immobilisations corporelles		-109 149	-4 222
Immobilisations corporelles nettes		5 198 424	113 959
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	3	107 426 394	95 262 546
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		107 426 394	95 262 546
Total des actifs immobilisés		112 626 751	95 377 499
Autres actifs non courants	4	200 880	401 760
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		112 827 631	95 779 259
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Provision		0	0
Valeurs d'exploitation nettes		0	0
Clients et comptes rattachés		307 406	0
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		307 406	0
Autres actifs courants	5	5 155 922	4 503 179
Provision		0	0
Autres actifs courants nets		5 155 922	4 503 179
Placements et autres actifs financiers	6	21 250 000	14 150 000
Provision		0	0
Placements nets		21 250 000	14 150 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	80 391	844 700
Provision		0	0
Liquidités nettes		80 391	844 700
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		26 793 719	19 497 879
TOTAL DES ACTIFS		139 621 350	115 277 138

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2015 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	31-déc-15	31-déc-14
<i>CAPITAUX PROPRES</i>	8		
Capital social		108 000 000	108 000 000
Réserves légales		238 728	0
Autres capitaux propres		1 799 584	1 799 584
Résultats reportés		755 828	-232 472
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		110 794 140	109 567 113
Résultat de l'exercice		3 315 435	5 007 027
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		114 109 575	114 574 140
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	9	9 928 143	83 368
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		9 928 143	83 368
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	10	192 870	42 933
Autres passifs courants	11	8 575 527	554 946
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	6 815 236	21 752
Total des passifs courants		15 583 633	619 630
TOTAL DES PASSIFS		25 511 776	702 998
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		139 621 350	115 277 138

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2015 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-15</i>	<i>31-déc-14</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus	13	3 139 896	4 999 728
+ Autres produits d'exploitation		261 422	0
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		3 401 318	4 999 728
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		0	0
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés	14	-32 606	0
+ Charges de personnel	15	-240 036	-141 994
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	16	-306 331	-205 184
+ Autres charges d'exploitation	17	-418 432	-200 184
Total des charges d'exploitation		-997 405	-547 362
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 403 912	4 452 366
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	18	-381 325	-4 759
+ Produits des placements	19	1 350 887	578 064
+ Autres gains ordinaires		1 094	1
- Autres pertes ordinaires		7	-8 645
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 374 575	5 017 027
Impôt sur le bénéfice		-59 140	-9 999
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 315 435	5 007 027
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 315 435	5 007 027

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2015 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>31-déc-15</i>	<i>31-déc-14</i>	
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
+ Résultat net	3 315 435	5 007 027	
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et provisions	306 331	205 184	
Variation des stocks	0	0	
Variation des créances clients	-307 406	0	
Variation des autres actifs	-652 743	-4 491 689	
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	149 937	-33 427	
Variation des autres passifs	520 573	387 344	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	20-1	3 332 128	1 074 439
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-5 190 856	-119 257	
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	0	0	
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-4 663 840	-5 268 390	
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0	
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants	0	-602 640	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	20-2	-9 854 696	-5 990 287
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
+ Encaissement suite à la souscription des parts sociales	0	19 795 428	
- dividendes et autres distribution	-3 780 000	0	
+ Encaissement provenant des emprunts	38 618 892	105 120	
- Remboursement d'emprunts	-24 399 676	0	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	20-3	10 439 216	19 900 548
VARIATION DE TRESORERIE		3 916 649	14 984 700
Trésorerie au début de l'exercice		14 994 700	10 000
Trésorerie à la clôture de l'exercice		18 911 349	14 994 700

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

II- Faits marquants de l'exercice

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.)** a acquis un siège social d'une superficie totale de 1 546 m² objet du titre foncier 37673 sis au 20, rue des entrepreneurs à la charguia 2 pour un montant de 4 801 845 dinars.

Par ailleurs, La société **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA (T.G.H.)** a acquis des participations dans le capital des sociétés **L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET MANAR, JUPITER IMMOBILIERE, GREEN TECHNOLOGIES** et **RETEL SERVICES** pour un montant total de 12 161 848 dinars.

III- Référentiel d'élaboration des états financiers

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

Les comptes de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)**, sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 :

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- Les états financiers de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** sont libellés en Dinar Tunisien.

Le système en place, permet l'édition des documents suivants :

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ;
- Journal centralisateur ;
- Balance générale des comptes ;
- Grand livre des comptes ;
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ;
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs)...

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants :

- Des journaux de trésorerie ;
- Des journaux d'achats ;

- Des journaux de vente ;
- Des journaux OD ;
- Un journal d'Ouverture.

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les états financiers arrêtés au 31.12.2015 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.

IV- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants :

Désignation	Taux
- Agencements et Aménagements	15%
- Constructions	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel et Mobilier de Bureau	20%
- Matériel informatique	33%

Les immobilisations de faible valeur (inférieur à 200 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008.

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements.

4- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

5- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

6- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde brut débiteur de 2 540 dinars au 31.12.2015 contre un solde brut débiteur de 1 076 dinars au 31.12.2014. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Logiciel	2 540	1 076	1 464
Total	2 540	1 076	1 464

1-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31.12.15, cette rubrique présente un solde créditeur de 606 dinars contre un solde créditeur de 82 dinars au 31.12.14 :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Logiciel	-606	-82	-524
TOTAL	-606	-82	-524

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde brut débiteur de 5 307 572 dinars au 31.12.2015 contre un solde brut débiteur de 118 181 dinars au 31.12.2014. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Terrain	1 961 759	0	1 961 759
Constructions	2 864 139	0	2 864 139
Agencements. Aménagements. Installations Divers	40 653	980	39 673
Matériel & Mobilier de Bureau	8 926	1 184	7 742
Matériel informatique	8 655	4 577	4 078
Matériel de transport	423 440	111 440	312 000
Total	5 307 572	118 181	5 189 391

2-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31.12.15, cette rubrique présente un solde créditeur de 109 149 dinars contre un solde créditeur de 4 222 dinars au 31.12.14.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Constructions	-71 724	0	-71 724
Agencements. Aménagements. Installations Divers	-1 799	-98	-1 701
Matériel & Mobilier de Bureau	-712	-77	-635
Matériel informatique	-1 646	-167	-1 479
Matériel de transport	-33 268	-3 879	-29 389
TOTAL	-109 149	-4 222	-104 928

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 107 426 394 dinars au 31.12.2015 contre un solde net débiteur de 95 262 546 dinars au 31.12.2014. Il se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs d'acquisition	Total provisions	Valeurs comptables nettes 2015	Valeurs comptables nettes 2014
Titres de participation	107 424 394	0	107 424 394	95 262 546
Cautionnement versé	2 000	0	2 000	0
Total	107 426 394	0	107 426 394	95 262 546

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 107 424 394 dinars au 31.12.2015, contre un solde net débiteur de 95 262 546 dinars au 31.12.2014. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Acquisition/ Souscription	Cession /Reclassement	Solde 2015
RETEL	77 186 134	0	0	77 186 134
HAYATCOM	16 107 812	0	0	16 107 812
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	0	0	499 100
RETEL BETON NORD OUEST	10 000	0	0	10 000
RETEL PREFAB	198 000	0	0	198 000
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES	1 188 000	0	0	1 188 000
JUPITER IMMOBILIERE	73 500	892 500	0	966 000
RETEL SERVICES	0	4 000 000	0	4 000 000
GREEN TECHNOLOGIES	0	8	0	8
L'AFFICHETTE	0	269 340	0	269 340
JNAYNET MONTFLEURY	0	4 700 000	0	4 700 000
JNAYNET EL MANAR	0	2 300 000	0	2 300 000
Total	95 262 546	12 161 848	0	107 424 394

4- Autres actifs non courants

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 200 880 dinars contre un solde débiteur de 401 760 dinars au 31.12.2014 et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde 2014	Acquisition	Résorption 2015	Solde 2015
Charges à répartir liées à l'opération d'introduction en bourse	401 760	0	200 880	200 880
Total	401 760	0	200 880	200 880

5- Autres actifs courants

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde net débiteur de 5 155 922 dinars, contre un solde de 4 503 179 dinars au 31.12.2014. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Etat, impôts et taxes	761 959	311 314	450 645
Débiteurs stéRetel	298 851	174 019	124 831
Débiteurs stéGhzala Industrie	29 443	0	29 443
Débiteurs stéSogetras	5 074	4 134	939
Débiteurs stéRetelPréfab	388	388	0
Débiteurs sté RBNO	2 177	2 177	0
Débiteurs sté HCT	40 000	20 000	20 000
Débiteurs sté TIS	90 003	0	90 003
Débiteurs sté Jupiter Immobilière	448 846	241 259	207 587
Débiteurs sté Green Technologie	26 500	0	26 500
Débiteurs sté UTS	250 000	0	250 000
Débiteurs stéJnaynetMonfleury	10 000	0	10 000
Débiteurs et créditeurs salariés	0	159	-159
Charges constatées d'avance	42 696	0	42 696
Fournisseurs, avances et acomptes versés	10 090	0	10 090
Produits à recevoir	3 139 896	3 749 728	-609 832
Total	5 155 922	4 503 179	652 743

6-Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 21 250 000 dinars au 31.12.2015 contre un solde net débiteur de 14 150 000 dinars au 31.12.2014. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Placement Billets de trésorerie	9 750 000	6 150 000	3 600 000
Placement Bancaire	11 500 000	8 000 000	3 500 000
Total	21 250 000	14 150 000	7 100 000

6-1-Placements en billets de trésorerie

Le solde des placements en billets de trésorerie de la société se détaille comme suit :

Désignation	Relation	Solde 2015
RETEL	Filiale	4 750 000
HAYATCOM	Filiale	250 000
R-INDUSTRIE	Filiale	100 000
RETEL	Filiale	100 000
JNAYNET MONTFLEURY	Filiale	250 000
RETEL	Filiale	150 000
R INDUSTRIE	Filiale	1 000 000
RETEL	Filiale	450 000
RETEL	Filiale	400 000
RETEL	Filiale	300 000
HAYATCOM TUNISIE	Filiale	850 000
JUPITER IMMOBILIERE	Filiale	1 000 000
TRADE IN	Partie liée	150 000
Total		9 750 000

7-- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 80 391 dinars au 31.12.2015 contre un solde net débiteur de 844 700 dinars au 31.12.2014. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Compte bancaire AMEN BANK	74 120	245	73 875
Compte bancaire ZITOUNA BANK	6 151	0	6 151
Compte bancaire BNA	0	3 353	-3 353
Compte bancaire BIAT	0	840 982	-840 982
Espèces en caisse	121	121	0
Total	80 391	844 700	-764 309

8- Capitaux propres

Au 31.12.2015, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 114 109 575 dinars, contre un solde de 114 574 140 dinars au 31.12.2014. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.14	108 000 000	0	1 799 584	-232 472	5 007 027	114 574 140
Affectation du résultat 2014	0	238 728	0	4 768 299	-5 007 027	0
Distribution de dividendes	0	0	0	-3 780 000	0	-3 780 000
Résultat de l'exercice 2015	0	0	0	0	3 315 435	3 315 435
Solde au 31.12.15	108 000 000	238 728	1 799 584	755 827	3 315 435	114 109 575

9- Emprunts

Au 31.12.2015, les emprunts présentent un solde créditeur de 9 928 143 dinars contre un solde créditeur de 83 368 dinars au 31.12.2014. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Emprunt leasing ATL	59 339	83 368	-24 029
Emprunt ZITOUNA	4 368 803	0	4 368 803
Emprunt bancaire BNA	5 500 000	0	5 500 000
Total	9 928 143	83 368	9 844 774

10- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31.12.2015, les dettes fournisseur et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 192 870 dinars contre un solde créditeur de 42 933 dinars au 31.12.2014. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Fournisseurs d'exploitation	192 870	42 933	149 937
Total	192 870	42 933	149 937

11- Autres passifs courants

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 8 575 527 dinars, contre un solde de 554 946 dinars au 31.12.2014. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Etat, impôts et taxes à payer	286 360	10 641	275 719
Dettes sur congés payés	3 340	4 930	-1 590
Comptes Courants Associés	150 000	0	150 000
CNSS	10 080	8 810	1 270
Charges à payer	41 827	40 000	1 827
Personnel rémunération dues	11 788	4 296	7 492
Autres créiteurs divers	1 740	115 993	-114 253
Dettes sur acquisition d'immobilisations financières	7 500 008	0	7 500 008
Produit constatés d'avance	570 384	370 277	200 107
Total	8 575 527	554 946	8 020 581

12- Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 6 815 236 dinars, contre un solde de 21752 dinars au 31.12.2014. La variation de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014	Variation
Billets de trésorerie	4 000 000	0	4 000 000
Echéances à moins d'un an	396 194	21 752	374 442
Concours bancaires	2 419 043	0	2 419 043
Total	6 815 236	21 752	6 793 485

Notes sur les éléments de l'état de résultat

13- Produits d'exploitation

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 3 401 318 dinars, contre un solde créditeur de 4 999 728 dinars au 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Autres produits d'exploitation	261 422	0
Revenus des participations	3 139 896	4 999 728
Total	3 401 318	4 999 728

13-1- Autres produits d'exploitation

Au 31.12.2015, le tableau détaillant les loyers facturés en hors taxes se présente comme suit :

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
ESSEYAHA	9 000	0
HT SERVICES	9 422	0
RETEL PREFAB	3 000	0
JUPITER IMMOBILIERE	12 000	0
PALMA	30 000	0
HAYATCOM TUNISIE	39 000	0
RETEL	39 000	0
TIS	18 000	0
SOGETRAS	6 000	0
XPRESS CELL	9 000	0
TRADE IN	6 000	0
L'AFFICHETTE	30 000	0
JNAYNET MONTFLEURY	24 000	0
JNAYNET EL MANAR	6 000	0
STE DE PRO IMMO JNAYNA	6 000	0
STE UTS	15 000	0
Total	261 422	0

14- Achats d'approvisionnements consommés

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 32 606 dinars, contre un solde nul au 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Fournitures non stockables	840	0
Carburant	5 435	0
Electricité	17 868	0
Eau	1 042	0
Fournitures administratives	6 015	0
Achats de marchandises exonérées	1 405	0
Total	32 606	0

15- Charges du personnel

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 240 036 dinars, contre un solde débiteur de 141 994 dinars au 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Salaires et compléments de salaires	219 373	127 272
Charges patronale CNSS	22 215	9 792
Congés payés	-1 552	4 930
Total	240 036	141 994

16- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 306 331 dinars, contre un solde débiteur de 205 184 dinars au 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Dotations aux amortissements des charges à répartir	200 880	200 880
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	105 451	4 304
Total	306 331	205 184

17- Autres charges d'exploitation

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 418 432 dinars, contre un solde débiteur de 200 184 dinars au 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Locations	13 846	27 151
Entretien et réparation	7 508	424
Rémunération d'intermédiaires	125 066	200 405
Publicité, publications et relations publiques	26 820	212 417
Impôts et taxes	20 509	7 967
Services extérieurs divers	9 264	31 842
Cotisation STICODIVAM	33 103	27 530
Déplacements, missions, réceptions	53 636	41 358
Services bancaires et assimilés	89 575	8 585
Commissions sur prestation de service	5 675	244 218
Frais postaux et de télécommunications	10 926	927
Primes d'assurance	9 183	0
Etudes et recherches	4 250	0
Cotisation ANCE	71	0
Jetons de présence	9 000	0
Transfert de charges	0	-602 640
Total	418 432	200 184

18- Charges financières nettes

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde débiteur de 381 325 dinars, contre un solde débiteur de 4 759 dinars au 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Intérêts bancaires	196 919	460
Frais financiers leasing	184 406	4 299
Total	381 325	4 759

19- Produits des placements

Au 31.12.2015, cette rubrique présente un solde créditeur de 1 350 887 dinars, contre un solde créditeur de 578 064 dinars 31.12.2014.

Désignation	Solde 2015	Solde 2014
Produits financiers	1 350 887	486 005
Produits de placement SICAV	0	92 059
Total	1 350 887	578 064

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

20- 1- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à 3 332 128 dinars aux 31 décembre 2015. Les bénéfices de l'exercice ajustés des dotations aux amortissements s'élevant à 3 621 766 dinars ont été compensés par une variation négative du BFR provenant de l'augmentation des créances clients et des autres actifs d'un montant 960 149 dinars compensée par l'augmentation des dettes fournisseurs et des autres passifs d'un montant de 670 511 dinars.

20- 2- Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à - 9 854 696 dinars aux 31 décembre 2015. Les décaissements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles ont été alloués essentiellement à l'acquisition du siège social de la société et de matériel de transport. Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières s'élèvent à 4 663 840 dinars et ont été alloués principalement aux acquisitions des titres de participation des sociétés : JUPITER IMMOBILIERE, RETEL SERVICES, GREEN TECHNOLOGIES, XPRESS CELL, JNAYNET MONTFLEURY et JNAYNET EL MANAR.

20- 3- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 10 439 216 dinars aux 31 décembre 2015 et proviennent essentiellement de la variation positive des emprunts de la société pour un montant de 14 219 216 dinars compensé par la distribution des dividendes s'élevant à 3 780 000 dinars.

21- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	80 391
Placements et autres actifs financiers	21 250 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	-6 815 236
Solde net de la trésorerie au 31.12.2015 au bilan	14 515 155
Echéances à moins d'un an sur leasing	4 396 194
Trésorerie de clôture au 31.12.2015 à l'état de flux de trésorerie	18 911 349

22- Informations sur les parties liées

1. Les contrats de location du siège auprès de Esseyaha:

1.1 Contrat de location avec la société « ESSEYEHA » ayant les caractéristiques suivantes :

- Date : 14/08/2012
- Locataire : société TAWASOL GROUP HOLDING
- Objet : Local aménagé d'une superficie de 100 m² - Charguia.
- Période : du 15/08/2012 au 31/12/2012 renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer mensuel : 2000 dinars TTC.

Cette convention a été résiliée au 30 juin 2015.

2. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, XPRESS CELL, TRADE IN et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 261 422 dinars au titre de l'exercice 2015 détaillée au niveau de la note aux états financiers 13-1.

3. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, RETEL BETON NORD OUEST, GHZALA INDUSTRIES et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES des avances en comptes courants pour un montant total de 1 201 282 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 5.

4. Billets de trésorerie :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL R-INDUSTRIES et JNAYNET MONTFLEURY et des sociétés liées TRADE IN des billets de trésoreries renouvelables rémunérées au taux d'intérêt de 8%. Au 31.12.2015, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 9 750 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 6-1.

5. Acquisition de parts sociales :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a acquis auprès de sociétés liées des participations dans le capital des sociétés L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET MANAR et RETEL SERVICES. Ces acquisitions se détaillent comme suit :

Tiers vendeur	Société	Nombre de parts achetées	Montant
XPRESS CELL	L'AFFICHETTE	40 200	269 340
ESSEYAHA	JNAYNET MONTFLEURY	393 333	4 700 000
ESSEYAHA	JNAYNET MANAR	190 887	2 300 000
RETEL	RETEL SERVICES	99 999	4 000 000

6. Acquisition du siège social :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec la société ESSEYAHA un contrat d'acquisition du siège social d'une superficie totale de 1 546 m² objet du titre foncier 37673 sis au 20, rue des entrepreneurs à la charge 2 pour un montant de 4 801 845 dinars.

7. Autres comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

- Les soldes des comptes des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
Mohamed Amine Chabchoub	Compte courant créditeur	Directeur général	150 000
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	1 139 916
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 999 980
ESSEYEHA	Compte Fournisseur	Partie liée	1 422
XPRESSCELL	Compte Fournisseur	Partie liée	225
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte Fournisseur	Partie liée	1 016

23- Engagements hors bilan

23-1- Engagement donné : Nantissement de parts sociales

En garantie du paiement du crédit participatif d'un montant de 5 500 000 dinars contracté auprès de la BNA, la société TAWASOL GROUP HOLDING a donné en nantissement ses parts sociales représentant sa participation dans le capital des sociétés ci-dessous détaillées :

Société	Nombre des parts sociales	Valeur Nominale	Valeur comptable nette
RETEL SERVICES	99 999	10	4 000 000
JNAYNET MONTFLEURY	393 333	10	4 700 000
JNAYNET MANAR	190 887	10	2 300 000

RAPPORT GENERAL

TUNIS, le 29/04/2015

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA., arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du premier janvier 2015 au 31 Décembre de la même année.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En

procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentés aux pages 10 à 13 du présent rapport sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons contrôlé l'exactitude des informations données sur les comptes de la société et consignées dans le rapport annuel du conseil d'administration. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifiée par la Loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

Tunis, le 29/04/2016

Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira

RAPPORT SPECIAL

TUNIS, le 29/04/2016

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiquées.

A- Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

1. Les contrats de location :

1. Contrat de location avec la société « ESSEYEHA » ayant les caractéristiques suivantes :

- Date : 14/08/2012
- Locataire : société TAWASOL GROUP HOLDING
- Objet : Local aménagé d'une superficie de 100 m2 - Charguia.
- Période : du 15/08/2012 au 31/12/2012 renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer mensuel:2000 dinars TTC.

Cette convention a été résiliée au 30 juin 2015.

B- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. Les Contrats de location :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET EL MANAR et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES et des sociétés liées ESSEYEHA, HT SERVICES, XPRESS CELL, TRADE IN et SPI JNAYNA des contrats de location de locaux pour usage administratif. Dans ce cadre, la société TAWASOL GROUP HOLDING a facturé aux dites sociétés la somme de 261 422 dinars au titre de l'exercice 2015 détaillée au niveau de la note aux états financiers 13-1.

2. Avances en comptes courants :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales RETEL PREFAB, JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL INVESTMENT SICAR, SOGETRAS, JNAYNET MONTFLEURY, GREEN TECHNOLOGIES, RETEL BETON NORD OUEST, GHZALA INDUSTRIES et UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES des avances en comptes courants pour un montant total de 1 201 282 dinars détaillés au niveau de la note aux états financiers 5.

3. Billets de trésorerie:

La société TAWASOL GROUP HOLDING a octroyé à chacune des filiales JUPITER IMMOBILIERE, HAYATCOM TUNISIE, RETEL, TAWASOL R-INDUSTRIES et JNAYNET MONTFLEURY et des sociétés liées TRADE IN des billets de trésorerie renouvelables rémunérés au taux d'intérêt de 8%. Au 31.12.2015, le solde de ces billets de trésorerie s'élève à 9 750 000 dinars et est détaillé au niveau de la note aux états financiers 6-1.

4. Acquisition de parts sociales :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a acquis auprès de sociétés liées des participations dans le capital des sociétés L'AFFICHETTE, JNAYNET MONTFLEURY, JNAYNET MANAR, RETEL SERVICES et JUPITER IMMOBILIERE. Ces acquisitions se détaillent comme suit :

Tiers vendeur	Société	Nombre de parts achetées	Montant
XPRESS CELL	L'AFFICHETTE	40 200	269 340
ESSEYAHA	JNAYNET MONTFLEURY	393 333	4 700 000
ESSEYAHA	JNAYNET MANAR	190 887	2 300 000
RETEL	RETEL SERVICES	99 999	4 000 000
RETEL	JUPITER IMMOBILIERE	12 750	892 500

5. Acquisition du siège social :

La société TAWASOL GROUP HOLDING a conclu avec la société ESSEYAHA un contrat d'acquisition du siège social d'une superficie totale de 1 546 m² objet du titre foncier 37673 sis au 20, rue des entrepreneurs à la Charguia 2 pour un montant de 4 801 845 dinars.

6. Emprunts contractés :

Courant l'exercice 2015, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté des emprunts bancaires et auprès des sociétés de leasing se détaillant comme suit :

Organisme	Crédit	Montant du principal
Banque Nationale Agricole	Crédit participatif	5 500 000
ZITOUNA BANK	Leasing	4 801 845
ZITOUNA BANK	Leasing	260 330

7. Autres comptes courants, comptes fournisseurs et dividendes à recevoir

- Les soldes des comptes des dirigeants, des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
Mohamed Amine Chabchoub	Compte courant créditeur	Directeur général	150 000
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	1 139 916
RETEL SERVICES	Dividendes à recevoir	Filiale	1 999 980
ESSEYEHA	Compte Fournisseur	Partie liée	1 422
XPRESSCELL	Compte Fournisseur	Partie liée	225
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte Fournisseur	Partie liée	1 016

8. Billets de trésorerie reçus :

Courant l'exercice 2015, la société TAWASOL GROUP HOLDING a contracté auprès de la BNA des billets de trésorerie renouvelable pour un montant de 4 000 000 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général est fixée par décision du conseil d'administration du 23/11/2012. Cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 4 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres;
 - Une prime de fin d'année calculée sur la base de un salaire brut du mois de décembre courant ;
 - Une voiture de service et le carburant y afférent.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29/04/2016

Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchagua Zaghuan.

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Sami MENJOUR et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2015	2014
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		985 170	918 513
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(834 290)	(723 570)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	150 880	194 943
Immobilisations corporelles		106 668 905	93 718 544
- Amortissements des immobilisations corporelles		(51 926 650)	(45 974 098)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	54 742 255	47 744 446
Immobilisations financières		1 225 454	1 217 136
- Provisions sur immobilisations financières		(61 566)	(44 307)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	1 163 888	1 172 829
Total des actifs immobilisés		56 057 022	49 112 218
Autres actifs non courants	(B.3)	229 167	504 871
Total des actifs non courants		56 286 189	49 617 089
Actifs courants			
Stocks		31 135 636	23 174 203
-Provisions pour dépréciation des stocks		(241 830)	(268 343)
Stocks nets	(B.4)	30 893 806	22 905 860
Clients et comptes rattachés		12 422 724	10 334 846
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(2 737 953)	(2 737 953)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	9 684 771	7 596 893
Autres actifs courants		3 843 283	4 374 008
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(269 358)	(207 783)
Autres actifs courants nets	(B.6)	3 573 926	4 166 225
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	201 387	843 982
Total des actifs courants		44 353 890	35 512 960
Total des actifs		100 640 079	85 130 047

SOTUVER
BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au 31 Décembre	
		2015	2014
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		23 438 096	21 802 880
Réserves		10 264 990	10 101 008
Résultats reportés		1 233 871	3 046 719
Subvention d'investissement		2 991 937	3 432 030
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 928 893	38 382 637
Résultat de l'exercice		6 075 893	4 331 540
Réserve spéciale de réinvestissement		-	1 141 128
Résultat net affectable		6 075 893	3 190 412
Total des capitaux propres	(B.8)	44 004 786	42 714 177
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.9)	10 073 798	13 154 890
Provisions pour risques et charges	(B.10)	442 233	409 103
Total des passifs non courants		10 516 031	13 563 993
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.11)	11 250 886	7 013 160
Autres passifs courants	(B.12)	5 982 436	3 532 944
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.13)	28 885 939	18 305 775
Total des passifs courants		46 119 262	28 851 879
Total des passifs		56 635 293	42 415 872
Total des capitaux propres et des passifs		100 640 079	85 130 047

SOTUVER
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2015	2014
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	50 154 887	44 629 506
Autres produits d'exploitation	(R.2)	925 832	2 100 966
Total des produits d'exploitation		51 080 719	46 730 472
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		5 453 895	2 551 349
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(29 243 654)	(23 825 782)
Charges de personnel	(R.4)	(6 623 259)	(6 228 715)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(6 508 353)	(7 615 402)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(4 909 134)	(5 034 860)
Total des charges d'exploitation		(41 830 504)	(40 153 410)
Résultat d'exploitation		9 250 214	6 577 062
Charges financières nettes	(R.7)	(2 381 460)	(2 330 460)
Autres gains ordinaires	(R.8)	323	442 361
Autres pertes ordinaires	(R.9)	(134 156)	(128 930)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		6 734 921	4 560 033
Impôt sur les bénéfices		(659 028)	(228 493)
Résultat des activités ordinaires après impôt		6 075 893	4 331 540
Éléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		6 075 893	4 331 540
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat net après modifications comptables		6 075 893	4 331 540

SOTUVER
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre	
		2015	2014
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		6 075 893	4 331 540
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	(F.1)	6 508 353	7 615 402
* Reprises sur provisions	(F.2)	(116 303)	(756 428)
* Variation des:			
- Stocks	(F.3)	(7 961 432)	(2 575 308)
- Créances clients	(F.3)	(2 087 878)	1 476 218
- Autres actifs	(F.3)	530 724	3 642 048
- Fournisseurs et autres dettes	(F.4)	6 801 769	(509 141)
* Autres ajustements:			
- Résorption subvention d'investissement		(440 093)	(758 241)
- Plus ou moins-values de cession		-	(3 333)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		9 311 033	12 462 757
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(13 017 017)	(4 035 203)
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations corporelles		-	8 000
Décaissements affectés aux acquisitions d'immobilisations financières		(8 318)	(226 673)
Décaissements affectés aux acquisitions des autres actifs non courants		(82 174)	(441 627)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(13 107 510)	(4 695 504)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissement sur fonds social		15 386	12 111
Encaissements provenant des emprunts		208 500	6 094 721
Remboursements d'emprunts		(3 370 220)	(2 632 377)
Distributions de dividendes		(4 360 576)	(4 063 264)
Encaissement crédit de financement		44 684 504	32 384 639
Remboursement crédit de financement		(34 397 536)	(34 741 327)
Intérêts courus		(28 346)	35 785
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		2 751 713	(2 909 712)
Variation de la trésorerie		(1 044 765)	4 857 541
Trésorerie au début de l'exercice		(2 622 790)	(7 480 331)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.6)	(3 667 555)	(2 622 790)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 23 438 096 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE:

L'exercice 2015 est marqué par les faits suivants :

- La réalisation d'une augmentation de capital pour 1 635 216 DT par l'incorporation de réserve spéciale de réinvestissement pour 1 141 128 DT et l'incorporation des résultats reportés pour 494 088 DT. Le capital est passé de 21 802 880 DT au 31 décembre 2014 à 23 438 096 DT au 31 décembre 2015 ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 juin 2015 a décidé la distribution des dividendes pour 4 360 577 DT soit 0,200 DT par action. Ces dividendes sont distribuables à partir du 17 juillet 2015 .

III. REFERENTIEL COMPTABLE

III.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète

- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études

et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs :**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2015.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

IV.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2015 comme suit:

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2014	Acquisitions 2015	Valeurs brutes au 31/12/2015	Amortissements Cumulés au 31/12/2014	Dotations 2015	Reclass. 2015	Amortissements Cumulés au 31/12/2015	Valeurs comptables nettes au 31/12/2015
Investissements, R&D	701	-	701	(386)	(35)	-	(421)	281
Licences	125 744	-	125 744	(104 006)	(5 572)	-	(109 577)	16 167
Logiciels	792 067	66 657	858 724	(619 179)	(105 113)	-	(724 292)	134 432
Immobilisations incorporelles	918 513	66 657	985 170	(723 570)	(110 720)	-	(834 290)	150 880
Terrains	1 315 574	-	1 315 574	-	-	-	-	1 315 574
Constructions	19 188 785	22 423	19 211 208	(5 549 548)	(647 346)	(48 206)	(6 245 100)	12 966 108
Equipements de bureau	402 478	32 712	435 189	(272 446)	(25 432)	-	(297 878)	137 312
Installations techniques	2 589 724	49 500	2 639 224	(1 780 026)	(200 324)	517 985	(1 462 365)	1 176 858
Matériel de sécurité	138 383	2 391	140 774	(30 481)	(11 822)	(20 608)	(62 911)	77 863
Matériel de transport	619 282	265 815	885 097	(338 906)	(124 603)	-	(463 509)	421 588
Matériel industriel	67 649 909	817 523	68 467 432	(37 354 160)	(4 862 446)	(369 251)	(42 585 857)	25 881 575
Matériel informatique	713 825	42 401	756 226	(536 152)	(51 960)	-	(588 112)	168 114
Outillage industriel	377 318	49 247	426 564	(112 380)	(28 618)	(79 920)	(220 918)	205 647
Immobilisations corporelles en cours	723 267	11 668 349	12 391 615	-	-	-	-	12 391 615
Immobilisations corporelles	93 718 544	12 950 360	106 668 905	(45 974 098)	(5 952 552)	-	(51 926 650)	54 742 255
Total Immobilisations incorporelles et corporelles	94 637 057	13 017 017	107 654 074	(46 697 668)	(6 063 271)	-	(52 760 940)	54 893 135

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 163 888 DT contre 1 172 829 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2015	Valeurs nettes au 31/12/2014	Variation en DT
Titres de participations	323 230	(61 566)	261 664	278 923	(17 259)
Dépôts et cautionnements	902 224	-	902 224	893 906	8 318
Total	1 225 454	(61 566)	1 163 888	1 172 829	(8 941)

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 261 664 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2015	% de détention
MARINA JERBA	190 730	49 066	141 664	2,14%
VETRO MEDITERRANEO	120 000	-	120 000	80%
NSD	12 500	12 500	-	12,5%
Total	323 230	61 566	261 664	

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 229 167 DT contre 504 871 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Capitalisation 2015	Résorption 2015	Solde au 31/12/2015	Variation en DT
Charges reportées	504 871	82 174	(357 878)	229 167	(275 704)
Total	504 871	82 174	(357 878)	229 167	(275 704)

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société et dont la finalité est l'amélioration des rendements de l'usine (amélioration de la productivité et de la qualité, optimisation et l'amélioration de l'organisation de l'usine etc).

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 30 893 806 DT contre 22 905 860 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Matières premières	1 955 242	2 088 558	(133 315)
Matières consommables	4 246 813	2 918 748	1 328 065
Moules	4 648 683	3 671 698	976 985
Emballages	579 368	706 785	(127 418)
Palettes	1 695 281	1 232 060	463 221
Produits finis	18 010 248	12 556 354	5 453 895
Total stock brut	31 135 636	23 174 203	7 961 432
Provision pour dépréciation des stocks	(241 830)	(268 343)	26 513
Stock net	30 893 806	22 905 860	7 987 945

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 9 684 771 DT contre 7 596 893 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Clients d'exploitation	8 145 366	7 095 070	1 050 296
Clients effets à recevoir	546 080	696 350	(150 270)
Clients douteux et impayés	3 117 357	2 543 426	573 931
Valeurs à l'encaissement	613 921	-	613 921
Clients et comptes rattachés bruts	12 422 724	10 334 846	2 087 878
Provision pour dépréciation des créances	(2 737 953)	(2 737 953)	-
Clients et comptes rattachés nets	9 684 771	7 596 893	2 087 878

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 573 926 DT contre 4 166 225 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Fournisseurs débiteurs	565 193	727 209	(162 016)
Personnel et comptes rattachés	541 015	504 068	36 946
Etat et collectivités publiques	1 660 424	2 211 835	(551 410)
Débiteurs divers	25 664	31 153	(5 488)
Comptes de régularisation actifs	1 050 987	899 742	151 245
Autres actifs courants bruts	3 843 283	4 374 008	(530 724)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(269 358)	(207 783)	(61 575)
Autres actifs courants nets	3 573 926	4 166 225	(592 299)

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 201 387 DT contre 843 982 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Banques	198 403	348 160	(149 757)
Caisse	2 984	10 359	(7 375)
Valeurs à l'encaissement	-	485 463	(485 463)
Total	201 387	843 982	(642 595)

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2015 une valeur de 44 004 786 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit:

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Autres réserves	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	21 802 880	2 031 632	561 538	3 046 719	3 432 030	200 000	-	7 307 838	4 331 540	42 714 177
Résultats reportés	-	-	-	4 331 539	-	-	-	-	(4 331 539)	-
Distribution des dividendes	-	-	-	(4 360 576)	-	-	-	-	-	(4 360 576)
Réserve légale	-	148 596	-	(148 596)	-	-	-	-	-	-
Réserves de réinvestissement	-	-	-	(1 141 128)	-	-	1 141 128	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	21 802 880	2 180 228	561 538	1 727 958	3 432 030	200 000	1 141 128	7 307 838	-	38 353 601
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	6 075 893	6 075 893
Augmentation du capital	1 635 216	-	-	(494 088)	-	-	(1 141 128)	-	-	-
Fond social	-	-	15 385	-	-	-	-	-	-	15 385
Amortissement de la subvention	-	-	-	-	(440 093)	-	-	-	-	(440 093)
Capitaux propres au 31/12/2015 avant affectation	23 438 096	2 180 228	576 923	1 233 871	2 991 937	200 000	-	7 307 838	6 075 893	44 004 786

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 9 539 470 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde en DT
Réserve légale	2 031 632
Primes d'émission	7 307 838
Autres réserves	200 000
Résultats reportés 2013 et antérieurs	-
Total	9 539 470

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<u>Solde au 1^{er} Janvier</u>		
Trésorerie	561 538	549 427
Prêts au personnel	-	-
Total	561 538	549 427
<u>Ressources de l'exercice</u>		
Participation de la société	-	-
Intérêts des prêts au personnel	15 385	12 111
<u>Emplois de l'exercice</u>		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>		
Trésorerie	576 923	561 538
Prêts au personnel	-	-
Total	576 923	561 538

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 991 937 DT contre 3 432 030 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2015	Résorption 2015	Valeur nette au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2014	Variation en DT
Subvention M A N	6 655 279	(4 370 027)	2 285 252	2 653 924	(368 672)
Subvention A P I	5 908 675	(5 247 055)	661 620	725 070	(63 450)
Subvention ITP	95 654	(50 589)	45 065	53 036	(7 971)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	-	-
Total brut	12 985 911	(9 993 974)	2 991 937	3 432 030	(440 093)

B.9. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2015 à 10 073 798 DT contre 13 154 890 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Emprunt ATTIJARI	3 777 780	4 666 668	(888 888)
Emprunt BIAT	2 095 238	2 857 143	(761 905)
Emprunt UBCI	4 008 282	5 560 700	(1 552 418)
EMPRUNT LEASING	192 498	70 379	122 119
Total	10 073 798	13 154 890	(3 081 092)

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à 442 233 DT contre 409 103 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Provision pour litiges	8 289	8 289	-
Provision pour départ à la retraite	433 945	319 394	114 550
Provision pour autres risques	-	81 420	(81 420)
Total	442 233	409 103	33 130

B.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 11 250 886 DT contre 7 013 160 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Fournisseurs d'exploitation	8 439 348	5 384 162	3 055 186
Retenues de garantie	1 615	1 615	-
Fournisseurs, effets à payer	1 940 257	1 525 602	414 655
Fournisseurs d'immobilisations	804 022	60 098	743 924
Fournisseurs, factures non parvenues	65 644	41 682	23 962
Total	11 250 886	7 013 160	4 237 726

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5 982 436 DT contre 3 532 944 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Clients créditeurs	804 391	200 064	604 327
Personnel et comptes rattachés	1 187 814	1 176 457	11 357
<i>Personnel UGTT</i>	5 998	5 566	432
<i>Assurance Groupe</i>	5 933	4 978	955
<i>Rémunérations dues</i>	4 119	4 192	(73)
<i>Personnel, cessions diverses</i>	2 039	7 718	(5 680)
<i>Dettes pour congés payés</i>	527 972	464 817	63 156
<i>Autres charges à payer</i>	641 753	689 186	(47 433)
Etat et comptes rattachés	162 122	138 466	23 657
<i>État retenues à la source</i>	118 922	98 267	20 654
<i>État, FOPROLOS, TFP</i>	11 685	11 537	148
<i>État, FODEC</i>	20 285	19 369	917
<i>État, droit de timbre</i>	183	155	29
<i>TCL</i>	11 047	9 138	1 909
Créditeurs divers	408 469	368 967	39 501
<i>Jetons de présence</i>	8 650	8 650	-
<i>Dividendes</i>	6 444	5 824	620
<i>C.N.S.S.</i>	360 722	301 558	59 164
<i>Assurances</i>	32 653	52 935	(20 282)
Charges à payer	3 419 641	1 648 990	1 770 651
Total	5 982 436	3 532 944	2 449 493

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 28 885 939 DT contre 18 305 775 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation en DT
Crédit de financement	14 595 000	7 450 000	7 145 000
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>1 580 000</i>	<i>1 835 000</i>	<i>(255 000)</i>
<i>Crédit financement Export</i>	<i>3 865 000</i>	<i>2 215 000</i>	<i>1 650 000</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>9 150 000</i>	<i>3 400 000</i>	<i>5 750 000</i>
Emprunt à moins d'un an	3 454 343	3 534 971	(80 628)
ATTIJARI BANK	888 888	888 888	-
BIAT	952 381	1 074 721	(122 340)
UBCI	1 552 418	1 552 418	-
LEASING	60 656	18 944	41 712
Financement en devise	6 880 046	3 738 078	3 141 968
Intérêts courus sur crédits	87 607	51 587	36 020
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>36 442</i>	<i>42 238</i>	<i>(5 796)</i>
<i>UBCI</i>	<i>7 161</i>	<i>9 349</i>	<i>(2 188)</i>
<i>B.I.A.T</i>	<i>44 004</i>	<i>-</i>	<i>44 004</i>
Banques	3 868 942	3 531 139	337 804
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>1 047 074</i>	<i>918 482</i>	<i>128 592</i>
<i>B.N.A</i>	<i>12 354</i>	<i>17 260</i>	<i>(4 906)</i>
<i>B.I.A.T</i>	<i>1 624 406</i>	<i>897 991</i>	<i>726 415</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>105 916</i>	<i>487 836</i>	<i>(381 920)</i>
<i>A T B</i>	<i>342 828</i>	<i>860 895</i>	<i>(518 067)</i>
<i>S T B</i>	<i>-</i>	<i>(68 469)</i>	<i>68 469</i>
<i>UBCI</i>	<i>733 183</i>	<i>413 963</i>	<i>319 220</i>
<i>BTEI</i>	<i>3 181</i>	<i>3 181</i>	<i>-</i>
Total	28 885 939	18 305 775	10 570 172

IV.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 50 154 887 DT au cours de l'exercice 2015 contre 44 629 506 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Chiffre d'affaires local	22 496 575	18 335 188	4 161 387
Chiffre d'affaires export	27 658 312	26 294 318	1 363 995
Total	50 154 887	44 629 506	5 525 381

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 925 832 DT au cours de l'exercice 2015 contre 2 100 966 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Autres produits locaux	342 732	587 772	(245 040)
Reprises sur provisions	116 303	756 428	(640 125)
Transferts de charges	26 703	10 902	15 801
Résorption subvention d'investissement	440 093	745 864	(305 771)
Total	925 832	2 100 966	(1 175 135)

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 29 243 654 DT au cours de l'exercice 2015 contre 23 825 782 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Matières premières	11 439 499	7 289 726	4 149 773
<i>Stock initial</i>	2 088 558	2 504 967	(416 410)
<i>Achat 2015</i>	11 306 184	6 873 316	4 432 867
<i>Stock final</i>	(1 955 242)	(2 088 558)	133 315
Matières consommables	2 559 974	3 707 285	(1 147 311)
<i>Stock initial</i>	6 590 447	6 159 829	430 618
<i>Achat 2015</i>	4 865 023	4 137 903	727 120
<i>Stock final</i>	(8 895 496)	(6 590 447)	(2 305 049)
Emballages	3 035 171	2 530 794	504 377
<i>Stock initial</i>	706 785	850 762	(143 976)
<i>Achat 2015</i>	2 907 753	2 386 818	520 935
<i>Stock final</i>	(579 368)	(706 785)	127 418
Palettes	1 156 363	808 701	347 662
<i>Stock initial</i>	1 232 060	1 078 334	153 727
<i>Achat 2015</i>	1 619 584	962 428	657 156
<i>Stock final</i>	(1 695 281)	(1 232 060)	(463 221)
Energie	11 052 647	9 489 276	1 563 372
<i>Eau</i>	36 882	42 548	(5 666)
<i>Gaz</i>	6 774 761	6 135 161	639 601
<i>Electricité</i>	3 485 570	3 311 567	174 003
<i>Pet Coke</i>	755 435	-	755 435
Total	29 243 654	23 825 782	5 417 872

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 6 623 259 DT au cours de l'exercice 2015 contre 6 228 715 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Salaires et appointements	5 647 800	5 346 510	301 289
Charges patronales	975 459	882 204	93 255
Total	6 623 259	6 228 715	394 543

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 6 508 353 DT au cours de l'exercice 2015 contre 7 615 402 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 421 149	6 964 627	(543 477)
Provisions pour risques et charges	-	24 464	(24 464)
Provisions pour dépréciation des stocks	-	357 409	(357 409)
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	69 945	268 902	(198 958)
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	17 259	-	17 259
Total	6 508 353	7 615 402	(1 107 049)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 909 134 DT au cours de l'exercice 2015 contre 5 034 860 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Honoraires	1 955 762	1 417 830	537 932
Entretiens et réparations	627 983	589 724	38 259
Assistance	84 189	252 235	(168 045)
Locations	414 655	631 076	(216 421)
Réceptions et missions	216 609	297 954	(81 345)
Transport	556 668	621 432	(64 764)
Sous-traitance	277 487	387 054	(109 567)
Impôts et taxes	191 905	215 867	(23 962)
Autres charges	186 961	188 839	(1 878)
Assurances	165 161	168 225	(3 064)
Frais bancaires	133 853	175 165	(41 312)
Télécommunications	60 402	51 960	8 442
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Total	4 909 134	5 034 860	(125 726)

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 381 460 DT au cours de l'exercice 2015 contre 2 330 460 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Intérêts des emprunts	887 489	1 004 796	(117 306)
Intérêts des comptes courants	501 153	614 564	(113 411)
Intérêts opérations de financement	586 670	415 025	171 645
Frais d'escomptes	188 422	138 372	50 050
Différences de change	217 726	157 703	60 022
Total	2 381 460	2 330 460	51 000

R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 323 DT au cours de l'exercice 2015 contre 442 361 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Profits exceptionnels	323	433 425	(433 102)
Plus-value sur cession actif	-	3 333	(3 333)
Achats liés à des exercices antérieurs	-	5 603	(5 603)
Total	323	442 361	(442 038)

R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 134 156 DT au cours de l'exercice 2015 contre 128 930 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	2015	2014	Variation en DT
Pertes exceptionnelles	18 042	8 590	9 452
Achats liés à des exercices antérieurs	116 114	120 340	(4 226)
Total	134 156	128 930	5 226

IV.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	Montant en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 421 149
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	69 945
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	17 259
Total	6 508 353

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	Montant en DT
Reprises sur provisions	116 303
Total	116 303

F.3. Variation des actifs

Désignation	31/12/2015 (a)	31/12/2014 (b)	Variation (b)-(a)
Stocks	31 135 636	23 174 204	(7 961 432)
Créances clients	12 422 724	10 334 846	(2 087 878)
Autres actifs	3 843 283	4 374 008	530 724
Total	47 401 643	37 883 057	(9 518 586)

F.4. Variation des passifs

Désignation	31/12/2015 (a)	31/12/2014 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs et autres dettes	17 524 707	10 722 938	6 801 769
Total	17 524 707	10 722 938	6 801 769

F.5. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Montant en DT
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(66 657)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(12 950 360)
Total	(13 017 017)

F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2015
Caisse	2 984
Comptes courants bancaires débiteurs	198 403
B.N.A	452
B.I.A.T	45 991
AMEN BANK	29 855
A T B	103 696
BH	5 235
UBCI	3 182
S T B	9 993
Comptes courants bancaires créditeurs	(3 868 942)
ATTIJARI BANK	(1 047 074)
B.N.A	(12 354)
B.I.A.T	(1 624 406)
AMEN BANK	(105 916)
A T B	(342 828)
UBCI	(733 183)
BTEI	(3 181)
Total	(3 667 555)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

V.1. Engagements donnés

A- Hypothèques et nantissements :

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI et ATTIJARI BANK :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la Loi n° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières,

outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

B- Crédits :

Banque	Montant Crédit	Intérêts restants
ATTIJARI BANK	6 000 000	774 823
UBCI 1	2 540 000	67 028
UBCI 2	1 220 050	95 498
UBCI 3	5 270 000	325 657
BIAT 2	4 000 000	327 367
TOTAL	19 030 050	1 590 373

C- Effets escomptés non échus :

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4 778 205 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
AMEN BANK	56 023
ATB	1 749 747
ATTIJARI BANK	884 637
BIAT	1 578 733
UBCI	458 670
BNA	50 395
Total	4 778 205

VI. Notes sur les parties liées

1. Transactions avec les parties liées

✓ Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

- a. Courant l'exercice 2015, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 277 898 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 64 814 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.
- b. Courant l'exercice 2015, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a établi des factures à cette dernière relative à la construction du dépôt de stockage et divers travaux pour un montant de 2 476 579 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 1 486 202 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.
- c. Courant l'exercice 2015, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 678 361 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 266 281 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.
- d. Courant l'exercice 2015, la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 1 217 757 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 517 757 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.

2. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée

d'un salaire net mensuel de 4 500 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, les charges annexes à la voiture et un téléphone.

- Les obligations et engagements de la société SOTUVER SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2015	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2015
Avantages à court terme	134 858	-	110 015	3 616
Charges pour congés payés	-	26 198	6 790	18 779
Indemnité de départ à la retraite	-	-	5 461	10 733
Total	134 858	26 198	122 266	33 128

3. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2015 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2015 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 statuera sur ce point.

VII. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 08 avril 2014 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 16 juin 2014 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SOTUVER S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTUVER S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 44 004 786 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 075 893 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « SOTUVER S.A », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF**

Sami MENJOUR

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

1. Courant l'exercice 2015, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 277 898 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 64 814 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.
2. Courant l'exercice 2015, la société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a établi des factures à cette dernière relative à la construction du dépôt de stockage et divers travaux pour un montant de 2 476 579 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 1 486 202 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.
3. Courant l'exercice 2015, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 678 361 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 266 281 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.
4. Courant l'exercice 2015, la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A », a acquis des produits finis auprès de cette dernière pour un montant global de 1 217 757 DT. Le solde au 31 décembre 2015 s'élève à 517 757 DT. Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'administration en date du 12 avril 2016.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 4 500 DT servi sur quinze mensualités et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et un téléphone.

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2015	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2015
Avantages à court terme	134 858	-	110 015	3 616
Charges pour congés payés	-	26 198	6 790	18 779
Indemnité de départ à la retraite	-	-	5 461	10 733
Total	134 858	26 198	122 266	33 128

III. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2015 un montant de 37 500 DT relatifs aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2015 un montant de 18 750 DT relatifs aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Mohamed Zinelabidine CHERIF

Sami MENJOUR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société MODERN LEASING publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Mohamed AMMAR et Mme Sana JAMOUSI DERBEL.

BILAN ARRETE AUX 31/12/2015

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (retraité en proforma)	31/12/2014 (publié)
Liquidités et équivalents de liquidités	1	4 029 964	4 157 409	4 157 409
Créances sur la clientèle		228 006 529	191 054 054	191 054 054
Créances de Leasing : encours financiers		228 077 161	188 899 493	188 899 493
Moins : provisions 1		<8 462 951>	<7 878 384>	<7 878 384>
	2	219 614 210	181 021 110	181 021 110
Créances de Leasing : impayées		14 248 304	10 784 585	10 784 585
Moins : provisions 2		<8 516 557>	<6 956 081>	<6 956 081>
	3	5 731 747	3 828 503	3 828 503
Créances de leasing encours		2 660 572	6 204 442	6 204 442
Portefeuille titre de placement		0	0	0
Portefeuille titres d'investissement	4	5 545 991	5 202 202	5 202 202
titres d'investissement		6 041 476	5 602 581	5 602 581
Moins : provisions 3		<495 485>	<400 379>	<400 379>
Valeurs immobilisées	5	1 057 494	1 762 016	1 762 016
Immobilisations propres		3 592 110	3 996 121	3 996 121
Moins : Amortissement		<2 534 616>	<2 234 105>	<2 234 105>
Autres Actifs	6	11 079 895	8 515 779	8 497 652
TOTAL DES ACTIFS		249 719 873	210 691 461	210 673 334

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

BILAN ARRETE AUX 31/12/2015

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (retraité en proforma)	31/12/2014 (publié)
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>				
PASSIFS				
Dettes envers les établissements financiers	7	6 411	128 464	128 464
Dettes envers la clientèle	8	2 110 366	2 073 767	2 073 767
Emprunt et dettes rattachées	9	195 947 270	167 080 404	167 080 404
Fournisseurs et comptes rattachés	10	7 804 010	7 832 952	7 832 952
Autres passifs courants (*)	11	2 213 828	2 368 243	2 526 324
Total des passifs		208 081 885	179 483 831	179 641 912
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		35 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves légale		996 412	894 395	894 395
Autres réserves		3 483 539	4 508 539	4 508 539
Prime liée au capital		0	3 500 000	3 500 000
Réserves fond social		117 092	88 158	88 158
Modifications comptables		176 208	<369 638>	<387 765>
Résultat reportés		413 313	1 518 550	1 518 550
Total des capitaux propres avant résultat		40 186 564	30 140 005	30 121 878
Résultat de l'exercice		1 451 423	1 067 626	909 544
Total des capitaux propres après résultat	12	41 637 987	31 207 630	31 031 422
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		249 719 873	210 691 461	210 673 334

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En dinars tunisiens)

31/12/2015

31/12/2014

ENGAGEMENTS DONNES

Engagement de financement en faveur de la clientèle	14 345 251	10 031 470
Engagements sur titres	0	0
Engagements donnés	14 345 251	10 031 470

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties Reçues	2 500 000	2 500 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	42 296 527	33 069 373
Valeurs des biens, objet de leasing	203 798 073	160 834 373
Engagements reçus	248 594 600	196 403 746

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Emprunts obtenus non encore encaissés	0	0
---------------------------------------	---	---

ETAT DE RESULTAT

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (retraité en proforma)	31/12/2014 (publié)
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Intérêt de crédit bail		19 908 537	16 044 016	16 044 016
Autres produits d'exploitation		1 168 221	1 060 892	1 060 892
Variation des produits réservés		<241 978>	<11 999>	<11 999>
Charges financières nettes		<12 062 711>	<9 691 070>	<9 691 070>
Produit du portefeuille commercial et d'investissement		168 709	78 063	78 063
Produits nets	13	8 940 778	7 479 902	7 479 902
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Charges de personnel	14	<2 574 684>	<2 448 166>	<2 448 166>
Dotation net aux provisions créances douteuses	15	<1 903 064>	<1 973 338>	<1 973 338>

Dotation sur titres	16	<95 106>	<70 597>	<70 597>
Dotations aux amortissements des immo propres	17	<342 956>	<341 069>	<341 069>
Dotations pour risques et charges		<43 719>	<32 328>	<32 328>
Autres charges d'exploitation	18	<2 183 785>	<1 948 056>	<1 948 056>
Total des charges d'exploitation		<7 143 315>	<6 813 554>	<6 813 554>
Résultat d'exploitation		1 797 463	666 348	666 348
Autres gains ordinaires	19	245 480	442 701	442 701
Autres pertes ordinaires		<10 769>	<14 319>	<14 319>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		2 032 174	1 094 730	1 094 730
Impôt sur les sociétés	20	<580 751>	<27 104>	<185 185>
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 451 423	1 067 626	909 544
Eléments extraordinaires				
Résultat net de l'exercice		1 451 423	1 067 626	909 544
Effet de la modification comptable		176 208	<369 638>	<387 765>
Résultat net de l'exercice après modification comptable		1 627 631	697 987	521 779

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE		
(En dinars tunisiens)		
	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	121 885 940	106 060 352
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-141 533 647	-127 252 459
Sommes versés au personnel et aux	-2 254 078	-2 231 464
Titres de placement	0	0
Intérêts payés CMT	-12 198 558	-9 814 406
Autres flux de trésorerie	-2 878 240	-1 227 245
Etat impôts et taxes payés	-486 794	-56 656
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	-37 465 377	-34 521 878
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-215 790	-368 201
Enc. de la cession d'immo. Propres	567 800	48 100
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières	-475 000	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-122 990	-320 101
Flux de trésorerie liés au financement		
Enc. suite à l'émission d'actions	10 000 000	0

Dividendes et autres distributions	-1 000 000	0
Enc. provenant des emprunts (*)	378 750 000	272 350 000
Remboursements d'emprunts (*)	-350 167 026	-237 119 431
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	37 582 974	35 230 569
Variation de trésorerie	-5 393	388 591
Trésorerie au début de l'exercice	4 028 946	3 640 355
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 023 553	4 028 946

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2015

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » arrêtés au 31/12/2015, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « Modern Leasing » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par Modern Leasing transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de leasing.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « MODERN LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Retraitements opérés pour les besoins de la comparabilité

Au 31/12/2015 il a été décidé de procéder à des retraitements en proforma sur les données historiques au 31/12/2014. Ces retraitements ont été opérés conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°11 « modifications comptables » et visent à :

- Assurer la comparabilité des données historiques par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2014,
- Améliorer la pertinence de l'information financière publiée.

Les modifications comptables opérées ont porté sur :

- Une correction des capitaux propres d'ouverture et des postes « autres passifs courants » et « autres actifs courants », afin de refléter l'incidence de la correction du montant de l'impôt sur les sociétés suite à la correction symétrique des provisions et des agios réintégrés lors du redressement fiscal relatif à l'exercice 2010 et que la société a opérée lors de dépôt des déclarations rectificatives de l'impôt sur les sociétés des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

L'ensemble des retraitements effectués et de leurs incidences sur les différentes rubriques du bilan et de l'état de résultat, se présente ainsi :

a- Retraitement du bilan, données comparatives au 31 décembre 2014

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Effet de la modification comptable	Montant après retraitement
Total des capitaux propres avant résultat		30 121 878	18 127	30 140 005
	Effet de la modification comptable pour tenir compte de l'effet de la correction symétrique sur l'impôt sur les sociétés		18 127	
Résultat de l'exercice		909 544	158 081	1 067 626
	Impôt sur les sociétés		158 081	
Total des capitaux propres après résultat		31 031 422	176 208	31 207 630
Autres passifs courants		2 526 324	-158 081	2 368 243
	Etat impôts et taxes		-158 081	
Autres actifs courants		8 497 652	18 127	8 515 779
	Etat impôts et taxes		18 127	

b- Retraitement de l'état de résultat, données comparatives au 31 décembre 2014

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Impôt sur les sociétés		-185 185	158 081	-27 104
	Correction du montant de l'impôt sur les sociétés		158 081	
Résultat net de l'exercice		909 544	158 081	1 067 625
	Correction du montant de l'impôt sur les sociétés		158 081	

3. FAILTS SAILLANTS DE L'EXERCICE

3.1 En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2015 les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de Quinze Millions de Dinars pour le porter à trente cinq Millions de Dinars et ce par l'émission de trois millions d'actions nouvelles de cinq Dinars chacune. Les actions nouvelles ont été libérées en totalité par la souscription à hauteur de deux Millions d'actions en numéraires et la distribution d'un Million d'actions gratuites par incorporation des réserves.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2015, à **4029 964 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Banques	4 029 357	4 157 108	-127 751
Caisse	607	301	306
Total	4 029 964	4 157 409	-127 445

Note 2 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2015, le montant des encours financiers a atteint **219 614 210 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations	Notes
Immobilisations données en Leasing	28 443 099	29 898 231	-1 455 132	
Amortissements Leasing	-27 100 380	-28 555 476	1 455 096	
Créances immobilisées	228 133 907	188 946 279	39 187 628	
Sous-total	229 476 626	190 289 034	39 187 592	2.1
Intérêt perçus d'avance	-1 399 465	-1 389 541	-9 924	
Créances de leasing : encours financiers	228 077 161	188 899 493	39 177 668	
Provisions sur encours	-7 157 631	-6 833 548	-324 083	2.2
Provisions collectives	-1 200 749	-944 116	-256 633	
Provisions additionnelle	-104 571	-100 720	-3 851	
Total des provisions	-8 462 951	-7 878 384	-584 567	
Valeurs Nettes	219 614 210	181 021 110	38 593 100	2.2

Note 2.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées brutes au 31 décembre 2015 a atteint **271 773 153 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellé	En Principal			En Intérêts			Total
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et	A plus de cinq ans	
Loyer	75 528 135	145 895 666	8 052 825	18 384 760	23 029 564	882 203	271 773 153
Total	229 476 626			42 296 527			271 773 153

Note 2.2 – Encours nets des provisions :

Au 31 Décembre 2015, le montant des encours nets des provisions a atteint **219 614 210 DT** et se détaille par classe de risque comme suit :

Classe de risque	Engagement bruts 31/12/2015	Produits perçus d'avance	Provisions			Encours nets au 31/12/2015
			Au 31/12/2014	Dotation/Reprise	Au 31/12/2015	
Classe A	161 515 142	-591 129		-	-	160 924 013
Classe B 1	49 892 585	-61 541		-	-	49 831 044
Classe B 2	4 143 177	-8 535	-22 800	3 055	-19 745	4 114 898
Classe B 3	3 975 175	-106 379	-29 659	-126 685	-156 344	3 712 451
Classe B 4	9 950 547	-631 881	-6 881 809	-204 304	-7 086 113	2 232 553
Provisions collectives			-944 116	-256 633	-1 200 749	-1 200 749
Total	229 476 626	-1 399 465	-7 878 384	-584 567	-8 462 951	219 614 210

Note 3 – Créances de leasing impayées et engagements nets**Note 3.1 – Créances de leasing impayées :**

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2015, un solde net de **5 731 747 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Créances clients	14 248 304	10 784 585	3 463 719
Provisions pour dépréciation comptes clients	-6 874 839	-5 556 342	-1 318 498
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494	0
Marges réservées	-1 374 224	-1 132 246	-241 978
Total	5 731 747	3 828 503	1 903 244

La structure des impayés, provisions sur impayés et marges réservées par classe de risque au 31/12/2015, se présente comme suit :

Classe de risque	Valeur brute 31/12/2015	Provisions			Marges réservés et produits réservés suite relocations et consolidations
		Au 31/12/2014	Dotation/ Reprise	Au 31/12/2015	Au 31/12/2015
Classe A	10 863	-	-	-	-
Classe B 1	4 393 266	-	-	-	-
Classe B 2	1 031 232	-143 542	-128 868	-272 410	166 714
Classe B 3	1 925 547	-298 750	-125 892	-424 642	288 259
Classe B 4	6 887 395	-5 114 050	-1 063 737	-6 177 787	1 186 745
Total	14 248 304	-5 556 342	-1 318 497	-6 874 839	1 641 718

Note 3.2 – Analyse classification des actifs

	Classe A	Classe B 1	Classe B 2	Classe B 3	Classe B 4	Total
Créances de leasing encours financiers	160 924 013	49 831 044	4 134 642	3 868 796	9 318 666	228 077 161
Impayés	10 863	4 393 266	1 031 232	1 925 547	6 887 395	14 248 304
Contrat en instance de mise en force	2 660 572					2 660 572
Créances de leasing encours financiers	163 595 448	54 224 310	5 165 874	5 794 343	16 206 062	244 986 037
Avances reçues	1 327 811					1 327 811
Encours global	162 267 637	54 224 310	5 165 874	5 794 343	16 206 062	243 658 226
Engagement hors bilan	14 024 414	320 837				14 345 251
Total engagement	176 292 051	54 545 148	5 165 874	5 794 343	16 206 062	258 003 477
Marges réservés	0	0	166 714	288 259	1 186 745	1 641 718
Provisions individuelles	0	0	272 410	444 387	13 315 673	14 032 470
Provisions additionnelles					104 571	104 571
Couvertures des actifs classés B2, B3 et B4			439 124	732 646	14 606 989	15 778 759
Provisions collectives	914 208	286 541				1 200 749
Couvertures des clients classés en A et B1	914 208	286 541				1 200 749

Note 3.3 – Analyse par type de matériels

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Matériels roulant	192 489 089	153 763 416	38 725 673
Matériels spécifiques	31 115 119	32 174 143	-1 059 024
Immobilier	18 721 257	13 746 519	4 974 738
Total	242 325 464	199 684 078	42 641 386

Note 3.4 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Bâtiment et travaux publics	41 019 455	29 426 148	11 593 307
Industrie	26 470 895	23 985 255	2 485 640
Tourisme	4 121 434	3 799 966	321 468
Commerce et service	127 506 954	100 098 837	27 408 117
Agriculture	43 206 726	42 373 872	832 854
Total	242 325 464	199 684 078	42 641 386

Note 4 – Portefeuille titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **5 545 991 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Immobilisations financières	6 041 476	5 602 581	438 895
Provisions sur immobilisations financières	<495 485>	-400 379	-95 106
Total	5 545 991	5 202 202	343 789

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/14	Mouvements 2015		Valeurs au 31/12/15	Provisions				Valeurs Nettes au 31/12/15
		Acquisition/ Reclassement	Cession		Déc. 2014	Dotations	Reprise	Déc. 2015	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	8 182	0	2 995	5 187	9 897
SALIM	372 936	0	0	372 936	0	0	0	0	372 936
SIMSICAR	900 075	0	0	900 075	0	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	0	199 990
SMT	25 000	0	0	25 000	25 000	0	0	25 000	0
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	0	115 000	0
SIFIB	498	0	0	498	0	0	0	0	498
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	0	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR	3 868 000	438895	0	4 306 895	243 167	98 101	0	341 268	3 965 627
Fonds gérés ATID	100 000	0	0	100 000	3 032	0	0	3 032	96 968
Total	5 602 581	438 895	0	6 041 476	400 379	98 101	2 995	495 485	5 545 991

Le portefeuille titres au 31/12/2015 s'analyse comme suit:

Libellés	Nombre de titre	Nombre de titres ML	% part	Valeurs au 31/12/15	Provision au 31/12/2015	Valeur nette au 31/12/2015
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	5 187	9 897
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	0	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
SMT	5 000	250	5,00%	25 000	25 000	0
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
SIFIB	30000	9	0,03%	498	0	498
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR				4 306 895	341 268	3 965 627
Fonds gérés ATID				100 000	3 032	96 968
Total				6 041 476	495 485	5 545 991

Note 5 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total net de **1 057 494 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 31/12/14</u>	<u>Acquisition 2015</u>	<u>Cession 2015</u>	<u>Val. Brute au 31/12/15</u>	<u>Amort au 31/12/14</u>	<u>Dotations 2015</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/15</u>	<u>VCN au 31/12/15</u>
Logiciels	1 665 731	119 563	0	1 785 294	-1 360 018	-177 628	0	-1 537 647	247 647
Terrain	711 340	0	576 956	134 384	0	0	0	0	134 384
Constructions	316 021	0	0	316 021	-28 029	-6 320	0	-34 350	281 671
A.A.I.	317 731	25 308	0	343 039	-172 104	-28 457	0	-200 561	142 478
M.M.B.	142 980	7 265	4 340	145 905	-66 147	-16 715	3 941	-78 922	66 983
Matériel Informatique	516 548	15 538	0	532 085	-448 911	-62 444	0	-511 823	20 262
Autres matériels	52 925	2 210	0	55 135	-36 337	-4 156	0	-40 025	15 110
Matériel roulant	272 846	24 448	38 505	258 789	-122 559	-47 236	38 505	-131 289	127 500
Immobilisations incorporelles	0	21 459		21 459	0	0	0	0	21 459
<u>Total</u>	3 996 121	215 790	619 802	3 592 110	-2 234 105	-342 957	42 446	-2 534 616	1 057 494

Note 6 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **11 079 895 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)	31/12/2014 (publié)	Variation	Note
Frais d'émission des emprunts	293 836	108 869	108 869	184 967	
Fournisseurs, avances et acomptes	3 205 238	1 616 195	1 616 195	1 589 044	
Prêts au personnel long terme	63 364	114 287	114 287	-50 923	
Cautionnements	950	2 100	2 100	-1 150	
Prêts au personnel court terme	172 436	190 251	190 251	-17 815	
Charges comptabilisées d'avance	276 639	57 305	57 305	219 334	
Etat, impôts et taxes	7 015 100	6 333 065	6 314 938	700 163	6.1
Compte d'attente	95 059	95 059	95 059	0	
Débiteurs divers	14 296	10 865	10 865	3 431	
Produits à recevoir	1 599	2 688	2 688	-1 088	
Total brut	11 138 517	8 530 682	8 512 555	2 625 962	
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-58 623	-14 904	-14 904	-43 719	
Total	11 079 895	8 515 779	8 497 652	2 582 243	

Note 6.1 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint **7 015 100** au 31 décembre 2015 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)	31/12/2014 (publié)	Variation
Retenue à la source sur placement et jetons de présence	17 368	22 020	22 020	-4 652
Acomptes prévisionnels	133 163	33 078	33 078	100 085
Crédit d'impôt	401 274	543 947	525 820	-142 673
Crédit de TVA	6 417 221	5 674 355	5 674 355	742 867
Retenue à la source ATAWA	46 074	59 665	59 665	-13 591
Total	7 015 100	6 333 065	6 314 938	682 036

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

Note 7 – Dettes envers les établissements financiers :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2015, à **6 411 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Banques	6 411	128 464	-122 053
Total	6 411	128 464	-122 053

Note 8 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **2 110 366 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients créditeurs	2 110 366	2 073 767	36 599
Total	2 110 366	2 073 767	36 599

Note 9 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **195 947 270 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2014	Accords / Souscription	Reclassements renouvellement abonnements	Règlements	Solde au 31/12/2015	Note
Emprunts à long terme	78 993 724	148 500 000	-125 953 864	0	101 539 860	9.1
Emprunts à court terme	16 320 188	0	25 953 864	-18 817 026	23 457 024	9.2
Emprunt obligataire	26 000 000	0	0	0	26 000 000	
Découvert mobilisé et crédit relais	2 500 000	28 000 000	0	-27 500 000	3 000 000	
Certificat dépôt	0	2 000 000	0	0	2 000 000	
Intérêts courus	1 987 417	0	2 209 566	-1 987 417	2 209 566	9.3
Billets de trésorerie	41 600 000	200 250 000	0	-203 850 000	38 000 000	
Intérêts payés d'avances	-320 924	0	-259 180	320 924	-259 180	
Total	167 080 404	378 750 000	-98 049 614	-251 833 519	195 947 270	

Note 9.1 – Emprunts à long terme :

Le montant des emprunts à long terme a atteint 101 539 860 DT, au 31 décembre 2015, détaillé comme suit :

Libellés	Solde au 31/12/2014	Accords / Souscription	Reclassements ou règlements	Solde au 31/12/2015
Crédit BH	26 473 880	10 000 000	9 140 232	27 333 648
Crédit BIAT	2 648 147	0	1 441 799	1 206 348
Crédit AMEN BANK	8 870 869	4 500 000	4 281 178	9 089 691
Crédit EL BARAKA	25 000 000	110 000 000	100 000 000	35 000 000
Crédit TQB	1 428 571	0	571 429	857 143
Crédit ATTIJARI BANQUE	6 925 805	5 000 000	2 400 003	9 525 801
Crédit STB	3 500 000	5 000 000	3 250 000	5 250 000
Crédit BTE	4 146 452	5 000 000	2 219 222	6 927 229
Crédit BNA	0	5 000 000	1 250 000	3 750 000
Crédit ATB	0	4 000 000	1 400 000	2 600 000
Total	78 993 724	148 500 000	125 953 864	101 539 860

Note 9.2 – Emprunts à court terme :

Le montant des emprunts à court terme a atteint **23 457 024 DT** au 31 décembre 2015, détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2014	Reclassements/ Renouvellements/ Abonnements	Règlements	31/12/2015
Échéance à - 1 an/Emprunt BH	7 070 929	9 140 232	7 405 770	8 805 391
Échéance à - 1 an/Emprunt BIAT	1 441 799	1 441 799	1 441 799	1 441 799
Échéance à - 1 an/Emprunt AMEN BANK	3 094 003	4 281 178	3 382 499	3 992 681
Échéance à - 1 an/Emprunt BTE	853 548	2 219 222	1 270 049	1 802 721
Échéance à - 1 an/Emprunt TQB	571 429	571 429	571 429	571 429
Échéance à - 1 an/Emprunt ATTIJARI	1 288 480	2 400 003	1 645 480	2 043 003
Échéance à - 1 an/Emprunt STB	2 000 000	3 250 000	2 250 000	3 000 000
Échéance à - 1 an/Emprunt BNA		1 250 000	250 000	1 000 000
Échéance à - 1 an/Emprunt ATB		1 400 000	600 000	800 000
Total	16 320 188	25 953 864	18 817 026	23 457 024

Note 9.3 – Intérêts courus :

Les intérêts courus et non échus sur les crédits bancaires s'élèvent à **2 209 566 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Intérêts sur crédit BH	45 978	54 757	-8 779
Intérêts sur crédit BTE	67 746	43 341	24 405
Intérêts sur crédit AMEN BANK	77 647	52 622	25 025
Intérêts sur crédit ALBARAKA BANK	235 531	204 386	31 145
Intérêts courus ZITOUNA	108 986	106 464	2 522
Intérêts courus ATTIJARI	22 649	33 384	-10 735
Intérêts courus STB	76 284	24 709	51 575
Intérêts courus emprunt obligataire	1 467 754	1 467 754	-1
Intérêts courus ATB	39 176		39 176
Agios débiteurs 4ème trimestre	67 816		67 816
Total	2 209 566	1 987 417	222 149

Les mouvements enregistrés sur le poste emprunts et dettes rattachés sont récapitulés dans le tableau suivant:

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BTE 2014	5 000 000	0	853 548	4 146 452	3 227 606	918 846
BTE 2015	0	5 000 000	416 502	4 583 498	3 699 623	883 875
TOTAL BTE	5 000 000	5 000 000	1 270 050	8 729 950	6 927 229	1 802 721
STB 2012	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB 2012	3 500 000	0	2 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
STB 2015		5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
TOTAL STB	6 500 000	5 000 000	3 250 000	8 250 000	5 250 000	3 000 000
BIAT 2010	392 857		142 857	250 000	107 143	142 857
BIAT 2010	392 857		142 857	250 000	107 143	142 857
BIAT 2010	785 714		285 714	500 000	214 286	285 714
BIAT 2010	1 018 519		370 370	648 148	277 778	370 370
BIAT 2010	1 500 000		500 000	1 000 000	500 000	500 000
TOTAL BIAT	4 089 947	0	1 441 799	2 648 148	1 206 349	1 441 799
AMEN BANK 2010	357 143		142 857	214 286	71 429	142 857
AMEN BANK 2010	1 250 000		500 000	750 000	250 000	500 000
AMEN BANK 2010	785 714		285 714	500 000	214 286	285 714
AMEN BANK 2011	464 286		142 857	321 429	178 571	142 857
AMEN BANK 2011	1 160 714		357 143	803 571	446 429	357 143
AMEN BANK 2011	900 000		200 000	700 000	500 000	200 000
AMEN BANK 2014	1 747 015		365 431	1 381 584	989 783	391 800
AMEN BANK 2014	1 800 000		400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
AMEN BANK 2014	2 500 000		500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
AMEN BANK 2014	1 000 000		200 000	800 000	600 000	200 000
AMEN BANK 2015		1 500 000	188 497	1 311 503	1 039 193	272 309
AMEN BANK 2015		1 000 000	50 000	950 000	750 000	200 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
AMEN BANK 2015		1 000 000	50 000	950 000	750 000	200 000
AMEN BANK 2015		1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
TOTAL AMEN	11 964 872	4 500 000	3 382 500	13 082 372	9 089 691	3 992 681
TQB	2 000 000		571 429	1 428 571	857 143	571 429
TOTAL TQB	2 000 000	0	571 429	1 428 571	857 143	571 429
BH 2009	716 064		400 886	315 178	0	315 178
BH 2009	1 133 289		547 112	586 176	0	586 176
BH 2010	1 087 909		467 555	620 355	127 377	492 978
BH 2010	1 615 647		618 636	997 011	341 901	655 111
BH 2010	886 455		304 682	581 773	259 127	322 646
BH 2010	437 447		152 868	284 579	122 553	162 025
BH 2011	1 170 029		287 941	882 088	577 230	304 858
BH 2011	1 224 150		284 407	939 743	641 378	298 365
BH 2011	612 075		142 203	469 872	320 689	149 182
BH 2012	2 451 279		568 716	1 882 563	1 285 404	597 158
BH 2012	647 293		140 455	506 839	359 359	147 479
BH 2012	3 438 246		689 730	2 748 517	2 018 336	730 180
BH 2013	4 269 251		630 047	3 639 204	2 965 740	673 465
BH 2013	4 420 869		613 031	3 807 839	3 145 748	662 090
BH 2014	9 411 205		1 176 759	8 234 446	6 954 517	1 279 928
BH 2015		10 000 000	357 143	9 642 857	8 214 286	1 428 571
TOTAL BH	33 521 209	10 000 000	7 382 170	36 139 039	27 333 647	8 805 391
ATTIJARI 2012	3 214 286		714 286	2 500 000	1 785 714	714 286
ATTIJARI 2014	5 000 000		574 195	4 425 805	3 811 087	614 717
ATTIJARI 2015		5 000 000	357 000	4 643 000	3 929 000	714 000
TOTAL ATTIJARI	8 214 286	5 000 000	1 645 481	11 568 805	9 525 801	2 043 003

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BNA 2015		5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
TOTAL BNA	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
ATB 2015	0	4 000 000	600 000	3 400 000	2 600 000	800 000
TOTAL ATB	0	4 000 000	600 000	3 400 000	2 600 000	800 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE	26 000 000	0	0	26 000 000	20 800 000	5 200 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	26 000 000	0	0	26 000 000	20 800 000	5 200 000
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	97 290 314	38 500 000	19 793 429	115 996 885	87 339 861	28 657 024

CERTIFICAT DE LEASING						
AL BARAKA BANK	25 000 000	110 000 000	100 000 000	35 000 000	35 000 000	
TOTAL AL BARAKA BANK	25 000 000	110 000 000	100 000 000	35 000 000	35 000 000	

BILLET DE TRESORERIE						
BANQUE ZITOUNA	15 000 000	60 000 000	60 000 000	15 000 000		15 000 000
TOTAL AL BANK ZITOUNA	15 000 000	60 000 000	60 000 000	15 000 000		15 000 000
SICAV BHO	8 500 000	83 500 000	84 500 000	7 500 000		7 500 000
TOTAL SICAV BHO	8 500 000	83 500 000	84 500 000	7 500 000		7 500 000
ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000		2 500 000
TOTAL ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000		2 500 000
SICAV TANIT	2 500 000	15 000 000	15 000 000	2 500 000		2 500 000
TOTAL SICAV TANIT	2 500 000	15 000 000	15 000 000	2 500 000		2 500 000
TUNISIE SICAV	8 000 000	13 000 000	20 000 000	1 000 000		1 000 000
TOTAL TUNISIE SICAV	8 000 000	13 000 000	20 000 000	1 000 000		1 000 000
ATTIJARI OBL SICAV	5 000 000	14 000 000	14 000 000	5 000 000		5 000 000
TOTAL ATTIJARI OBL SICAV	5 000 000	14 000 000	14 000 000	5 000 000		5 000 000
TUNISIAN PRUDENCE FUND	250 000	500 000	750 000	0		0

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
TOTAL TUNISIAN PRUDENCE FUND	250 000	500 000	750 000	0		
TUNISIAN EQUITU FUND	350 000	600 000	950 000	0		0
TOTAL TUNISIAN EQUITU FUND	350 000	600 000	950 000	0		0
SICAV ENTREPRISE	0	3 000 000	2 000 000	1 000 000		0
TOTAL SICAV ENTREPRISE	0	3 000 000	2 000 000	1 000 000		1 000 000
SICAV PLUS	0	400 000	400 000	0		1 000 000
TOTAL SICAV PLUS	0	400 000	400 000	0		0
ATTIJARI VALEURS SICAV	0	250 000	250 000	0		0
TOTAL VALEURS SICAV	0	250 000	250 000	0		0
ATTIJARI SICAR	0	7 500 000	4 000 000	3 500 000		3 500 000
TOTAL ATTIJARI SICAR	0	7 500 000	4 000 000	3 500 000		3 500 000
TOTAL BILLET TRESORERIE	41 600 000	200 250 000	203 850 000	38 000 000	0	38 000 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CERTIFICAT DE DEPOT QNB	0	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
CREDIT RELAIS BH	0	7 000 000	7 000 000	0	0	0
DECOUVERT MOBILISE BH	2 500 000	14 000 000	13 500 000	3 000 000	0	3 000 000
TOTAL AUTRES CREDIT COURT TERME	2 500 000	23 000 000	20 500 000	5 000 000	0	5 000 000

Note 10 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2015, un solde **7 804 010 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs Leasing	7 290 631	7 491 057	-200 426
Fournisseurs divers	513 379	341 894	171 484
Total	7 804 010	7 832 952	-28 942

Note 11– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2015 à **2 213 828 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)	31/12/2014 (publié)	Variations
Etat, impôts et taxes	295 407	883 065	883 065	-587 658
CNSS à payer	193 294	168 480	168 480	24 814
Compte d'attente	89 775	118 977	118 977	-29 202
Tantièmes à payer	3 333	3 333	3 333	0
Dividendes à payer	193	193	193	0
Assurance Groupe	1 144	10 127	10 127	-8 983
Impôts sur les bénéfices (*)	580 751	63 858	221 939	358 812
Charges à payer	717 506	819 662	819 662	-102 156
Provisions pour congés payés	124 081	75 941	75 941	48 140
Provisions pour risques	163 956	163 956	163 956	0
Produit Const d'Avance	44 387	60 651	60 651	-16 263
Total	2 213 828	2 368 243	2 526 324	-312 496

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

Note 12 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)	31/12/2014 (publié)	Variations
Capital social	35 000 000	20 000 000	20 000 000	15 000 000
Réserves légales	996 412	894 395	894 395	102 016
Autres réserves	3 483 539	4 508 539	4 508 539	<1 025 000>
Prime liée au capital	0	3 500 000	3 500 000	<3 500 000>
Réserves fond social	117 092	88 158	88 158	28 934
Modifications comptables	176 208	<369 638>	<387 765>	545 846
Résultat reportés	413 313	1 518 550	1 518 550	<1 105 237>
Total des capitaux propres avant résultat	40 186 564	30 140 005	30 121 878	10 046 559
Résultat de l'exercice (1)	1 451 423	1 067 626	909 544	383 798
Total des capitaux propres après résultat	41 637 987	31 207 630	31 031 422	10 430 357

Nombre d'action (2) 6 000 000 4 000 000 4 000 000

Résultat par action (1)/(2) 0,242 0,267 0,227

- (A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2015, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.
- (B) En 2015 l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2015 a décidé d'augmenter le capital social de la somme de Quinze Millions de Dinars pour le porter à trente cinq Millions de Dinars et ce par l'émission de trois millions d'actions nouvelles de cinq Dinars chacune. Les actions nouvelles ont été libérées en totalité par la souscription à hauteur de deux Millions d'actions en numéraires et la distribution d'un Million d'actions gratuites par incorporation des réserves
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.
- (D) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (E) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **41 637 987 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Modification Comptable</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Solde au 31/12/2014	20 000 000	894 396	4 204 047	3 500 000	304 492	88 158	1 518 550	-387 765	909 544	31 031 422
Modifications comptables								18 127	158 081	176 208
Solde au 31/12/2014 retraité	20 000 000	894 396	4 204 047	3 500 000	304 492	88 158	1 518 550	-369 638	1 067 625	31 207 630
Affectation modification comptable 31/12/2014							-387 765	545 846	-158 081	0
Affectation du résultat		102 016	475 000			50 000	282 528		-909 544	0
Dividendes versées sur les résultats reportés							-1 000 000			-1 000 000
Augmentation du capital	15 000 000		-1 500 000	-3 500 000						10 000 000
Dividendes										0
Crédits non remboursables						-21 066				-21 066
Résultat de l'exercice									1 451 423	1 451 423
Solde au 31/12/2015	35 000 000	996 412	3 179 047	0	304 492	117 092	413 312	176 208	1 451 423	41 637 987

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

Note 13 – Produits nets de leasing :

Les revenus nets de leasing s'élevaient au 31 décembre 2015 à **8 940 778 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations	Note
<u>Loyers leasing</u>	19 910 647	16 365 217	3 545 429	
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-2 110	-321 201	319 091	
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	19 908 537	16 044 016	3 864 520	
- Dotation marge	-429 212	-326 448	-102 764	
- Reprise marge	187 234	314 450	-127 215	
<u>Variations des marges réservées</u>	-241 978	-11 999	-229 979	
<u>Autres produits d'exploitation</u>	1 168 221	1 060 892	107 329	
- Intérêts de retard	720 740	633 690	87 050	
- Services annexes	447 481	427 202	20 279	
<u>Charges Financières nettes</u>	-12 062 711	-9 691 070	2 371 640	13.1
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	168 709	120 068	48 640	
			0	
<u>Produits nets de leasing</u>	8 940 778	7 479 902	1 460 876	

Note 13.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élevaient au 31 décembre 2015 à **12 062 711 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Intérêts sur billets de trés SICAV BHO	637 773	390 069	247 704
Intérêts sur billets de trés ASS SALIM	165 628	136 801	28 827
Intérêts sur billets de trés TANIT LA POSTE	180 384	135 722	44 663
Intérêts sur billets de très ATTIJARI SICAR	93 782	-	93 782
Intérêts sur billets de très SIMSICAR	-	22 395	-22 395
Intérêts sur billets de très TUNISIE SICAV	286 781	193 552	93 229
Intérêts sur billets de très ZITOUNA	1 063 120	872 663	190 457
Intérêts sur billets de très ATTI OBLI	206 747	271 831	-65 084
Intérêts sur billets de très TUNISIAN EQUIT FUND	11 032	19 205	-8 173
Intérêts sur billets de très TUNISIAN PRUD FUND	8 667	13 938	-5 271
Intérêts sur billets de très SICAV PLUS	11 463	-	11 463
Intérêts sur billets de très SICAV ENTREPRISE	51 850	-	51 850
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	1 803 732	1 749 169	54 563
Intérêts sur emprunts – BH	2 431 529	2 140 730	290 799
Intérêts sur emprunts – BIAT	214 827	306 002	-91 174
Intérêts sur emprunts – BTE	559 884	51 720	508 165
Intérêts sur emprunts – ATB	200 685	-	200 685
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	901 816	541 772	360 043
Intérêts sur emprunts – TQB	107 444	142 752	-35 308
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	660 713	239 924	420 789
Intérêts sur emprunts – STB	471 393	429 627	41 766
Intérêts sur emprunts – BNA	49 541	-	49 541
Intérêts sur emprunts obligataires	1 690 000	1 691 965	-1 965
Intérêt compte dépôt QNB	45 194	-	45 194
Pertes de changes	6 368	2 264	4 104
Agios débiteurs	240 458	373 827	-133 369

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Autres charges financières	2 592	14 501	-11 909
Total charges financières	12 103 404	9 740 428	2 362 976
Agios créditeurs et intérêts des placements	36 584	48 319	-11 735
Gain de change	4 110	1 039	3 071
Total charges financières nettes	12 062 711	9 691 070	2 371 640

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir notre 2.4).

Note 14 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **2 574 684 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Salaires primes et compléments de salaires	1 552 128	1 619 887	-67 759
Charges connexes aux salaires	431 071	382 173	48 898
Cotisations de sécurités sociales et assurance groupe	543 345	449 494	93 850
Variation de la provision pour congés à payer	48 140	-3 388	51 528
Total	2 574 684	2 448 167	126 517

Note 15 – Dotations nettes (des Reprises) sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2015, à **1903 064 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	Provisions au 31/12/2014	Dotations (Reprises) sur impayés	Dotations (Reprises) sur encours	Total des dotations ou des Reprises	Provisions au 31/12/2015
Classe A	-	-	-	-	-
Classe B 1	-	-	-	-	-
Classe B 2	-166 342	-128 868	3 055	-125 813	-292 154
Classe B 3	-328 409	-125 892	-126 685	-252 577	-580 987
Classe B 4	-12 096 579	-1 063 737	-204 304	-1 268 041	-13 364 620
Provisions collectives	-944 115		-256 633	-256 633	-1 200 748
Total	-13 535 445	-1 318 497	-584 567	-1 903 064	-15 438 509

Note 16 – Dotations (Reprises) sur titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **95 106 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variation
STIMEC	-2 995	-6 901	3 906
Ciment de Bizerte	89 243	-6 782	96 025
Topic	2371,359	236	2 135
Sotacib	1 544	60 956	-59 412
Tunisie Tube	4 943	30 359	-25 416
Fonds gérés ATID	0	-7 270	7 270
Total	95 106	70 597	24 508

Note 17 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à : **342 957 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	variation
Logiciels	177 628	194 098	-16 470
Constructions	6 320	6 320	0
A.A.I.	28 457	27 657	800
M.M.B.	16 715	20 270	-3 555
M. Informatiques	62 444	54 796	7 648
Autres matériels	4 156	3 681	475
Matériels roulants	47 236	34 247	12 990
Total	342 957	341 069	1 888

Note 18 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à **2 183 785 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014	Variations
Achats de matières et fournitures	202 610	82 703	119 908
Total des achats	202 610	82 703	119 908
Charges locatives	275 494	270 562	4 932
Entretiens et réparations	154 024	94 088	59 936
Primes d'assurances	106 182	90 905	15 278
Total des services extérieurs	535 701	455 555	80 146
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	212 474	345 095	-132 621
Publicités, publications, relations publiques	152 737	106 687	46 050
Déplacements, missions et réceptions	92 236	102 293	-10 057
Frais postaux et de télécommunications	138 443	144 680	-6 237
Services bancaires	39 244	13 537	25 707
Divers services extérieurs	48 690	86 648	-37 957
Total des autres services extérieurs	683 824	798 940	-115 116
Jetons de présence	80 625	71 250	9 375
Rémunération des membres de comité d'audit , de risque et de crédit	21 063	9 563	11 500
Autres charges diverses	81 650	104 106	-22 456
Total des charges diverses	183 338	184 919	-1 581
Impôts et taxes sur rémunération	44 828	24 093	20 735
TCL	50 622	39 932	10 691
Droits d'enregistrement et de timbres	77 834	66 047	11 787
Contribution Conjoncturelle	0	9 188	-9 188
Autres impôts et taxes	41 742	60 500	-18 758
Total des impôts et taxes	215 026	199 760	15 266
Résorption des autres actifs	69 775	27 274	42 501
Commission / C A	208 491	129 903	78 588
Commission SIFIB (*)	23 002	15 001	8 001
BVMT bourse de Tunis (*)	9 012	3 000	6 012
Commissions de gestion SIMSICAR (*)	41 881	38 681	3 200
Autres commissions (*)	11 125	12 321	-1 196
Total des commissions	293 510	198 906	94 604
Total	2 183 785	1 948 056	235 729

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 19 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2015 à **245 480 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés.

Note 20 – Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2015	31/12/2014 (retraité)	31/12/2014 (publié)
Impôt sur les sociétés	580 751	27 104	185 185

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2015 se présente comme suit:

DECOMPTE FISCAL AU 31 DECEMBRE 2015
--

BENEFICE COMPTABLE I	2 032 173,890
Réintégration provision clients	2 254 593,201
Réintégration provision sur titres	5 863,257
Réintégration provision collectives et additionnelles	260 483,685
A réintégrer provision sur congé	52 876,667
A réintégrer provision pour risques et charges	43 719,117
Réintégration retenue à la source prise en charge	25 155,332
Réintégration jetons de présence	40 312,500
A déduire provision sur titres	-89 242,627
A déduire dividendes	-146 833,806
A déduire provision pour congé	-4 736,644
BENEFICE FISCAL	4 474 364,572
BENEFICE AVANT DEDUCTION	4 474 364,572
Provision clients déductibles 100 %	2 254 593,201
Provision additionnelles et collective déductibles 100 %	260 483,685
BENEFICE AVANT REINVESTISSEMENT	1 959 287,686
REINVESTISSEMENT EXONORE	300 000,000
BENEFICE APRES REINVESTISSEMENT	1 659 287,686
IMPOT 35%	580 750,690

Note 21 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2015 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2015 avec un solde de 4 023 553 DT contre 4 028 946 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 37 465 377 DT à la clôture de l'exercice 2015 contre un solde négatif de 34 521 878 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Note 22 - Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 21 Avril 2016. Par conséquent ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

La société Modern LEASING a reçu en date du 21 mars 2016 une notification pour contrôle fiscal approfondi qui débiterait le 28 avril 2016 et porterait sur la vérification du report de taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2014 et 2015 et sur les autres impôts, droits et taxes (impôts sur les sociétés, TFP, contribution au FOPROLOS, Retenue à la source, contribution conjoncturelle exceptionnelle, Redevance au profit de la caisse de compensation, et la TCL) au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 .

Note 23 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1. Convention de Gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis avec la BH:

La Banque de l'Habitat a confié à la société Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis à EL MOUROUJ ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « opération construction FSEG EL MOUROUJ » ouvert auprès la BH.

La société Modern Leasing percevra dans le cadre cette convention une commission de 0,5% H.TVA calculée sur la base du montant des pré loyers et des loyers facturés en HTVA.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » : Fonds Gérés

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « MODERN LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « MODERN LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2015 s'élève à 41 881 **Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2015, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **4 306 895 Dinars**.

3. Convention de Location siège avec ASSURANCE SALIM

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la Modern Leasing a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2015 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **236 754 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4. Assurances souscrites auprès de l'ASSURANCE SALIM

La société « MODERN LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **195 872 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2015 en dinars
Assurance groupe	124 606
Automobile	26 820
Assurances engineering incendie et risque divers	4 451
Assurance pour départ à la retraite	39 995
Total	195 872

5. Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « SIFIB » :

La société « MODERN LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « BH INVEST » (filiale de la BH, ex SIBFIB) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Au terme de cette convention, la « BH INVEST » percevra une rétribution forfaitaire de **23 000 Dinars** hors taxes par an en contrepartie des services fournis.

6. Contrat de leasing

Le détail des contrat de leasing conclues entre la MODERN LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
STIMEC	618 000	9,50%	343632	34623
SIFIB	128 000	9,50%	78818	8008
Total	746 000		422 450	42 631

7. Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Découvert mobilisé	Billets de trésorerie	Emprunts obligataire	Certificat de leasing	Total des encours	Charges financières
BH	36 139 039	3 000 000	-	761 000	-	39 900 039	2 431 529
ASSURANCE SALIM	-	-	2 500 000	1 000 000	-	3 500 000	230 628
SICAV BHO	-	-	7 500 000	2 500 000	-	10 000 000	800 273
BARAKA	-	-	-	-	35 000 000	35 000 000	1 803 731
Total	36 139 039	3 000 000	10 000 000	4 261 000	35 000 000	88 400 039	5 315 627

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF

AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « MODERN LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **249 719 873 Dinars** et un bénéfice net avant modification comptable de **1 451 423 Dinars**, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I – Rapport sur les états Financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la société «Modern Leasing », comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « MODERN LEASING » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

La société Modern LEASING a reçu en date du 21 mars 2016 une notification pour contrôle fiscal approfondi qui débiterait le 28 avril 2016 et porterait sur la vérification du report de taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2014 et 2015 et sur les autres impôts, droits et taxes (impôts sur les sociétés, TFP, contribution au FOPROLOS, Retenue à la source, contribution conjoncturelle exceptionnelle, Redevance au profit de la caisse de compensation, et la TCL) au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 .

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

II - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé dans le cadre de nos travaux, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles :

1. Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

P/ CMA

Mr.Mohamed AMMAR

P/JSC

Sana JAMOUSSE DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

1-En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la Banque de l'Habitat :

1.1. Emprunts :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « Banque de l'Habitat » au cours de l'exercice 2015, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 Décembre 2015 :

- Crédits moyens terme

Exercice d'octroi	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2015
2015	10 000 000	2,00%	9 642 857
2014	10 000 000	2,00%	8 234 446
2013	5 000 000	2,00%	3 807 839
2013	5 000 000	2,00%	3 639 204
2012	5 000 000	2,00%	2 748 517
2012	1 000 000	1,75%	506 839
2011	1 000 000	1,75%	469 872
2011	4 000 000	1,75%	1 882 563
2011	2 000 000	1,50%	939 743
2011	2 000 000	1,50%	882 088
2010	1 000 000	1,25%	284 579
2010	2 000 000	1,25%	581 773
2010	4 000 000	1,25%	997 011
2010	3 000 000	1,25%	620 355
2009	2 500 000	1,25%	315 178
2009	3 500 000	1,25%	586 176
Total	61 000 000		36 139 039

- Crédit court terme

Exercice d'octroi	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2015
2014	2 500 000	1,50%	0
2015	7 000 000	2,00%	0
2015	7 000 000	2,00%	0
2015	11 000 000	1,50%	0
2015	3 000 000	1,25%	3 000 000
Total	30 500 000		3 000 000

Le montant des charges financières de l'exercice 2015 au titre de ces crédits s'élève à **2 431 529 Dinars**.

1.2. Gestion du financement en leasing du projet de construction du nouveau siège de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis :

La Banque de l'Habitat a confié à la société Modern Leasing la mission de gestion sous forme de leasing de l'opération de financement de la construction du nouveau siège de la faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis à EL MOUROUJ ainsi que la gestion d'un compte spécial intitulé « opération construction FSEG EL MOUROUJ » ouvert auprès la BH.

La société Modern Leasing percevra dans le cadre cette convention une commission de 0,5% H.TVA calculée sur la base du montant des pré loyers et des loyers facturés en HTVA.

Le montant des produits constatés en 2015 est de **12 495 Dinars**.

1.3. Emprunt obligataire

Le montant souscrit par la Banque de l'Habitat au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing à la date du 31 Décembre 2015 s'élève à **761 000 Dinars**. Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **49 465 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » : Fonds Gérés

La société « Modern Leasing » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « MODERN LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « MODERN LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2015 s'élève à 41 881 **Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2015, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **4 306 895 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Billets de trésorerie

La société « Modern Leasing » a obtenu auprès de la société « SICAV BHO » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) des financements par billets de trésoreries.

Le détail des financements obtenus au cours de l'exercice, ainsi que ceux obtenus au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

<u>Montant Nominal en Dinars</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000,00	7,20%	10/10/2014	28/01/2015
1 000 000,00	7,20%	29/10/2014	27/01/2015
1 000 000,00	7,20%	29/10/2014	27/01/2015
1 500 000,00	7,20%	04/12/2014	04/03/2015
2 000 000,00	7,15%	14/12/2014	14/03/2015
1 000 000,00	7,20%	21/12/2014	20/01/2015
1 000 000,00	7,20%	20/01/2015	19/02/2015
2 000 000,00	7,20%	27/01/2015	26/02/2015
2 000 000,00	7,20%	28/01/2015	27/02/2015
1 000 000,00	7,20%	19/02/2015	11/03/2015
2 000 000,00	7,20%	26/02/2015	28/03/2015
2 000 000,00	7,20%	27/02/2015	19/03/2015
1 500 000,00	7,20%	04/03/2015	24/03/2015

<u>Montant Nominal en Dinars</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
1 000 000,00	7,20%	11/03/2015	10/04/2015
2 000 000,00	7,20%	14/03/2015	13/04/2015
2 000 000,00	7,20%	19/03/2015	08/04/2015
1 500 000,00	7,20%	24/03/2015	23/04/2015
2 000 000,00	7,20%	28/03/2015	27/04/2015
2 000 000,00	7,20%	08/04/2015	08/05/2015
1 000 000,00	7,20%	10/04/2015	20/05/2015
2 000 000,00	7,20%	13/04/2015	13/05/2015
1 500 000,00	7,20%	23/04/2015	13/05/2015
2 000 000,00	7,20%	27/04/2015	27/05/2015
2 000 000,00	7,20%	08/05/2015	17/06/2015
2 000 000,00	7,20%	13/05/2015	22/06/2015
1 500 000,00	7,20%	13/05/2015	22/06/2015
1 000 000,00	7,20%	20/05/2015	29/06/2015
2 000 000,00	7,20%	27/05/2015	06/07/2015
1 000 000,00	7,20%	05/06/2015	25/06/2015
2 000 000,00	7,20%	17/06/2015	07/07/2015
3 500 000,00	7,20%	22/06/2015	12/07/2015
1 000 000,00	7,20%	25/06/2015	04/08/2015
1 000 000,00	7,20%	29/06/2015	29/07/2015
2 000 000,00	7,20%	06/07/2015	04/09/2015
2 000 000,00	7,20%	07/07/2015	26/08/2015
3 500 000,00	7,20%	12/07/2015	10/10/2015
1 000 000,00	7,20%	29/07/2015	17/09/2015
1 000 000,00	7,20%	04/08/2015	23/09/2015
2 000 000,00	7,20%	26/08/2015	25/09/2015
2 000 000,00	7,20%	04/09/2015	24/09/2015
1 000 000,00	7,20%	17/09/2015	27/10/2015
1 000 000,00	7,20%	23/09/2015	02/11/2015
2 000 000,00	7,20%	24/09/2015	03/11/2015
2 000 000,00	7,20%	25/09/2015	04/11/2015
2 500 000,00	7,20%	10/10/2015	19/11/2015
1 000 000,00	7,20%	27/10/2015	06/12/2015
1 000 000,00	7,20%	02/11/2015	22/12/2015
2 000 000,00	7,20%	03/11/2015	23/12/2015
2 000 000,00	7,20%	04/11/2015	24/12/2015
1 000 000,00	7,20%	06/12/2015	25/01/2016
1 000 000,00	7,20%	22/12/2015	21/01/2016
2 000 000,00	7,20%	23/12/2015	01/02/2016
2 000 000,00	7,20%	24/12/2015	12/02/2016
1 500 000,00	7,20%	29/12/2015	28/01/2016

Le total des charges financières comptabilisées en 2015 s'élève à **637 773 Dinars**.

3.2. Emprunt obligataire

En 2012, la société Modern Leasing a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %. Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » à la date du 31 Décembre 2015 s'élève à **2 500 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **162 500 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « ASSURANCES SALIM » :

4.1. Billets de trésorerie

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	7,25%	13/03/2014	13/03/2015
2 000 000	7,40%	13/03/2015	12/03/2016
500 000	7,40%	26/03/2015	25/03/2016

Les charges financières comptabilisées en 2015 au titre de ces opérations s'élèvent à **165 628 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la Modern Leasing a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2015 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **236 754 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « MODERN LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **195 872 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

<u>Police</u>	<u>Charges de l'exercice 2015 en dinars</u>
Assurance groupe	124 606
Automobile	26 820
Assurances engineering incendie et risque divers	4 451
Assurance pour départ à la retraite	39 995
Total	195 872

4.4. Emprunt obligataire

Le montant souscrit par l'ASSURANCES SALIM au titre de l'emprunt obligataire émis par la société Modern Leasing à la date du 31 Décembre 2015 s'élève à **1 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **65 000 Dinars**.

5- Conventions conclues avec la société « EL BARAKA »

La société « Modern Leasing » a conclu, avec la société « EL BARAKA BANK » deux conventions cadre pour la coopération financière:

- La première en date du 11 mars 2009 modifiée en date du 03 août 2011 pour un montant de 25.000.000 Dinars.

-La deuxième en date du 30 novembre 2015 pour un montant de 10.000.000 Dinars conclues entre la société Modern Leasing et la société EL BARAKA, .

Le détail des souscriptions intervenues au cours de l'exercice, ainsi que celles obtenues au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

<u>Montant en DT</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
500 000,00	7,17%	21/10/2014	21/01/2015
5 000 000,00	7,18%	05/11/2014	05/02/2015
5 000 000,00	7,18%	06/11/2014	06/02/2015
700 000,00	7,18%	07/11/2014	07/02/2015
1 000 000,00	7,18%	10/11/2014	10/02/2015

Montant en DT	Taux	Du	Au
4 300 000,00	7,18%	12/11/2014	12/02/2015
1 000 000,00	7,18%	21/11/2014	21/02/2015
1 000 000,00	7,18%	26/11/2014	26/02/2015
1 000 000,00	7,18%	16/12/2014	16/03/2015
1 500 000,00	7,18%	25/12/2014	25/03/2015
1 500 000,00	7,18%	25/12/2014	25/03/2015
2 500 000,00	7,18%	30/12/2014	30/03/2015
500 000,00	7,13%	21/01/2015	21/04/2015
5 000 000,00	7,14%	05/02/2015	05/05/2015
5 000 000,00	7,14%	06/02/2015	06/05/2015
700 000,00	7,14%	07/02/2015	07/05/2015
1 000 000,00	7,14%	10/02/2015	10/05/2015
4 300 000,00	7,14%	12/02/2015	12/05/2015
1 000 000,00	7,14%	21/02/2015	21/05/2015
1 000 000,00	7,14%	26/02/2015	26/05/2015
1 000 000,00	7,05%	16/03/2015	16/06/2015
1 500 000,00	7,05%	25/03/2015	26/06/2015
1 500 000,00	7,05%	25/03/2015	26/06/2015
2 500 000,00	7,05%	30/03/2015	30/06/2015
500 000,00	7,07%	22/04/2015	22/07/2015
5 000 000,00	7,05%	06/05/2015	06/08/2015
5 000 000,00	7,05%	06/05/2015	06/08/2015
700 000,00	7,05%	09/05/2015	09/08/2015
1 000 000,00	7,05%	10/05/2015	10/08/2015
4 300 000,00	7,05%	12/05/2015	12/08/2015
1 000 000,00	7,05%	21/05/2015	21/08/2015
1 000 000,00	7,05%	26/05/2015	26/08/2015
1 000 000,00	7,02%	16/06/2015	16/09/2015
1 500 000,00	7,02%	25/06/2015	25/09/2015
1 500 000,00	7,02%	25/06/2015	25/09/2015
2 500 000,00	7,02%	30/06/2015	30/09/2015
500 000,00	7,05%	22/07/2015	22/10/2015
5 000 000,00	7,03%	06/08/2015	06/11/2015
5 000 000,00	7,03%	10/08/2015	10/11/2015
700 000,00	7,03%	10/08/2015	10/11/2015
1 000 000,00	7,03%	10/08/2015	10/11/2015
4 300 000,00	7,03%	12/08/2015	12/11/2015
1 000 000,00	7,03%	21/08/2015	21/11/2015
1 000 000,00	7,03%	26/08/2015	26/11/2015
1 000 000,00	7,00%	16/09/2015	16/12/2015
1 500 000,00	7,00%	25/09/2015	25/12/2015
1 500 000,00	7,00%	25/09/2015	25/12/2015
2 500 000,00	7,00%	30/09/2015	30/12/2015
500 000,00	7,02%	22/10/2015	22/01/2016
5 000 000,00	7,00%	06/11/2015	06/02/2016
5 000 000,00	7,00%	10/11/2015	10/02/2016
700 000,00	7,00%	11/11/2015	11/02/2016
1 000 000,00	7,00%	11/11/2015	11/02/2016
4 300 000,00	7,00%	12/11/2015	12/02/2016

Montant en DT	Taux	Du	Au
1 000 000,00	7,00%	21/11/2015	21/02/2016
1 000 000,00	7,00%	26/11/2015	26/02/2016
10 000 000,00	6,80%	07/12/2015	07/12/2016
1 000 000,00	6,55%	16/12/2015	16/03/2016
1 500 000,00	6,55%	25/12/2015	25/03/2016
1 500 000,00	6,55%	25/12/2015	25/03/2016
2 500 000,00	6,55%	30/12/2015	30/03/2016

Les charges financières de l'exercice 2015 au titre de ces opérations s'élèvent à **1 803 731 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « BH INVEST » Ex SIFIB :

6-1- La société « MODERN LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « BH INVEST » (filiale de la BH, ex SIFIB) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Au terme de cette convention, la « BH INVEST » percevra une rétribution forfaitaire de **23 000 Dinars** hors taxes par an en contrepartie des services fournis.

6-2- La société « Modern leasing » a conclu, deux contrats de location au profit de la société « BH INVEST » portant sur deux voitures de tourisme pour un montant de 128 200 Dinars.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de trois années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2015 s'élève à 78 818 Dinars et les produits constatés s'élèvent à 8 008 DT.

7- Convention conclue avec la société « STIMEC » :

La société « Modern leasing » a conclu, deux contrats de location au profit de la société « STIMEC » portant sur deux voitures de tourisme pour un montant de 82 765 Dinars et du matériel d'exploitation pour un montant de 618 500 Dinars.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2015 s'élève à 343 632 Dinars et les produits constatés s'élèvent à 34 623 DT.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements pris par la société MODERN LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au Directeur Général y compris les primes et avantages sociaux, à la clôture de l'exercice 2015, s'est élevée à 112 279 Dinars dont 15 412 Dinars au titre des charges patronales (CNRPS, TFP et FOPROLOS).

Par ailleurs, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction, un quota de 500 litres de carburant par mois et d'une prise en charge du téléphone mobile à concurrence de 200 dinars par mois.

II-2 Jetons de présence :

Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Exécutif sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels

II-3 Indemnité servie au président du conseil :

Une indemnité annuelle brute de **4500 Dinars** a été servie au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration du 09 Mars 2015.

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

P/ CMA

P/ JSC

Mr.Mohamed AMMAR

Sana JAMOSSI DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mohamed Louzir.

BILAN Exercice clos le "31/12/2015" (Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	127 900	88 372
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	141 394	139 086
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 412 300	3 195 652
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	280 328	258 413
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	326 102	279 195
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	46 931	45 389
AC7	Autres actifs	3.7	30 771	23 407
TOTAL ACTIF			4 365 726	4 029 514

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-15	déc.-14
PA1	Banque Centrale et CCP (*)	4.1	425 151	155 041
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers (*)	4.2	136 231	86 263
PA3	Dépôts de la clientèle	4.3	2 847 254	2 922 394
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.4	141 888	82 593
PA5	Autres passifs	4.5	141 928	155 270
TOTAL PASSIF			3 692 452	3 401 561

CAPITAUX PROPRES		Notes	déc.-15	déc.-14
CP1	Capital social		150 000	150 000
CP2	Réserves		399 721	340 518
CP3	Autres capitaux propres		4 277	49 277
CP5	Report à nouveau		28 955	481
CP6	Bénéfice de l'exercice		90 321	87 677
TOTAL CAPITAUX PROPRES			673 274	627 953
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			4 365 726	4 029 514

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Exercice clos le "31/12/2015"
(Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-15	déc.-14	
Passifs éventuels		1 185 354	846 410	
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	6.1	503 917	429 652
HB2	Crédits documentaires (*)	6.2	256 437	261 758
HB3	Actifs donnés en garantie	6.3	425 000	155 000
Engagements donnés		222 490	170 805	
HB4	Engagements de financement donnés	6.4	220 700	170 094
HB5	Engagements sur titres		1 790	711
Engagements reçus		1 619 477	1 555 125	
HB6	Engagements de financement reçus		7 657	478
HB7	Garanties reçues (*)	6.5	1 611 820	1 554 647

(*) Chiffres 2014 retraités pour les besoins de la comparabilité.

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le "31/12/2015"
(Unité = en 1000 DT)

-	<u>Notes</u>	<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	248 404	236 143
Commissions (en produits)	7.2	45 284	42 662
Gains sur portef-titres commercial et opérations financières	7.3	26 279	20 976
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	25 246	17 437
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		345 213	317 218
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	131 082	119 681
Commissions encourues		1 126	1 092
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		132 208	120 773
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	-	<u>213 005</u>	<u>196 445</u>
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.6	27 630	20 970
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille invest	7.7	9 558	4 946
Autres produits d'exploitation		1 000	882
Frais de personnel		50 353	47 325
Charges générales d'exploitation		15 334	14 418
Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 683	5 997
RESULTAT D'EXPLOIATION		104 447	103 671
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		2 104	2 364
Impôt sur les bénéfices		16 230	18 358
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		90 321	87 677

BANQUE DE TUNISIE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le "31/12/2015"
(Unité = en 1000 DT)

-	<u>Notes</u>	<u>déc.-15</u>	<u>déc.-14</u>
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	322 518	291 761
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-135 862	-115 625
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		269 910	-145 660
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-272 195	-142 532
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-71 954	237 138
Titres de placement		-18 987	-78 795
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-27 316	-51 394
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-31 062	15 523
Impôt sur les bénéfices		-20 370	-19 505
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		14 682	-9 358
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 267	16 687
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-56 486	-38 706
Acquisition/ cession sur immobilisations		-6 374	-12 964
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-37 593	-34 983
Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		59 763	38 336
Dividendes versés	8.3	-45 000	-39 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		14 763	-664
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-8 149	-45 005
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		99 337	144 342
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		91 189	99 337

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	93 578	62,39%
Dont Abdellatif EL KEKIH et Groupe Groupe Habib KAMOUN	14 723 8 648	9,82% 5,77%
Actionnaires Etrangers	56 351	37,57%
Dont BFCM	51 000	34,00%
Autres	71	0,05%
Total	150 000	100%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des

normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2015, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
- leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus et la norme comptable sectorielle n°24.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. La prise en compte des incertitudes pour la constatation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;

- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

• Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%
Logiciels informatiques	33,33%	33,33%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

• Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de

services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

- **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques sur 3 ans.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

- **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend:

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- **Titres de placement** : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou

d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des

honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties

éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.

- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.

- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

▪ Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

▪ Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est

encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

▪ Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

▪ Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

▪ Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) Les provisions individuelles :

▪ Règles de mesure des provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division,

couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	37%
Industries manufacturières	41%
Autres industries	36%
Bâtiments et travaux publics	55%
Tourisme	30%
Promotion immobilière	25%
Autres services	29%
Commerce	46%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des

fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité

autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.

- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au

bilan à la date de mise à disposition des devises.

- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont

soient des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soient des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement

par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Caisse dinars	25 087	21 511
Caisse devises	3 450	3 513
Banque Centrale de Tunisie	99 339	63 285
CCP	24	63
Total	127 900	88 372

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Avoirs chez les établissements financiers	3 729	14 242
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	3 725	14 235
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	4	7
Prêts aux établissements financiers	136 429	123 768
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	19 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	94 566	64 519
Prêts aux organismes financiers spécialisés	41 863	40 249
Créances rattachées	1 236	1 076
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	31	213
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	1 205	863
Total	141 394	139 086

- Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2015 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Avoirs chez les établissements financiers	3 729	0	0	0	3 729
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	3 725	0	0	0	3 725
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	4	0	0	0	4
Prêts aux établissements financiers	88 033	25 003	23 393	0	136 429
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	0	0	0	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	83 458	11 108	0	0	94 566
Prêts aux organismes financiers spécialisés	4 575	13 895	23 393	0	41 863
Total	91 762	25 003	23 393	0	140 158

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	342 697	295 937
Crédits sur ressources ordinaires	3 014 747	2 878 701
Créances sur crédit-bail	40 175	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	5 997	7 415
Crédits sur ressources spéciales	56 865	54 759
Financement sur ressources externes	53 827	51 636
Financement sur ressources budgétaires	3 038	3 123
Créances Impayés douteuses et litigieuses	198 093	141 451
Créances impayés	30 864	16 579
Créances au contentieux	167 229	124 872
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	26 491	31 788
Couvertures comptables	-272 765	-238 087
Agios réservés	-18 986	-12 472
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-253 779	-225 616
Total	3 412 300	3 195 652

(1) Couverture des créances non performantes :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Engagements Bilan non performants	379 921	302 436
Engagements Hors bilan non performants	10 146	8 591
Total créances non performantes	390 067	311 027
Total créances (y compris les engagements sur les organismes de leasing)	4 272 200	3 926 157
Taux des créances non performantes	9,13%	7,92%
Provisions Bilan	218 964	190 801
Provisions Hors Bilan	8 260	8 591
Stock provisions fin d'exercice	227 224	199 392
Agios réservés	18 986	12 472
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	63,12%	68,12%

(1.1.) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2014	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31/12/2015
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	215	684	194	705
Agios réservés sur ressources ordinaires	6 466	19 385	14 115	11 736
Agios réservés sur créances de leasing	55	161	146	70
Autres agios réservés	5 733	7 213	6 474	6 472
Total	12 472	27 443	20 929	18 986

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2014	Dotation de 2015	Reprise de 2015	Radiations de 2015	Provisions au 31/12/2015
Provisions individuelles	190 801	41 050	12 887	0	218 964
Provisions collectives	34 815	0	0	0	34 815
Total	225 616	41 050	12 887	0	253 779

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

Les dotations aux provisions individuelles de 2015 incluent des dotations aux provisions additionnelles de 5 278 mille dinars, constituées conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2013 -21 relative aux division, couverture des risques et suivi des engagements.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayés litigieuses, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2015 :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	342 697	0	0	0	342 697
Crédits sur ressources ordinaires	757 999	507 787	1 374 230	374 731	3 014 747
Créances sur crédit-bail	3 880	9 326	25 979	990	40 175
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 144	1 251	1 602	0	5 997
Crédits sur ressources spéciales	5 837	7 428	24 010	19 590	56 865
Créances Impayés douteuses	30 864	0	0	0	30 864
Total	1 144 421	525 792	1 425 821	395 311	3 491 345

(2.2.) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	2 233	0	0	340 464	342 697
Crédits sur ressources ordinaires	5 321	0	0	3 009 426	3 014 747
Créances sur crédit-bail	0	0	0	40 175	40 175
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	5 997	5 997
Crédits sur ressources spéciales	684	0	0	56 181	56 865
Créances Impayés douteuses	0	0	0	30 864	30 864
Total	8 238	0	0	3 483 107	3 491 345

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres commercial	268 506	249 519
Titres de placement	268 506	249 519
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	11 822	8 894
Total	280 328	258 413

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Titres de propriété	322 744	266 137
Titres de participation	175 384	133 937
Parts dans les entreprises associées	854	814
Parts dans les entreprises liées	57 231	57 111
Fonds gérés par des SICAR	89 275	74 275
Titres de créances	27 086	28 083
Emprunts nationaux	26 688	26 885
Obligations	398	1 198
Créances rattachées	986	1 007
Provisions pour dépréciations de titres	-24 714	-16 033
Total	326 102	279 195

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2014	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2015
Titres de propriété	266 137	135 453	78 846	322 744
Titres de participation (1.1)	133 937	59 842	18 395	175 384
Parts dans les entreprises associées (1.2)	814	60 491	60 451	854
Parts dans les entreprises liées (1.3)	57 111	120	0	57 231
Fonds gérés par des SICAR	74 275	15 000	0	89 275
Titres de créances	28 083	0	997	27 086
Emprunts nationaux	26 885	0	197	26 688
Obligations	1 198	0	800	398
Total	294 220	135 453	79 843	349 830

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2014 (*)	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2015
Participations directes	29 238	1 072	13	30 297
Participations en rétrocession	104 699	58 770	18 382	145 087
Total	133 937	59 842	18 395	175 384

(*) La colonne du 31/12/2014 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2014	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2015
SICAV Croissance	814	40	0	854
SICAV Rendement	0	60 451	60 451	0
Total	814	60 491	60 451	854

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2014	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2015
Transport de Fonds de Tunisie « TFT »	999	0	0	999
Placements Tunisie SICAF	5 640	0	0	5 640
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE « GIT SA »	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis « GIT SARL »	60	120	0	180
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement « SPPI »	580	0	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »	6 220	0	0	6 220
Total	57 111	120	0	57 231

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2014	Dotation de 2015	Reprise de 2015	Provisions au 31/12/2015
Provisions sur Titres de participation	11 504	6 193	12	17 685
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 697	0	0	1 697
Provisions sur Fonds gérés	2 832	2 500	0	5 332
Total	16 033	8 693	12	24 714

(3) Ventilation des titres de propriété selon qu'ils soient cotés ou non au 31/12/2015 :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres de participation	16 315	159 069	175 384
Parts dans les entreprises associées	0	854	854
Parts dans les entreprises liées	22 857	34 374	57 231
Total	39 172	194 297	233 469

(1) Pourcentage de détention dans les entreprises associées :

Description	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
SICAV Croissance	12,87%	12,90%
SICAV Rendement	0%	0%

(2) Pourcentage de détention dans les entreprises liées :

Description	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%
Placements Tunisie SICAF	40,14%	40,14%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%
Générale Immobilière de TUNISIE	87,45%	87,45%
Générale d'Investissement de Tunis	100%	0,3%
BANQUE DE TUNISIE SICAR	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%
La Foncière des Oliviers	30%	30%
ASTREE Assurance	49,98%	49,98%
SPFT CARTHAGO	30%	30%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2015, 46.930 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	31/12/2015	31/12/2014
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	11 895	9 260
Fonds de commerce	221	221
Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)	12 305	9 670
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	9 370	8 210
Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes (3)	2 935	1 460
Immobilisations corporelles		
Immeubles d'exploitation	57 138	55 607
Immeubles Hors exploitation	2 057	2 057
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 750	1 852
Agencements	10 514	10 657
Matériel informatique	26 993	23 609
Matériel bancaire	17 684	16 393
Matériel de transport	2 215	2 101
Immobilisations reprises / contrat de leasing	25	0
Immobilisations en cours	679	4 316
Autre matériel	13 520	11 133
Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)	132 832	127 982
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	88 837	84 053
Sous-total des immobilisations Corporelles nettes (3)	43 995	43 929
Total des valeurs immobilisées	46 930	45 389

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2015 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Activation immob. en cours	Reclassements	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	189	0	0	0	0	189
Logiciels informatiques	9 260	2 394	280	-39	0	11 895
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
ST-Immobilisations incorporelles	9 670	2 394	280	-39	0	12 305
Immobilisations corporelles						
Immeubles d'exploitation	55 607	222	1 342	122	-155	57 138
Immeubles Hors exploitation	2 057	0	0	0	0	2 057
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 852	0	0	0	-102	1 750
Agencements	10 657	319	2	-126	-338	10 514
Matériel informatique	23 609	911	2 891	-30	-388	26 993
Matériel bancaire	16 393	359	1 207	-275	0	17 684
Matériel de transport	2 101	174	0	0	-60	2 215
Immobilisations reprises / contrat de leasing	0	25	0	0	0	25
Immobilisations en cours	4 316	2 442	-6 181	102	0	679
Autre matériel	11 133	1 682	460	246	0	13 520
ST-Immobilisations corporelles	127 982	6 134	-280	39	-1 043	132 832
Total des valeurs immobilisées	137 652	8 528	0	0	-1 043	145 137

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2015 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2014	Dotation 2015	Reprise 2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement	189	0	0	189
Logiciels informatiques	8 021	1 160	0	9 181
Fonds de commerce	0	0	0	0
ST-Immobilisations incorporelles	8 210	1 160	0	9 370
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Immeubles d'exploitation	30 236	2 301	-110	32 427
Immeubles Hors exploitation	368	85	0	453
Terrains d'exploitation	0	0	0	0
Terrains hors exploitation	0	0	0	0
Agencements	8 417	366	-181	8 602
Matériel informatique	20 657	1 298	-388	21 567
Matériel bancaire	14 347	193	0	14 540
Matériel de transport	1 031	374	-60	1 345
Immobilisations reprises / contrat de leasing	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Autre matériel	8 997	906	0	9 903
ST-Immobilisations corporelles	84 053	5 523	-739	88 837
Total des valeurs immobilisées	92 263	6 683	-739	98 207

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2015 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2015	Amortissements cumulés au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	11 895	9 181	2 714
Fonds de commerce	221	0	221
ST-Immobilisations incorporelles	12 305	9 370	2 935
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	57 138	32 426	24 712
Immeubles Hors exploitation	2 057	453	1 604
Terrains d'exploitation	257	0	257
Terrains hors exploitation	1 750	0	1 750
Agencements	10 514	8 602	1 912
Matériel informatique	26 993	21 567	5 426
Matériel bancaire	17 684	14 540	3 144
Matériel de transport	2 215	1 346	869
Immobilisations reprises / contrat de leasing	25	0	25
Immobilisations en cours	679	0	679
Autre matériel	13 520	9 903	3 617
ST-Immobilisations corporelles	132 832	88 837	43 995
Total des valeurs immobilisées	145 137	98 207	46 930

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2015 un montant de 30.771 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Siège, succursales et agences	10 323	-556
Comptes de régularisation	8 128	7 052
Compensation reçue	4 877	4 278
Compte d'ajustement devises	50	498
Agios, débits à régulariser et divers	3 201	2 276
Débiteurs divers	12 320	16 911
Total	30 771	23 407

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Banque Centrale et CCP :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale	0	0
Banque Centrale	0	0
CCP	0	0
Emprunts auprès de la Banque Centrale	425 000	155 000
Emprunts en dinars	425 000	155 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	151	41
Total	425 151	155 041

(*) Les chiffres de 2014 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

4.2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2015 un solde de 136.231 mille dinars contre un solde de 86.263 mille dinars au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue des établissements financiers	30 468	12 719
Banques et correspondants étrangers	21 680	8 491
Organismes financiers spécialisés	8 788	4 228
Emprunts auprès des établissements financiers	105 630	73 441
Emprunts en dinars ^(*)	200	0
Emprunts en devises	105 430	73 441
Dettes rattachées^(*)	133	103
Total	136 231	86 263

(*) Les chiffres de 2014 sont retraités pour les besoins de la comparabilité.

- Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2015 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Dépôts à vue des établissements financiers	30 468	0	0	0	30 468
Banques et correspondants étrangers	21 680	0	0	0	21 680
Organismes financiers spécialisés	8 788	0	0	0	8 788
Emprunts auprès des établissements financiers	94 649	10 981	0	0	105 630
Emprunts en dinars	200	0	0	0	200
Emprunts en devises	94 449	10 981	0	0	105 430
Total	125 117	10 981	0	0	136 098

4.3. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue	962 310	836 700
Comptes d'épargne	807 055	750 845
Comptes spéciaux d'épargne (1)	789 891	734 336
Autres Comptes d'épargne	17 164	16 509
Dépôts à terme	1 002 430	1 256 134
Comptes à terme	583 476	710 810
Bons de caisse	24 954	22 324
Certificats de dépôts	394 000	523 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 555	57 625
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	17 904	21 090
Total (2)	2 847 254	2 922 394

- (1) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(2) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(2.1.) Selon la durée résiduelle :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	962 310	0	0	0	962 310
Comptes d'épargne	0	0	807 055	0	807 055
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	789 891	0	789 891
Autres Comptes d'épargne	0	0	17 164	0	17 164
Dépôts à terme	596 947	301 030	104 453	0	1 002 430
Comptes à terme	325 122	183 646	74 708	0	583 476
Bons de caisse	10 325	11 384	3 245	0	24 954
Certificats de dépôts	261 500	106 000	26 500	0	394 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 555	0	0	0	57 555
Total	1 616 812	301 030	911 508	0	2 829 350

(2.2) Selon la nature de la relation :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	7 357	1	0	954 952	962 310
Comptes d'épargne	0	0	0	807 055	807 055
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	789 891	789 891
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	17 164	17 164
Dépôts à terme	95 860	222 061	0	684 509	1 002 430
Comptes à terme	52 360	98 561	0	432 555	583 476
Bons de caisse	0	0	0	24 954	24 954
Certificats de dépôts	43 500	123 500	0	227 000	394 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	57 555	57 555
Total	103 217	222 062	0	2 504 071	2 829 350

4.4. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 141.888 mille dinars contre 82.593 mille dinars au 31/12/2014 et se présente ainsi :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Total brut des emprunts et ressources spéciales	140 932	82 105
Ressources extérieures (1)	136 286	77 300
Ressources budgétaires	4 646	4 805
Dettes rattachées	956	488
Total	141 888	82 593

(1) Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2015 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Ressources extérieures	955	21 676	71 327	42 328	136 286

4.4. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 31/12/2015 et au 31/12/2014 :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation (1)	87 478	97 904
Compensation à régler	74 992	87 802
Comptes d'ajustement devises	539	1 034
Agios, Crédits à régulariser et divers	11 947	9 069
Provisions	24 472	26 381
Provisions pour risques et charges diverses	14 272	15 875
Provisions pour congés payés	1 940	1 916
Provisions pour créances en hors bilan	8 260	8 591
Créditeurs divers	29 978	30 984
Créditeurs / opérations d'impôt	4 350	6 816
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 032	3 111
Créditeurs /Opérations BCT	381	380
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 603	9 338
Créditeurs / opérations sur titres	1 341	1 338
Chèques à payer	7 460	7 783
Autres Créditeurs	3 811	2 218
Total	141 928	155 270

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

Les provisions de 2015 incluent un montant de 6.486 mille dinars relative à la cotisation à la CNSS dont la banque a été soumise pour les exercices 2011, 2012 et 2013, et ce, suite à la vérification approfondie ayant eu lieu en 2014.

V. NOTES RELATIVES AU BILAN - Capitaux propres :

Les composants des capitaux propres évoluent entre 2014 et 2015 comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	150 000	150 000
Réserves et report à nouveau	432 953	390 275
Réserves légales	15 000	15 000
Réserves Statutaires	103 880	101 215
Réserves à régime spécial	10 617	13 281
Réserves pour Réinv. Exonérés	270 224	211 022
Autres réserves	4 277	49 277
Report à nouveau	28 955	480
Résultat de l'exercice	90 321	87 677
TOTAL CAPITAUX PROPRES	673 274	627 952

Le résultat de l'exercice 2015 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2015.

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2013	150 000	11 250	99 215	19 630	175 777	394	49 277	73 732	579 275
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	-	87 677	87 677
Capitaux propres au 31/12/2014	150 000	15 000	101 215	13 281	211 022	480	49 277	87 677	627 952
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	59 202	28 475	-	-87 677	0
Reclassement réserves	-	-	2 664	-2 664	-	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-45 000	-	-45 000
Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-	-	90 321	90 321
Capitaux propres au 31/12/2015	150 000	15 000	103 880	10 617	270 224	28 955	4 277	90 321	673 274

Le résultat de base par action au titre de l'exercice 2015 est de 0,602 dinars contre 0,585 dinars au titre de l'exercice 2014.

Description	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net en milliers de dinars	90 321	87 677
Nombre moyen d'actions	150 000 000	150 000 000
Résultat de base par action (en Dinars) ⁽¹⁾	0,602	0,585
Résultat dilué par action (en Dinars) ⁽²⁾	0,602	0,585

(1) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(2) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 503.917 mille dinars contre 429.652 mille dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
En faveur d'établissements bancaires et financiers	214 432	191 697
En faveur de la clientèle	289 485	237 955
Total	503 917	429 652

6.2. Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Ouverture de crédits documentaires	178 535	214 260
Acceptations à payer ^(*)	77 902	47 498
Total	256 437	261 758

(*) La colonne du 31/12/2014 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

6.3. Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	31/12/2015	31/12/2014
BTA / Appel d'offres BCT	191 750	32 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	233 250	123 000
Total	425 000	155 000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Crédits en TND notifiés et non utilisés	182 725	165 263
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	402	3 300
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	37 573	1 531
Total	220 700	170 094

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2015 à 1.611.820 mille dinars contre 1.554.647 mille dinars au 31/12/2014.

Description	31/12/2015	31/12/2014 ^(*)
Garanties reçues de l'Etat	10 246	10 971
Garanties reçues du fond national de garantie & SOTUGAR	15 225	11 566
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	13 935	67 358
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	121 105	170 919
Garanties hypothécaires	1 236 877	1 102 136
Contre-garanties reçus des établissements financiers	214 432	191 697
Total	1 611 820	1 554 647

(*) La colonne du 31/12/2014 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 31/12/2015 33.395 mille dinars contre 28.690 mille dinars au 31/12/2014, et figurent dans le poste PA3 « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 236.143 mille dinars au cours de l'exercice 2014 à 248.404 mille dinars au cours de l'exercice 2015. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations interbancaires	835	489
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	247 569	235 654
Revenus des opérations de crédit	203 832	198 509
Revenus des comptes débiteurs	32 835	29 824
Commissions sur avals et cautions	3 865	3 815
Report déport sur change à terme	4 333	1 845
Produits sur opérations de leasing	2 703	1 661
Total	248 404	236 143

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2015 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2015, 45.284 mille dinars contre 42.662 mille dinars en 2014. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur comptes	11 951	11 051
Opérations guichet et opérations diverses	2 228	2 088
Opérations sur titres	4 020	4 236
Opérations avec l'étranger	5 400	4 879
Commissions sur moyens de paiement	9 970	8 887
Commissions de gestion	11 715	11 521
Total	45 284	42 662

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2015 et 2014 comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Gains nets sur titres de transaction	15 089	10 613
Intérêts/Titres de transaction	14 249	10 181
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	159	402
Plus-value de cession/Titres de transaction	681	30
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	11 190	10 363
Différence de change sur opérations monétiques	-16	-340
Produits sur change manuel	2 511	2 749
Produits sur opérations de change en compte	7 561	6 707
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 134	1 247
Total	26 279	20 976

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des obligations	10 159	4 479
Revenus des titres de participation	2 926	2 473
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 690	1 132
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	10 472	9 353
Total	25 246	17 437

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 119.681 mille dinars au cours de l'exercice 2014 à 131.082 mille dinars au cours de l'exercice 2015. Cette variation se détaille comme suit:

Description	31/12/2015	31/12/2014
Charges sur opérations interbancaires	21 072	16 292
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	103 354	100 220
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	6 656	3 169
Total	131 082	119 681

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2015, 1.127 mille dinars contre 1.092 mille dinars en 2014. Cette variation se détaille ainsi :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Commission d'aval sur opération de refinancement	84	83
Charges sur opérations de retrait monétique	612	600
Frais d'interchange émis	354	388
Autres commissions	77	22
Total	1 127	1 092

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015 se détaille comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	27 832	13 107
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-278	7 814
Pertes sur créances irrécouvrables	396	330
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-320	-281
Total	27 630	20 970

Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	8 681	7 187
Pertes subies sur les titres en portefeuille	141	276
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-16	-3 053
Frais de gestion du portefeuille	752	535
Total	9 558	4 946

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Charges de fonctionnement	39 693	36 697
Masse salariale	31 206	28 709
Charges sociales	7 859	7 239
Charges fiscales	628	749
Avantages au personnel	11 869	11 507
Régime d'intéressement	9 068	8 773
Prime départ à la retraite	861	1 077
Autres charges liées au personnel	1 940	1 657
Récupération sur personnel en détachement	-1 209	-879
Total	50 353	47 325

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Télécommunication & courriers	1 929	2 143
Maintenance et entretien	2 355	2 437
Services externes d'exploitation	4 092	3 604
Achat de biens consommables	2 381	2 238
Communication, marketing et Documentation	1 003	706
Assurances, Droits et taxes	1 110	1 028
Jetons de présence au conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	2 114	1 912
Total	15 334	14 418

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2015 et 2014 comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	1 850	259
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	254	2 105
Total	2 104	2 364

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et revenus assimilés	248 404	236 143
Commissions en produits	45 284	42 662
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	26 279	20 976
Ajustement des comptes de bilan	2 551	-8 020
Total	322 518	291 761

8.2. Charges d'exploitation bancaire décaissées :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts encourus et charges assimilées	-131 082	-119 681
Ajustement des comptes de bilan	-4 780	4 056
Total	-135 862	-115 625

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2015 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2015. Ils se sont élevés à 45.000 mille dinars.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :

Cette rubrique englobe les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT, du centre des chèques postaux et des établissements bancaires et financiers, ainsi que les prêts et les emprunts d'une durée inférieure à 90 jours.

Les liquidités et équivalents de liquidité totalisent, au 31/12/2015, 91.189 mille dinars contre 99.337 mille dinars au 31/12/2014. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	127 900	88 372
Créances sur les établissements bancaires et financiers	44 360	55 832
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-81 071	-44 867
Total	91 189	99 337

IX. NOTE SUR LES TRANSACTIONS **AVEC LES PARTIES LIEES :**

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes);

2. Les entreprises associées ;

3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes;

4. Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes; et

5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la

Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

9.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant global de 211 mille dinars hors taxes encaissé en 2015.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2015 s'élève à 40 mille dinars hors taxes. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2015 s'élève à 349 mille dinars hors taxes.

9.2. Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable) :

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav RENDEMENT (2.556 mille dinars hors taxes en 2015) et 0,1% de l'actif net de Sicav CROISSANCE (11 mille dinars hors taxes en 2015).

9.3. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle) :

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 10 mille dinars hors taxes au titre de l'exercice 2015.

9.4. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle) :

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 53 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 34 mille dinars hors taxe.

La banque de Tunisie loue auprès de l'ASTREE un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxes.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 mille dinars hors taxes par an.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2015 s'élève à 132 mille dinars hors taxes.

9.6. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer facturé en 2015 est de 288 mille dinars hors taxes dont 56 mille dinars sont relatifs à 2014. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 17 mille dinars hors taxes.

9.7. Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID

(part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 102 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 17 mille dinars hors taxes.

9.8. Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 6 mille dinars hors taxes.

9.9. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services s'élève à 31 mille dinars hors taxes.

9.10. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle) :

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 25 mille dinars hors taxes.

9.11. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 53 mille dinars hors taxes.

9.12. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 25 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2015 s'élève à 27 mille dinars hors taxes.

9.13. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Une provision est constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
BT SICAR 1	7.500	7.500
BT SICAR 2	3.000	3.000
BT SICAR 3	750	750
BT SICAR 4	5.000	5.000
BT SICAR 5	1.250	1.250
BT SICAR 6	5.000	5.000
BT SICAR 7	775	775
BT SICAR 8	1.250	1.250
BT SICAR 9	1.625	1.625
BT SICAR 10	5.000	5.000
BT SICAR 11	2.000	2.000
BT SICAR 12	2.000	2.000
BT SICAR 13	2.000	2.000
BT SICAR 14	2.000	2.000
BT SICAR 15	1.025	1.025
BT SICAR 16	1.000	1.000
BT SICAR 17	1.000	1.000
BT SICAR 18	1.100	1.100

BT SICAR 19	2.000	-
BT SICAR 20	2.000	-
BT SICAR 21	2.000	-
BT SICAR 22	2.000	-
BT SICAR 23	2.000	-
BT SICAR 24	2.000	-
BT SICAR 25	2.000	-
BT SICAR 26	1.000	-
Total	58.275	43.275
Provision	5.332	2.832

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	31/12/2015		31/12/2014	
	Nature commission	Commission versée TTC	Nature commission	Commission versée TTC
BT SICAR 1	Gestion	38	Gestion	63
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	9	Rendement	11
BT SICAR 2	Gestion	30	Gestion	35
	Performance	2	Performance	18
BT SICAR 3	Rendement	1	Rendement	1
	Gestion	8	Gestion	9
BT SICAR 4	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	1
BT SICAR 5	Gestion	50	Gestion	59
	Performance	24	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	4
BT SICAR 6	Gestion	13	Gestion	15
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	3
BT SICAR 6	Gestion	50	Gestion	59
	Performance	0	Performance	0

	Rendement	3	Rendement	12
BT SICAR 7	Gestion	8	Gestion	9
	Performance	4	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	1
BT SICAR 8	Gestion	13	Gestion	12
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	2
BT SICAR 9	Gestion	16	Gestion	15
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	6	Rendement	6
BT SICAR 10	Gestion	50	Gestion	46
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	18	Rendement	17
BT SICAR 11	Gestion	20	Gestion	18
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	7
BT SICAR 12	Gestion	20	Gestion	18
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	7
BT SICAR 13	Gestion	20	Gestion	18
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	7
BT SICAR 14	Gestion	20	Gestion	18
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	7
BT SICAR 15	Gestion	10	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	3
BT SICAR 16	Gestion	10	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	3
BT SICAR 17	Gestion	10	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	3
BT SICAR 18	Gestion	11	Gestion	10
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	4
BT SICAR 19	Gestion	16	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 20	Gestion	16	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0

	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 21	Gestion	16	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 22	Gestion	16	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 23	Gestion	16	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 24	Gestion	15	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 25	Gestion	15	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 26	Gestion	8	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	0
Total	-	685	-	548

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel de 12 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2015 s'élève à 91 mille dinars hors taxes.

9.14. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT) :

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de

ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2015 s'élève à 81 mille dinars hors taxes.

9.15. Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention conclue avec la TFT, la Banque Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds s'élevant en 2015 à 1.095 mille dinars hors taxes.

Aussi, la Banque perçoit un loyer annuel de 47 mille dinars hors taxes payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2015 s'élève à 611 mille dinars hors taxes.

9.16. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la BANQUE DE TUNISIE est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

En rémunération de ses services, la BANQUE DE TUNISIE reçoit une commission annuelle de 5 mille dinars hors taxes, soit 2 mille dinars au titre de loyer et 3 mille dinars pour le service administratif et financier.

9.17. Opérations avec les dirigeants :

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2015 se détaille comme suit :

(Chiffres en milliers de dinars)	Président directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2015
Avantages à court terme	676	-	391	-	280	-
Dont émoluments et salaires	600	-	300	-	-	-
Dont charges sociales	-	-	81	-	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	70	-	-	-	280	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	838	-	391	-	280	-

X. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 673 274 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 90 321 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie « BT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers 4.5 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. En 2015, la banque a accepté une partie de la taxation, soit un montant de 465 KDT et a intenté une action en justice pour contester le reliquat des cotisations, soit un montant de 6 486 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États financiers - exercice clos le 31 décembre 2015**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nous n'avons pas été avisés d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2015.

De plus, nos travaux ne nous ont pas permis de relever l'existence des conventions réglementées conclues au cours du même exercice conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

SPPI-SICAR - Société de participation et de promotion des investissements (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec SPPI-SICAR une convention en vertu de laquelle la BANQUE DE TUNISE est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

En outre, la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

En rémunération de ses services, la BANQUE DE TUNISIE perçoit une commission annuelle de 5 mille dinars hors taxes, soit 2 mille dinars au titre de loyer et 3 mille dinars pour le service administratif et financier.

TFT - Société transport de fonds de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie loue à la T.F.T, un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la "Tour B" de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location commence à compter du 1^{er} Janvier 2013. Le loyer est fixé à 47 KDT hors taxes par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatifs par an, à compter de la troisième année de location.
- La banque confie à T.F.T les opérations de transport des fonds. La banque rembourse à T.F.T tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds et qui s'élèvent au titre de l'exercice 2015 à 1 095 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de T.F.T son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2015 s'élève à 611 KDT HT.

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. » une convention commerciale et de services, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action

commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2015 s'élève à 211 KDT HT.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2015 s'élève à 40 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2015 s'élève à 349 KDT.

Sicav Rendement (Entité sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2015 s'élève à 2 556 KDT HT.

Sicav Croissance (Entité sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2015 s'élève à 11 KDT HT.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 10 KDT.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT hors taxes, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 53 KDT.

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », une convention en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 34 KDT hors taxes.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 1^{er} Juillet 2008, avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », une convention en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue auprès de la compagnie un local pour l'hébergement de son médiateur à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu duquel, la présente location est consentie et acceptée pour la période de deux années renouvelables, commençant le 01 Janvier 2012 et finissant le 31 Décembre 2013. Cette durée est prorogée pour une nouvelle période aux mêmes conditions. Le loyer a été fixé pour 4 KDT HT, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de ASTREE son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2015 s'élève à 132 KDT HT.
- la Banque de Tunisie loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 KDT HT par an, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans à compter de la troisième année.

SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT hors taxes majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 31 KDT.

SCAN – Société club aquarius Nabeul (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 25 KDT.

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT hors taxes majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 53 KDT.

BFCM – Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de l'exercice 2015 s'élève à 81 KDT.

GIT SA – Générale immobilière de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majoré de 5% tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 25 KDT.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2015 s'élève à 27 KDT hors taxes.

BT SICAR (Entité sous contrôle)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 58 275 KDT. La rémunération TTC revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 685 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, avec la Société « BT SICAR», une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, avec la Société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques

nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève désormais à 10 KDT hors taxes majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé en 2015 s'élève à 12 KDT

- La Banque de Tunisie affecte au profit de BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2015 s'élève à 91 KDT HT.

DIRECT PHONE SERVICES DPS (part substantielle dans les droits de vote)

La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer facturé en 2015 s'élève à 288 KDT hors taxes dont 56 KDT sont relatifs à 2014. La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 17 KDT HT.

INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer facturé en 2015 s'élève à 102 KDT HT.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 17 KDT HT.

La Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

La Banque de Tunisie héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 6 KDT HT.

III- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.
- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2015 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.
- En sa qualité de Président du Conseil d'Administration et de membre des comités règlementaires, le Président Directeur Général est rémunéré par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général de la Banque de Tunisie en sa qualité de Président Directeur Général de « SPFT CARTHAGO », société sous le contrôle de la BT, s'élèvent à 35 mille dinars.
- Suivant décision du Comité de rémunération issu du Conseil d'Administration, les deux Directeurs Généraux Adjointes perçoivent chacun un salaire annuel fixe de 150.000 dinars. En outre, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction et de 350 dinars par mois de frais de carburant.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par les Directeurs Généraux Adjointes en leur qualité de PDG de certaines sociétés filiales du groupe BT (BT SICAR, SPPI SICAR et GIT) s'élèvent à 30 mille dinars.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoins		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	675 899	-	309 488		280 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162 000	-	81 000	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	837 899	0	390 488	0	280 000	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Lamjed Mbarek.

Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2015 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Actif				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	62 743	197 667
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	153 200	191 268
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	3 725 217	3 441 432
AC5	Portefeuille d'investissement	(4)	123 622	123 147
AC6	Valeurs immobilisées	(5)	42 483	42 318
AC7	Autres actifs	(6)	42 158	36 453
	Actif d'impôt différé	(7)	43 052	44 836
	Total Actifs		4 192 475	4 077 121
Passif				
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(8)	3 495	190 254
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(9)	3 405 501	3 155 714
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(10)	320 914	304 535
PA5	Autres passifs	(11)	100 623	109 576
	Impôt différé Passif		27	29
	Total Passifs		3 830 560	3 760 108
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 264	3 329
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		41	(43)
	Intérêts Minoritaires		3 305	3 286

Capitaux propres

CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves		80 932	92 371
CP5	Résultats reportés		42 857	(6 022)
	Résultats reportés hors modifications comptables		42 857	(6 022)
CP6	Résultat de l'exercice		62 021	54 578
Total capitaux propres		(12)	358 610	313 727
Total capitaux propres et passifs			4 192 475	4 077 121

Etat des engagements hors bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2015 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(13)	499 161	503 050
HB2	Crédits documentaires	(14)	114 210	97 652
Total des passifs éventuels			613 371	600 702
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	(15)	72 066	119 819
Total des engagements donnés			72 066	119 819
Engagements reçus				
HB7	Garanties reçues	(16)	643 145	675 496
Total des engagements reçus			643 145	675 496

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(17)	256 154	246 114
PR2	Commissions (en produits)	(18)	62 494	55 721
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(19)	11 397	9 986
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(20)	6 727	4 288
Total des produits d'exploitation bancaire			336 772	316 109
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(21)	(116 612)	(116 294)
CH2	Commissions encourues	(22)	(3 707)	(2 918)
Total charges d'exploitation bancaire			(120 319)	(119 212)
Produit net bancaire			216 453	196 897
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(23)	(14 833)	(10 022)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(24)	(476)	940
PR7	Autres produits d'exploitation		27	49
CH6	Frais de personnel	(25)	(79 938)	(74 159)
CH7	Charges générales d'exploitation	(26)	(22 625)	(21 664)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 432)	(7 934)
Résultat d'exploitation			90 176	84 107
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		67	1 783
CH11	Impôt sur les bénéfices	(27)	(28 196)	(31 730)
Résultat des activités ordinaires			62 047	54 160
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		15	375
Part de résultat revenant aux minoritaires			41	(43)
Résultat net du groupe			62 021	54 578
Résultat net après modifications comptables			62 021	54 578
	Résultat par action (en DT)	(28)	1,795	2,468*

* déterminé suivant un nombre d'actions pondérées

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	330 866	313 007
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(116 434)	(118 102)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	300	(115)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(300 573)	(303 163)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	246 901	188 333
Titres de placement	-	369
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(103 310)	(92 547)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1 820)	4 587
Impôt sur les bénéfices	(37 033)	(35 856)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	18 897	(43 487)
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	6 444	2 713
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(668)	(62 437)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(9 756)	(5 852)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(3 980)	(65 576)
Flux de financement		
Emissions d'actions	-	149 600
Emission / Remboursement d'emprunts	20 487	(31 471)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(4 125)	1 019
Dividendes et autres distributions	(17 280)	-
Autres flux de financement	-	(7)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(918)	119 141
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	13 998	10 078
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	199 083	189 005
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(29)	199 083

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1
- ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25)
- ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91 -24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2015.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Mère	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,84%	Mère	Intégration globale	99,84%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Mère	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque à un contrôle exclusif sur cette filiale puisqu'elle dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR, ainsi la SICAR est dirigée par un directeur général qui est du personnel UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2015, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 13 061 KTND au 31 Décembre 2015.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés au niveau du secteur d'activité " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de la dite circulaire.

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 415 367 KTND au 31/12/2015 contre 406 813 KTND au 31/12/2014 et se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	376 003	372 475
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 414	4 232
Provisions à caractère général dite collective	13 061	10 031
Provision pour dépréciation de titres	5 185	5 093
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 306	4 646
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	295	793
Provision pour passifs et charges	11 103	9 543
Total	415 367	406 813

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2015 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 62 743 KTND contre 197 667 KTND au 31/12/2014. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse espèces en dinars	15 280	19 772
Espèces en route	389	1 508
Alimentation GAB	7 929	7 028
Caisse espèces en devises	703	1 822
Remise des fonds à IBS	2 886	9 771
Banque Centrale comptes ordinaires	35 718	157 951
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	62 920	197 867
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(177)	(200)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 743	197 667

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 200 KTND au 31/12/2015 contre 191 268 KTND au 31/12/2014 et se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Placement devises chez la BCT	60 526	1 383
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	2
Placements chez les correspondants locaux	70 000	14 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	20 520	11 999
Placements chez les correspondants étrangers	-	162 329
Autres concours	2 167	1 559
Sous total	153 213	191 272
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(13)	(4)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	153 200	191 268

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2015 un solde de 3 725 217 KTND contre 3 441 432 KTND au 31/12/2014, soit une variation de 283 785 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	275 536	259 265
Autres concours à la clientèle	4 018 867	3 739 187
Crédits sur ressources spéciales	35 600	33 902
Sous total	4 330 003	4 032 354
Agios et intérêts réservés	(215 722)	(208 416)
Provisions sur créances douteuses	(277 587)	(268 117)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(98 416)	(104 358)
Provisions à caractère général dite collective	(13 061)	(10 031)
Total Créances sur la clientèle	3 725 217	3 441 432

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur créances douteuses	(277 587)	(268 117)
Provisions sur décotes de garanties	(98 416)	(104 358)

Total Provisions risque de contrepartie	(376 003)	(372 475)
Provisions à caractère générale dite collective	(13 061)	(10 031)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(389 064)	(382 506)
Agios sur comptes non mouvementés	(168 506)	(163 451)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 555)	(8 552)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(4 081)	(3 952)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(27 989)	(27 087)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 597)	(2 595)
Commissions réservées sur cautions dinars	(44)	(115)
Autres commissions réservées	(3 950)	(2 664)
Total agios et intérêts réservés	(215 722)	(208 416)
Total Agios et provisions sur clientèle	(604 786)	(590 922)

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 123 622 KTND contre 123 147 KTND au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Titres d'investissement	100 503	97 451
Titres de participations	33 611	35 435
Sous total	134 114	132 886
Provisions pour dépréciation titres	(5 186)	(5 093)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(5 306)	(4 646)
Total Portefeuille d'investissement	123 622	123 147

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor et assimilables (BTA)	62 000	62 000
Emprunts obligataires	5 076	2 307
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 218	1 265
Créances rattachés sur BTA	1 220	893
Emprunt national	30 000	30 000
Créances rattachés sur emprunt national	986	986
Créances rattachés sur emprunts obligataires	3	-
Total Titres d'investissement	100 503	97 451

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 483 KTND au 31/12/2015 contre un solde de 42 318 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2014	Acquis	Cessions ou Abandon	Reclassement	V. Brute au 31/12/2015	Amort. Cumulé 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Logiciels informatiques	10 163	2 148	-	(652)	11 659	(9 026)	2 633
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	16 587	1 505	-	(104)	17 988	(14 724)	3 264
Immeubles d'exploitation	10 281	-	(44)	(61)	10 176	(4 255)	5 921
Immeubles hors exploitation	1 130	-	(134)	(260)	736	(189)	547
Agencement aménagement installation	51 323	3 944	-	-	55 267	(31 802)	23 465
Terrains	735	-	(9)	321	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(203)	74
Matériel roulant	1 925	222	(157)	-	1 990	(1 495)	495
Matériel et mobilier de bureau	11 551	426	-	-	11 977	(9 479)	2 498
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(101)	7
Immobilisations incorporelles en cours	833	777	-	(188)	1 422	-	1 422
Immobilisations corporelles en cours	829	510	-	(301)	1 038	-	1 038
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
TOTAL	115 624	9 532	(344)	(1 245)	123 567	(81 084)	42 483

	Amort. Cumulé 31/12/2014	Dotation	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2015
Logiciels informatiques	(7 840)	(1 186)	-	-	(9 026)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(12 733)	(1 991)	-	-	(14 724)
Immeubles d'exploitation	(4 154)	(196)	95	-	(4 255)
Immeubles hors exploitation	(296)	(11)	118	-	(189)
Agencement aménagement installation	(27 777)	(4 025)	-	-	(31 802)
Fonds de commerce	(190)	(13)	-	-	(203)
Matériel roulant	(1 466)	(183)	154	-	(1 495)

Matériel et mobilier de bureau	(8 944)	(535)	-	-	(9 479)
Equipements logements de fonction	(98)	(3)	-	-	(101)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(73 308)	(8 143)	367	-	(81 084)

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 42 158 KTND au 31/12/2015 contre 36 453 KTND au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Action en défense	7 709	5 116
Divers autres actifs	1 384	1 687
Comptes d'attente et de régularisation actifs	8 633	5 519
Etat impôts et taxes	1 308	973
Crédits aux personnels	15 373	15 019
Créances prises en charge par l'Etat	7 856	8 728
Sous total Autres actifs	42 263	37 042
Provisions sur autres actifs	(105)	(589)
Total Autres actifs	42 158	36 453

Note 7 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2015, 43 052 KTND contre 44 836 KTND au 31/12/2014. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 3 495 KTND contre 190 254 KTND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Placement devise SG	-	141 188
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	-	47 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	2 852	1 724
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	459	159
Intérêts courus sur placements devise SG	-	177
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	-	6
Autres sommes dues	184	-
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 495	190 254

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 405 501 KTND au 31/12/2015 contre 3 155 714 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 006 394	922 750
Comptes d'épargne	1 209 007	1 128 079
Comptes à terme et bons de caisse	992 305	963 917
Fonds gérés pour compte	12 637	12 781
Certificats de dépôts	83 248	50 841
Autres dépôts et avoirs	101 910	77 346
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 405 501	3 155 714

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 320 914 KTND au 31/12/2015 contre 304 535 KTND au 31/12/2014 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Emprunt en devises	8 627	15 956
Ressources spéciales	20 678	24 752
Dette rattachée ressources spéciales	8 224	7 310
Emprunts obligataires	203 385	176 516
Total Emprunts et ressources spéciales	320 914	304 535

Note 11 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 100 623 KTND au 31/12/2015 contre 109 576 KTND au 31/12/2014; il se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour passifs et charges	15 517	13 775
Sommes dues au personnel	17 140	17 644
Charges provisionnées pour congé à payer	4 424	3 946
Cotisation CNSS	3 321	3 447
Provision sur chèques certifiés	5 082	3 947
Saisies arrêts clients	6 340	8 972
Fournisseurs factures à payer	2 121	2 614
Comptes d'attente et de régularisation passif	25 451	23 200
Valeurs exigibles après encaissement	14 732	14 500
Etat impôts et taxes	6 495	17 531
Total Autres passifs	100 623	109 576

Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2015 s'élèvent à 358 610 KTND au 31 Décembre 2015 contre 313 727 KTND au 31 Décembre 2014, soit une variation 44 883 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme:

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(137 689)	4 760	2 735	9 457	-	75 263	34 130	109 393
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	33 667	-	463	-	-	34 130	(34 130)	-
Variation de capital	(23 200)	98 000	-	-	-	74 800	149 600	-	149 600
Réserve/fond social			-	-	164	-	164	-	164
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	54 578	54 578
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(8)	-	-	(8)	-	(8)
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015	172 800	(6 022)	4 760	3 190	9 621	74 800	259 149	54 578	313 727
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(1 121)	2 772	34 647	1 000	-	37 298	(37 298)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(17 280)	(17 280)
Autres Reclassements	-	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	62 021	62 021
Autre mouvement	-	-	-	(15)	157	-	142	-	142
Situation à la clôture de l'exercice 2015	172 800	42 857	7 532	37 822	10 778	24 800	296 589	62 021	358 610

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 499 161 KTND au 31/12/2015 contre 503 050 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	295 799	321 720
Avals donnés en devises	29 218	14 676
Cautions émises en faveur de la clientèle	170 009	163 416
Avals donnés en dinars	4 135	3 238
Total Cautions, avals et autres garanties données	499 161	503 050

Note 14: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 114 210 KTND au 31/12/2015 contre 97 652 KTND au 31/12/2014. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Ouverture de Credoc import confirmé	89 388	67 849
Ouverture Credoc import non confirmé	6 412	23 972
Sous total Credoc import	95 800	91 821
Confirmation de Credoc export	7 409	4 388
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	11 001	1 443
Sous total Credoc export	18 410	5 831
Total Crédits documentaires	114 210	97 652

Note 15 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 72 066 KTND au 31/12/2015 contre 119 819 KTND au 31/12/2014.

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financements donnés aux clients	72 066	119 819
Total Engagements de financements donnés	72 066	119 819

Note 16 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 643 145 KTND au 31/12/2015 contre 675 496 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues de l'Etat	59 825	79 736
Garanties reçues des autres établissements de crédit	395 280	408 551
Compagnies d'assurance	1 424	900
Garanties reçues de la clientèle	186 616	186 309
Total Garanties reçues	643 145	675 496

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 395 280 KTND au 31/12/2015 contre 408 551 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	295 799	321 720
Garanties reçues des correspondants étrangers	46 376	43 007
Confirmation banque Credoc export	18 410	5 831
Garanties reçues des correspondants locaux	34 695	37 993
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	395 280	408 551

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 186 616 KTND au 31/12/2015 contre 186 309 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties hypothécaires	186 494	185 058
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	122	1 251
Total Garanties reçues de la clientèle	186 616	186 309

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 59 825 KTND au 31/12/2015 contre 79 736 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres garanties reçues de l'Etat	22 370	43 370
SOTUGAR	14 477	15 419
FNG et FOPRODI	22 978	20 947
Total Garanties reçues de l'Etat	59 825	79 736

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2015
Achat au comptant	19 364
Vente au comptant	19 253

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2015
Achat à terme	174 115
Vente à terme	172 123

Notes sur l'état de résultat

Note 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 256 154 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 353	2 309
Opérations avec la clientèle	245 442	236 008
Autres intérêts et revenus assimilés	7 359	7 797
Total Intérêts et revenus assimilés	256 154	246 114

Note 18 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 62 494 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Commissions sur comptes	8 258	5 472
Commissions sur opérations de caisse	1 646	1 531
Commissions sur crédits	15 298	14 988
Commissions sur monétique banque à distance	19 138	16 337
Autres commissions	5 622	4 900
Commissions sur moyens de paiement	6 947	6 975
Autres produits sur services financiers	5 585	5 518
Total Commissions (en produits)	62 494	55 721

Note 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 11 397 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Gain net sur titres de placement	-	(2)
Gain net sur opérations de change	11 397	9 988
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	11 397	9 986

Note 20 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 6 727 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Intérêts sur autres titres d'investissement	-	142
Intérêts sur obligations	133	-
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	212	210
Intérêts sur bons de trésor assimilables	3 819	2 477
Intérêts sur emprunt national	1 840	1 194
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	723	265
Total Revenus du portefeuille d'investissement	6 727	4 288

Note 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 612 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 266	7 895
Emprunts et ressources spéciales	15 923	15 088
Opérations avec la clientèle	96 610	91 313
Autres intérêts et charges	1 813	1 998
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 612	116 294

Note 22 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 707 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Commissions monétiques	2 318	2 143
Redevances et prestations	267	283
Autres commissions	183	47
Rémunération du fonds géré SICAR	108	19
Frais de confection carnet de chèques	101	83
Frais télégrammes télex	182	215
Règlement télécom SMS Banking	548	128
Total Commissions encourues	3 707	2 918

Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 14 833 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Cout net du risque clientèle	16 005	9 580
Cout net du risque divers	(1 172)	442
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	14 833	10 022

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Cout net du risque clientèle	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Dotations aux provisions collectives	3 030	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	30 512	29 440
Pertes couvertes de contrepartie	1 810	11 525
Pertes non couvertes de contrepartie	145	397
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 150	1 215
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(765)	(490)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(12 121)	(11 082)
Reprise /provision générale portefeuille	-	(169)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 147)	(7 210)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(201)	(481)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(18)	(10 760)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(1 453)	-
Recouvrement sur créances passées par perte	(224)	(31)
Reprise de provision suite aux recouvrements de créances chez l'IRC	(1 713)	(2 774)
Total Cout net du risque clientèle	16 005	9 580

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 805	3 650
Reprises sur provisions pour risques et charges	(592)	(3 647)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(106)	(242)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	15	182
Perte sur éléments hors exploitation	463	3 210
Gain sur éléments hors exploitation	(3 257)	(3 233)
Perte sur autres éléments d'exploitation	500	522
Total Cout net du risque divers	(1 172)	442

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 476 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Dotation aux provisions sur titres de participation	(174)	(64)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(566)	(437)
Pertes sur titres d'investissement	(11)	(757)
Plus value cession titres d'investissement	-	(109)
Reprise de provisions sur titres de participation	198	211
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	77	2 096
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(476)	940

Note 25: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 79 938 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Rémunération du personnel	57 052	53 670
Charges sociales	15 511	14 805
Autres charges de personnel	7 435	5 923
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	1	17
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(61)	(256)
Total Frais de personnel	79 938	74 159

Note 26 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 22 625 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Travaux fournitures et services extérieurs	10 020	8 272
Frais divers de gestion	12 605	13 392
Total Charges générales d'exploitation	22 625	21 664

Les travaux et services extérieurs totalisent 10 020 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Loyers commerciaux	2 943	2 658
Maintenance logiciel informatique	1 915	1 256
Autres services extérieurs	888	802
Assurance globale banque	800	568
Entretien et nettoyage immeubles	450	439
Honoraires commissaires aux comptes	383	339
Maintenance matériel informatique	602	497
Loyer personnel logements de fonction	278	263
Assurance immeubles et voitures	348	302
Gardiennage et surveillance	314	276
Frais judiciaires	419	403
Rémunération d'intermédiaires	258	210
honoraires service assistance Société Générale	118	43
Sous-traitance archives	151	75
Sous- traitance informatique	26	26
Maintenance et consommable photocopieurs	11	5
Entretien et réparation divers	116	59
Autres charges d'exploitation bancaire	-	51
Total Travaux fournitures et services extérieurs	10 020	8 272

Note 27 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 28 196 KTND se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Impôt courant	26 411	29 444
Impôt différé	1 785	2 286
Total	28 196	31 730

Note 28 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2015, est de 1,795 DT.

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Résultat de la période	62 021	54 578
Capital social - nombre de titres	34 560 000	22 115 956 *
Résultat par action en DT	1,795	2,468

*Du 01 Janvier au 29 Octobre 2014, le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 19 600 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 16 072 678.

Du 30 Octobre au 31 Décembre 2014 le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 34 560 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 6 043 278.

Le résultat par action ainsi déterminé en 2015 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 29 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2015 un solde de 213 081 KTND contre 199 083 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2015	au 31/12/2014
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 920	197 867
Créances sur les établissements bancaires et financiers	153 197	191 128
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(3 036)	(189 912)
Total	213 081	199 083

Note 30 – Passifs éventuels - Provisions

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.

Note 31: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 358 610 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 62 021 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par le chef de caisse de l'agence de Ben Arous.

La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous, le 13 novembre 2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous, par lettre en date du 29 mars 2016.

Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élèvent à 2 282 KDT ont été provisionnés au cours de l'exercice 2015 à hauteur de 1 678 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 14 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajj

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed Mbarek

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER) publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil d'Audit Formation).

Bilan Consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		326 834	236 134
Moins Amortissements		(194 130)	(182 748)
	V.1	132 704	53 386
Immobilisations corporelles		60 035 513	51 854 340
Moins Amortissements		(47 186 605)	(44 726 869)
	V.2	12 848 908	7 127 471
Immobilisations financières		1 680 002	1 608 720
Moins provisions		(210 000)	(210 000)
	V.3	1 470 002	1 398 720
Total des actifs immobilisés		14 451 614	8 579 577
Total des actifs non courants		14 451 614	8 579 577
Actifs courants			
Stocks		27 834 608	20 896 980
Moins provisions		(260 522)	(260 522)
	V.4	27 574 086	20 636 458
Clients et comptes rattachés		12 606 019	13 392 049
Moins provisions		(129 320)	(66 951)
	V.5	12 476 699	13 325 098
Autres actifs courants		2 727 565	1 931 111
Moins provisions		(10 000)	(10 000)
	V.6	2 717 565	1 921 111
Placements et autres actifs financiers	V.7	185 276	54 628
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	147 055	198 376
Total des actifs courants		43 100 681	36 135 671
Total des actifs		57 552 295	44 715 248

La colonne comparative de l'exercice clos au 31 décembre 2014 correspond aux soldes des états financiers individuels de la société mère « Sotipapier » vue qu'il s'agit du premier exercice de consolidation.

Bilan Consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		26 105 500	26 105 500
Réserves légales		2 610 550	2 395 000
Résultats reportés		642 039	720 237
Autres capitaux propres		-	166 745
Résultat de l'exercice (part du groupe)		7 136 354	3 729 852
Total capitaux propres (part du groupe)	V.9	36 494 443	33 117 334
Intérêts des minoritaires dans les capitaux propres		60 000	-
Intérêts des minoritaires dans le résultat		17 210	-
Intérêts minoritaires		77 210	-
Total capitaux propres consolidé		36 571 653	33 117 334
Passifs			
Passifs non courants			
Provision pour risques		116 818	62 751
Emprunt long terme		3 850 000	-
Total des passifs non courants	V.10	3 966 818	62 751
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.11	9 574 872	8 726 262
Autres passifs courants	V.12	2 718 008	2 325 511
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.13	4 720 944	483 390
Total des passifs courants		17 013 824	11 535 163
Total des passifs		20 980 642	11 597 914
Total des capitaux propres et des passifs		57 552 295	44 715 248

La colonne comparative de l'exercice clos au 31 décembre 2014 correspond aux soldes des états financiers individuels de la société mère « Sotipapier » vue qu'il s'agit du premier exercice de consolidation.

Etat de Résultat consolidé
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus		67 617 872	62 746 320
Total des produits d'exploitation	VI.1	67 617 872	62 746 320
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		(6 639 450)	2 302 898
Achats de marchandises consommés	VI.2	38 394 445	31 882 266
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	15 845 584	14 523 668
Charge de personnel	VI.4	4 722 164	4 331 582
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	2 632 625	2 010 048
Autres charges d'exploitation	VI.6	2 884 007	2 990 648
Total des charges d'exploitation		57 839 375	58 041 110
Résultat d'exploitation		9 778 497	4 705 210
Charges financières nettes	VI.7	(1 405 733)	(572 374)
Produits des placements	VI.8	69 175	90 766
Autres gains ordinaires	VI.9	220 942	350 785
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 662 881	4 574 387
Impôt sur les bénéfices		(1 509 317)	(844 535)
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 153 564	3 729 852
Résultat du groupe		7 136 354	3 729 852
Intérêts des minoritaires		17 210	-

La colonne comparative de l'exercice clos au 31 décembre 2014 correspond aux soldes des états financiers individuels de la société mère « Sotipapier » vue qu'il s'agit du premier exercice de consolidation.

Etat des Flux de Trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	7 153 564	3 729 852
Ajustements pour :		
- Amortissements et provisions	2 632 625	2 010 049
- Résorption de la prime de mise à niveau	(70 609)	(70 608)
- Résorption des subventions d'investissement	(96 136)	-
- Variation des :		
* Stocks	(6 937 628)	(8 739 799)
* Créances	786 030	5 516 080
* Autres actifs	(937 378)	(1 473 298)
* Fournisseurs et autres dettes	848 610	2 904 345
* Autres passifs	392 497	(231 994)
* Dividendes provenant des participations	140 924	-
* plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	(19 000)	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	3 893 499	3 644 627
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles	(8 256 944)	(3 403 886)
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles	19 000	-
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations. Financières	(71 282)	(147 125)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(8 309 226)	(3 551 011)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts	8 700 000	-
Remboursement d'emprunts	(550 000)	-
Distributions de dividendes	(3 592 500)	(5 987 500)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	4 557 500	(5 987 500)
Variation de trésorerie	141 773	(5 893 884)
Trésorerie au début de l'exercice	(230 386)	5 660 161
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(88 613)	(230 386)

***Notes aux
Etats Financiers Consolidés
au 31/12/2015***

I. Présentation du groupe :

«Sotipapier» est un Groupe composé par deux sociétés dont la société mère est la «Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton » opérant en Tunisie dans le domaine de production du papier d'emballages de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Test liner et du papier Fluting.

II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du Groupe « Sotipapier » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

III. Date de clôture :

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2015.

IV. Bases de mesure

Les états financiers du Groupe « Sotipapier » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe « Sotipapier » comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du papier et du carton
- ✓ La filiale : la société « Tucollect » sur laquelle la « Sotipapier » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe « Sotipapier » :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Sotipapier	Industrielle	100%	Mère	Intégration globale	100%
Tucollect	Industrielle	80%	Filiale	Intégration globale	80%

Le Groupe « Sotipapier » est constitué par :

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

Au capital de 26 105 500 DT, société mère

SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI

Au capital de 300 000 DT détenu à 80% par « Sotipapier » depuis le 04 septembre 2015, et a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

VI. Principes comptables de présentation et d'évaluation :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10%
Matériels et Outillages	30%
Matériels de transport	20%
A.A.I	20%
Mobiliers de bureau	20%
Section de presse	10%

2- Stocks

Les stocks sont constitués des rubriques suivantes :

1. Stock de matières premières,
2. Stock de matières consommables,
3. Stock de produits finis au coût de production.

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode FIFO (*First In First Out*).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (*CMP*).

3- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

1. La livraison a été effectuée,
2. Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
3. Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
4. Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

4- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

5- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 24 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, il a été décidé de constituer une provision pour IDR, et ce, afin de tenir compte de cet engagement futur de la société.

Cette provision a été estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie telle que définie par la norme IAS 19 «Avantages du personnel».

VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés :

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de vente/achats intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe

VIII. Notes relatives au Bilan :

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 326 834 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Concession brevet et procédés	176 294	176 294	-
Logiciel	34 491	34 491	-
Immobilisations incorporelles en cours	116 049	25 349	90 700
Total brut	326 834	236 134	90 700
Moins Amortissements	(194 130)	(182 748)	(11 382)
Total net	132 704	53 386	79 318

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 60 035 513 DT contre 51 854 340 DT au 31 décembre 2014 Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Terrain	204 964	204 964	-
Constructions	5 508 543	5 417 897	90 646
A.A.I	1 611 318	1 458 175	153 143
Outillage industriel	50 076 545	41 406 732	8 669 813
Matériel de transport	1 497 400	1 390 087	107 313
M.M.B	360 560	340 665	19 895
Avance sur acquisition d'immobilisations	-	1 635 820	(1 635 820)
Immobilisations en cours	776 183	-	776 183
Valeur brute	60 035 513	51 854 340	8 181 173
Moins Amortissements	(47 186 605)	(44 726 869)	(2 459 736)
Valeur nette comptable	12 848 908	7 127 471	5 721 437

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Participations	643 000	643 225	(225)
Dépôts et cautionnements	1 037 002	965 495	71 507
Total brut	1 680 002	1 608 720	71 282
Moins provisions	(210 000)	(210 000)	-
Total net	1 470 002	1 398 720	71 282

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Marina Hôtel	350 000	350 000
ECRT	200 000	200 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SOFIJA	15 000	15 000
SODEK	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
Tunis air	-	225
Total brut	643 000	643 225
Moins provisions	(210 000)	(210 000)
Total net	433 000	433 225

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres Marina Hôtel.

Les dépôts et cautionnements se rapportent essentiellement aux avances sur la consommation de gaz et d'électricité.

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2015 à 27 834 608 DT contre 20 896 980 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Matières premières	11 244 976	11 920 427	(675 451)
Fournitures consommables	4 778 894	3 805 264	973 630
Produits finis	11 098 533	3 013 054	8 085 479
Produits finis importés	712 205	1 244 054	(531 849)
Produits finis importés en Transit	-	914 181	(914 181)
Total brut	27 834 608	20 896 980	6 937 628
Moins provisions	(260 522)	(260 522)	-
Total net	27 574 086	20 636 458	6 937 628

La provision sur stock s'élevant au 31 décembre 2015 à 260.522 DT est relative à un ancien stock de pièces de rechanges et matières consommables.

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2015 à 12 606 019 DT contre 13 392 049 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Clients KRAFT	2 344 982	2 230 736	114 246
Clients PAP BLANC	-	363	(363)
Clients DOUTEUX	129 320	66 951	62 369
Clients LINER	1 157 346	1 201 551	(44 205)
Clients ventes d'énergie	555 438	658 049	(102 611)
Clients ventes au comptant	-	2 402	(2 402)
Effets à recevoir KRAFT	6 025 241	7 090 112	(1 064 871)
Effets à recevoir LINER	1 181 296	911 053	270 243
Chèques en portefeuille	1 212 396	1 230 832	(18 436)
Total brut	12 606 019	13 392 049	(786 030)
Provision sur client	(129 320)	(66 951)	(62 369)
Total net	12 476 699	13 325 098	(848 399)

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2015 à 2 727 565 DT contre 1 921 111 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	50 242	24 302	25 940
Fournisseurs étrangers débiteurs	9 211	9 211	-
Avances au personnel	58 940	82 868	(23 928)
Etat impôts et taxes (Crédit de TVA)	2 095 363	1 128 499	966 864
Débiteurs divers	52 412	43 040	9 372
Charges constatées d'avance	99 511	91 379	8 132
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	361 886	551 812	(189 926)
Total brut	2 727 565	1 931 111	796 454
Provision/débiteurs divers	(10 000)	(10 000)	-
Total net	2 717 565	1 921 111	796 454

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2015, comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Prêts au personnel	37 128	52 282	(15 154)
Prêts CNSS	858	2 346	(1 488)
Placement SICAV BT	147 290	-	147 290
Total	185 276	54 628	130 648

8. Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 147 055 DT contre 198 376 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
ATB MEGRINE	1 059	167 186	(166 127)
BIAT	63 319	-	63 319
STB MEGRINE	8 080	-	8 080
BNA TUNIS	1 453	-	1 453
AMEN BANK	3 386	-	3 386
UBCI	350	-	350
Effets remis à l'escompte	-	1 909	(1 909)
Caisse	69 408	29 281	40 127
Total	147 055	198 376	(51 321)

9. Capitaux propres

La part du groupe dans les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 36 494 443 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	26 105 500	2 395 000	720 237	3 729 852	166 745	33 117 334
Réserves légales	-	215 550	-	(215 550)	-	-
Résultats reportés	-	-	(78 198)	78 198	-	-
Dividendes	-	-	-	(3 592 500)	-	(3 592 500)
Prime de mise à niveau	-	-	-	-	-	-
Résorption de la prime de mise à niveau	-	-	-	-	(70 609)	(70 609)
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	(96 136)	(96 136)
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-
Résultat 2015 après audit	-	-	-	7 136 354	-	7 136 354
Total avant résultat de 2015	26 105 500	2 610 550	642 039	7 136 354		36 494 443

Par ailleurs, les intérêts des minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 77 210 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variations
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres au début de période (*)	60 000	-	60 000
Dividendes versés	-	-	-
Distributions reçues	-	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat	17 210	-	17 210
Autres variations	-	-	-
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	77 210	-	77 210

(*) La société Tucollect a été créée le 04 septembre 2015 et entrée dans le périmètre de consolidation à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2015

10. Passifs non courants :

- La provision concerne l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 116 818 DT au 31 décembre 2015 contre 62 751 DT au 31 décembre 2014.
- Le groupe «Sotipapier» a obtenu un emprunt à long terme de l'ordre de 5 500 000 DT dont la partie non courante s'élève à 3 850 000 DT au 31 décembre 2015.

11. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 9 574 872 DT contre 8 726 262 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs locaux	1 887 629	2 963 957	(1 076 328)
Fournisseurs étrangers	5 859 017	3 859 932	1 999 085
Fournisseurs effets à payer	1 117 227	977 822	139 405
Fournisseurs, factures non parvenues	710 999	924 551	(213 552)
Total	9 574 872	8 726 262	848 610

12. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2015 à 2.718 008 DT contre 2.325 511 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Clients Kraft créditeurs	97	83	14
Clients Liner créditeurs	2 113	2 253	(140)
Rémunérations dues au personnel	8 574	3 934	4 640
I U R	117 270	100 129	17 141
Etat droit de douane	-	1 911	(1 911)
Retenues à la source	64 590	72 903	(8 313)
Créditeurs divers	130 927	2 219	128 708
Dettes envers les actionnaires	-	1 003	(1 003)
CNSS	357 399	321 445	35 954
RET UGTT	2 405	1 668	737
Charges à payer	1 750 533	1 590 009	160 524
Congés à payer	284 100	227 954	56 146
Total	2 718 008	2 325 511	392 497

13. Concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4 659 864 DT contre 483 390DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au	Au	Variation
	31/12/2015	31/12/2014	
A T B MEGRINE	166 133	-	166 133
BT GROMBALIA	31 910	3 321	28 589
BT	218 193	67 454	150 739
BH	4 708	-	4 708
S T B MEGRINE	-	74 216	(74 216)
BIAT	-	112 491	(112 491)
B.S	-	332	(332)
B N A TUNIS	-	125 995	(125 995)
AB AMEN BANK	-	48 573	(48 573)
UBCI	-	51 008	(51 008)
Total Banques créditrices	420 944	483 390	(62 446)
Échéance à moins d'un an sur emprunt bancaire	1 100 000	-	1 100 000
Encours crédit court terme (FIN STOCK)	3 200 000	-	3 200 000
Total passifs financiers	4 300 000	-	4 300 000
Total	4 720 944	483 390	4 237 554

IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 67 617 872 DT contre 62 746 320 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Vente Kraft	48 046 722	43 875 183	4 171 539
Vente Liner	17 459 613	16 703 652	755 961
Vente Energie	1 878 591	1 819 830	58 761
Autres	422 469	398 375	24 094
Ristourne	(189 523)	(50 720)	(138 803)
Total	67 617 872	62 746 320	4 871 552

2. Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 38 394 445 DT contre 31 882 266 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Variation stock de MP	675 452	(10 127 347)	10 802 799
Achats vieux papier	2 699 788	2 518 585	181 203
Achat pâte à papier	23 096 749	31 635 325	(8 538 576)
Achats MP locale V Papier	3 281 488	3 049 449	232 039
Achat Papier KRAFT	7 542 120	2 733 322	4 808 798
Achat Papier KRAFT en Transit	-	914 181	(914 181)
Frais sur achats	1 098 848	1 158 751	(59 903)
Total	38 394 445	31 882 266	6 512 179

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats et approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 15.845 584 DT contre 14 523 668 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variatio n
Consommation GAZ	9 265 339	9 301 322	(35 983)
Achats électricité	619 564	692 277	(72 713)
Achats eau	63 451	51 671	11 780
Variation stock autres approvisionnement	(973 630)	(915 349)	(58 281)
Achats emballages	184 862	160 214	24 648
Achats pièces de rechange	2 325 889	1 813 333	512 556
Fourniture de bureau	56 231	48 584	7 647
Achats matières consommables	4 214 823	3 269 518	945 305
Achats pièces de rechange en transit	70 107	102 098	(31 991)
Achats consommables en transit	18 948	-	18 948
Total	15 845 584	14 523 668	1 321 916

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4.722.164 DT contre 4 331 582 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Salaires de base	2 357 851	2 139 293	218 558
Primes	944 211	882 771	61 440
Provision augmentation salariale	75 091	-	75 091
Congés payés	246 267	193 221	53 046
Indemnités de stage	19 841	11 569	8 272
Charges sociales légales	555 679	520 547	35 132
Accidents de travail	67 162	62 238	4 924
Autres charges de personnel	91 792	206 690	(114 898)
Rémunération des dirigeants	364 270	315 253	49 017
Total	4 722 164	4 331 582	390 582

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 632 625 DT contre 2 010 048 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Dotations aux amortissements	2 516 188	2 048 014	468 174
Provision pour départ à la retraite	54 067	22 101	31 966
Provision pour dépréciation des comptes clients	69 600	(7 598)	77 198
Provision pour dépréciation de stocks	-	260 522	(260 522)
Provision pour dépréciation des comptes fournisseurs	-	10 000	(10 000)
Reprise provision pour dépréciation de stock	-	(322 991)	322 991
Reprise provision pour dépréciation clients	(7 230)	-	(7 230)
Total	2 632 625	2 010 048	622 577

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2015 à 2 844 007 DT contre 2 990 648 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Location	105 233	197 501	(92 268)
Entretien	1 150 851	990 600	160 251
Assurance	60 630	49 165	11 465
Honoraires	545 320	520 513	24 807
Publication	30 981	76 272	(45 291)
Transport	382 321	410 557	(28 236)
Déplacement, missions et réceptions	44 778	67 849	(23 071)
Frais postaux et de télécom	29 093	31 574	(2 481)
Frais bancaires	124 533	132 861	(8 328)
Subventions et dons	6 910	6 333	577
Jetons de présence	105 000	75 000	30 000
Impôts et taxes	264 982	229 649	35 333
Pertes	33 375	2 367	31 008
Charges diverses ordinaires	-	64 794	(64 794)
Contribution conjoncturelle	-	135 613	(135 613)
Total	2 884 007	2 990 648	(106 641)

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 405 733 DT contre 572 374 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Intérêts sur escompte effets	697 571	349 754	347 817
Intérêts sur comptes courants	48 136	88 772	(40 636)
Intérêts sur financement de stock	78 014	-	78 014
Intérêts bancaires (CMT)	136 417	-	136 417
Intérêts sur financement en devise	10 632	-	10 632
Charges fin sur op.bancaires	970 770	438 526	532 244
Pertes de change	611 002	375 199	235 803
Gains de change	(176 039)	(241 351)	65 312
Total	1 405 733	572 374	833 359

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 69 175 DT contre 90 766 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Produits des participations	63 902	77 022	(13 120)
Revenus des placements sicav	2 107	11 605	(9 498)
Intérêts sur comptes courants	3 166	2 139	1 027
Total	69 175	90 766	(21 591)

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2015 à 220 942 DT contre 350 785 DT au 31 décembre 2014, se détaillant comme suit :

Libellé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Résorption prime mise à niveau	70 609	70 608	1
Gains ordinaires	23 786	4 570	19 216
Remboursement assurance	8 899	275 607	(266 708)
Résorption subvention d'investissement	96 136	-	96 136
Subvention d'exploitation	2 512	-	2 512
Produits nets sur cession d'immobilisation	19 000	-	19 000
Total	220 942	350 785	(129 843)

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
«SOTIPAPIER»

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « SOTIPAPIER » joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2015, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 36 571 653 dinars tunisiens (la part du groupe s'élève à 36 494 443 dinars tunisiens) y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 153 564 dinars tunisiens (la part du groupe s'élève à 7 136 754 dinars tunisiens).

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe «**SOTIPAPIER**» au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations comptables historiques données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations significatives sur le système de contrôle interne.

Tunis, le 29 avril 2016

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 02 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Adnène ZGHIDI.

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS	1		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 129 640	1 896 374
moins : amortissements		(1 842 303)	(1 819 666)
	1.1	287 337	76 708
Ecart d'acquisition		1 504 135	1 205 120
moins: amortissements		(885 344)	(667 148)
	1.2	618 791	537 972
Immobilisations corporelles		34 150 106	32 008 921
moins : amortissements/prov		(24 212 875)	(22 873 645)
	1.3	9 937 231	9 135 276
Immobilisations financières		713 213	651 618
moins : provisions		(433 405)	(384 441)
	1.4	279 808	267 177
Autres actifs non courants	1.5	25 007	85 119
Total des actifs non courants		11 148 174	10 102 252
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		19 200 068	17 889 068
moins: provisions sur stocks		(1 956 123)	(1 954 666)
	2.1	17 243 945	15 934 402
Clients et comptes rattachés		17 898 198	18 177 712
moins: provisions		(3 049 740)	(2 910 527)
	2.2	14 848 458	15 267 185
Autres actifs courants		4 579 435	4 732 086
Provision sur AAC		(721 121)	(707 034)
	2.3	3 858 314	4 025 052
Placements et autres actifs financiers	2.4	16 937	16 813
Liquidités et équivalent de liquidités	2.5	1 929 122	1 807 537
Provisions		(5 067)	(16 266)
		1 940 992	1 808 084
Total des actifs courants		37 891 709	37 034 723
TOTAL DES ACTIFS		49 039 883	47 136 975

Bilan Consolidé
Arrêté au 31-12-2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	3		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		8 350 494	7 247 410
Ecart de conversion		-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		22 390 494	21 287 410
Résultat consolidé - Part du Groupe		2 119 588	2 139 077
Total des capitaux propres après résultat consolidé		24 510 082	23 426 487
Intérêt des minoritaires		458 806	335 578
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS	4		
Emprunts	4.1	1 878 689	1 170 566
Provisions	4.2	90 187	86 937
Total des passifs non courants		1 968 876	1 257 503
PASSIFS COURANTS	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	11 521 046	10 740 827
Autres passifs courants	5.2	3 421 831	3 108 476
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	7 159 242	8 268 104
Total des passifs courants		22 102 119	22 117 407
Total des passifs		24 070 995	23 374 910
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		49 039 883	47 136 975

Etat de résultat consolidé
Arrêté au 31-12-2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Revenus	6	38 548 285	37 854 024
Autres produits d'exploitation		143 117	235 681
Produits d'exploitation		38 691 402	38 089 705
Variation des stocks prod. Finis & encours		377 749	701 143
Achats d'approv. Consommés	7	(24 886 656)	(25 531 495)
Charges de personnel		(6 138 879)	(5 635 204)
Dotations aux amort. & provisions		(1 947 996)	(1 816 954)
Autres charges d'exploitation	8	(2 543 874)	(2 284 405)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 551 746	3 522 790
Charges financières nettes	9	(1 008 205)	(1 036 667)
Produits des placements	10	1 516	76 723
Autres gains ordinaires		139 033	164 300
Autres pertes ordinaires		(82 789)	(98 651)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 601 301	2 628 495
Impôts sur les sociétés		(423 025)	(343 317)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		2 178 276	2 285 178
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 178 276	2 285 178
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE		2 178 276	2 285 178
Résultat du Groupe		2 119 588	2 139 077
Résultat Hors Groupe		58 688	146 101

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en dinars)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		2 178 276	2 285 178
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		1 846 505	1 761 210
Variation des:			
- stocks		(1 311 001)	(1 463 315)
- créances		1 610 894	(2 258 086)
- autres actifs		212 157	(67 183)
- fournisseurs et autres dettes		(323 541)	3 032 210
- Résorption subvention d'investissement		(33 654)	(43 030)
- Charges financières nettes		210 634	0
- Plus ou moins values de cession		49 465	(33 979)
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	11.1	4 439 735	3 402 374
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp		(2 371 301)	(821 664)
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		13 500	49 306
Encaissement /cession d'immob°. Financières		82 690	166 400
Décaissement /acquisit° d'immob°. Financières		(103 761)	(372 382)
Encaissement de subvention		0	77 154
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées		60 112	177 057
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées		(130 877)	(259 798)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	11.2	(2 449 637)	(983 927)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Variation/ capitaux propres		(199 502)	(40 716)
Var Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		(641 889)	(52 663)
Dividendes et autres distributions		(1 386 659)	(1 386 671)
Encaissement provenant des emprunts		566 805	0
Remboursement d'emprunts		(734 984)	(858 461)
FLUX AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	11.3	(2 396 229)	(2 338 511)
Incidences des variations des taux de change		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(406 130)	79 936
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		846 126	766 190
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE		439 996	846 126

1- PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME" est composé de 6 sociétés, « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37)
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

2.2- METHODE D'EVALUATION

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

- ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 1^{er} Janvier 2008, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

- LE PORTEFEUILLE DES TITRES

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajustée le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2015, pour les titres cotés à la BVMT.

- LES STOCKS ET ENCOURS

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

- PRISE EN COMPTE DES REVENUS

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31-12-2015. La différence est passée en résultat de l'exercice.

3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

3.2- METHODES DE CONSOLIDATION

*** INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

*** INTEGRATION PROPORTIONNELLE**

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

*** LA MISE EN EQUIVALENCE**

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La "SIAME" est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la "SIAME" et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins-values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

*** L'ECART D'EVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

*** LE GOOD WILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n° 38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n° 38.

4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31/12/2015.
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

4.5- RESERVES CONSOLIDEES

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la "SIAME" et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1^{er} janvier 2008 (crédit-bail preneur) ont été retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «IMMOBILISATIONS CORPORELLES». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et de la norme NCT 35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME ", se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Siame	100,000%	100,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,000%	100,000%	IG	IG
Sitel	59,767%	59,767%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	59,767%	59,767%	IG	IG
Electrica	99,999%	99,999%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	99,999%	99,999%	IG	IG
Contact	100,000%	100,000%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,000%	100,000%	IG	IG
Siame int	99,993%	99,993%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	99,993%	99,993%	IG	IG
Toutalu	89,998%	99,997%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	89,998%	99,997%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe " SIAME " se présentent comme suit :

❖ SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la "STEG" dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la " SIAME " était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz " STEG". Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements "STEQ".

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 6 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la

société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} juin 1999, la valeur " SIAME" a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par Mr Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

❖ SOCIETES FILIALES

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 2 060 000 TND, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 775 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme SIAME.

- ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- ***SOCIETE SITEL***

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- ***SOCIETE TOUTALU***

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 2 200 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2015, la valeur nette des actifs non courants consolidés s'élevant à 11 148 174 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2015	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	2 129 640	- 1 842 303	-	287 337
Ecart d'acquisition	1 504 135	- 885 344	-	618 791
Immobilisations corporelles	34 150 106	- 24 212 875	-	9 937 231
Immobilisations financières	713 213	-	- 433 405	279 808
Autres actifs non courants	25 007	-	-	25 007
Total	38 522 101	- 26 940 522	- 433 405	11 148 174

1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 287 337 TND au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2015	Cumul amort. 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Invest. de recherche & développement	563 290	-563 290	0
Concession de marque & brevet	1 003 933	-1 003 069	864
Logiciels	286 597	-275 025	11 572
Site web	920	-920	0
Immob. Incorp. Encours	274 900	0	274 900
Total	2 129 640	-1 842 303	287 337

1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 1 504 135 TND amortis à hauteur de 885 344 TND. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
SITEL	2000	402 346	20%	-402 346	0
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	0
TOUTALU	2007	21 500	20%	-21 500	0
ELECTRICA	2009	17 933	20%	-17 933	0
ELECTRICA	2011	-120 019	100%	120 019	0
CONTACT	2012	314 975	20%	-251 978	62 997
CONTACT	2013	219 982	20%	-131 991	87 991
SITEL	2014	-11 021	100%	11 021	0
CONTACT	2014	349 990	20%	-139 995	209 995
TOUTALU	2015	322 262	20%	-64 453	257 809
		1 504 135		-885 344	618 791

1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 9 937 231 TND au 31 décembre 2015, se ventilant comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cession 2015	Reclassement	Valeur brute 31/12/2015	Cumul amort 31/12/2014	Dotation 2015	Régularisation/ cessions	Cumul amort 31/12/2015	VCN 31/12/2015
Terrain	1 401 203				1 401 203	-			-	1 401 203
Constructions	7 296 821				7 296 821	3 395 441	323 248	-	3 718 689	3 578 132
Matériels & outillages	17 387 738	1 316 052			18 703 790	14 836 241	616 645	-	15 452 886	3 250 904
Mat de transport	1 324 948	50 415			1 375 363	1 121 596	127 298		1 248 894	126 469
MMB	1 164 873	28 961			1 193 834	970 929	65 696	(7 254)	1 029 371	164 463
Agencements & aménagements	1 993 052	119 340			2 112 392	1 433 607	155 753	7 254	1 596 614	515 778
Immobilisations prises en leasing	1 301 895	-			1 301 895	1 113 017	50 590	-	1 163 607	138 288
Immobilisations chez les tiers	2 814	-			2 814	2 814	-	-	2 814	-
Immobilisations encours	135 577	687 586		(61 169)	761 994	-	-	-	-	761 994
Total	32 008 921	2 202 354	-	(61 169)	34 150 106	22 873 645	1 339 230	-	24 212 875	9 937 231

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant en net 267 177 TND au 31 décembre 2015, se détaillant ainsi :

Désignation	Situation 31/12/2014		VCN 31/12/2014	Acquis. 2015	Cession 2015	Situation 31/12/2015		VCN 31/12/2015
	Valeur	Provision				Valeur	Provision	
EPI CORPORATION	36 263	- 36 263	-	-	-	36 263	- 36 263	-
SIALE	129 250	- 129 250	-	-	-	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-	-	-	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-	-	-	750	- 750	-
DAR ADDOHN	50 000	- 50 000	-	-	-	50 000	- 50 000	-
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816	-	-	34 816	-	34 816
ACTIONS ELECTROSTAR	5 398	- 1 701	3 697	-	-	5 398	- 3 917	1 481
ACTIONS STEQ	690	- 31	659	-	-	690	- 31	659
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	-	-	617	-	617
Titres de participation	345 784	- 305 995	39 789	-	-	345 784	- 308 211	37 573
Prêts	92 808	-	92 808	69 424	45 738	116 494	-	116 494
Emprunt national	22 000	-	22 000	-	-	22 000	-	22 000
Cautionnements	191 026	- 78 446	112 580	38 920	1 011	228 935	- 125 194	103 741
Autres immobilisations financières	305 834	- 78 446	227 388	108 344	46 749	367 429	- 125 194	242 235
Total des immobilisations financières	651 618	- 384 441	267 177			713 213	- 433 405	279 808

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe "SIAME" n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, totalise 25 007 TND à la clôture de l'exercice 2015 contre 85 119 TND à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Charges à répartir	25 007	85 119	-60 112
Total	25 007	85 119	-60 112

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 37 891 709 TND au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	19 200 068	(1 956 123)	17 243 945
Clients et comptes rattachés	2.2	17 898 198	(3 049 740)	14 848 458
Autres actifs courants	2.3	4 579 435	(721 121)	3 858 314
Placements & autres actifs financiers	2.4	16 937	(5 067)	11 870
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	1 929 122	-	1 929 122
Total		43 623 760	(5 732 051)	37 891 709

2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés totalisent 17 243 945 TND au 31 décembre 2015, après élimination des profits internes de (85 331 TND). Elle se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Stock SIAME	13 673 367	13 967 518	-294 151
Provision sur stock SIAME	-1 754 457	-1 678 220	-76 237
Stock SITEL	1 411 085	576 914	834 171
Provision sur stock SITEL	-19 016	-82 655	63 639
Stock CONTACT	802 175	642 102	160 073
Provision sur stock CONTACT	-98 941	-98 941	0,475
Stock ELECTRICA	3 133 100	2 638 375	494 725
Provision sur stock ELECTRICA	-83 709	-94 850	11 141
Stock TOUTALU	264 431	107 808	156 623
Stock SIAME Internationale	1 241	1 241	0
Valeur net avant retraitement consolidation	17 329 276	15 979 292	1 349 984
Elimination marge interne/stocks (retr/cons) ①	-85 331	-44 890	-40 441
Total	17 243 945	15 934 402	1 309 543

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2014 et en 2015 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés SIAME, ELECTRICA et TOUTALU ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste, totalisant 14 848 458 TND au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients ordinaires	12 779 226	14 064 888	- 1 285 662
Clients, retenues de garantie	387 578	193 996	193 582
Clients, effets à recevoir	1 010 180	762 495	247 685
Clients douteux	3 718 379	3 156 333	562 046
Clients factures à établir	2 835	-	2 835
Total brut	17 898 198	18 177 712	- 279 514
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 3 049 740	- 2 910 527	- 139 213
Total net	14 848 458	15 267 185	- 418 727

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 858 314 TND. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Etat, impôts et taxes	2 588 576	2 137 839	450 737
Avances et acomptes au personnel	110 008	97 708	12 300
Avances et acomptes fournisseurs	895 130	1 371 073	- 475 943
Fournisseurs : rabais, remises et ristournes à obtenir	-	265 510	- 265 510
Débiteurs divers	906 764	801 446	105 318
Charges constatées d'avance	78 957	55 417	23 540
Produits à recevoir	-	3 093	- 3 093
Total brut	4 579 435	4 732 086	- 152 651
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 721 121	- 707 034	- 14 087
Total net	3 858 314	4 025 052	- 166 738

2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte totalisant 16 937 TND à la date de clôture, se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2015		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Placements	16 937	(5 067)	11 870
Total	16 937	(5 067)	11 870

2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés totalisant 1 929 122 TND au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2015		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Banques	843 991	-	843 991
Caisses	3 209	-	3 209
Valeurs à l'encaissement	1 081 522	-	1 081 522
Régies d'avances et accreditifs	400	-	400
Total	1 929 122	-	1 929 122

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés totalisant 24 968 888 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	-
Réserves consolidées	8 350 494	7 247 410	1 103 084
Total des capitaux propres avant résultat	22 390 494	21 287 410	1 103 084
Résultats consolidés	2 119 588	2 139 077	- 19 489
Intérêts des minoritaires	458 806	335 578	123 228
Total des capitaux propres après résultat & IM	24 968 888	23 762 065	1 206 823

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultats consolidés, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultats consolidés	Part des minoritaires	
SIAME (1)	7 256 797	1 675 008	7 256 797	-	1 675 008	-	-
ELECTRICA	704 518	13 196	704 507	11	13 196	-	774 995
SIAME INTER	- 28 477	- 1 191	- 28 485	8	- 1 191	-	149 990
SITEL	236 353	166 230	- 99 200	335 553	99 351	66 879	597 670
CONTACT	1 619 817	471 375	1 619 817	-	471 375	-	2 280 000
TOUTALU	- 1 038 396	- 146 342	- 1 102 942	64 546	- 138 151	- 8 191	2 001 450
Total	8 750 612	2 178 275	8 350 494	400 118	2 119 587	58 688	5 804 105

(1) Les réserves consolidées ont été diminuées par le coût d'acquisition des actions propres totalisant 171 485 TND

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur de 1 968 876 TND au 31 décembre 2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt	1 878 689	1 170 566
Provision pour risques et charges	90 187	86 937
Total	1 968 876	1 257 503

4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé totalisant 1 878 689 TND, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit-bail. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Emprunt SIAME	-	55 556	- 55 556
Emprunt SITEL	97 189	252 898	- 155 709
Emprunt CONTACT	1 072 616	851 679	220 937
Emprunt TOUTALU	708 884	-	708 884
Emprunt ELECTRICA	-	10 433	- 10 433
Total	1 878 689	1 170 566	708 123

4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé totalisant 90 187 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
CONTACT	Prov. pour risques et charges	2 729
CONTACT	Provision pour amendes et pénalités	10 600
SITEL	Provisions pour litiges	3 227
SITEL	Provision pour amendes et pénalités	73 631
Total		90 187

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 22 102 119 TND au 31 décembre 2015, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	11 521 046
Autres passifs courants	5.2	3 421 831
Concours bancaires	5.3	7 159 242
Total		22 102 119

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2015, ce poste consolidé totalisant 11 521 046 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs d'exploitation	7 393 266	7 069 672	323 594
Fournisseurs, factures non parvenues	261 159	480 167	- 219 008
Fournisseurs d'exploitation eap	3 709 189	3 035 623	673 566
Fournisseurs, retenues de garanties	61 251	62 366	- 1 115
Fournisseurs d'immobilisations	96 181	92 999	3 182
Total	11 521 046	10 740 827	780 219

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 3 421 831 TND au 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Etat, impôts et taxes	738 556	896 575	-158 019
CNSS	465 221	421 518	43 703
Personnel et comptes rattachés	737 744	759 091	-21 347
Clients, avances et acomptes/ ristourne clients	296 289	93 963	202 326
Associés, dividendes et tantièmes à payer	35 079	52 366	-17 287
Créditeurs divers	276 275	0	276 275
Charges à payer	630 452	644 650	-14 198
Provisions	242 217	240 313	1 904
Total	3 421 831	3 108 476	313 355

5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé totalisant 7 159 242 TND au 31 décembre 2015, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Echéance à moins d'un an cmt	926 185	1 278 346	-	352 161
Crédits de gestion	5 794 231	5 672 146		122 085
Echéance à moins d'un an leasing	10 555	205 576	-	195 021
Intérêts courus sur emprunts	21 067	150 625	-	129 558
Autres passifs financiers	6 752 038	7 306 693	-	554 655
Concours bancaires	407 204	961 411	-	554 207
Total	7 159 242	8 268 104	-	1 108 862

NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe totalisant 38 548 285 TND se détaille comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2015		Solde 31/12/2014		Variation	
	en DT	en %	en DT	en %	en DT	en %
SIAME	27 898 942	67%	27 895 496	69%	3 446	0%
SITEL	2 655 778	6%	2 414 591	6%	241 187	10%
CONTACT	5 512 409	13%	3 804 877	9%	1 707 532	45%
ELECTRICA	4 401 956	11%	5 227 818	13%	- 825 862	-16%
TOUTALU	1 225 397	3%	919 290	2%	306 107	33%
Total	41 694 482	100%	40 262 072	100%	1 432 410	4%
Chiffre d'affaires intra-groupe	- 3 146 197		- 2 408 048			
Chiffre d'affaires consolidé	38 548 285		37 854 024		694 261	2%

NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent 24 886 656 TND à la clôture de l'exercice 2015. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2015	
	EN DT	EN %
SIAME	18 176 745	65%
SITEL	2 904 346	10%
CONTACT	2 658 911	9%
ELECTRICA	3 439 427	12%
TOUTALU	812 982	3%
SIAME INTER	0	0%
total	27 992 411	100%
Achats intra-groupe	-3 105 755	
Achats consommé consolidés	24 886 656	

NOTE -8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2015	
	EN DT	EN %
SIAME	1 810 348	70%
ELECTRICA	232 787	9%
SITEL	262 232	10%
TOUTALU	47 645	2%
CONTACT	220 729	9%
SIAME INTER	891	0%
total	2 574 632	100%
Achats intra-groupe	-30 758	
Autres charges d'exploitation	2 543 874	

NOTE -9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux provisions sur les immobilisations financières. Elle se détaille par entité comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2015	
	EN DT	EN %
SIAME	590 350	59%
ELECTRICA	124 574	12%
SITEL	58 636	6%
TOUTALU	128 353	13%
CONTACT	106 292	11%
total	1 008 205	100%

NOTE -10- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations détenues par le groupe SIAME.

NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2015, La trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde de 439 996 TND contre 846 126 TND au 31 décembre 2014, soit une variation négative de 406 130 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2015
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	4 439 735
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	- 2 449 637
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	- 2 396 229
Variation de la trésorerie		- 406 130

11.1- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation totalisant 4 439 735 TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	2 910 750	-732 474	2 178 276
Amort. et prov. nets de reprises	1 554 473	292 032	1 846 505
Variation des stocks	- 1 351 443	40 442	- 1 311 001
Variation des créances clients	- 105 541	1 716 435	1 610 894
Variation des autres actifs	69 352	142 805	212 157
Variation des comptes fournis. & autres dettes	1 535 699	-1 859 240	323 541
Plus ou moins valeur / cessions	49 465	0	49 465
Charges financières	210 634	0	210 634
Résorption subvention d'investissement	- 33 654	0	- 33 654
Total	4 839 735	-400 000	4 439 735

11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisant (2 449 637) TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Décais./acq. d'immo. corp. & incorp.	- 2 371 301		- 2 371 301
Encaï. prov. cess. d'immo. corp & incor.	13 500		13 500
Encaï. prov. cess d'immo financ.	234 190	- 151 500	82 690
Décaï. prov. l'acq. d'immo. financ.	- 554 361	450 600	- 103 761
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées	60 112		60 112
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	- 130 877		- 130 877
Total	-2 748 737	299 100	-2 449 637

11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement totalisant (2 396 229) TND s'analysent comme suit :

Désignation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Variation / capitaux propres	-199 502		-199 502
Enc/remb. d'emprunts (crédits de gestion. ct)	-641 889		-641 889
Dividendes et autres distributions	-1 786 659	400 000	-1 386 659
Augmentation du capital	400 000	-400 000	0
Encaissements emprunts mt	566 805		566 805
Rembour. d'emprunts mt	-734 984		-734 984
Total	-2 396 229	0	-2 396 229

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires

De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés de la société « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers Consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de **49 039 883 DT** et un résultat consolidé -part du groupe - de **2 119 588 DT**.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La société mère « SIAME » a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KTND qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KTND étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. Par ailleurs, une nouvelle notification portant sur un redressement total de 121 KTND a été adressée à la « SIAME » le 20 juillet 2015 au titre des exercices 2012 et 2013. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 29 Avril 2016.

Le Commissaire aux Comptes

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDJ

A circular blue ink stamp from BDO Tunisie. The outer ring contains the text "Société d'Expertise Comptable" at the top and "Inscrite au Registre de l'OECT" at the bottom. The center of the stamp features "BDO TUNISIE" in large letters, with "N° d'inscription à l'OECT : 2019" below it. A handwritten signature in blue ink is written across the bottom of the stamp.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

La Société CEREALIS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Lotfi REKIK.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2015	2014	2014
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/15	Au 31/12/14	Au 31/12/14
Actifs immobilisés				(Proforma)
Ecart d'acquisition	1	1 535 798,993	548 210,723	1 618 205,800
Immobilisations incorporelles		112 862,280	64 248,400	108 583,780
Moins : amortissements		-99 714,429	-53 214,790	-88 916,819
<i>S/Total</i>	2	<u>13 147,851</u>	<u>11 033,610</u>	<u>19 666,961</u>
Immobilisations corporelles		11 894 008,656	6 541 076,098	11 360 210,721
Moins : amortissements		-5 009 925,223	-2 869 093,913	-3 886 703,108
<i>S/Total</i>	3	<u>6 884 083,433</u>	<u>3 671 982,185</u>	<u>7 473 507,613</u>
Titres mis en équivalence		0,000	0,000	0,000
Immobilisations financières		32 765,000	49 224,014	57 224,014
Moins : Provisions		0,000	0,000	0,000
<i>S/Total</i>	4	<u>32 765,000</u>	<u>49 224,014</u>	<u>57 224,014</u>
Total des actifs immobilisés		8 465 795,277	4 280 450,532	9 168 604,388
Autres Actifs non courants	5	1 100 197,845	762 730,826	892 368,725
Total des actifs non courants		9 565 993,122	5 043 181,358	10 060 973,113
ACTIFS COURANTS				
Stocks		2 209 386,942	974 701,106	1 734 811,325
Moins : Provisions		0,000	0,000	0,000
<i>S/Total</i>	6	<u>2 209 386,942</u>	<u>974 701,106</u>	<u>1 734 811,325</u>
Clients et comptes rattachés		4 428 516,676	3 024 842,084	3 435 640,123
Moins : Provisions		-18 342,342	0,000	0,000
<i>S/Total</i>	7	<u>4 410 174,334</u>	<u>3 024 842,084</u>	<u>3 435 640,123</u>
Autres actifs courants	8	2 034 070,511	975 981,708	1 481 924,039
Placements et actifs financiers	9	2 082 505,331	66 708,403	76 400,868
Liquidités et équivalens de liquidités	10	2 403 536,122	7 762 123,121	7 762 466,912
Total des actifs courants		13 139 673,240	12 804 356,422	14 491 243,267
Total des actifs		22 705 666,362	17 847 537,780	24 552 216,380

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Note	2015 Au 31/12/15	2014 Au 31/12/14	2014 Au 31/12/14 (Proforma)
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		4 888 889,000	4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves consolidées		-973 520,333	744 823,892	159 362,079
Autres capitaux propres		6 663 222,386	5 111 111,750	5 706 631,202
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		10 578 591,053	10 744 824,642	10 754 882,281
Résultat de l'exercice consolidé		926 532,899	1 201 388,758	644 110,389
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	11 505 123,952	11 946 213,400	11 398 992,670
INTÉRÊTS MINORITAIRES				
Réserves des minoritaires		554 926,015	2 254,977	721 276,594
Résultat des minoritaires		-106 126,168	411,419	-165 950,579
Total des intérêts minoritaires	12	448 799,847	2 666,396	555 326,015
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	13	2 162 147,807	1 202 761,513	2 890 265,319
Autres passifs non courants	14	200 000,000	0,000	0,000
Provisions	15	0,000	55 881,676	0,000
Total des passifs non courants		2 362 147,807	1 258 643,189	2 890 265,319
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	16	2 335 739,901	558 965,263	2 456 144,029
Autres passifs courants	17	1 625 958,695	1 576 548,044	2 879 458,790
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	4 427 896,160	2 504 501,488	4 372 029,557
Total des passifs courants		8 389 594,756	4 640 014,795	9 707 632,376
Total des passifs		10 751 742,563	5 898 657,984	12 597 897,695
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		22 705 666,362	17 847 537,780	24 552 216,380

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2015 Au 31/12/15	2014 Au 31/12/14	2014 Au 31/12/14 (Proforma)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	1	18 855 228,443	15 205 305,128	17 527 073,198
Production immobilisée		0,000	0,000	0,000
Autres produits d'exploitation	2	153 408,816	0,000	153 408,816
Total des produits d'exploitation		19 008 637,259	15 205 305,128	17 680 482,014
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	210 159,161	373 151,871	163 956,836
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	10 641 612,292	8 653 796,602	10 349 690,720
Charges de personnel	5	2 419 916,620	1 724 292,246	2 325 834,785
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1 704 206,131	875 724,772	1 378 248,071
Autres charges d'exploitation	7	2 404 739,232	1 693 724,978	2 036 699,690
Total des charges d'exploitation		17 380 633,436	13 320 690,469	16 254 430,102
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 628 003,823	1 884 614,659	1 426 051,912
Produits des placements		89 133,447	0,000	0,000
Charges financières nettes	8	716 668,465	441 115,581	736 710,448
Autres gains ordinaires	9	68 479,724	31 006,864	44 883,867
Autres pertes ordinaires	10	68 914,167	55 692,738	70 692,738
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 000 034,362	1 418 813,204	663 532,593
Impôt sur les bénéfices	11	97 220,824	102 965,976	102 965,976
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		902 813,538	1 315 847,228	560 566,617
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	82 406,807	28 853,196	82 406,807
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence	13	0,000	-85 193,855	0,000
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		820 406,731	1 201 800,177	478 159,810
Quote-part des intérêts minoritaires		-106 126,168	411,419	-165 950,579
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		926 532,899	1 201 388,758	644 110,389

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2015 Au 31/12/15	2014 Au 31/12/14
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	820 406,731	1 201 800,177
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	1 704 206,131	875 724,772
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	82 406,807	28 853,196
. Variation des stocks	-474 575,617	305 066,557
. Variation des créances	-992 876,553	731 078,785
. Variation des autres actifs	-912 146,472	350,180
. Variation des fournisseurs	967 943,033	-1 146 273,194
. Variation des autres passifs	-1 157 923,986	-200 089,254
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	-30 515,674	32 309,505
. Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence	0,000	85 193,855
. Quote-part subvention d'investissement inrite au résultat	-153 408,816	0,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>	-146 484,416	1 914 014,579
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-676 112,381	-1 456 113,642
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	42 000,000	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-285,000	-2 000,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	24 744,014	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	-689 002,758	-516 610,255
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>	-1 298 656,125	-1 974 723,897
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0,000	6 000 000,750
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-611 111,125	0,000
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	0,000	0,000
- Encaissement provenant des emprunts	223 000,000	1 146 735,055
- Remboursement des emprunts	-971 161,185	-509 539,174
- Flux liés aux opérations de factoring	0,000	-1 445 447,498
- Variation provenant des crédits de gestion	570 000,000	350 000,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>	-789 272,310	5 541 749,133
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation	-625 022,964	0,000
- Ajustement de la trésorerie d'ouverture lié à la variation de périmètre de consolidation	-938 498,876	0,000
VARIATION DE TRESORERIE	-3 797 934,691	5 481 039,815
Trésorerie au début de l'exercice	6 955 645,052	1 474 605,237
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 157 710,361	6 955 645,052

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits		Charges		Soldes		2015	2014
						Au 31/12/15	Au 31/12/14
Revenus et autres produits d'exploitation	19 008 637,259	ou (Déstockage de production)	210 159,161				
Production stockée	0,000						
Production immobilisée	0,000						
Total	19 008 637,259	Total	210 159,161	• Production	18 798 478,098	14 832 153,257	
Production	18 798 478,098	Achat consommés	10 641 612,292	• Marge sur coût matières	8 156 865,806	6 178 356,655	
Marge sur coût matière	8 156 865,806	Autres charges externes	2 221 373,175				
Subvention d'exploitation	0,000						
Total	8 156 865,806	Total	2 221 373,175	• Valeur Ajoutée brute	5 935 492,631	4 671 865,473	
Valeur Ajoutée Brute	5 935 492,631	Impôts et taxes	183 366,057				
		Charges de personnel	2 419 916,620				
Total	5 935 492,631	Total	2 603 282,677	• Excédent brut d'exploitation	3 332 209,954	2 760 339,431	
Excédent brut d'exploitation	3 332 209,954	Autres charges ordinaires	68 914,167				
Autres produits ordinaires	68 479,724	Charges financières	716 668,465				
Produits des placements	89 133,447	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 704 206,131				
Transfert et reprise de charges	0,000	Impôt sur le résultat ordinaire	97 220,824				
Total	3 489 823,125	Total	2 587 009,587	• Résultat net des entreprises intégrées	902 813,538	1 315 847,228	
Résultat net des entreprises intégrées	902 813,538	Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence	0,000				
		Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	82 406,807				
Total	902 813,538	Total	82 406,807	• Résultat net de l'ensemble consolidé	820 406,731	1 201 800,177	

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « CEREALIS » est composé de trois sociétés :

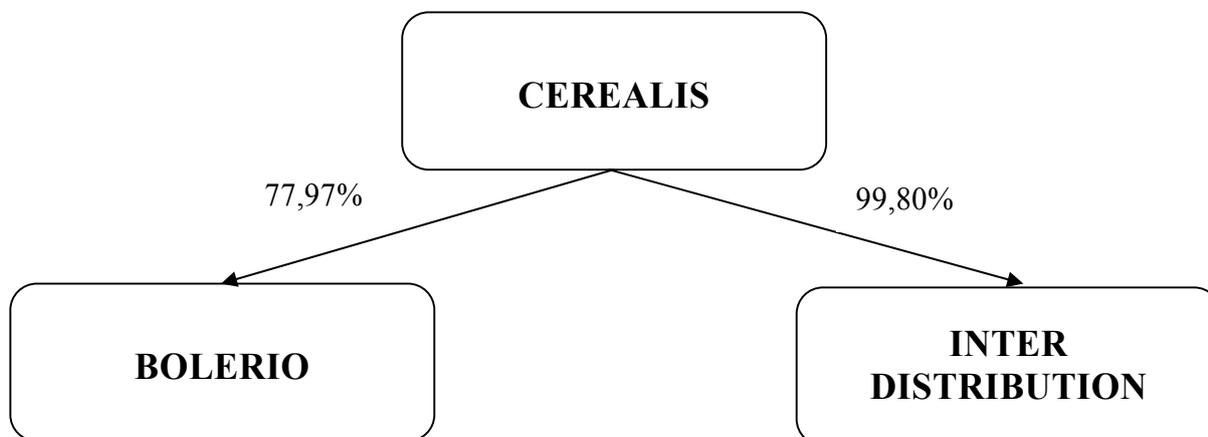
CEREALIS
(Société mère) La société CEREALIS est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Tebourba, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements.

BOLERIO
(Société filiale) La société BOLERIO est une société anonyme partiellement exportatrice, implantée à Goubellat, spécialisée dans le domaine de la production agroalimentaire. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et bénéficie des avantages de la loi 93-120 promulguant le code d'incitation aux investissements et notamment ceux relatifs au développement régional.

INER
DISTRIBUTION
(Société filiale) La société INTERDISTRIBUTION est une société à responsabilité limitée spécialisée dans le commerce en gros des produits alimentaires. Elle est régie par les dispositions du code des sociétés commerciales et les textes en vigueur qui réglementent le commerce de distribution.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
CEREALIS	-	100,00%	Société mère	Intégration globale
BOLERIO	77,97%	77,97%	Exclusif	Intégration globale
INTER DISTRIBUTION	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- HYPOTHESES RETENUES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA 2014

Pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2014, il a été décidé que toutes les opérations de rachats des actions de la société BOLERIO effectuées au cours de l'exercice 2015 ainsi que l'augmentation de capital dans ladite société par la société CEREALIS soient prises en compte pour la détermination du périmètre de consolidation, à partir de l'exercice 2014 (en pro forma). De ce fait, la structure du groupe ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés pro forma est celle qui correspond à la structure du groupe au 31 décembre 2015.

Les opérations de restructuration réalisées par la société CEREALIS et prises en compte lors de la préparation des états financiers pro forma portent sur :

- Le rachat de 6.875 Actions « BOLERIO » par la société CEREALIS auprès des SICAR pour un prix de 985 022,482 TND ;
- L'augmentation de capital de la société BOLERIO d'un montant de 3 600 000,000 TND ;
- La souscription de la société CEREALIS dans l'augmentation de capital de BOLERIO mentionnée ci-dessus pour un montant de 3 240 000,000 TND.

Les états financiers consolidés pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

V- BASE DE MESURE

1) Immobilisations corporelles et incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition historique comprenant tous frais et taxes non récupérables. Elles sont amorties selon les modes et taux suivants et en supposant une valeur résiduelle nulle au bout de la durée de leur utilisation sauf en ce qui concerne les immobilisations d'une valeur inférieure à 200 DT qui sont amorties intégralement l'année de leur acquisition sans utilisation de la règle prorata-temporis :

Elément	Mode	Taux
Construction	Linéaire	4%
Matériel d'exploitation	Linéaire	10%
Installation, Agencement & Aménagement	Linéaire	10%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Equipement et mobilier de bureau	Linéaire	10%
Matériel informatique	Linéaire	20%
Logiciel	Linéaire	33,33%

Après l'amortissement des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette de ces immobilisations a été comparée, par groupe d'immobilisations de même nature avec la valeur récupérable (ou à la juste valeur) de ces immobilisations compte tenu de l'activité actuelle de chaque société. Aucune réduction de valeur n'est à comptabiliser.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3) Stocks

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs coût de revient qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent et valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

4) Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe CEREALIS n'a pas enregistré entre la date clôture des comptes au 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

VII- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2) L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

5) Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société CEREALIS a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de CEREALIS dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

VIII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	577 063,919	577 063,919
Ecarts d'acquisition - Boléro	1 071 072,203	0,000
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Interdistribution	-59 860,644	-28 853,196
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres Boléro	-52 476,485	0,000
Total	1 535 798,993	548 210,723

2. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Logiciels	76 845,900	63 958,100
Marques et brevets	36 016,380	290,300
<i>Sous total</i>	<i>112 862,280</i>	<i>64 248,400</i>
Amortissement logiciels	-69 607,825	-52 924,490
Amortissement marques et brevets	-30 106,604	-290,300
Total	13 147,851	11 033,610

3. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Terrain	312 234,079	276 692,600
Construction	2 406 568,064	1 053 223,873
Matériel d'exploitation	4 983 836,788	1 371 215,691
Matériel de transport	3 465 352,389	3 336 402,351
Agencement, aménagement & installation	420 941,960	277 093,163
Équipement de bureau	96 399,674	71 855,746
Matériel informatique	135 466,022	105 370,334
Aménagement matériel de transport	73 209,680	49 222,340
<i>Sous total</i>	<i>11 894 008,656</i>	<i>6 541 076,098</i>
Amortissement constructions	-595 245,190	-248 816,885
Amortissement matériel d'exploitation	-1 812 343,002	-692 229,286
Amortissement matériel de transport	-2 167 020,563	-1 664 285,955
Amortissement agencement, aménagement & installation	-207 369,061	-109 424,626
Amortissement équipement de bureau	-80 904,894	-54 083,850
Amortissement matériel informatiques	-89 779,736	-58 390,960
Amortissement aménagement matériel de transport	-57 262,777	-41 862,351
Total	6 884 083,433	3 671 982,185

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE

Désignation	Valeurs Brutes					Amortissements					VCN
	31/12/2014	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2015	31/12/2014	Variation de périmètre	Dotation	Cession	31/12/2015	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>											
Logiciels	63 958,100	12 887,800			76 845,900	52 924,490	12 887,800	3 795,535		69 607,825	7 238,075
Marques et brevets	290,300	31 447,580	4 278,500		36 016,380	290,300	22 813,747	7 002,557		30 106,604	5 909,776
Sous Total	64 248,400	44 335,380	4 278,500	0,000	112 862,280	53 214,790	35 701,547	10 798,092	0,000	99 714,429	13 147,851
<u>Immobilisations Corporelles</u>											
Terrain	276 692,600	35 541,479			312 234,079					0,000	312 234,079
Construction	1 053 223,873	1 346 575,771	6 768,420		2 406 568,064	248 816,885	230 040,028	116 388,277		595 245,190	1 811 322,874
Agencement, aménagement & installation	277 093,163	102 014,856	41 833,941		420 941,960	109 424,626	46 166,128	51 778,307		207 369,061	213 572,899
Matériel d'exploitation	1 371 215,691	3 294 781,541	317 839,556		4 983 836,788	692 229,286	709 332,252	410 781,464		1 812 343,002	3 171 493,786
Matériel de transport	3 336 402,351	0,000	266 985,984	-138 035,946	3 465 352,389	1 664 285,955	0,000	629 286,228	-126 551,620	2 167 020,563	1 298 331,826
Aménagement matériel de transport	49 222,340	0,000	23 987,340		73 209,680	41 862,351	0,000	15 400,426		57 262,777	15 946,903
Equipement de bureau	71 855,746	22 398,721	2 145,207		96 399,674	54 083,850	15 640,681	11 180,363		80 904,894	15 494,780
Matériels informatiques	105 370,334	17 822,255	12 273,433		135 466,022	58 390,960	16 430,106	14 958,670		89 779,736	45 686,286
Sous Total	6 541 076,098	4 819 134,623	671 833,881	-138 035,946	11 894 008,656	2 869 093,913	1 017 609,195	1 249 773,735	-126 551,620	5 009 925,223	6 884 083,433
TOTAL	6 605 324,498	4 863 470,003	676 112,381	-138 035,946	12 006 870,936	2 922 308,703	1 053 310,742	1 260 571,827	-126 551,620	5 109 639,652	6 897 231,284

4. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dépôt et cautionnement	32 365,000	48 824,014
Titres de participation	400,000	400,000
<i>Sous total</i>	32 765,000	49 224,014
Moins : Provisions	0,000	0,000
Total	32 765,000	49 224,014

5. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges à répartir brutes	2 132 775,895	904 244,811
Résorptions des charges à répartir	-1 032 578,050	-141 513,985
Total	1 100 197,845	762 730,826

6. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Stocks matières premières	915 954,453	260 216,543
Stocks de produits finis	310 988,839	244 793,497
Stocks d'emballages	982 443,650	469 691,066
Stocks de marchandises	0,000	0,000
<i>Sous total</i>	2 209 386,942	974 701,106
Moins : Provisions	0,000	0,000
Total	2 209 386,942	974 701,106

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients ordinaires	3 928 469,746	2 729 891,390
Clients effets à recevoir	481 163,209	194 823,696
Clients créditeurs	-14 566,899	-39 440,522
Clients factoring	33 450,620	139 567,520
<i>Sous total</i>	4 428 516,676	3 024 842,084
Moins : Provisions	-18 342,342	0,000
Total	4 410 174,334	3 024 842,084

8. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Prêts au personnel	13 505,000	14 404,000
Personnel, avances et acomptes	3 530,000	0,000
Fournisseurs avances	23 364,613	0,000
Etat Impôts et taxes à reporter	1 253 332,427	748 056,570
Débiteurs divers	74 305,363	54 805,363
Charges constatées d'avance	320 116,807	32 715,775
Prêts divers	0,000	50 000,000
Produits à recevoir	75 916,301	76 000,000
Actionnaires opération sur le capital	270 000,000	0,000
Total	2 034 070,511	975 981,708

9. Placements et actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Placements	1 500 000,000	0,000
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV BTK	508 375,824	0,000
NEWBODY LINE	10 479,600	10 053,600
ONE TECH HOLDING	45 430,000	45 430,000
MIP	4 936,960	10 044,160
AXIS SICAV	13 282,547	1 175,207
Droits d'attribution	0,400	5,436
Total	2 082 505,331	66 708,403

10. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Chèques à encaisser	1 668 640,034	894 242,603
Banques	361 566,855	6 353 224,610
Caisse	124 805,948	263 463,524
Factoring	248 523,285	251 192,384
Total	2 403 536,122	7 762 123,121

11. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Capital social	4 888 889,000	4 888 889,000
Réserves consolidés	-973 520,333	744 823,892
Autres capitaux propres	6 663 222,386	5 111 111,750
Résultat consolidé	926 532,899	1 201 388,758
Total	11 505 123,952	11 946 213,400

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

GROUPE - CEREALIS

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	Capital social	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Réserve spéciale d'investissement	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	4 888 889,000	5 111 111,750	0,000	0,000	744 823,892	1 201 388,758	11 946 213,400	2 254,977	411,419	2 666,396
Affectation du résultat de l'exercice 2014							0,000			0,000
<i>Résultats reprotés</i>					91 388,758	-91 388,758	0,000	411,419	-411,419	0,000
<i>Réserve de réinvestissement</i>				1 110 000,000		-1 110 000,000	0,000			0,000
<i>Dividendes</i>					-611 111,125		-611 111,125			0,000
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés							0,000	-400,000		-400,000
Intégration de la subvention d'investissement de Bolério			595 519,452				595 519,452			0,000
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat			-153 408,816				-153 408,816			0,000
Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation					-1 198 621,858		-1 198 621,858	552 659,619		552 659,619
Résultat de l'exercice 2015						926 532,899	926 532,899		-106 126,168	-106 126,168
Capitaux propres au 31/12/2015	4 888 889,000	5 111 111,750	442 110,636	1 110 000,000	-973 520,333	926 532,899	11 505 123,952	554 926,015	-106 126,168	448 799,847

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat consolidé net (Part du groupe) de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat consolidé par action de l'exercice 2015 est de 190 millimes.

12. Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Réserves des minoritaires	554 926,015	2 254,977
Résultat des minoritaires	-106 126,168	411,419
Total	448 799,847	2 666,396

13. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunts bancaires	1 414 960,018	147 808,000
Emprunts Leasing	747 187,789	1 054 953,513
Total	2 162 147,807	1 202 761,513

14. Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Comptes courants actionnaires	200 000,000	0,000
Total	200 000,000	0,000

15. Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Provision liée aux pertes dans la société BOLERIO	0,000	55 881,676
Total	0,000	55 881,676

16. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	1 798 570,459	9 635,701
Fournisseurs effets à payer	540 652,385	568 198,465
Fournisseurs avances et acomptes	-3 482,943	-18 868,903
Total	2 335 739,901	558 965,263

17. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Personnel, rémunérations dues	195 077,309	133 038,657
Etats impôts et taxes	431 823,784	430 331,214
CNSS	86 268,411	75 250,649
Créditeurs divers	20 769,615	74 249,116
Dividendes à payer	550 400,000	750 000,000
Charges à payer	269 154,572	113 678,408
Produits constatés d'avance	608,323	0,000
Comptes courants associés	18 778,839	0,000
Intérêts courus sur comptes courants	16 000,000	0,000
Clients avances et acomptes	37 077,842	0,000
Total	1 625 958,695	1 576 548,044

18. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Intérêts courus	3 455,081	0,000
Chèques à payer	163 148,034	80 112,757
Échéances à moins d'un an leasing	502 758,199	554 659,016
Échéances à moins d'un an emprunt	643 351,788	46 656,000
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 950 000,000	1 030 000,000
Découverts bancaires	1 165 183,058	793 073,715
Total	4 427 896,160	2 504 501,488

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1. Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Revenus	18 855 228,443	15 205 305,128
Total	18 855 228,443	15 205 305,128

2. Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Quote-part subvention d'investissement	153 408,816	0,000
Total	153 408,816	0,000

3. Variation des stocks des produits finis et des en cours (+ ou -)

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Variation des stocks des produits finis et des encours "Céréalis"	-2 884,594	373 151,871
Variation des stocks des produits finis et des encours "Bolério"	213 043,755	0,000
Total	210 159,161	373 151,871

4. Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Achats stockés de matières premières	5 002 823,454	2 875 431,049
Achats stockés packaging	845 356,138	1 403 477,136
Achats emballages	998 920,401	21 454,500
Achats de marchandises locales	1 937 095,498	3 129 097,546
Achats de fournitures consommables	1 127,412	1 154,531
Achats de travaux et petits équipements	30 449,374	9 001,332
Achats d'études et prestations de services	48 225,077	31 269,300
Achats non stockés de matières et fournitures	106 719,867	66 180,450
Droit de douane	482 655,285	348 341,434
Frais de transit	61 241,352	98 866,532
Frais de transport sur importation	274 984,812	125 569,076
Variation de stocks de marchandises	68 085,314	-68 085,314
Carburants	533 122,235	471 060,885
Electricité & Gaz	250 806,073	140 978,145
Total	10 641 612,292	8 653 796,602

5. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Salaires et compléments de salaires	2 201 921,802	1 537 426,858
Charges sociales	217 994,818	186 865,388
Total	2 419 916,620	1 724 292,246

6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotation aux amortissements des Immo. Incorporelles	10 798,092	1 064,673
Dotation aux amortissements des Immo. Corporelles	1 249 773,735	759 092,131
Dotation aux résorptions des charges à répartir	481 173,638	115 567,968
Dotation aux provisions des créances clients	18 342,342	0,000
Reprise sur provision liée aux pertes dans la société BOLERIO	-55 881,676	0,000
Total	1 704 206,131	875 724,772

7. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Autres services extérieurs	26 048,982	0,000
Entretiens et réparations	294 895,766	276 434,372
Primes d'assurance	216 666,468	166 150,134
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	334 614,072	179 625,191
Publicités & relations publiques	883 901,396	619 899,317
Dons et Subventions	6 375,000	8 400,000
Transports	103 107,742	18 313,400
Déplacements, Missions et Réceptions	62 864,628	38 120,791
Frais Postaux & Télécommunications	80 284,879	65 479,412
Services bancaires et assimilés	117 267,967	53 625,265
Locations	95 346,275	80 443,300
Impôts et Taxes	183 366,057	187 233,796
Total	2 404 739,232	1 693 724,978

8. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Charges d'intérêts	253 834,468	81 954,046
Intérêts sur factoring	121 385,571	115 517,388
Intérêts sur leasing	105 349,050	75 672,950
Autres charges financières	207 586,640	115 701,962
Pertes de change	51 867,426	64 093,786
Gains de change	-9 629,143	0,000
Produits financiers	-13 725,547	-11 824,551
Total	716 668,465	441 115,581

9. Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Plus values sur cession d'immobilisations	30 515,674	0,000
Gains sur éléments non récurrents	37 964,050	31 006,864
Total	68 479,724	31 006,864

10. Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Moins values sur cession d'immobilisations	0,000	32 309,505
Pertes sur éléments non récurrents	38 914,167	23 383,233
Jetons de présence	30 000,000	0,000
Total	68 914,167	55 692,738

11. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Impôts sur les sociétés	97 220,824	102 965,976
Total	97 220,824	102 965,976

12. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Dotations aux amortissements GW - Titres Interdistribution	28 853,196	28 853,196
Dotations aux amortissements GW- Titres Bolério	53 553,611	0,000
Total	82 406,807	28 853,196

13. Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Quote-part dans le résultat - Titres BOLERIO	0,000	-85 193,855
Total	0,000	-85 193,855

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Rubrique "Placements et actifs financiers"	2 082 505,331	66 708,403
Rubrique "Liquidités"	2 403 536,122	7 762 123,121
Compte "Chèques à payer"	-163 148,034	-80 112,757
Compte "Découverts bancaires"	-1 165 183,058	-793 073,715
Total	3 157 710,361	6 955 645,052

IX- TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES LIQUIDITES (BILAN) ET LA TRESORERIE (ÉTAT DE FLUX)

Désignation	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	2 403 536,122	7 762 123,121
Placements et actifs financiers	2 082 505,331	66 708,403
Concours bancaires et autres passifs financiers	-4 427 896,160	-2 504 501,488
Ajustements		
Échéances à moins d'un an leasing	502 758,199	554 659,016
Échéances à moins d'un an emprunt	643 351,788	46 656,000
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	1 950 000,000	1 030 000,000
Intérêts courus	3 455,081	0,000
Total trésorerie fin de période	3 157 710,361	6 955 645,052

CEREALIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2015

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe constitué par la société **CEREALIS SA** et ses filiales, comprenant le bilan consolidé, l'état consolidé de résultat, l'état consolidé de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Les états financiers consolidés, qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 22 705 666,362 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé de 926 532,899 TND, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés annexés à notre rapport sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société **CEREALIS SA** et ses filiales au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 29 Avril 2016
Le Commissaire Aux Comptes
LOTFI REKIK

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Samir LABIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(En 1000 dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	39 046,964	40 488,241
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 447,776	2 665,289
b - Obligations et Valeurs assimilées		36 599,188	37 822,952
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		10 867,020	13 963,952
a - Placement monétaires	3-3	5 491,980	9 442,097
b – Disponibilités	3-11	5 375,040	4 521,855
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		49 913,984	54 452,193
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	224,190	103,128
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	21,390	6,764
TOTAL PASSIF		245,580	109,892
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3-5	47 788,224	52 401,787
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 880,180	1 940,514
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,382	0,487
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 879,798	1 940,027
ACTIF NET		49 668,404	54 342,301
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		49 913,984	54 452,193

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(en 1000 dinars)

	Notes	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	3-2	1 819,940	1 799,082
a - Dividendes		110,245	52,310
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		1 709,695	1 746,772
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	907,001	289,814
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 726,941	2 088,896
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	481,330	387,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 245,611	1 701,500
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	91,090	71,387
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 154,521	1 630,113
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-274,723	309,914
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 879,798	1 940,027
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		274,723	-309,914
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 0,516	18,836
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 5,671	11,196
* Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 148,334	1 660,145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(en 1000 dinars)

	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	2 154,521	1 630,113
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 0,516	18,836
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 5,671	11,196
d - Frais de négociation de titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	2 055,743	1 547,111
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	21 508,878	16 261,141
* Capital	20 864,000	15 759,600
* Régularisation des sommes non distrib.	- 3,853	-3,518
* Régularisations des sommes distrib.	648,731	505,059
b – Rachats	26 275,366	6 516,906
* Capital	25 473,400	6 326,900
* Régularisation des sommes non distrib.	- 5,877	- 2,774
* Régularisation des sommes distrib.	807,843	192,780
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 4 673,897	9 857,269
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début d'exercice	54 342,301	44 485,032
b - En fin d'exercice	49 668,404	54 342,301
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début d'exercice (mille actions)	523,925	429,598
b - En fin de d'exercice (mille actions)	477,831	523,925
VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE L'EXERCICE (EN DINAR)	103,722	103,550
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE L'EXERCICE (EN DINAR)	103,946	103,722
TAUX DE RENDEMENT	3,79%	3,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETEES au 31/12/2015

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au **31/12/2015** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation des placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2015** à **39.046.964**. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2015	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.590.131	29,23%	29,38%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	4.981.874	9,98%	10,03%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.608.257	19,25%	19,34%	
Titres émis par des sociétés	281.000	21.299.828	22.009.057	44,09%	44,31%	
AMEN BANK 2011-1	20.000	1.200.000	1.215.520	2,44%	2,45%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	299.900	303.231	0,61%	0,61%	
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.075.712	4,16%	4,18%	BBB
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	503.698	1,01%	1,01%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	13.000	557.128	580.360	1,16%	1,17%	
BH 2009	5.000	346.000	346.040	0,69%	0,70%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	714.000	733.900	1,47%	1,48%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	714.000	733.195	1,47%	1,48%	BBB-
CHO 2009	2.000	100.000	100.013	0,20%	0,20%	BIAT
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	160.000	164.721	0,33%	0,33%	A.BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	666.500	688.428	1,38%	1,39%	
STB SUB 2011	30.000	1.713.900	1.791.581	3,59%	3,61%	
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.200.000	1.258.160	2,52%	2,53%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.612.904	5,23%	5,26%	BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.600.000	1.628.202	3,26%	3,28%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.428.400	1.498.616	3,00%	3,02%	
AIL 2013-1	15.000	900.000	929.607	1,86%	1,87%	A+
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.031.956	2,07%	2,08%	
CIL 2014/2	5.000	500.000	527.985	1,06%	1,06%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	1.000.000	1.058.468	2,12%	2,13%	BBB
Hannibal LEASE 2015-1	2.000	200.000	208.303	0,42%	0,42%	BB
Hannibal LEASE SUB 2015-1	5.000	500.000	503.130	1,01%	1,01%	B
ATTIJARI BANK SUB 2015	15.000	1.500.000	1.515.327	3,04%	3,05%	
OPCVM	23.796	2.426.873	2.447.776	4,90%	4,93%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	23.796	2.426.873	2.447.776	4,90%	4,93%	
Total du portefeuille-titres		37.926.701	39.046.964	78,23%	78,62%	

La valeur des BTA au 31/12/2015 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 13.032 Dinars.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins valu réalisés
Solde au 31/12/2014	39.374.063	1.079.728	34.450	40.488.241	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	2.200.000			2.200.000	
Titres OPCVM	1.000.496			1.000.496	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	-3.429.768			- 3.429.768	
Cession de titres OPCVM	1.218.090			- 1.218.090	- 5,671
Variation des plus ou moins values latentes			- 516	- 516	
Variation des intérêts courus		6.601		6.601	
Solde au 31/12/2015	37.926.701	1.086.329	33.934	39.046.964	-5.671

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.819.940 DT** pour la période allant du **01-01-2015** au **31-12-2015**, contre un montant de **1.799.082 DT** pour la période allant du **01-01-2014** au **31-12-2014** et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des BTA	626.004	621.978
Revenues des OPCVM	110.245	52.310
Revenus des obligations	1.083.691	1.124.794
Total	1.819.940	1.799.082

3-3 Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au **31-12-2015** à **5.491.980 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif	Emetteur
CD031215/220116 UNIFACTORING	1.983.723	1.993.164	3,99%	UNION DE FACTORING
CD261015/040116 ML	2.472.387	2.498.816	5,01%	MODERN LEASING
CD221215/010116 BH	998.824	1.000.000	2,00%	BH
Total	5.454.933	5.491.980	11,00%	

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme. Il totalise pour la période allant du **01-01-2015** au **31-12-2015** un montant de **907.001 DT** contre un montant de **289.814 DT** pour la période allant du **01-01-2014** au **31-12-2014**.

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des placements à terme	188.804	6.147
Intérêts des billets de trésorerie	166.579	222.035
Intérêts des certificats de dépôts	551.618	61.632
Total	907.001	289.814

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2015** au **31-12-2015** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2014** au **31-12-2014** se détaillent ainsi :

Libellé	2015	2014
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	52.401.787	42.939.799
Nombre d'actions	523.925	429.598
Nombre d'actionnaires	663	714
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	20.864.000	15.759.600
Régul des sommes non distribuables	-3.853	-3.518
Nombre d'actions émises	208.640	157.596
Rachats effectués		
Montant (nominal)	25.473.400	6.326.900
Régul des sommes non distribuables	-5.877	-2.774
Nombre d'actions rachetées	254.734	63.269
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-516	18.836
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	-5.671	11.196
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 31 Décembre		
Montant	47.788.224	52.401.787
Nombre d'actions	477.831	523.925
Nombre d'actionnaires	596	663

3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste totalise au **31-12-2015** un montant de **1.880.180 DT** contre un montant de **1.940.514 DT** au **31-12-2014** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2015			31-12-2014		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Sommes distribuables exercices antérieurs (Report à nouveau)	419	-37	382	399	88	487
Sommes distribuables de l'exercice	2.154.521	-274.723	1.879.798	1.630.113	309.914	1.940.027
Total	2.154.940	-274.760	1.880.180	1.630.512	310.002	1.940.514

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste totalise au **31-12-2015** un montant de **224.190 DT** contre un montant de **103.128 DT** au **31-12-2014**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire à payer	21.344	18.199
Rémunération du distributeur à payer	202.846	84.929
Total	224.190	103.128

3-8 Autres créditeurs divers :

Le poste « Autres créditeurs divers » accuse au **31-12-2015** un solde de **21.390 DT** contre un solde de **6.764 DT** au **31-12-2014**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Etat retenues à la source	-	84
Honoraires du commissaire aux comptes	16.403	1.680
Redevances CMF à régler	4.330	4.621
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	657	380
Total	21.390	6.764

3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désignée distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2015** au **31-12-2015** à **481.330 DT** contre un montant de **387.396 DT** pour la période du **01-01-2014** au **31-12-2014**. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	84.941	68.364
Rémunération du distributeur	396.389	319.032
Total	481.330	387.396

3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2015** au **31-12-2015** à **91.090 DT** contre un montant de **71.387 DT** pour la période du **01-01-2014** au **31-12-2014** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevances CMF	56.627	45.576
Honoraires du commissaire aux comptes	21.443	16.055
Autres charges AGO amortis	5.931	4.442
T.C.L	7.083	5.090
Autres charges	6	224
Total	91.090	71.387

3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2015** à **5.375.040 DT** contre un montant de **4.521.855 DT** au **31-12-2014** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	2.833.246	4.521.855
Placements à terme	2.541.795	-
Total	5.375.040	4.521.855

4- Données par action :

Données par action en DT	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,707	3,987	5,225	3,745
Charges de gestion des placements	1,007	0,739	0,990	0,721
Revenu net des placements	4,700	3,248	4,235	3,024
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	0,191	0,136	0,195	0,136
Résultat d'exploitation (1)	4,509	3,112	4,040	2,888
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,575	0,592	(0,444)	0,629
Sommes distribuables de l'exercice	3,934	3,703	3,596	3,517
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 0,001	0,036	(0,011)	0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	- 0,012	0,021	0,119	(0,044)
Frais de négociation de titres	-	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	- 0,013	0,057	0,108	(0,042)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,496	3,169	4,148	2,847
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,013	0,057	0,108	(0,042)
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	0,007	(0,020)	(0,029)
Sommes non distribuables de l'exercice	- 0,007	0,064	0,088	(0,071)
Distribution de dividendes	3,703	3,596	3,517	3,356
Valeur liquidative	103.946	103,722	103,550	103,383

5- Ratios de gestion des placements:

Libellé	2015	2014	2013	2012
Actif net moyen (en Dinar)	56.623.970	45.573.563	50.000.964	43.473.109
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,16%	0,17%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,80%	3,58%	3,47%	3,44%

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration le 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers, tels qu'annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 49.913.984 dinars et une somme distribuable de l'exercice 2015 de 1.879.798 dinars.

Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 10,24% de son actif en titres émis ou garantis par MODERN LEASING. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 05 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
Samir LABIDI

RAPPORT SPECIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de 2009, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Une première convention, conclue avec BH INVEST (ex SIFIB BH), en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 84.941 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque de l'Habitat, en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire BH INVEST.
- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 396.389 DT ; il est porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :

Aucune obligation et/ou engagement envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du code des sociétés commerciales n'a été enregistrée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Ainsi, aucune rémunération n'a été allouée au Président Directeur Général ou aux membres du Conseil d'Administration au titre de cette période.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :
Samir LABIDI**